

Sommaire

RAPPORT ANNUEL	7
Annexes	35
ANNUAL REPORT	99
JAHRESBERICHT	131
INFORME ANUAL	169
Table des matières.	201

Présentation

Institué par décret du Premier ministre en février 1999 et installé en novembre de la même année, le Haut Conseil de la coopération internationale a à peine plus d'un an d'existence.

Dans un monde en pleine transformation, cette institution nouvelle a déjà suscité beaucoup d'intérêt, en France comme à l'étranger.

Les obstacles aux échanges de marchandises, de services et de capitaux ont été progressivement réduits depuis un demi-siècle, à travers des négociations assumées ou subies selon que l'on est riche ou pauvre, contribuant à une croissance économique réelle mais avec des crises sévères et socialement coûteuses. Les cadres de régulation ont éclaté avec la disparition du système de Bretton Woods dans les années soixante-dix.

Dans l'ensemble, la mondialisation favorise les forts et pénalise les faibles. Une grande partie de la planète est exclue des bénéfices qu'elle peut apporter : pratiquement l'Afrique entière, une bonne partie de l'Asie du Sud, de nombreux pays issus d'Europe orientale et d'Amérique latine – et, à l'intérieur même des pays, des zones entières – en Chine, en Inde, au Brésil... Ces exclusions se traduisent par la persistance et l'aggravation de la pauvreté, l'absence d'accès aux services sociaux et sanitaires de base, la malnutrition, quand ce n'est pas la famine, les pandémies mortelles (sida, malaria, etc.). Même les pays dits développés, à commencer par l'hyper puissance américaine, ne sont pas à l'abri des inégalités de développement.

La mondialisation n'est pas un phénomène récent – au tournant du siècle précédent, elle avait à certains égards plus d'ampleur – mais il serait vain d'attendre du seul marché qu'il corrige les très profondes inégalités qu'elle génère, et qui constituent autant de facteurs de conflits. La coopération internationale, dans tous les domaines – y compris la libre circulation des personnes – est donc une nécessité.

À sa modeste échelle, le Haut Conseil de la coopération internationale vise à donner un éclairage nouveau sur les actions de coopération internationale. Au cours de sa première année d'activité, il a rendu sept avis et contributions adressés au Premier ministre, à des ministres, à l'Assemblée nationale. Les thèmes ont été très divers : Tchétchénie et coopération avec la Russie, coopérations française et européenne au développement, présidence française de l'Union européenne, sommet du millénaire, crises et développement, coopération financière internationale. Ces avis émanent de femmes et d'hommes engagés, professionnellement ou à titre bénévole, dans des activités qui touchent à la coopération internationale, avec une perception qui leur est propre et qui n'est pas strictement identique à celle de la représentation nationale ou des experts de l'administration.

Comme le Haut Conseil l'a affirmé à plusieurs reprises dans ses avis, les droits de la personne – les droits civils et politiques, mais aussi les droits réels, c'est-à-dire économiques et sociaux – ne sont pas pris en compte par la mondialisation bien qu'ils soient un facteur de développement. Ni la réduction des inégalités, ni la garantie des droits de l'homme, ni le développement durable ne sont assurés *ipso facto*. Que ce soit au

niveau européen, régional ou mondial, une régulation est indispensable et urgente. Telle est, en tout cas, la conviction de cette société civile qui, dans ses multiples composantes – syndicats, entreprises, associations de solidarité, organisations non gouvernementales, associations de migrants, parlementaires, journalistes, universitaires, chercheurs – s’exprime à travers le Haut Conseil de la coopération internationale.

L’année 2000 a aussi été l’occasion de la première remise par le Premier ministre des prix de la coopération internationale décernés par le Haut Conseil. Ces prix ont montré le caractère exemplaire et innovant de certaines actions de coopération menées par les organisations de la société civile. Cette manifestation est le témoignage de l’importance que les plus hautes autorités de l’État attachent au développement de ces activités. Elle participe de la mission du Haut Conseil d’informer le public sur les pratiques les plus réussies de la coopération française.

Le rapport d’activité qui suit rend compte de ce qu’a été cette première année, au cours de laquelle il a fallu tout inventer ou presque. La préparation des sept avis a nécessité un lourd travail. L’année 2000 a été également mise à profit pour constituer un secrétariat général à même d’épauler efficacement les membres du Haut Conseil dans leurs tâches. A également participé à ce travail un important réseau de correspondants dans les administrations, non sans difficultés parfois, parce que la culture de centralisation et de défiance vis-à-vis des corps intermédiaires est encore répandue et que le statut des fonctionnaires, avec le principe hiérarchique et l’obligation de discrétion, peut faire obstacle au dialogue. C’est d’ailleurs une des originalités du Haut Conseil que d’organiser une nouvelle forme de transparence et de débat, où chacun garde son rôle propre et ses missions spécifiques.

Le Haut Conseil de la coopération internationale envisage sa deuxième année d’existence – sur les trois que durera son premier mandat – avec optimisme et s’apprête à constituer des réseaux de relations, tant au niveau européen qu’au plan mondial, notamment, s’agissant de ce dernier, sur les questions relatives à la « gouvernance ». Des contacts prometteurs ont été noués avec les six conseils consultatifs « homologues » européens du Haut Conseil, avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le Comité d’aide au développement de l’OCDE. Il compte aussi développer ses capacités d’expertise en ayant recours de manière plus fréquente au monde universitaire et de la recherche. Il a commencé de lui confier des études tout en attribuant des bourses à de jeunes chercheurs. Il s’efforcera de mettre en place, avec tous les partenaires intéressés, un réseau de données sur les « bonnes pratiques » dans le domaine de la coopération et du développement.

Une question essentielle pour le Haut Conseil est d’évaluer les suites données à ses avis. Au cours de l’année écoulée, quelques réactions ont été obtenues, notamment de la part du Président de la République à la suite du sommet du millénaire et du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie au sujet de la politique européenne de développement, mais il reste qu’un vrai dialogue, que le gouvernement a voulu et institué, doit se construire.



Jean-Louis Bianco
Président du HCCI

Rapport

Avec la fin de l'année 2000, le Haut Conseil de la coopération internationale achève ses quatorze premiers mois d'existence. Avant de retracer les activités menées au cours de cette période, il a paru utile de rappeler les conditions qui ont conduit à la naissance de cette institution d'un type tout à fait nouveau en France et la place qui lui a été assignée.

Le rôle et l'organisation du Haut Conseil de la coopération internationale

L'idée de créer une structure intermédiaire entre les pouvoirs publics et la société civile est ancienne mais ce n'est qu'à l'occasion de la récente réforme de la coopération française qu'elle a pu être mise en œuvre.

Création et missions du Haut Conseil

La gestation du Haut Conseil de la coopération internationale a été longue avant d'aboutir à sa création et à la définition de ses missions.

Genèse

Pendant longtemps, il a semblé contraire aux prérogatives régaliennes de l'État de débattre avec les acteurs privés de la politique de coopération. Pourtant, la contribution des organismes non gouvernementaux, des collectivités territoriales, des fédérations syndicales internationales, des syndicats de salariés, des représentants des entrepreneurs, des organismes mutualistes et coopératifs ou des associations de migrants n'est pas négligeable et il est donc apparu souhaitable, pour assurer une plus grande efficacité aux actions des uns et des autres, de les associer dans une réflexion collective sur la politique de coopération de la France.

L'idée de créer un Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), qui offrirait à la société civile et à l'État un lieu de réflexion commune, est ancienne. Ce projet avait été mis en chantier par M. Pierre Mauroy, à l'instigation de M. Jean-Pierre Cot,

ministre de la coopération, puis par M. Michel Rocard, sur l'initiative de M. Stéphane Hessel, ancien ambassadeur.

En 1990, dans un rapport collectif qu'il présentait au Premier ministre, M. Stéphane Hessel, aujourd'hui membre du HCCI, faisait en effet état de la nécessité de créer une instance non décisionnelle, qui servirait de cadre à la poursuite d'une réflexion concertée sur les perspectives des relations entre la France et les pays en développement et sur une meilleure adéquation des moyens et des fins de la politique française de coopération. Le HCCI devait avoir pour mission d'apporter un éclairage d'ensemble au Premier ministre et de favoriser l'émergence de solutions les mieux adaptées.

Selon M. Stéphane Hessel, les objectifs du HCCI devaient être les suivants :

- établir une vision à moyen terme capable de guider l'action au quotidien et de préparer les budgets annuels de la coopération ;
- améliorer l'évaluation des actions et des politiques de coopération et de développement ;
- renforcer la concertation et le dialogue entre les différents ministères et avec les partenaires de la France dans les pays en développement.

En octobre 1997, les assises de la Coopération et de la Solidarité internationale, organisées par M. Jacques Pelletier, président du comité de pilotage préparatoire, et présidées par M. Charles Josselin, secrétaire d'État à la Coopération, ont constaté la nécessité, voire l'urgence, d'un « lieu de concertation entre tous les acteurs à propos de la politique de coopération, rôle qui pourrait être assuré par une instance nouvelle ». Le rapport de M. Yves Tavernier, député, sur la réforme de la coopération française, remis au Premier ministre en décembre 1998, allait dans le même sens.

Dans le cadre de l'importante réforme des services en charge de la coopération intervenue en 1998, le gouvernement français a décidé de répondre à cette attente, maintes fois exprimée depuis vingt ans : ainsi le décret du 10 février 1999 a-t-il instauré un Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI). On trouvera en annexe le texte du décret du Premier ministre portant création du Haut Conseil.

La séance inaugurale du Haut Conseil de la coopération internationale a été présidée par le Premier ministre, M. Lionel Jospin, le 26 novembre 1999. À cette occasion, il a indiqué que la création du Haut Conseil s'inscrit dans le cadre de la réforme de la coopération, qui fait de l'aide au développement une composante majeure de la politique extérieure de la France.

Aux côtés du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), instance interministérielle destinée à arbitrer et à définir les orientations de chaque ministère qui intervient dans ces domaines, le Haut Conseil a pour rôle de donner une cohérence nouvelle à la coopération française.

Sur le plan administratif, il est rattaché au Premier ministre. Ce statut lui assure un rapport direct avec les décideurs politiques, ce qui le conduit à centrer sa réflexion sur des approches opérationnelles. Il lui confère également une autonomie et une indépendance qui garantissent la liberté des réflexions qui y sont menées.

Extraits de l'allocution prononcée par M. Lionel Jospin, Premier ministre, le 26 novembre 1999 devant le Haut Conseil de la coopération internationale

« [...] Avec cette réforme, nous avons voulu adapter les moyens de la France aux dimensions nouvelles de l'action internationale [...]. Vous allez inventer un nouveau partenariat avec la société civile [...].

Votre Haut Conseil offre aux acteurs non gouvernementaux de la coopération un lieu de réflexion commune [...]. Débattre de notre politique internationale avec des acteurs privés a longtemps paru à certains attentatoire à la mission régaliennne de l'État. Pourtant, la contribution des organisations non gouvernementales est remarquable, comme en témoignent, en particulier, les prix Nobel décernés à Handicap international et à Médecins sans frontières [...]. De même, les collectivités locales participent de plus en plus à des programmes d'appui à l'État de droit. Elles voient leur action reconnue à l'étranger sans pouvoir émettre leur opinion sur nos coopérations entre États dans des domaines qui les intéressent directement. De même, alors que l'action des fédérations syndicales internationales a contribué à la démocratisation de nombreux pays [...], nous n'offrions d'accès à la réflexion collective ni aux syndicats de salariés ou aux représentants des entrepreneurs, ni aux organismes mutualistes et coopératifs.

L'apport des ONG qui se consacrent au développement est évalué à plus de trois milliards de francs par an. Celui des associations de migrants atteint un montant voisin. Celui des collectivités locales frôle le milliard. Le total de ces fonds représente plus du cinquième des 34 milliards de francs de notre aide publique au développement [...].

La société civile est diverse, vous vous en ferez les porte-parole [...].

Il vous faudra naturellement favoriser l'adhésion du public aux actions de coopération internationale [...].

Votre indépendance garantit la liberté de vos réflexions. Pour assurer cette indépendance, la composition du Haut Conseil exclut les fonctionnaires d'État en activité. Si vous dépendez administrativement du Premier ministre, c'est là, dans mon esprit, une garantie supplémentaire d'autonomie.

Vous pourrez vous saisir de toute question relevant de votre champ de compétences [...]. Vous serez également libre de l'organisation de vos travaux [...]. Bien sûr, l'ensemble des services de l'État vous aidera dans votre tâche. J'ai demandé à chaque administration de s'organiser en conséquence et de veiller, en particulier, au niveau de sa représentation dans les commissions de travail où elle serait invitée à siéger [...].

Ensemble, dans le dialogue entre l'État et la société civile, nous ferons vivre le Haut Conseil [...]. Je ne doute pas que vous saurez, à force de travail, de réflexion, d'imagination, aider l'ensemble des acteurs – publics et privés – de la coopération à mieux servir le but qui les réunit : contribuer au développement équilibré d'un monde plus juste et plus humain ».

Missions

Le Haut Conseil de la coopération internationale doit participer à la réflexion et au débat sur les orientations de la politique de coopération, en dehors des clivages traditionnels entre privé et public, champ et hors champ, finance et technique. Il constitue un cadre dans lequel les personnalités représentatives de tous ceux qui participent à la présence de la France et à son action de coopération internationale peuvent confronter leurs visions respectives de l'évolution des pays partenaires et du rôle de la France.

Le Haut Conseil doit donc contribuer à une meilleure articulation entre les différents acteurs de la coopération, notamment par une meilleure circulation de l'information, et à réfléchir aux perspectives à moyen terme. Il vise ainsi à favoriser une meilleure utilisation des connaissances sur les sociétés et les économies du Tiers-Monde ainsi que des autres pays partenaires, sur leur développement, sur les relations Nord-Sud et Sud-Sud. Ces connaissances sont, en effet, éparpillées entre l'administration, les milieux universitaires et de la recherche scientifique, les banques, les entreprises, les associations, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales.

Le Haut Conseil de la coopération internationale entend rassembler ces données sous forme de synthèses prospectives présentant les options alternatives sur les sujets qu'il retient. Il peut également prendre l'initiative d'explorer de nouveaux thèmes ou d'approfondir des réflexions existantes, notamment par l'organisation de séminaires ou de rencontres-débats et par la commande d'études extérieures.

Les positions de la France doivent pouvoir s'appuyer sur des recherches poussées, par exemple sur des sujets comme l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, la question de la dette, les enjeux de la démographie et le rôle des femmes dans le développement ou les conséquences de l'urbanisation rapide des pays en développement.

Ainsi, les missions du Haut Conseil sont les suivantes :

Mobiliser les acteurs, publics et privés :

Le Haut Conseil de la coopération internationale se définit comme une enceinte devant, d'une part, permettre aux différents acteurs, publics et privés, de la coopération internationale de se rencontrer, de rapprocher leurs positions et de faire un travail conjoint d'analyse et, d'autre part, de donner l'opportunité aux différentes composantes de la société civile française de débattre avec l'État des orientations et des méthodes de la coopération internationale.

Conseiller le Premier ministre :

Le Haut Conseil de la coopération internationale a pour fonction de participer à la réflexion sur les orientations de la politique française d'aide et de coopération internationale. Il peut se saisir de toute question relevant de son champ de compétences, sans exclure la possibilité pour le gouvernement de lui demander des conseils et des évaluations sur les sujets de son choix.

Dans cette optique, le Haut Conseil émet des avis au Premier ministre et formule des recommandations sur les politiques bilatérales et multilatérales de la France, ainsi que

sur l'action des opérateurs privés, en matière de coopération internationale. Il peut également proposer des mesures de nature à faciliter les échanges sur les diverses actions, publiques et privées, de coopération.

Informé et mobiliser l'opinion publique :

Pour convaincre l'opinion française de l'intérêt et de l'efficacité de l'aide au développement et de la coopération internationale, il est apparu nécessaire de donner une meilleure lisibilité aux actions entreprises, de lutter contre les préjugés négatifs et de valoriser les réussites.

Pour renforcer sa crédibilité, la politique de coopération doit être plus transparente à l'égard de l'opinion publique. Le Haut Conseil vise à assurer une bonne circulation de l'information sur les méthodes et les résultats des politiques de coopération. Dans cette optique, les avis remis au Premier ministre sont rendus publics.

Par ailleurs, le Haut Conseil a établi un réseau de dialogue sur la coopération internationale. Son site Internet (www.hcci.gouv.fr)¹ contribue à susciter l'intérêt du public aux actions de coopération internationale. Il a été réalisé dans une collaboration originale avec le centre de formation aux métiers des nouveaux médias qu'Handicap international, une association, a créé à Lyon pour venir en aide à des personnes handicapées. On trouve sur ce site une présentation détaillée du Haut Conseil, de son fonctionnement et de ses missions, la liste de ses membres et leur biographie, les comptes rendus de toutes les réunions plénières du Haut Conseil, des forums de discussion des différentes commissions (auxquels les internautes peuvent contribuer), les avis rendus au Premier ministre, des fiches de lecture sur divers documents portant sur la coopération internationale, des informations sur le prix de la coopération internationale et sur les bourses attribuées pour des travaux de recherche.

Dans un souci de transparence, la quasi-totalité des travaux du Haut Conseil est donc disponible sur ce site et peut être consultée et utilisée par chacun. Par sa richesse et son originalité, ce site représente un « portail » de la réflexion française sur la coopération internationale.

Ce contact permanent avec ceux qui s'intéressent aux travaux du Haut Conseil est complété par la diffusion d'un bulletin bimestriel d'information intitulé *Dialogues* (n° 1 en octobre 2000, n° 2 en janvier 2001).

Pour accomplir sa mission auprès du grand public, le Haut Conseil décerne chaque année un prix de la Coopération internationale destiné à récompenser des réalisations de coopération engagées par des personnes ou des organisations privées et publiques, françaises et étrangères. L'objectif de ce prix est de porter à la connaissance d'un large public des initiatives exemplaires contribuant à l'établissement ou au développement de relations de coopération, dans le cadre d'un partenariat. Le Haut Conseil de la coopération décerne une récompense à la fois symbolique, lors de la cérémonie de remise du prix par le Premier ministre, et matérielle, par des dotations financières. Les

1. Voir *infra*, p. 33-34, les données quantitatives sur sa fréquentation.

lauréats sont désignés par un jury composé de membres du Haut Conseil, après que le grand public internaute a exprimé ses préférences.

Afin de mobiliser et de soutenir de jeunes universitaires qui travaillent sur la coopération internationale et le développement, le Haut Conseil a attribué cette année, des bourses à des étudiants en DEA (troisième cycle) ou en thèse pour des travaux de recherche dont les sujets l'intéressent ¹.

Composition du HCCI

À côté des membres proprement dits du Haut Conseil se trouvent un réseau de correspondants des administrations intéressées, à un titre ou un autre, à ses activités, ainsi que des observateurs. Il n'est pas inutile de rappeler, à cet égard, que vingt-huit départements ministériels concourent à l'action extérieure de la France.

Les membres

La composition du Haut Conseil de la coopération internationale vise à refléter la définition de la « société civile » qui a été retenue lors de sa création, c'est-à-dire tous ceux qui participent au développement et à la coopération, en dehors des institutions de l'État. Ainsi, il est apparu important de ne pas privilégier la représentation des seules ONG, mais d'inclure également les chefs d'entreprise, les enseignants, les chercheurs, les milieux de la presse, le monde des migrants, les parlementaires, les collectivités territoriales, certaines institutions et les syndicats.

Le Haut Conseil est ainsi composé, en plus de son président, de soixante membres nommés par le Premier ministre pour une durée de trois ans. Les premières nominations sont intervenues en novembre 1999 :

- deux membres du Conseil économique et social sont nommés sur proposition du président du Conseil économique et social ;
- un maire, un conseiller général et un conseiller régional sont nommés sur proposition d'une association représentative, respectivement, des maires, des présidents de conseil général et des présidents de conseil régional ;
- quarante personnes appartenant : aux organisations ayant pour activité principale la solidarité internationale (*cf. infra* encadré) ou aux organisations qui les fédèrent, aux collectifs d'organisations de migrants chargées de leur intégration en France, avec leur pays d'origine, aux confédérations syndicales de salariés, aux groupements d'employeurs et aux organismes mutualistes relevant du code de la mutualité et des fédérations de mutuelles, de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale ;
- quinze personnalités choisies en raison de leur autorité dans le domaine de l'aide au développement et de la coopération culturelle, scientifique et technique.

1. Voir *infra*, p. 31-32.

Les associations de solidarité internationale

Ces associations sont celles qui déclarent participer à la solidarité internationale. 458 d'entre elles sont recensées dans le Répertoire 2000 réalisé par la Cocodev. La plupart d'entre elles exerce des activités globalement axées sur le développement. Il demeure toutefois difficile d'établir aujourd'hui une typologie du monde associatif français engagé dans la solidarité internationale, car les caractéristiques de cette action de solidarité internationale ne sont pas faciles à cerner.

Le bureau

Le Haut Conseil est doté d'un bureau, composé du Président du Haut Conseil, de membres élus lors de l'assemblée plénière du 29 août 2000 et des présidents des commissions. En 2000, ce bureau s'est réuni chaque semaine pour veiller au programme de travail du Haut Conseil de la coopération internationale, à l'organisation des réunions plénières et à la coordination entre les différentes commissions.

Le secrétariat général

Le Haut Conseil de la coopération internationale est doté d'un secrétariat général composé de cadres mis à disposition par plusieurs administrations et de chargés de mission. Son rôle est d'animer les commissions de travail aux côtés des présidents et des rapporteurs dont elles sont dotées, d'assurer la liaison avec les administrations concernées, de piloter les études extérieures commandées en fonction des besoins des groupes de travail, d'organiser des séminaires ou des colloques et de gérer la communication interne (avec les membres) et extérieure.

Le secrétaire général du Haut Conseil est nommé par arrêté du Premier ministre du 5 octobre 1999 pour une durée de trois ans. À la fin de l'année 2000, les ministères des Affaires étrangères, des Finances, de l'Éducation nationale et de la Culture avaient mis à disposition un ou plusieurs hauts fonctionnaires.

Pour faire face à l'ampleur des tâches qui lui sont assignées, le secrétariat général sous-traite une bonne partie de ses activités à différents organismes extérieurs, liés par convention ou contrat au ministère des Affaires étrangères. Ce dernier est chargé de la gestion budgétaire du Haut Conseil.

Les correspondants des administrations et les observateurs

Afin de garantir l'indépendance du Haut Conseil, aucun fonctionnaire d'État ou responsable d'établissement public – en dehors des universités – en activité ne peut en devenir membre. En revanche, le Haut Conseil a vocation à collaborer étroitement avec l'ensemble des administrations participant à la coopération internationale.

À cet effet, dans chaque administration ont été désignés par leurs ministres des correspondants qui se chargent de relayer l'information avec le Haut Conseil sur ses travaux, les avis et les expertises dont il souhaiterait bénéficier de la part de l'État. Le décret du 10 février 1999 précise en outre que des représentants du Président de la République,

du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères, du ministre chargé de l'Économie et des Finances et des ministres concernés par les questions inscrites à l'ordre du jour participent aux travaux du Haut Conseil avec voix consultative. Ceci confère aux représentants de l'État un droit à être associé étroitement aux travaux du Haut Conseil dont ils ont pu largement faire usage, notamment à la faveur d'évaluations dont leurs administrations ont été l'objet.

Le décret organise aussi des relations de travail avec les instances qui existaient avant la création du Haut Conseil : la Commission nationale de la coopération décentralisée, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et la Commission coopération développement. Il en est de même pour le directeur général de l'Agence française de développement et le délégué interministériel au Codéveloppement et aux Migrations internationales.

Fonctionnement du HCCI

Le Haut Conseil de la coopération internationale se réunit régulièrement en session plénière pour délibérer sur les travaux menés par ses structures internes. Par ailleurs, il s'est attelé à la constitution d'un réseau de correspondants extérieurs. Enfin, pour mener à bien toutes ses tâches, il mobilise différents moyens en personnel et financiers.

Les réunions

Le Haut Conseil se réunit régulièrement en séance plénière pour examiner et valider les grandes orientations, débattre des avis et des rapports et auditionner des responsables administratifs, politiques ou non gouvernementaux.

Le bureau, réuni en présence du secrétariat général et, éventuellement, d'invités extérieurs, délibère selon un ordre du jour établi par le président du Haut Conseil sur proposition du secrétaire général. Il se prononce sur les questions importantes concernant les travaux en cours ou à développer, les relations extérieures du Haut Conseil ou toute autre question nécessitant son aval pour être mise en œuvre.

Le secrétariat général se réunit une fois par semaine en réunion de service.

Les commissions et les groupes de travail

Lors de la création du Haut Conseil, il a été décidé que les membres seraient regroupés au sein de six commissions de travail, autour des thèmes suivants :

1. La pensée française en matière de coopération internationale, thème qui a ensuite évolué vers : « conception et méthodes d'une politique de coopération internationale » ;
2. « L'aide à la démocratisation et à la consolidation de l'État de droit » ;
3. « L'articulation entre les coopérations bilatérales et multilatérales » ;

4. « Le bilan critique de la coopération française gouvernementale et non gouvernementale », puis – après la remise de l’avis sur la politique française de coopération – « l’analyse des facteurs du développement » ;
5. « La coopération en matière d’éducation et de formation » ;
6. « La prévention et la gestion des crises ».

Les commissions sont animées par des membres du Haut Conseil désignés comme président et rapporteur. Ces derniers sont assistés par au moins un membre du secrétariat général, pour l’organisation et la coordination des travaux. Les commissions peuvent demander une étude extérieure pour appuyer leurs travaux, rédiger des avis et des rapports avant de les faire adopter en assemblée plénière.

En dehors des commissions proprement dites, le Haut Conseil a également mis en place un groupe de travail sur la coopération urbaine, autour de M. Yves Dauge, député.

Pour conduire leurs travaux, les commissions procèdent également à des auditions de personnalités et d’experts (cf. en annexe la liste des personnes auditionnées par les commissions du Haut Conseil).

Les correspondants

Une coopération efficace ne peut être conçue et mise en œuvre sans la participation active des institutions et des populations des pays avec lesquels la France coopère. Aussi le Haut Conseil a-t-il tenu à ce que sa réflexion ne soit pas purement hexagonale alors que les enjeux sont de plus en plus globaux.

L’assemblée plénière du 13 mars 2000 a décidé de constituer un « réseau extérieur » du Haut Conseil de la coopération internationale, composé de personnalités des sociétés civiles étrangères choisies pour leur indépendance d’esprit, leur ouverture au dialogue, leur expérience et leurs compétences.

Au sein de ce réseau, un certain nombre de personnes ont manifesté leur intérêt pour réfléchir sur les questions de gouvernance. La décision de créer un tel réseau a été prise lors du séminaire que le Haut Conseil a tenu à la fin août 2000 et sa mise en œuvre interviendra au début de 2001.

Coordination avec d’autres instances

Par des contacts réguliers entre leurs présidents et par l’existence de membres siégeant dans les deux instances, le Haut Conseil a maintenu un débat régulier avec la CNCDH (Commission nationale des droits de l’homme). De la même façon, des contributions croisées entre le Haut Conseil et la CDD (Commission coopération développement) ont eu lieu par le biais de membres communs et par une participation régulière à leurs séances de travail respectives.

Les activités du Haut Conseil de la coopération internationale en 1999-2000

Au cours de sa première année d'existence, les activités du Haut Conseil de la coopération internationale ont été nombreuses et denses. On évoquera successivement les séances plénières, au nombre de neuf, les avis et contributions, sept au total (reproduits ou résumés en annexe), les travaux des commissions, les séminaires de réflexion et d'échanges, l'octroi de prix de la coopération internationale et de bourses d'études.

On trouvera en annexe une description chronologique des activités du Haut Conseil de la coopération internationale depuis son installation jusqu'à la fin de l'année 2000.

Les avis

En un an, le Haut Conseil de la coopération internationale a produit quatre avis au Premier ministre : « sur la coopération avec la Russie au regard des événements en Tchétchénie » (13 mars 2000) ; « sur la coopération et la présidence française de l'Union européenne » (18 avril 2000) ; « pour que la coopération internationale soit une priorité forte de la présidence française de l'Union européenne » (26 juin 2000) ; « pour une position française lors du sommet du millénaire » (29 août 2000) ; sur « gestion, prévention des crises et coopération » (23 novembre 2000). Ces avis et contributions sont reproduits ou résumés en annexe.

Par ailleurs, le bureau du Haut Conseil a adopté, sur mandat de l'assemblée plénière, deux « contributions » : l'une à destination de M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, sur le projet de déclaration du conseil des ministres européens sur la politique de développement (contribution adoptée le 7 novembre 2000, le conseil des ministres s'étant prononcé sur la déclaration le 10 novembre 2000) ; l'autre à destination de la commission des finances de l'assemblée nationale, sur les positions françaises défendues dans les institutions financières internationales (5 décembre 2000).

À travers ces avis et contributions, le Haut Conseil de la coopération internationale a exprimé plusieurs préoccupations fortes concernant les grands problèmes internationaux actuels : la persistance, voire l'aggravation, de la pauvreté et des inégalités dans le monde, avec notamment la marginalisation d'une partie de la planète pendant que l'autre semble s'en désintéresser de plus en plus, l'existence d'atteintes graves aux droits de l'homme et aux droits fondamentaux économiques et sociaux, que le marché, pour justifié qu'il soit, ne peut pas pallier, les difficultés, les résistances même, de la communauté internationale à s'engager véritablement en faveur du développement durable, enfin les lacunes et les insuffisances que manifeste encore la coopération internationale dans tous ces domaines. Par ailleurs, le Haut Conseil s'est inquiété de la façon dont le dialogue avec les sociétés civiles est organisé, en particulier dans le cadre de l'ONU où les organisations non gouvernementales qui y partici-

pent ne partagent pas toutes les valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme (avis du 29 août 2000).

Ce sont aussi bien les objectifs que les modalités de la coopération internationale qui sont un motif de préoccupation pour l'ensemble du Haut Conseil, particulièrement pour ce qui est du développement du tiers monde.

Même si des progrès indéniables ont été accomplis, au moins dans l'énoncé des stratégies et des politiques, une place encore insuffisante est accordée à la lutte contre la pauvreté et les inégalités (avis du 18 avril 2000 et du 5 décembre 2000). C'est pourtant sur les facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté qu'il conviendrait d'agir, et pas seulement sur les symptômes. Quant aux inégalités, elles restent largement appréhendées par les revenus alors qu'il en existe de plus criantes à l'égard de ces biens communs que sont l'éducation, la santé, l'information, la possibilité de bénéficier d'un environnement sain, et qu'à lui seul le marché n'est pas à même de corriger (avis du 18 avril 2000).

Le développement durable (avis du 18 avril 2000), qui vise à assurer une croissance dont les coûts ne seront pas reportés sur les générations futures, doit aussi permettre de ménager la protection des ressources naturelles et des écosystèmes des pays en développement. Il doit donc être pris en considération dans leurs politiques et leurs programmes comme dans les aides et les projets financés par les donateurs. La promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays en développement, comme dans les pays en transition (avis du 13 mars 2000), constitue aussi un enjeu majeur : en tant que valeurs, ils forment un objectif en soi, mais ce sont également des moyens, en l'absence de contre-pouvoirs dans la plupart de ces pays, de limiter l'exclusion, la pauvreté et la mauvaise gestion. De là découle la nécessité de réhabiliter l'État et la justice, la décentralisation et la participation, la reconnaissance et l'association des organisations des sociétés civiles, dans le respect des cultures nationales.

Le comment est tout aussi important que le pourquoi. Cela concerne l'engagement de la France, soit dans le cadre de la coopération internationale, soit directement.

La coopération européenne occupe une place particulière (avis des 18 avril et 26 juin 2000, contribution du 7 novembre 2000). À travers ses avis, le Haut Conseil a exprimé trois préoccupations majeures. D'abord, on doit constater qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir à une identité européenne en matière de politique de développement. Sans doute la signature des accords de Cotonou et l'adoption d'une déclaration sur ce sujet par le conseil des ministres européens du développement, le 10 novembre 2000, ont-elles permis de progresser dans cette voie. Mais il est encore difficile de considérer qu'il existe une conception européenne d'ensemble sur cette question. C'est ce qui explique, pour une large part, que l'Europe ne parle pas d'une seule voix dans les enceintes internationales dans les débats sur le sort des pays en développement. Elle y perd en capacité d'influence et n'apparaît pas comme un acteur majeur de l'aide au développement alors qu'elle en assure plus de la moitié, Union européenne et États membres confondus, au plan mondial. Enfin, l'Europe a peu avancé dans l'évaluation de l'impact de ses politiques internes sur les pays en développement. Il s'agit là d'un souci de cohérence car, en même temps que l'Union consent une aide importante à ces pays, ses politiques concernant l'agriculture, la

pêche, les transports, l'énergie, l'environnement et le commerce – notamment l'ouverture de son marché – ont des conséquences non négligeables pour eux. Le Haut Conseil a exprimé le souhait que la présidence française de l'Union européenne reprenne ces thèmes comme éléments essentiels de sa politique extérieure.

Le Haut Conseil s'est aussi inquiété des activités des institutions financières internationales et de l'OMC (contribution du 5 décembre 2000). Cela concerne d'abord la transparence, la responsabilité et la capacité de rendre compte – l'« accountability » – de ces institutions, en particulier vis-à-vis des acteurs de la société civile. D'incontestables progrès ont été accomplis ces dernières années mais la situation n'est pas satisfaisante pour autant. Sur le fond, le Haut Conseil est particulièrement préoccupé par les conséquences des politiques mises en œuvre par ces institutions, qui disposent de moyens – financiers et intellectuels, notamment – considérables, aussi bien s'agissant des pays en développement ou en transition que des principaux actionnaires qui, en dehors des États-Unis, n'exercent pas toujours la vigilance requise, en particulier pour ce qui est des conséquences de ces politiques sur les groupes de population défavorisés. Là aussi, l'absence d'unité de vue et de représentation de l'Union européenne se fait sentir. D'une manière générale, le bilan de ces institutions soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses, la fonction de régulation du système financier international qui leur a été confiée n'ayant pas permis d'éviter la survenance de crises graves, qu'elles soient ponctuelles (Asie, Russie, Brésil, Mexique) ou étalées dans le temps (sous-développement et marginalisation croissante). Au demeurant, le Haut Conseil a estimé (avis du 23 novembre 2000) que le traitement des crises n'est pas uniquement un problème financier et qu'il appelle des mesures avant, pendant et après, de manière à essayer de prévenir leur apparition et à envisager les réparations dans le cadre d'une stratégie de développement. Il a aussi évoqué la nécessité de prendre des dispositions, au niveau international, pour empêcher la prolifération des armes légères (avis du 29 août 2000). Enfin, il a fait valoir que les activités des institutions financières internationales comme de l'OMC ne devaient pas conduire à une marginalisation des organisations du système des Nations unies, qui ont un rôle à jouer en matière de soutien au développement (avis du 29 août 2000).

Parmi les thèmes majeurs de la coopération internationale, les initiatives visant à l'annulation de la dette extérieure des pays pauvres et le renforcement de l'aide publique au développement qui devrait les accompagner sont de toute première importance. Ils nécessitent aussi d'être mis en œuvre rapidement, en simplifiant le dispositif de l'initiative PPTE et, en conformité avec le principe d'additionnalité posé au début de celle-ci, en relevant l'effort d'aide au développement.

Ce message s'adresse d'abord au gouvernement français. Le Haut Conseil ne cesse de s'interroger sur les raisons de la baisse de l'aide au développement que l'on peut observer depuis plusieurs années. Elle traduit un amoindrissement de la solidarité internationale à l'égard de pays qui sont malheureusement loin d'être sortis, pour un grand nombre d'entre eux, de l'ornière du sous-développement et de la grande pauvreté. Elle affaiblit aussi la capacité de la France à influencer sur le cours de l'aide au plan international, dans les cadres européen, onusien et des institutions financières internationales. Enfin, l'association des acteurs non gouvernementaux à la définition des

orientations de cette aide et à sa mise en œuvre est loin d'être satisfaisante alors que ce pourrait être un moyen de renforcer le rayonnement international de la France.

Les séances plénières

Depuis sa création, le Haut Conseil a tenu neuf séances plénières.

La **première séance plénière** (30 novembre 1999) a permis de mettre en place les structures opérationnelles du Haut Conseil de la coopération internationale. L'échange de vues entre les différents membres et intervenants ont débouché sur :

- la définition de six thèmes de réflexion prioritaires à aborder dans le cadre de commissions de travail ;
- la désignation d'un responsable et d'un premier groupe de conseillers pour chaque commission ;
- l'élection à l'unanimité d'un bureau provisoire ;
- la définition d'un premier calendrier des travaux du Haut Conseil autour d'échéances parlementaires et gouvernementales.

La **deuxième séance plénière** (21 décembre 1999) a permis de faire le point sur les travaux des commissions et d'auditionner M. François Nicoullaud, directeur général de la coopération internationale et du développement au ministère des Affaires étrangères. Il a évoqué le souhait de ce ministère de recevoir un message de la société civile et d'accorder une importance accrue aux relations avec la coopération hors État. Par ailleurs, M. François Nicoullaud a exprimé son désir d'entretenir avec le Haut Conseil de la coopération internationale des rapports étroits et multiples.

La **troisième séance plénière** (1^{er} février 2000) a permis de faire le point sur les travaux des commissions et de procéder à l'audition de M. Jean Lemierre, directeur du trésor, et de M. Antoine Pouillieute, directeur général de l'Agence française de développement (AFD).

M. Lemierre a évoqué la lutte contre les obstacles au développement, en particulier celui représenté par le surendettement. Il a plaidé en faveur d'un allègement de la dette par la France et d'une ouverture plus ample de ses marchés aux productions des pays les plus pauvres en leur accordant des conditions préférentielles, même temporaires. Il a souhaité voir se renforcer l'efficacité de l'aide par le développement de l'État, des infrastructures et des services de base. Cet objectif exige un regard critique sur la manière dont la dépense publique est mise en œuvre.

M. Lemierre a également recommandé une meilleure organisation de l'aide et de la répartition des ressources, ainsi que leur concentration prioritairement sur les pays les plus pauvres. Enfin, il a préconisé une meilleure articulation de l'aide française entre les niveaux bilatéral, multilatéral et communautaire.

L'audition de M. Pouillieute a été l'occasion d'un débat sur la nature, le rôle et les fonctions de l'Agence française de développement.

Au cours de la **quatrième séance plénière** (13 mars 2000), les membres du Haut Conseil ont procédé à l'audition de M. Jean-François Stoll, directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

M. Stoll a centré son intervention sur les liens entre le commerce et le développement. Selon lui, la corrélation entre la libéralisation du commerce et le développement n'est pas vérifiée. L'Organisation mondiale du commerce, qui a un rôle à jouer pour parvenir à une intégration plus équilibrée des pays en développement dans le commerce mondial, doit remédier à ses propres déséquilibres et failles afin de remplir sa mission dans ce domaine. Ce n'est qu'une fois l'OMC réformée que les débats délicats, tels l'environnement, la concurrence, les normes sociales, pourront être abordés avec les pays en développement. Finalement, le commerce ne peut constituer un facteur de développement s'il n'est accompagné d'aide « structurelle », c'est-à-dire d'aide à la « gouvernance ».

L'assemblée a ensuite examiné l'avis préparé en vue des débats parlementaires sur la coopération française. Les principales observations issues de cette discussion concernaient essentiellement le triptyque proposé par la commission 1 présidée par M. Stéphane Hessel, c'est-à-dire les trois principes devant accompagner le développement : la lutte contre les inégalités sociales, le développement durable et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

Lors de cette réunion, le Haut Conseil a également adopté l'avis sur la coopération française avec la Russie au regard des événements en Tchétchénie.

La **cinquième séance plénière** (18 avril 2000) s'est déroulée avec la participation de M. Éric Danon, le directeur de cabinet de M. Charles Josselin et en présence de représentants du comité d'aide au développement de l'OCDE. Lors de cette réunion le projet d'avis relatif à la coopération au développement et à la présidence française de l'Union européenne a été adopté.

Lors de la **sixième séance plénière** (26 juin 2000), après une intervention de M. Charles Josselin le Haut Conseil a adopté un avis sur les initiatives que pourrait prendre la France en matière de coopération internationale au cours de la présidence française de l'Union européenne pendant le deuxième semestre de l'année 2000.

La **septième séance plénière** (29 août 2000) avait pour ordre du jour la discussion et l'adoption du quatrième avis sur la « position française au sommet du millénaire » et la présentation du document de travail de la commission 6 sur les crises. L'assemblée a également procédé à l'élection du bureau et à la désignation du jury du Prix de la coopération internationale. L'avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Le document de travail de la commission 6 sur la coopération en matière de prévention et de gestion des crises a été présenté par son président, M. Frédéric Tiberghien. Ce document très riche a soulevé de nombreuses questions, notamment au sujet de l'efficacité des sanctions économiques et des embargos, l'émergence d'un humanitaire d'État ou encore la différence entre prévision des crises et prévention.

Le Haut Conseil a élu le bureau, composé des présidents des six commissions, membres de droit, ainsi que neuf autres membres.

Une liste de dix-huit membres a été approuvée pour constituer le jury du prix de la Coopération internationale.

La **huitième séance plénière** (23 octobre 2000) a été l'occasion de finaliser l'organisation de différentes manifestations du Haut Conseil : la remise du prix de la Coopération internationale, le séminaire avec les homologues européens du Haut Conseil et la sélection définitive des douze lauréats auxquels a été décernée une bourse d'études.

L'assemblée a ensuite débattu de deux avis, le premier sur les crises et le second sur la coopération avec les PECO (pays d'Europe centrale et orientale), élaboré avec l'aide du Comité PECO – qui regroupe, en dehors du Haut Conseil, différentes ONG et associations intervenant dans ces pays – présidé par M. Gabriel Cohn-Bendit, par ailleurs membre du Haut Conseil.

La discussion de l'avis sur les crises s'est poursuivie et il a été décidé de reporter son adoption à la séance plénière suivante.

L'avis sur la politique de coopération avec les PECO a été discuté et les membres Haut Conseil ont décidé de l'examiner de nouveau ultérieurement.

La **neuvième réunion plénière** (23 novembre 2000) avait pour ordre du jour principal la discussion et l'adoption de l'avis « Crises, coopération et développement ». Après quelques amendements proposés par les membres, l'avis a été adopté et a pu, accompagné du rapport correspondant, être remis au Premier ministre le même jour lors de la cérémonie de remise du prix de la Coopération internationale.

État d'avancement des réflexions des commissions

Comme l'indiquait son intitulé, « *La pensée française en matière de coopération internationale* », l'objectif initial de la **Commission 1**, présidée par M. Stéphane Hessel, ambassadeur de France, était de dégager les principes fondamentaux et constitutifs d'une identité française dans le domaine de la coopération.

Dès le début des travaux de cette commission, il est apparu que cet intitulé pouvait induire une perspective historiciste, ce qui n'était pas l'objectif recherché. Pour dissiper cette ambiguïté, la commission 1 a pris le nom de « Conceptions et méthodes pour une politique de coopération internationale ». Cette commission s'attache à examiner les bases conceptuelles de la politique française de coopération. Ses axes de travail tournent principalement autour de la lutte contre les inégalités (en particulier contre la pauvreté), le développement durable et le développement démocratique fondé sur l'État de droit et le respect des droits économiques et sociaux.

Après l'adoption de l'avis remis au Premier ministre le 18 avril 2000, en vue des débats parlementaires sur la coopération, des 25 et 26 avril 2000, cette commission a réorienté ses travaux, d'une part, sur l'examen des conditions du partenariat avec différents pays, en commençant par le Sénégal, pays particulièrement intéressant en raison des changements politiques qui y sont survenus et de l'ancienneté de ses relations avec la France et, d'autre part, sur la coopération avec les PMA (dans la perspective de la conférence mondiale sur le sujet prévue en mai 2001).

« *Aide à la démocratisation et État de droit* » (**Commission 2**) : Cette commission, présidée par M. Guy Labertit, expert à la Fondation Jean-Jaurès, mène une réflexion sur les conditionnalités politiques de l'aide et sur l'instauration d'un État de droit et de la démocratie comme élément constitutif des politiques de coopération. L'absence de cadre démocratique peut en effet être un important facteur de non-développement. L'ampleur du champ d'investigation est considérable puisqu'il couvre non seulement le domaine institutionnel mais aussi la société civile.

La thématique générale de la commission tourne autour de trois grands axes :

- bilan de l'action de coopération en matière d'État de droit et de démocratisation ; ingénierie démocratique, coopération juridique et institutionnelle, « bonne gouvernance » ;
- l'aide à l'émergence d'une société civile autonome : coordination des actions publiques et privées françaises (partenariats, coopération décentralisée, coopération inter-sociétale, développement d'un pluralisme opératoire, aide à la démocratie locale) ;
- étude des conditionnalités politiques de l'aide.

La Commission a retenu quatre angles de réflexion : « la démocratie par les structures », « la démocratie par les méthodes », « la démocratie par le fonctionnement » et « la démocratie par l'exemple ».

« *Articulation entre coopérations bilatérale et multilatérale* » (**Commission 3**) : Cette commission, présidée par M. Yves Tavernier, député, a d'abord centré ses activités sur la contribution de la France à la politique européenne de coopération, la politique générale de coopération de l'Union européenne et son positionnement dans les instances internationales, puis sur les activités des institutions financières internationales.

Au début de ses travaux, la commission a préparé un avis remis au Premier ministre le 26 juin 2000 sur les orientations de la présidence française de l'Union européenne.

Elle a également entrepris la rédaction d'une contribution au débat parlementaire traitant des positions défendues par la France au sein des institutions de Bretton Woods, à partir du rapport du gouvernement sur leurs activités. Ces développements portent sur le contrôle citoyen des positions françaises dans les institutions financières internationales (IFI), l'examen des positions françaises par rapport aux interventions des IFI, la position française sur la réforme des institutions financières et du système financier international, la coopération internationale de la France et la place des IFI. La contribution du Haut Conseil sur ce sujet a été examinée par la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui a auditionné le rapporteur de la commission du HCCI.

« *Les facteurs de développement* » (**Commission 4**) : Cette commission, présidée par M. Jacques Baratier, ancien industriel, a initialement ciblé ses travaux sur un bilan de la politique de coopération française.

Une fois le bilan établi, cette commission a réorienté ses travaux sur une problématique centrale, celle de la promotion du tissu économique de base par l'aide à la création et au financement des TPE (très petites entreprises). Elle procède à l'examen des

expériences réussies dans ce domaine pour en appréhender les facteurs clés de succès et étudier comment elles peuvent être reproduites à grande échelle.

Les réflexions sont notamment centrées sur le développement périurbain et l'évolution des structures économiques des pays en développement.

« *La coopération en matière d'éducation et de formation* » (**Commission 5**) : Cette commission, animée par M. Gabriel Cohn-Bendit, fondateur du GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), a d'abord procédé à des auditions afin de mieux comprendre la politique française de coopération en matière d'éducation. Par la suite, les pratiques et les exemples de la Suisse, du Canada, des pays nordiques et de l'Allemagne ont été étudiés dans une perspective comparative.

Plusieurs problématiques se sont dégagées :

- les formations d'excellence et l'éducation de base ;
- l'accueil et le suivi des chercheurs, des enseignants et des étudiants étrangers en France ;
- l'enseignement technique et professionnel ;
- le développement de partenariats ;
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- le rôle de la recherche dans la coopération internationale.

Cette commission a constitué plusieurs groupes de travail portant sur l'enseignement supérieur et la recherche ; l'éducation au développement dans le premier et le second degré ; l'éducation de base et l'enseignement technique et professionnel. Elle présentera un rapport qui fera la synthèse de ses travaux et de ses propositions.

« *Gestion, prévention des crises et coopération* » (**Commission 6**) : Cette commission, présidée successivement par M. François Grunewald, président du groupe URD (Urgence, Réhabilitation, Développement), et M. Frédéric Tiberghien, chef d'entreprise, s'est interrogée sur les moyens d'une meilleure articulation entre les politiques de coopération, de prévention et de gestion des crises, estimant que les politiques publiques dans ce domaine sont régulièrement remises en cause par la récurrence de crises de toute nature.

La prévision, la prévention et la gestion des crises sollicitent tous les acteurs (agents publics, décideurs politiques, acteurs non gouvernementaux) dans tous les secteurs de la coopération internationale (diplomatie, économie, défense, humanitaire et développement). La commission a souligné la prééminence de la notion d'instabilité et la nécessité de dépasser le modèle dominant qui associe la paix, la stabilité et le développement.

Sept thèmes de travail ont été retenus :

- les dispositifs d'alerte ;
- l'organisation de la gestion des crises ;
- les décisions politiques ;
- l'accès aux victimes et le mandat des différents acteurs ;
- l'aide pendant la crise ;
- la problématique bilatéral/multilatéral ;
- les relations entre le secteur des entreprises et les acteurs des ONG dans l'après-crise.

Le rapport et l'avis sur « gestion, prévention des crises et coopération » ont été soumis aux membres du Haut Conseil qui l'ont approuvé lors de la session du 23 novembre 2000.

Les séminaires et la participation ou le soutien à certaines manifestations

Pour la préparation de ses travaux, le Haut Conseil de la coopération internationale a organisé plusieurs séminaires au cours de l'année 2000. Il a également soit apporté son soutien à certaines manifestations, soit participé à d'autres.

Les séminaires du Haut Conseil

- Le Haut Conseil de la coopération internationale a organisé un séminaire sur « *la recherche au service du développement et de la coopération* », le 15 mai 2000, avec la collaboration de la direction générale de la coopération internationale et du développement (ministère des Affaires étrangères). Ce séminaire visait à susciter la réflexion autour de deux grandes interrogations : d'une part, comment le milieu de la recherche peut-il contribuer aux travaux du Haut Conseil et, d'autre part, comment celui-ci peut contribuer à la recherche.

Plusieurs ateliers de travail ont été organisés répartissant les cent vingt participants :
– institutions multilatérales et régulation mondiale ;
– efficacité des politiques de coopération ;
– valeurs et politiques du développement.

Une table ronde a eu lieu sur la recherche dans la politique française de coopération et son insertion dans l'international. Les exposés ont porté sur « les enjeux économiques de la recherche » (M. Griffon), « le savant, l'expert et le politique » (M. Roqueplo) et « la nécessaire dimension internationale de la recherche » (M. de La Rive Box).

Les conclusions du séminaire ont permis de dégager des pistes de travail et de formuler des propositions. Le Haut Conseil a manifesté le souhait d'être informé des travaux de recherche portant sur l'efficacité de la coopération internationale gouvernementale et non gouvernementale. Il s'est montré prêt à s'associer avec tous ceux qui orientent la réflexion sur l'évaluation de la coopération, en particulier dans le cadre de réseaux internationaux. Il s'est dit intéressé par les problèmes que rencontre la recherche française sur le développement : insuffisance du soutien des pouvoirs publics et de l'insertion de la dimension recherche dans la politique de développement, appui trop faible à la recherche dans les pays du Sud.

Le Haut Conseil a évoqué la possibilité de préparer, à terme, un avis et/ou un rapport sur la politique de la recherche au développement, en concertation avec les intéressés. Il s'est dit prêt à s'associer à ceux qui travaillent sur des sujets correspondant à ses compétences, à cofinancer des études et à financer des bourses de recherche, dans la mesure où celles-ci peuvent enrichir ses propres travaux.

Les débats ont par ailleurs fait ressortir une forte attente du monde de la recherche vis-à-vis des réformes concernant ce secteur, annoncées dans le cadre de la réforme de la coopération française. Les chercheurs ont également exprimé le souhait que la présidence française de l'Union européenne manifeste à la fois l'intérêt que les pouvoirs publics accordent au secteur de la recherche en développement et leur perception de la nécessaire dimension internationale d'une telle activité.

- Le Haut Conseil de la coopération internationale a organisé un séminaire d'été, à Dourdan, du 27 au 30 août 2000, intitulé « Le développement, c'est politique ». Plusieurs personnalités politiques y ont participé : Denis Delbourg, conseiller diplomatique du Premier ministre, Éric Danon, directeur du cabinet du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, Bruno Delaye, directeur général de la Coopération internationale et du Développement. Le ministre délégué, Charles Josselin a prononcé une allocution de clôture du séminaire.

Lors de cette rencontre, deux cent cinquante théoriciens et praticiens du développement ont débattu sur deux thèmes majeurs de la réflexion actuelle sur le développement :

- « les non-dits politiques et les outils de la lutte contre la pauvreté »,
- « quel modèle politique est sous-jacent au concept apolitique de gouvernance ? ».

En organisant cette rencontre entre pouvoirs publics, institutions internationales et société civile de différents pays, le Haut Conseil a souhaité favoriser un débat d'idées au moment où sont remis en cause certains dogmes connus sous le nom de « consensus de Washington ».

Quatre ateliers thématiques ont été mis en place :

Le premier atelier, consacré à la coopération éducative, a rappelé toute l'importance de l'éducation de base dans la lutte contre les inégalités, alors qu'elle ne bénéficie que de 3 % de l'aide publique française au développement. Il est apparu nécessaire d'englober, à côté de l'enseignement scolaire, l'éducation de la petite enfance, l'acquisition des savoir-faire utiles dans la vie quotidienne et des éléments de pratique professionnelle. Le recours au bilinguisme (langue locale et langue de communication nationale et internationale) devrait favoriser ces acquisitions. La formation des élites demeure indispensable, mais elle doit privilégier les objectifs de développement des pays du Sud afin de limiter le chômage et l'exode.

Le deuxième atelier s'est penché sur la question du micro-financement, qui permet l'accès des plus pauvres au crédit. Les débats ont souligné le pragmatisme des interventions françaises en la matière, ainsi que la complémentarité, plutôt que l'opposition, entre les approches française et anglo-saxonne. Le Haut Conseil a présenté les conclusions d'une étude sur la situation française, qui avait été confiée à deux stagiaires du secrétariat général. En conclusion, il a été rappelé que si l'accès au crédit reste une solution efficace pour sortir d'une situation de précarité extrême, seule la création de petites entreprises économiquement viables peut permettre d'accéder à un niveau de vie meilleur et à une autonomie réelle.

L'atelier consacré à la prévention et à la gestion de crises est parti du constat qu'un grand nombre de pays bénéficiant de l'aide internationale est de façon chronique en état de guerre civile ou frontalière. Les débats ont porté sur la nécessité, pour la coopération internationale, de s'orienter davantage vers le traitement des causes des conflits

(injustices dans la répartition des richesses naturelles, budgétaires, en termes d'accès aux emplois publics, etc.) pour tenter d'en prévenir l'apparition. Les coopérations en développement devraient permettre qu'en situation de crise les populations civiles continuent de bénéficier des aides permettant leur survie alimentaire et une couverture sanitaire minimum. La commission 6 du Haut Conseil, dédiée à cette question, a présenté son projet de rapport sur « Gestion, prévision et prévention des crises et coopération ».

Les travaux du dernier atelier ont mis en évidence la contradiction entre le rôle pivot des femmes dans la société et leur marginalisation dans les sphères politiques et économiques. Les débats ont conclu sur la nécessité d'une approche du développement en termes de « genre », reposant sur l'égalité hommes-femmes.

Plusieurs autres thèmes ont été débattus dans des groupes de travail :

- l'importance cruciale de l'articulation entre démocratie représentative et démocratie directe ;
- la place déterminante que devraient tenir les villes dans les politiques de coopération ;
- le rôle fondamental de la liberté de la presse et des médias pour l'émergence d'un État de droit ;
- l'utilité de créer, à partir des centres de recherche et d'instituts français et internationaux ayant participé au séminaire, un réseau international d'analyse des conséquences de la mise en œuvre de la gouvernance dans certains pays sous la pression des instances internationales ;
- la confrontation des points de vue d'entreprises françaises et ceux de la société civile sur la politique de coopération ;
- les nouvelles technologies et la coopération ;
- la formation des diplomates français à la coopération culturelle, scientifique et technique.

A participé à ces travaux une vingtaine de membres de l'administration du ministère des Affaires étrangères.

• À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, le Haut Conseil a organisé un séminaire des organismes qui lui sont similaires dans les autres pays européens, les 30 et 31 octobre 2000. Ce séminaire devait avant tout permettre que ces organismes se rencontrent, afin d'échanger leurs points de vue sur la coopération entre sociétés civiles et États, leurs expériences et leurs résultats, et qu'ils puissent, éventuellement, constituer des « chantiers communs ». Cinq conseils consultatifs jouant un rôle analogue au Haut Conseil s'étaient fait représenter : le Conseil fédéral du développement durable (Belgique), le bureau pour la coopération internationale au développement (Danemark), le KESU, Kehityksmaasuhteiden Neuvottelukunta (Finlande), le Irish Aid Advisory Committee (Irlande) et le Advisory Council on international Affairs (Pays-Bas).

Des représentants des gouvernements ou des plates-formes d'ONG des autres pays de l'Union européenne ont également participé à cette rencontre, à l'exception du Luxembourg. Du côté français étaient présents, outre le Haut Conseil, le directeur de cabinet du ministre délégué à la coopération et à la francophonie, M. Dominique Bocquet, le directeur général de la DGCID, M. Bruno Delaye, la chef du service des Affaires internationales et européennes à la direction du Trésor, M^{me} Stéphane Pallez, et M. Bernard Petit, directeur à la direction générale du Développement (Commission européenne).

De nombreux ateliers thématiques ont été mis en place autour des interrogations suivantes :

- Quel rôle pour les sociétés civiles dans la nouvelle convention de Cotonou ?
- Le problème des conditionnalités dans les relations Union européenne/ACP ?
- Comment concrétiser l'objectif de prévention des crises de la convention de Cotonou ?
- Comment promouvoir les droits sociaux dans la coopération entre l'Europe et les pays en développement ?
- Quelles sont les chances de succès de la conférence interministérielle sur le partenariat euro-méditerranéen de Marseille ?
- À l'Est, quoi de nouveau ?
- L'Europe a-t-elle une politique asiatique ?
- Avec l'Amérique latine, nos réseaux de solidarités sont-ils suffisamment valorisés ?

Les participants, une centaine, ont évoqué longuement la crise du dispositif de concertation entre la Commission européenne et les organisations de la société civile. Ils ont pu discuter du projet de déclaration du conseil des ministres européens sur la politique de développement de la Communauté européenne avec M. Dominique Bocquet. Enfin, les homologues européens du HCCI ont échangé leurs expériences, expliqué leurs méthodes de travail et leurs missions.

En conclusion, les participants ont constaté les déficiences de la pensée européenne en matière de développement par rapport aux institutions de Bretton Woods, au PNUD ou à l'OCDE, en particulier sur la question du commerce et sur les nouveaux accords de Cotonou.

La richesse des débats et des échanges informels a permis aux acteurs européens de la coopération internationale de mieux se connaître, de mieux se comprendre et d'étudier la possibilité de travailler ensemble à l'avenir, notamment par un échange régulier d'informations. Il est apparu que les « HCCI européens » ont de larges convergences de vues sur la nécessité pour l'Union européenne d'insérer les sociétés civiles des États membres dans la conception des politiques d'aide et sur la méthodologie à adopter.

La participation ou le soutien à certaines manifestations

Le Haut Conseil de la coopération internationale a apporté son soutien à une plate-forme d'ONG françaises pour lui permettre de participer au forum de la société civile organisé en marge du sommet du millénaire qui s'est tenu à New York en septembre 2000. Il a également été représenté au forum de la société civile qui s'est tenu avant la conférence Europe-Méditerranée, en novembre 2000, à Marseille.

Les prix de la coopération internationale

Plusieurs millions de Français participent à la vie d'associations, de syndicats, de collectivités locales, d'institutions académiques, d'organismes professionnels, etc., engagés dans des activités de solidarité internationale. Elles se traduisent par de très

nombreuses réalisations mais elles sont rarement connues. Le Haut Conseil de la coopération internationale a souhaité faire connaître au grand public, comme aux autres acteurs non gouvernementaux et aux administrations, quelques-unes des plus exemplaires de ces réalisations à travers la remise de prix de la coopération internationale au cours d'une manifestation organisée le 23 novembre 2000 à l'hôtel Matignon et à laquelle le Premier ministre a bien voulu prêter son concours.

Sur cent quinze dossiers de candidature reçus par le Haut Conseil quatre-vingt-huit ont été reconnus éligibles et présentés au grand public internaute pendant plus d'un mois. Neuf réalisations ont été primées et une vingtaine d'autres a été « nominée ».

Les trois premiers prix de la Coopération internationale ont été décernés de la manière suivante :

- « Le grand prix » (150 000 F) : projet Cité-Propre du CIPRE (Centre international de promotion de la récupération) consacré à l'environnement et au développement durable (cf. encadré ci-dessous) ;
- « Le prix spécial du jury » (100 000 F) : projet Pro-Café du CICDA (Centre international de coopération pour le développement agricole) et de l'ONG belge OTA (Collectif d'échanges pour la technologie appropriée) consacré au commerce équitable ;
- « Le troisième prix » (50 000 F) : projet d'aide au développement de la presse écrite vietnamienne de l'association Ouest-fraternité (salariés du journal « Ouest-France ») consacré aux droits de l'homme et à la liberté de la presse.

Un prix « Courage et dévouement » co-attribué par la Fondation Giacinto-Accornero sous l'égide de la Fondation de France et par le HCCI (150 000 F) : projet d'entraide Millau-Mali.

Les cinq prix suivants ont été dotés de 15 000 F chacun :

- « Le prix partenariats éducatifs » : projet ASASEC (enseignement agricole au Cambodge) ;
- « Le prix entreprises et développement » : projet Congé solidaire (aider chaque citoyen du Nord, salarié d'une entreprise, à contribuer au développement durable des pays du Sud) ;
- « Le prix de la coopération décentralisée » : projet de jumelage des villes de Mulhouse et de Timisoara ;
- « Le prix développement rural et énergie » : projet Sikka (village de 800 habitants au sud de Hébron) CODEV-PERC (Palestinian Energy and Environment Center) ;
- « Le prix tourisme et nouvelles solidarités » : projet LVT-TDS, village d'accueil au Burkina Faso.

Lors de la cérémonie de remise des prix, le 23 novembre 2000, le chef du Gouvernement, qui a annoncé son intention de réunir prochainement le Haut Conseil de la coopération internationale en séance de travail, a souligné le caractère exemplaire des projets récompensés, image « d'une démarche qui non seulement rapproche l'action de l'État et celle des milieux non gouvernementaux au Nord, mais contribue aussi à l'émergence de la société civile dans les pays du Sud [...] ».

Grand prix de la Coopération internationale attribué au projet Cité-Propre « Promotion du recyclage des ordures plastiques et de la récupération des emballages » mené par le CIPRE au Cameroun

L'ONG camerounaise CIPRE (Centre international de promotion de la récupération) est une organisation apolitique et à but non lucratif créée en avril 1996 dans le but de contribuer à la gestion des déchets urbains au Cameroun. Le projet Cité-Propre, mené par Roger Tchuenta et six autres membres fondateurs du CIPRE, localisé dans la ville de Yaoundé et plus particulièrement dans ses quartiers défavorisés, répond à un double objectif : la réduction de la pauvreté et la protection du milieu urbain pour la santé de l'homme. Ce double objectif, lutte contre la pauvreté et développement durable, fait à la fois sa richesse et son originalité. Visant trois groupes principaux : les femmes et les enfants, les artisans récupérateurs, et les industriels pour le recyclage, ce projet comporte deux volets.

Un volet social :

- en éveillant et développant la conscience des populations pour la protection du milieu, à travers des actions de recensement des associations dans les quartiers défavorisés, de sensibilisation des populations, d'éducation écologique des jeunes ;
- en promouvant le développement de l'artisanat de récupération à travers le développement et la diffusion des techniques et technologies appropriées de valorisation des déchets plastiques.

Un volet économique :

- en collectant le maximum de déchets plastiques produits par les populations, par une amélioration continue du système de tri à la source et un apport motivé aux postes de collecte ;
- en valorisant de façon optimale les déchets collectés, en menant quatre activités qui sont la récupération directe de certains déchets, le conditionnement des déchets collectés, la promotion du recyclage des déchets plastiques par revente aux industriels et la commercialisation des produits.

Tout en ayant des conséquences immédiates sur la protection de l'environnement par la collecte et le recyclage des déchets, ce projet s'inscrit également dans le long terme à travers des campagnes de sensibilisation des populations. Parallèlement, il permet de réduire la pauvreté au sein des quartiers défavorisés de Yaoundé, en promouvant le développement de l'artisanat de récupération, et en créant une activité de tri des déchets en amont.

Les bourses

L'octroi de bourses vise tout à la fois à inciter à la recherche sur les questions de coopération internationale et à contribuer aux travaux du Haut Conseil de la coopération internationale. À la fin de l'année 2000, douze bourses de 15 000 F (éventuellement renouvelables) ont été attribuées.

Sujets de recherche

Le développement durable au Brésil : quels enjeux internationaux ?

Les relations de l'Union européenne et du MERCOSUR dans le cadre de l'OMC : confrontation ou coopération ?

Le rôle de la France dans les relations entre l'Union européenne et l'Afrique noire depuis 1957.

L'influence française dans le système éducatif polonais à l'heure des réformes engagées par le ministère de l'Éducation.

Modes de contrôle de la fécondité en Afrique sub-saharienne francophone et anglophone : analyse comparative (Mali, Burkina Faso, Ghana, Tanzanie).

Analyse technico-économique des pratiques paysannes d'alimentation et de suivi sanitaire du bétail en zone office du Niger, cas de la zone de Niono.

Office du Niger, cas de la zone de Niono. Alphabétisation dans les entreprises et sociétés en milieu urbain au Mali : cas du district de Bamako.

L'intérêt pour les pouvoirs publics de travailler avec des ONG dans le domaine de la coopération pour le développement : le rôle des organisations de la société civile au Mali.

Comprendre et analyser la géographie de la misère et de la violence ainsi que les risques environnementaux dans la région métropolitaine de Salvador.

Le lien entre citoyenneté et formation au Brésil.

Les nouveaux modes d'institutionnalisation de l'État de droit associant la société civile au Mali.

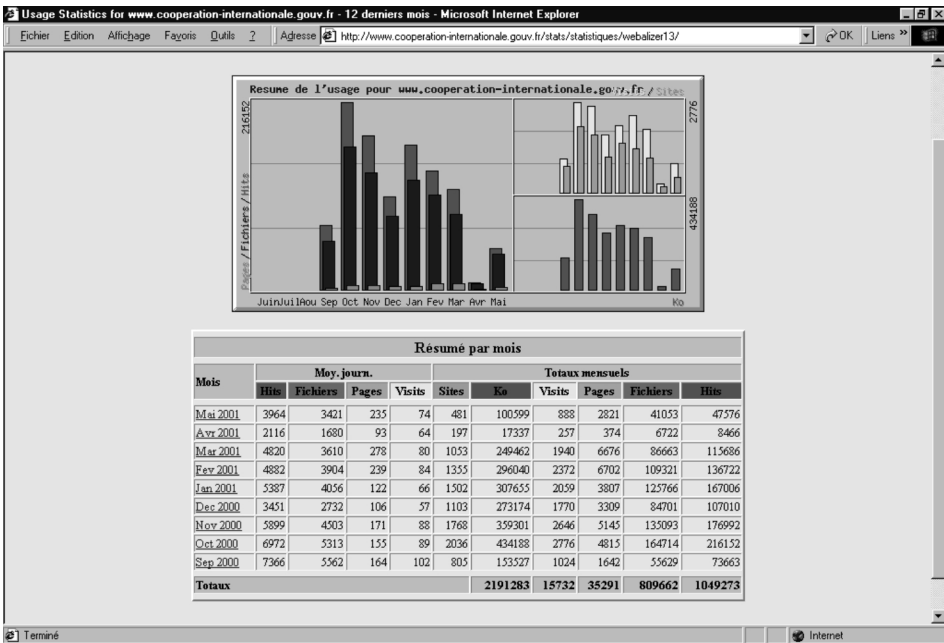
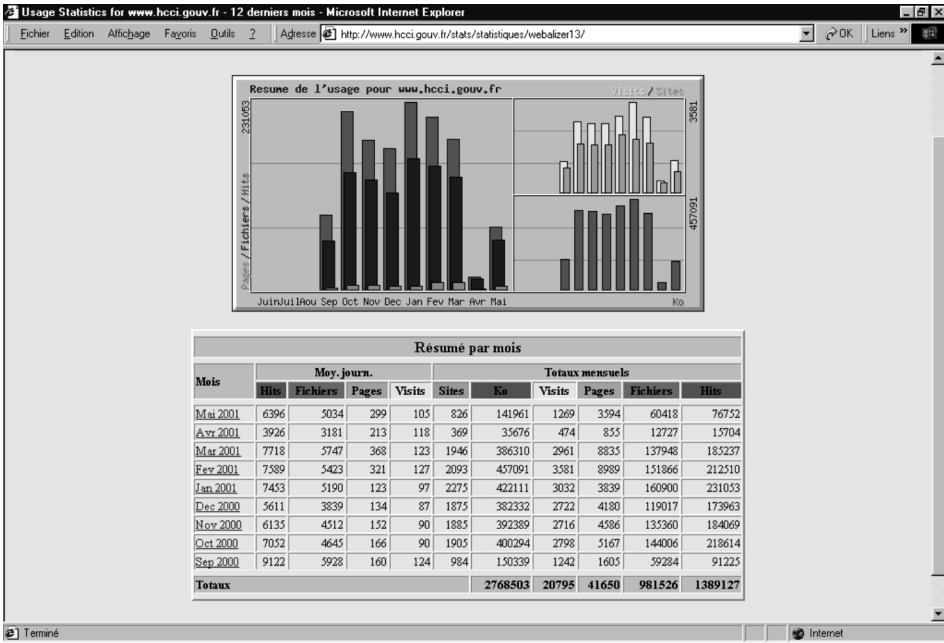
Inventaire et évaluation des alternatives technologiques pour la petite agriculture en Amazonie brésilienne.

Le site internet

Le site internet du HCCI (<http://www.hcci.gouv.fr>) offre une présentation détaillée du Haut Conseil de la coopération internationale, de son fonctionnement et de ses missions, la liste de ses membres et leur biographie, les comptes rendus de toutes les réunions plénières, des forum de discussion des différentes commissions (auxquels les internautes peuvent contribuer), les avis rendus au Premier ministre, des fiches de lecture sur divers documents portant sur la coopération internationale, des informations sur le Prix de la coopération internationale et sur les bourses attribuées par le Haut Conseil pour des travaux de recherche, une rubrique « notre sélection de sites web » qui fournit des liens vers d'autres sites voués à la coopération internationale, qu'ils soient l'émanation d'ONG, de syndicats, ou d'organismes nationaux ou internationaux. Le site internet du Haut Conseil de la coopération internationale est l'expression de la volonté d'élargir les champs d'investigation des internautes intéressés par la coopération internationale.



Les notes de lecture participent de cette mission, en offrant aux internautes la possibilité de prendre connaissance du contenu d'ouvrages de référence, analysés et résumés par le secrétariat général. Les sujets traités dans ces ouvrages rendent compte de l'étendue du champ d'investigation du Haut Conseil de la coopération internationale, allant de la gestion des crises à la politique de développement de l'Union européenne, en passant par les biens publics à l'échelle mondiale. Rendant compte de l'actualité de la recherche sur les questions de coopération, elles sont un outil précieux pour qui veut comprendre les enjeux de la coopération internationale.



Les deux sites du Haut Conseil de la coopération internationale – il s’agit du même site mais avec des adresses différentes du fait d’un changement de mode d’adressage – font l’objet d’une fréquentation importante qui témoigne de l’intérêt qu’ils suscitent : sur les quatre derniers mois de l’année 2000, il y a eu près de 18 000 visiteurs, soit une moyenne de 4 500 par mois.

Annexes

Décret du 10 février 1999 portant création du Haut Conseil de la coopération internationale

Art. 1^{er}. – Il est créé auprès du Premier ministre un Haut Conseil de la coopération internationale.

Art. 2. – Le Haut Conseil a pour missions :

- de permettre une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale, dans un souci de cohérence de leurs actions ;
- de favoriser l'adhésion du public à ces différentes actions.

À cet effet, le Haut Conseil :

- émet des avis et formule des recommandations sur les politiques bilatérales et multilatérales de la France, ainsi que sur l'action des opérateurs privés, en matière de coopération internationale ;
- propose toute mesure de nature à faciliter les échanges sur les diverses actions, publiques et privées, de coopération ;
- remet chaque année au Premier ministre un rapport, qui est rendu public ;
- organise en tant que de besoin, une conférence de la coopération internationale regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés.

Art. 3. – Les membres du Haut Conseil sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par le Premier ministre.

Le Haut Conseil est composé de soixante membres :

- a) deux membres du Conseil économique et social nommés sur proposition du président du Conseil économique et social ;
- b) un maire, un conseiller général et un conseiller régional nommés sur proposition d'une association représentative, respectivement, des maires, des présidents de conseil général et des présidents de conseil régional ;
- c) quarante personnes nommément désignées, appartenant :
 - aux organisations ayant pour activité principale la solidarité internationale ou aux organismes qui les fédèrent ;
 - aux collectifs d'organisations de migrants, chargées de leur intégration en France, en liaison avec leur pays d'origine ;
 - aux confédérations syndicales de salariés ;
 - aux groupements d'employeurs ;
 - aux organismes mutualistes relevant du code de la mutualité et aux fédérations de mutuelles, de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale ;
- d) quinze personnalités choisies en raison de leur autorité dans le domaine de l'aide au développement et de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Participent également aux travaux du Haut Conseil, avec voix consultative, des représentants :

- du Président de la République ;
- du Premier ministre ;
- du ministre des Affaires étrangères ;
- du ministre chargé de l'Économie et des Finances ;
- et des ministres concernés par les questions inscrites à l'ordre du jour,

ainsi que :

- le directeur général de l'Agence française de développement ;
- le délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales ;
- le secrétaire général de la Commission nationale de la coopération décentralisée ;
- le secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'homme ;
- le secrétaire général de la Commission Coopération Développement.

Sauf démission, il ne peut être mis fin au mandat des membres du Haut Conseil qu'en cas d'empêchement ou de défaillance constaté par le bureau du Haut Conseil.

Les membres du Haut Conseil, nommés en remplacement de ceux dont les fonctions ont pris fin avant leur terme normal, achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Art. 4. – Le président du Haut Conseil est nommé par décret du Premier ministre pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Les vice-présidents sont choisis par le Haut Conseil.

Le Haut Conseil constitue son bureau, qui remplit, entre ses réunions, les missions qu'il lui confie.

Le secrétariat du Haut Conseil est assuré par un secrétaire général désigné pour trois ans par arrêté du Premier ministre.

Art. 5 – Le Haut Conseil se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président ou à la demande d'un tiers de ses membres.

Les avis du Haut Conseil sont adoptés à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 6. – Le Haut Conseil peut créer, en son sein, des commissions de travail chargées d'étudier des questions spécifiques et demander à un rapporteur de lui présenter toutes recommandations utiles.

Outre les membres du Haut Conseil, peuvent être appelées à siéger en commission de travail des personnes choisies pour les représenter par les membres mentionnés au deuxième alinéa de l'article 3.

Art. 7. – Pour l'accomplissement de sa mission, les crédits nécessaires au fonctionnement du Haut Conseil sont inscrits au budget du ministère des Affaires étrangères.

Art. 8. – Le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie et le secrétaire d'État au Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 10 février 1999

Par le Président de la République : Jacques Chirac ;

le Premier ministre : Lionel Jospin ;

le ministre des Affaires étrangères : Hubert Vedrine ;

le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : Dominique Strauss-Kahn ;

le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : Charles Josselin ;

le secrétaire d'État au Budget : Christian Sautter.

Avis du Haut Conseil de la coopération internationale sur la coopération avec la Russie au regard des événements en Tchétchénie (13 mars 2000)

Le conflit en Tchétchénie et ses répercussions humanitaires suscitent une indignation croissante. Au Kosovo et à Timor-Est, la communauté internationale, et avec elle la France, semblaient avoir pris en compte l'impact dramatique de l'immobilisme et avaient fait preuve d'une volonté politique nouvelle. En Tchétchénie, la même communauté internationale laisse se dérouler des horreurs qui remettent en cause les valeurs même du droit humanitaire international, et notamment des conventions de Genève de 1949 et de leurs deux protocoles additionnels de 1977. La France, partie à ces conventions, qui stipulent dans leur article 1 commun aux quatre conventions de Genève que « les hautes parties aux Conventions s'engagent à les respecter et à les faire respecter », ne peut rester silencieuse.

L'article 3 commun aux quatre conventions de Genève rappelle que le principe d'humanité prévaut en toute circonstance et pour tout type de conflit. La Russie a non seulement ratifié ces quatre conventions mais aussi la Convention internationale contre la torture.

Lors de sa session plénière du 13 mars, le Haut Conseil de la coopération internationale, après concertation avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui a récemment émis un avis sur ce sujet, recommande au Gouvernement de prendre contact avec nos différents partenaires au sein de l'ONU, des institutions de Bretton Woods et de l'Europe, pour que soient prises les mesures qui s'imposent.

À l'heure où la situation militaire et humanitaire dans le Caucase change rapidement, il est indispensable que la France demande :

- à l'ensemble de ses partenaires, que la continuation des programmes d'aides bilatérales et multilatérales à la Russie soit conditionnée à la possibilité d'enquêter sur le terrain et d'intervenir auprès des populations civiles ;
 - que les organisations humanitaires indépendantes et impartiales, ainsi que le HCR, puissent avoir un accès libre à l'ensemble des victimes du conflit et notamment les populations civiles. Ces acteurs doivent pouvoir estimer les besoins, y répondre et en évaluer l'impact de façon indépendante ;
 - que les papiers d'identité, confisqués aux Tchétchènes, lors du franchissement des frontières, leur soient restitués ou qu'il leur en soit attribué de nouveaux ;
- avec le soutien de l'ensemble de ses partenaires, que les organes compétents des Nations unies, l'OSCE, ainsi que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, puissent faire la lumière sur la réalité des violations du droit humanitaire international. Une attention particulière devra être portée aux conditions des populations civiles dans la zone de conflit, ainsi que sur le sort des prisonniers.

Avis du Haut Conseil de la coopération internationale remis au Premier ministre en vue des débats parlementaires sur la coopération et sur la présidence de l'Union européenne

(18 avril 2000)

Introduction

La récente réforme des dispositifs de la politique de coopération internationale de la France – mise en place de la direction générale de la Coopération internationale et du développement et redéploiement de l'AFD, création du Comité interministériel de coopération internationale et du développement et du Haut Conseil de la coopération internationale – témoigne de la volonté de renouvellement de l'action extérieure de notre pays. Il est en effet urgent de reconstruire la crédibilité de la France et de rompre avec des conceptions dépassées : survivances post-coloniales, pièges des amitiés particulières, rigidité des cadres géographiques... Il faut surtout ne pas laisser les intérêts économiques et commerciaux à court terme l'emporter sur les impératifs d'un développement humain et durable dont nos partenaires et nous-mêmes tirerons de réels avantages à plus longue échéance.

L'heure est particulièrement opportune pour que la France donne un contenu enrichi à sa politique de coopération internationale et, au-delà, contribue à de nouvelles orientations mondiales touchant le développement. Dans un contexte mondial en pleine transformation, elle peut jouer un rôle exceptionnel, pour peu qu'elle le veuille et qu'elle sache formuler une pensée claire. Trois séries de motifs convergent en ce sens.

- Les dogmes de la libéralisation et de l'ajustement par le seul marché, qui ont inspiré de puissantes politiques bilatérales et multilatérales, se voient contestés. La mise en cause de la philosophie et du fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, les approches neuves de la Banque mondiale, du Programme des Nations unies pour le développement, les thèmes débattus à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, comme au sein de la Commission de Bruxelles, marquent un tournant au moins conceptuel.
- Une autre « globalisation » s'impose : aide au développement, coopération internationale et diplomatie mondiale n'ont plus de sens prises isolément. Paix et sécurité, commerce et propriété intellectuelle et industrielle, droit du travail et migrations, réforme des institutions financières internationales, culture et droits de l'homme ne peuvent être traités séparément. Ces sujets sont également imbriqués avec ceux négociés à la suite de la conférence de Rio : les climats, la biodiversité, la pauvreté, le partage de la culture et du savoir... La pression montante, exercée surtout par les pays industrialisés, en faveur du respect des pratiques démocratiques et contre la corruption ne peut être dissociée de la question du développement. Coopération et régulation constituent les deux leviers majeurs qui s'offrent à la Communauté internationale pour donner un autre contenu à la mondialisation qui profite à tous les peuples. Une forte demande s'exprime en ce sens.

- Les voix qui contestent et les acteurs qui comptent ne sont plus tout à fait les mêmes qu’hier. Les institutions multilatérales et les gouvernements ont perdu le monopole des concepts et de l’action. La société civile internationale est active et souvent efficace. Ses organisations sont en pleine mutation : leur montée en puissance et leur professionnalisation croissante leur imposeront et leur permettront tout à la fois de s’appliquer les règles qui leur font parfois défaut. Composite, rassemblant associations de solidarité internationales, organisations syndicales et professionnelles, collectivités locales, universités, associations issues de la migration, elle met au service de la coopération un vaste spectre de compétences. Les relations de la France avec les pays en développement ou émergents, comme avec ceux de l’ex-bloc de l’Est, doivent tenir compte de ces nouveaux intervenants sur la scène mondiale.

Le Haut Conseil a choisi, parmi les compétences qui sont les siennes, d’émettre un premier avis consacré, pour l’essentiel, à la politique de coopération de la France avec les pays en développement, notamment en ce qui concerne le rôle des nouveaux acteurs de la société civile, en laissant pour plus tard l’étude des politiques européennes et plus généralement de ce que devraient faire les organisations internationales.

I. Des principes directeurs pour le développement

1) D’abord le développement

L’objectif de tous les acteurs français de la coopération avec les pays défavorisés ou en transition, c’est leur développement. Ils ne se satisfont pas d’une approche qui considère comme une fatalité que le rythme de croissance de leur production nationale reste inférieur à celui de leur population, les condamnant à partager indéfiniment la pénurie d’aliments, de soins et d’éducation. Ils refusent les politiques qui se limitent à corriger les symptômes les plus criants de la pauvreté. Ils veulent remédier à la misère en pesant sur les facteurs qui y conduisent. Ils apportent leur appui à ceux qui construisent les moyens pour en sortir.

Sauf très rares exceptions, les politiques d’aide n’ont pas jusqu’ici provoqué le décollage des pays bénéficiaires : la part des pays ACP a, par exemple, régressé de 3 à 1,5 % du marché mondial en 25 ans. La corruption envahissante dans certains pays, la démocratie bafouée dans d’autres, la pauvreté qui persiste ou qui s’étend ont découragé l’opinion, même si celle-ci reste globalement favorable à une augmentation de l’aide. C’est sans doute pourquoi l’effort de la France pour l’aide publique au développement, tant bilatérale que celle dispensée par les institutions multilatérales auxquelles notre pays contribue, a régressé rapidement sans susciter d’émoi particulier. Tel est particulièrement le cas de l’aide publique bilatérale qui a chuté de 32 % en quatre ans.

L’existence de certaines carences de l’aide publique française a été soulignée par de nombreux rapports. Elles tiennent essentiellement à certains projets non négociés avec des populations qui ne se les approprient donc pas et à la production de schémas d’organisation dérivés des nôtres. S’y est ajouté un retard idéologique à prendre en considération dans les questions de genre. Or le développement ne peut persister à ignorer les multiples inégalités entre les hommes et les femmes vis-à-vis des droits

économiques et politiques, tout autant que des droits de base d'accès aux aliments, aux soins et à l'éducation.

Le chemin à parcourir est clair ; il faut commencer par le commencement : une place essentielle doit être donnée à l'éducation, à la formation, aux échanges d'expériences et aux transferts de technologies afin d'éviter que les aides économiques et financières soient mal utilisées et se révèlent finalement sans effet positif sur le développement. Par ailleurs, la mobilisation des financements et les équipements doivent être ciblés vers la très petite entreprise, levain du développement endogène. Ce dernier implique aussi le renforcement des capacités des populations et des États à vendre leurs productions et à acquérir des intrants à de meilleures conditions. Les organisations locales des sociétés civiles doivent être encouragées à devenir l'expression collective des petits exploitants et entrepreneurs, appuyées par leurs homologues du Nord : organisations professionnelles, associations de migrants, associations de solidarité internationale, ainsi que les collectivités locales et les centres de recherche.

Une bonne moitié des pays de la zone de solidarité prioritaire de la coopération publique française est en situation de guerre civile larvée. La coopération française a tendu à l'ignorer et à concevoir des stratégies de développement trop vulnérables aux aléas politiques. Il convient qu'elle évolue aussi sur ce point.

2) Le développement, mais pas n'importe comment

L'heure est à la critique, parfois radicale, des politiques dites d'aide au développement ordonnées suivant les dogmes de la dérégulation et de l'ajustement structurel. La France peut y faire écho sur un mode positif : trois principes doivent inspirer sa nouvelle politique d'appui au développement.

Premier principe : la lutte contre les inégalités sociales

Les inégalités ne sont pas seulement monétaires. Aussi importante que les écarts de revenus – entre pays et au sein d'un pays – il y a l'inégalité d'accès à des « biens communs » essentiels : éducation et information, santé et éducation sanitaire, environnement sain (habitat, eau potable, air pur, services énergétiques de qualité). Aussi inacceptable est le sort réservé, dans certains pays, aux femmes, aux enfants, aux minorités et aux migrants. La conférence de Copenhague de 1995 mettait en garde contre « les ajustements brutaux, s'accompagnant d'une aggravation de la pauvreté, du chômage et d'une désintégration sociale ».

Un fossé inégalitaire multiforme se creuse. La globalisation débridée des échanges et des flux financiers en est largement responsable ; la montée des inégalités signe l'incapacité du marché à régler seul les problèmes du monde. En harmonie avec le message politique qu'elle a toujours porté, la France doit affirmer que la réduction de la pauvreté implique de lutter contre ces inégalités qui aujourd'hui ravagent le monde – qui peuvent demain, si on compte plusieurs milliards de pauvres, le faire exploser.

La question du développement a une dimension mondiale et doit impliquer le principe d'une solidarité internationale pour contenir les crispations protectionnistes et les replis identitaires au Nord comme au Sud qui continuent à affaiblir la démocratie et à contester l'universalité des droits de l'homme.

La coopération française doit s'inscrire dans cette vision par des programmes visant à la satisfaction des besoins élémentaires des populations (éducation et santé), à l'élargissement de l'accès aux droits fondamentaux et aux services de base (transport, énergie, communication), à l'appui aux petites entreprises (micro-financement, formation, sécurité juridique). Elle doit aussi favoriser les politiques organisant une meilleure répartition des revenus entre les sexes (des projets axés sur le rôle économique des femmes), un accès plus facile au crédit et une fiscalité redistributive.

Deuxième principe : le développement durable

De grands désordres écologiques gagnent la planète. Ils concernent chacun de nous, comme nos enfants. Même un pays favorisé comme la France est menacé dans ses intérêts immédiats et dans son avenir. Les pays pauvres le sont bien davantage et parfois dramatiquement.

La recherche de solutions à ces questions collectives et planétaires s'inscrit depuis le sommet de Rio en 1992 dans le cadre du développement durable. Ce principe concerne autant les équilibres sociaux (solidarité intra-générationnelle) et la viabilité sociale et économique des pays, que la protection des écosystèmes et des ressources naturelles (solidarité inter-générationnelle).

Les pays qui veulent se développer sont pris en tenaille entre les exigences d'une indispensable croissance économique et les normes environnementales et sociales, que voudraient faire prévaloir les pays industrialisés. Pourtant les pays du Nord ont été et sont souvent encore les plus lourds pollueurs ; ils n'appliquent pas toujours à eux-mêmes les règles qu'ils voudraient voir les autres respecter ; ils ne soutiennent pas suffisamment l'effort des pays du Sud pour se doter de capacités – à commencer par l'éducation – qui leur permettraient une croissance soutenue et raisonnée ; ils protègent leur monopole sur les technologies avancées ; dans les négociations internationales, ils prétendent paradoxalement imposer que la priorité soit donnée au commerce, sans prendre suffisamment en compte les facteurs sociaux et environnementaux.

La France doit inscrire la préoccupation du très long terme dans son action diplomatique en faveur du règlement de ces questions globales. Les programmes et les projets doivent transcrire ces engagements localement : privilégier ceux qui reposent sur un usage économe des ressources naturelles et sur des comportements responsables des entreprises, faciliter les transferts de technologies. Protéger les ressources naturelles, maîtriser les croissances urbaines, aménager les métropoles et leurs infrastructures impliquent d'encourager la création de cadres institutionnels appropriés, le renforcement des capacités locales, le développement de l'éducation et de la formation, la reconnaissance du rôle que peut jouer la société civile.

Troisième principe : la promotion de la démocratie et des droits de l'homme par la citoyenneté

L'État de droit, le respect des droits de l'homme et l'enracinement d'une culture démocratique : autant de valeurs fondamentales sur lesquelles la France doit asseoir sa coopération internationale. L'absence de contre-pouvoirs et l'impuissance des sociétés civiles ont jusqu'ici creusé les inégalités sociales, accentué l'exclusion et la pauvreté, nourri la corruption et favorisé la mauvaise gestion publique.

Bien souvent, il s'agira de réhabiliter l'État lui-même pour réduire les inégalités, pour assurer un développement durable et même, paradoxe apparent, pour jeter les bases d'une société civile. De même, la coopération doit servir à un renforcement de la justice et de son indépendance.

Mais si l'on parle de rôles reconnus aux États, comme de nouvelles régulations, encore faut-il s'entourer ici de quelques précautions :

- affirmer que certaines dimensions du développement ne peuvent être laissées au seul jeu du marché ne signifie pas évidemment l'exportation de procédures étatiques et bureaucratiques ;
- les pays en développement doivent acquérir les moyens de conforter leurs institutions, nationales et locales. Le renforcement du capital humain (éducation, formation, échanges d'expériences et transferts de technologies) est dès lors essentiel et ne saurait se faire de manière uniforme dans tous les pays ;
- le rôle croissant reconnu à la société civile dans la promotion de la démocratie, dans le développement économique et social dans la protection de l'environnement doit nous conduire à encourager les initiatives et les politiques décentralisatrices et participatives en déléguant des rôles et des responsabilités aux acteurs non étatiques ;
- droits de l'homme et démocratie, parfois vus comme des « valeurs » occidentales, doivent constituer des principes d'action, non des principes d'uniformisation. Une véritable politique de coopération se doit d'être respectueuse des cultures et des héritages, sans chercher à imposer un modèle intellectuel ou culturel. La politique de coopération ne devrait en aucun cas servir d'alibi à la pérennisation de systèmes de corruption.

Les associations locales de défense des droits de l'homme, les collectifs de journalistes, et les collectivités locales ont besoin de notre soutien. La formation des cadres des associations, ceux des mouvements sociaux et des syndicats, est insuffisamment pratiquée par la France, à la différence d'autres pays européens. Il nous faut mettre en œuvre des programmes spécifiques, déconcentrés au niveau des ambassades et gérés en partenariat avec les collectifs d'ONG locales et internationales.

II. Une politique de coopération inscrite dans le jeu international

1) Une politique française de coopération à l'échelle d'un monde multipolaire

Le monde est devenu l'horizon des politiques de coopération : le temps n'est plus où des blocs s'opposaient pour mieux se renforcer. De bipolaire, notre environnement international est devenu multipolaire.

Notre pays finance à hauteur d'un quart, soit beaucoup plus que sa participation habituelle aux institutions européennes (18 %), le Fonds européen de développement. L'Union européenne représente (aides bilatérales comprises) plus de la moitié de l'aide publique totale au développement à l'échelle mondiale. C'est pourtant la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui se sont toujours affirmés comme les architectes des politiques d'aide au développement. Les institutions de

Bretton Woods donnent aujourd'hui le « la » des stratégies de coopération internationale, y compris lorsqu'elles changent de cap comme actuellement.

C'est aux côtés des autres pays de l'Union européenne que la France peut aujourd'hui défendre une vision alternative, plus solidaire. Il faut en particulier instituer un mécanisme qui permette aux pays de l'Union européenne de parler d'une même voix au sein du FMI et de la Banque mondiale. L'Union européenne doit se poser en force de propositions et de conception dans les institutions internationales, tant de Bretton Woods que du système des Nations unies, mettant à profit sa puissance et son expérience.

Pour être le catalyseur de forces qui œuvrent pour un monde plus juste et plus stable, il faut impérativement nouer des alliances, rechercher de nouvelles synergies. La France doit affirmer nettement qu'elle se place aux côtés des pays pauvres dans les négociations internationales, en particulier s'agissant de brevetage du vivant, de l'autodétermination alimentaire, du financement du développement. Aider ces pays à se faire entendre dans les grandes rencontres internationales, à mieux négocier, à développer leurs propres capacités d'expertise, sont donc aussi des objectifs majeurs de la coopération.

Au sein de l'OMC, la philosophie du « trade not aid » n'a pas renoncé à s'imposer. La France et l'Europe doivent faire entendre dans cette enceinte des positions alternatives en faveur d'un couplage « commerce et coopération partenariale », mettant la problématique du développement au cœur de l'organisation d'un système commercial ouvert.

S'agissant des mécanismes de régulation du système commercial multilatéral, le caractère novateur des clauses de participation des travailleurs contenues dans l'accord sur les normes internationales conclu à l'OIT en juillet 1998 devrait permettre à la France de jouer un rôle moteur dans la négociation sur les normes fondamentales en matière de travail.

L'organisation de coopération économique entre les pays industrialisés, l'OCDE, est devenu pour ses membres l'observatoire des politiques de coopération au développement de ces pays. En y adoptant une politique de présence plus forte, notre pays bénéficierait d'un effet de levier en faveur des options qu'il défend.

Il faut que la France soit plus présente à l'OSCE comme au Conseil de l'Europe, vecteurs de la consolidation de la démocratie et du renforcement de la citoyenneté en Europe centrale et orientale.

La France doit aussi participer activement à la réalisation des engagements pris solennellement lors des conférences mondiales de Rio (1992), Vienne (1993), Le Caire et Peking (1994), Copenhague (1995) et Istanbul (1996).

Ces engagements sont à inscrire explicitement dans les objectifs de la coopération française. La crédibilité acquise favorisera l'action d'entraînement de notre pays au sein des institutions internationales. Il est en effet urgent de combattre le scepticisme devant les suites concrètes de ces conférences spectaculaires.

Avec le PNUD, dont le nouveau dynamisme mérite d'être souligné, le partenariat est à consolider.

Des programmes de réinsertion économique des déplacés pourraient être mis en chantier avec le HCR.

La coordination des programmes d'aides qu'assument souvent les agents locaux du PNUD invite à soutenir cet organisme dans ce rôle.

2) Poursuivre le processus de réduction de la dette

La France affirme sa volonté de renforcer son rôle moteur dans les négociations internationales sur l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Des avancées importantes ont été faites lors du sommet de Cologne (juin 1999), mais l'initiative PPTE ainsi renforcée est d'une sophistication telle qu'un nombre trop restreint peuvent à ce jour en bénéficier. Le Haut Conseil propose que le gouvernement français soutienne la relance des négociations internationales selon plusieurs axes :

- associer les annulations de dette à la recherche d'un partage des responsabilités entre les institutions financières, les pays créanciers et débiteurs. La mise en place de procédures d'arbitrages ou l'élaboration de normes juridiques internationales devraient à terme se substituer au mode de décision discrétionnaire pratiqué par le FMI en l'absence d'alternatives ;
- renforcer et élargir les dispositifs de conversion de la dette par l'instauration de fonds de contrepartie permettant de financer des programmes sociaux, éducatifs, environnementaux et productifs au profit des plus pauvres. En particulier, les obstacles ayant conduit à l'arrêt du programme français, lancé en 1994, devront être levés : la complexité du dispositif, l'impossibilité de diminuer l'endettement à court terme, crucial en terme de reconstruction des capacités des États débiteurs ;
- en même temps, définir des règles et des normes d'éligibilité se substituant aux conditionnalités économiques et politiques (État de droit, gestion des affaires publiques). Mais l'annulation de la dette ne peut attendre que la réforme des politiques économiques ait atteint sa pleine réalisation ou que les normes démocratiques soient totalement respectées. À des conditionnalités « du tout ou rien », souvent illusoire, mieux vaut préférer l'établissement d'engagements contractuels et veiller au respect d'un processus de réformes économiques et sociales ;
- les annulations de dette ne doivent pas se faire au détriment de l'aide publique au développement.

3) Une politique de coopération européenne à construire

La coopération européenne, que l'on peut qualifier de transnationale plutôt que de multilatérale, est un levier essentiel pour faire reconnaître notre identité européenne, nos valeurs démocratiques et nos choix en faveur de la dimension sociale d'un développement moins inégalitaire. Elle doit toutefois faire de gros progrès en termes d'efficacité et de cohérence avec celles des États membres.

On a souvent reproché à cette politique un défaut de réactivité et un manque de transparence, voire de démocratie.

La négociation des accords UE-ACP : un défi pour la coopération européenne

Les accords en cours de signature instaurent une période de transition de douze ans pour négocier des accords de partenariat économiques régionaux et vérifier leur

compatibilité avec l'OMC. Cette opportunité peut être saisie pour définir de nouveaux rapports de partenariat en prenant en compte quatre perspectives :

a) **Les réglementations du système mondial** : la consolidation de la démocratie, l'organisation de rapports moins inégaux sur la scène internationale, la réforme du système international et de ses institutions (Nations unies, Bretton Woods, OMC), l'évolution nécessaire du droit international ne pourront éviter un dialogue politique entre les pays du Nord et du Sud. L'UE peut en être le vecteur, en rappelant qu'il n'est pas de sociétés ou de couches sociales qui doivent être écartées de ces débats.

b) **L'intégration régionale** : la réussite de l'intégration européenne est due à des méthodes qui, adaptées, peuvent entraîner une véritable transformation au Sud. Le volet économique des négociations Europe-ACP prévoit un soutien de l'UE aux politiques régionales. Il devrait privilégier les politiques d'accès à l'eau, d'énergie et d'infrastructures. Des programmes de coopération inspirés des fonds structurels européens et des programmes de formation type ERASMUS/SOCRATES en fixeraient les priorités en termes d'actions de coopération.

c) **L'évaluation de l'impact des politiques communautaires internes sur les pays en développement** : la Commission européenne préconise d'ores et déjà que la Communauté « mette en cohérence les politiques communautaires ayant un impact sur les pays en développement, telles que le commerce, l'agriculture, la pêche, les transports, l'énergie et l'environnement », ainsi qu'en témoigne son très récent rapport sur la politique de développement européenne. La compatibilité des politiques communautaires de coopération et d'aide avec la Politique agricole commune et avec celle de la pêche, et les impacts de ces dernières sur le développement, notamment des pays ACP, commencent à être mis en question. L'accès au marché européen pour l'ensemble de leurs produits agricoles ou l'effet des subventions communautaires à l'exportation, directes ou indirectes, sur les productions et marchés locaux de denrées de base méritent d'être examinés sans tabous.

d) **La prévention des conflits** : nombre de pays ACP sont affectés de graves troubles politiques et sociaux, une partie est frappée de guerres civiles ou internationales. Les nouveaux accords UE-ACP sont l'occasion d'élaborer des mécanismes d'alerte, de prévention et de gestion des conflits et des crises mieux articulés avec l'aide humanitaire de l'Union européenne.

La conférence Euromed : une occasion d'affirmer une politique méditerranéenne

La conférence euro-méditerranéenne se tiendra à Marseille cet automne. Le soutien de l'Union européenne aux projets issus de propositions conjointes des sociétés civiles et collectivités locales des deux rives de la Méditerranée devrait recueillir l'adhésion, notamment s'il relève de quatre thèmes majeurs : prévention des conflits, État de droit et démocratie, échanges humains et culturels, environnement et développement durable.

La Commission européenne a mis en place quelques mécanismes de concertation avec les principales ONG. Mais en refusant de donner à ces relations un cadre formel, elle a laissé perdurer une situation profondément inégale, qui n'est en rien exemplaire de ce que devrait être le soutien aux organisations de la société civile. La Conférence inter gouvernementale (CIG) et le Parlement européen pourraient utilement s'impli-

quer dans la création d'un encadrement politique stable des relations entre l'UE et sa société civile.

À considérer les nouveaux accords UE-ACP, le dialogue euro-méditerranéen, et l'élargissement aux PECO, on constate que la coopération multilatérale est au centre de gravité et non plus à la périphérie de la coopération française. Cela implique que l'Union européenne devienne plus efficace ; l'expérimentation d'une aide plus intégrée en direction de certains PMA, notamment à partir du couple franco-allemand, peut aider à répondre aux questions que pose, dans ce nouveau cadre, l'avenir des relations entre coopération bilatérale et multilatérale.

III. Les capacités d'action de la France

Au plan mondial, le volume financier de l'investissement dans les pays en développement a désormais dépassé le montant de l'aide publique au développement, elle-même largement complétée par les initiatives non étatiques et les transferts de capitaux opérés par les migrants.

Doit-on conclure à l'obsolescence de cette forme d'aide ? Non, sous réserve qu'il soit tenu compte des conséquences de ces conditions nouvelles. Pour rester efficace, l'APD ne peut plus s'envisager que comme l'un des éléments parmi ceux qui concourent au développement. Elle peut trouver dans ces évolutions une démultiplication de ses moyens. Les récentes instructions ministérielles conjointes données à l'AFD témoignent de la perception générale de ce diagnostic. Le Haut Conseil de la coopération internationale le partage. Plusieurs conséquences lui paraissent devoir en être tirées.

1) Clarté des principes et des objectifs

Seul un large débat public sur les changements à opérer permettra que l'opinion française soutienne un effort renouvelé. Pour être en mesure de proposer à ses citoyens et à ses partenaires, en Europe et dans le monde, une approche nouvelle de la coopération, la France devrait en effet appliquer rigoureusement à elle-même les normes démocratiques qu'elle entend défendre.

Afficher clairement le choix des pays avec lesquels la France définit une solidarité prioritaire

La France doit coopérer de façon prioritaire avec les pays qui luttent contre la corruption et la criminalité, qui respectent les droits de l'homme, agissent pour la démocratie, pour un développement respectueux des équilibres écologiques et combattent les inégalités.

Si les gouvernements s'écartent par trop de ces principes, la règle réside dans la prise en compte attentive des besoins premiers de la population. Là, notre coopération devrait opérer prioritairement en relation étroite avec les organisations qui représentent les populations, quand elles existent, et par le biais des organisations de notre

société civile. Les situations, où les relations d'État à État font courir le risque d'une caution donnée à des situations condamnables, rendent ainsi encore plus nécessaires les politiques de coopération de « société à société ».

Afficher clairement les objectifs qu'elle poursuit

Comme ses concurrents, la France ne peut se passer de stratégies de conquête de marchés et de maîtrise de ses approvisionnements. La capacité à définir des normes techniques et commerciales, l'intelligence économique, voire l'attractivité vis-à-vis des meilleurs « cerveaux » étrangers en sont des outils essentiels. Notre pays mène nécessairement une « coopération d'influence » qui passe notamment par la coopération scientifique et technique, militaire et culturelle, et par le soutien à la francophonie.

La coopération internationale de la France comprend à ce titre une dimension qui la rattache à une projection de sa puissance à l'extérieur. Cette « coopération d'influence » est volontiers opposée à une coopération « éthique » ou « désintéressée ».

À l'examen, l'antinomie n'est pas si fondamentale.

Tout d'abord, l'étude concrète de la coopération technique la plus « désintéressée » a montré à de nombreuses reprises qu'elle entraîne, en retour, un volume d'affaires au profit du pays donateur. La langue, les normes, le courant d'expertises suscitent habitudes et mise en réseau des partenaires. Cultures techniques et spécifications technologiques installent une contrainte qui explique que les meilleures offres resteront pour longtemps celles du donateur, établissant une liaison de fait entre l'aide et la fourniture des équipements correspondants.

C'est du reste ce qui a permis à plusieurs rapports de suggérer au gouvernement français de renoncer à la liaison de ses aides, à l'instar d'autres pays industrialisés.

D'autre part, il faut ici encore rappeler que les désordres et les périls sont de plus en plus globaux. Réduire la pauvreté et la dégradation de l'environnement, conforter un développement plus durable sont les seuls moyens de limiter les risques systémiques mondiaux. Le principe de précaution acquiert là le caractère d'un véritable principe d'action, propre à recevoir une large adhésion.

Il peut toutefois arriver que certains choix de méthodes (garanties publiques d'investissement par exemple), fondés sur les intérêts géostratégiques ou économiques de notre pays soient en conflit avec les principes qui devraient inspirer notre coopération. Dans notre pays, ce type de conflit doit trouver son issue dans le débat démocratique. La commission interministérielle d'étude pour les exportations de matériels de guerre dont le rapport est désormais remis au Parlement, montre que des solutions peuvent être imaginées en ce sens.

2) Un rôle beaucoup plus important des acteurs non gouvernementaux dans le dispositif français de coopération

Alors que l'aide publique décroît, les acteurs non gouvernementaux ont pris en partie le relais. En cofinçant au moins 15 % de la coopération au développement, ils ont acquis la légitimité de participer à la conception et à la mise en œuvre de la politique

de la France. Malgré une évolution récente, l'administration tend toujours à ne considérer l'engagement des ONG que comme des moyens techniques et budgétaires d'appoint à ses programmes, prenant difficilement en compte les dimensions politiques spécifiques des collectivités locales, syndicats, associations de migrants, organisations professionnelles et mutualistes.

Les procédures de consultation autour des programmes de coopération ne sont pas actuellement favorables à l'implication de la société civile : l'État recueille des avis, puis décide seul. Si le mot partenariat a un sens, il doit se vérifier concrètement dans des procédures réellement paritaires. Une ouverture plus grande ne pourrait que pousser les ONG à participer à la mise en place de cadres déontologiques et organisationnels explicites, cadres dont l'absence est souvent mise en avant pour expliquer la difficulté à mettre en place ces relations de type paritaires.

Déjà expérimenté avec une dizaine de pays, le fonctionnement des commissions mixtes de coopération bilatérale démontre pourtant les avantages de la démocratie participative : en associant les collectivités locales, les ONG et les entreprises partenaires dans les deux pays, à la préparation et aux débats d'orientation, les gouvernements peuvent évaluer l'adéquation des projets de leurs administrations aux besoins recensés par des organisations plus proches des populations. Le Haut Conseil recommande au ministère des Affaires étrangères la généralisation de ce type de procédures.

Il signale en particulier la demande exprimée par le MEDEF d'une structure interministérielle légère, créée pour favoriser la pénétration des entreprises dans les marchés émergents par la maîtrise des techniques de l'information et de ce qu'on appelle l'intelligence économique. Elle associerait les institutions publiques concernées, dont l'AFD, les entreprises et leurs représentations.

3) Donner aux acteurs de la société civile en France les moyens d'assumer pleinement leurs nouveaux rôles

Seule une dizaine d'ONG atteignent une taille permettant de jouer un rôle international au milieu d'un archipel de quelque 2000 organisations françaises. Cette caractéristique handicape les capacités d'expression de la France sur la scène internationale et exclut nos opérateurs de financements multilatéraux importants, à la différence de nos partenaires de l'Europe du Nord ou du monde anglo-saxon. La France est ainsi le pays développé dont l'aide publique au développement transite le moins par des organisations non gouvernementales.

La faiblesse des moyens, l'incertitude dans le temps conduisent à un renforcement auto-entretenu de la tendance à l'éparpillement et à une moindre mobilisation des énergies de la société civile. Faute souvent d'atteindre une taille critique, les associations ne peuvent se doter des capacités minima qu'imposent la nécessité de se soumettre à des évaluations ou de rendre compte tant à leurs mandants qu'aux destinataires de leurs actions. En retour cette incapacité relative leur rend l'accès aux financements nationaux et internationaux difficile, et ne permet de lever tous les doutes des donateurs potentiels, seule source de fonds propres à leur disposition.

La loi de 1992 a permis un développement important des relations des collectivités locales avec leurs équivalents étrangers. Huit ans après, il apparaît nécessaire

d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la coopération décentralisée, compte tenu de l'expérience acquise et de la démarche engagée pour un approfondissement de la décentralisation.

4) Mettre fin à la chute des moyens de l'APD française et amorcer son rebond

Le Haut Conseil de la coopération internationale rappelle que l'engagement solennellement pris par les pays les plus industrialisés de porter leur APD à 0,7 % de leur PIB a été réaffirmé en 1992 à Rio. En contrepartie, les pays en développement renonçaient aux technologies susceptibles de porter gravement atteinte à la biosphère (celles qu'avaient utilisées les pays du Nord). En ne respectant pas leur engagement, les pays industrialisés ont rompu un contrat particulièrement important. La France n'a pas fait mieux en réduisant de près de 40 % son aide publique au développement.

Le Haut Conseil appelle l'attention du Gouvernement sur trois risques que fait courir cette évolution :

- perdre la *masse critique* sans laquelle on ne peut espérer maintenir une force de coopération qui soit encore un vecteur d'influence et d'action ;
- empêcher la réforme des dispositifs de coopération au développement de disposer des moyens de son déploiement, et négliger l'effort de mise à niveau nécessaire pour accompagner la montée en puissance des acteurs émergents de la coopération, *à un moment important* pour la motivation des hommes et des femmes engagés dans cette action ;
- créer *d'inutiles tensions* entre les objectifs de la coopération française : aider au développement des pays partenaires n'est en rien incompatible avec le souci de l'influence politique, linguistique et culturelle de notre pays.

La nouvelle politique de coopération française ne sera pas crédible si elle apparaît comme l'habillage d'une diminution des moyens de l'aide française au développement. Une remontée s'impose dès 2001, accompagnée d'une loi de programmation fixant des objectifs clairs et prescrivant que le montant comptable de l'APD cesse d'inclure celui des annulations de dettes.

Le soutien de la représentation nationale et de l'opinion publique pour une remontée de l'APD française suppose que des instruments d'analyse, de comptabilité, de prévision et d'évaluations continues, publiques et constructives, soient mis en place.

Conclusion

Fondée sur trois principes, la lutte contre les inégalités sociales, le développement durable, la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, la politique de coopération internationale de la France devra adapter ses méthodes et mobiliser l'ensemble des compétences et des ressources disponibles : celles de tous les acteurs engagés, collectivités territoriales, organisations de solidarité internationale, associations de migrants, syndicats, entreprises, universités, chercheurs, média.

Pour que la réforme de la coopération française, engagée par les pouvoirs publics, soit complète, elle doit avoir quatre priorités immédiates :

– **instaurer une réelle transparence de la coopération publique**, à la fois sur ses moyens et sur ses méthodes. Les évaluations de nos programmes doivent être systématiques, rendues publiques, et les acteurs non gouvernementaux y être associés. La transparence et la responsabilité de ces derniers doivent être mieux garanties, notamment par l'engagement à respecter un cadre déontologique et comptable à élaborer de façon concertée, et par l'instauration de conditions aux financements publics ;

– **favoriser au sein de la nouvelle zone de solidarité prioritaire (ZSP) les pays dont les gouvernements respectent ou s'efforcent clairement de respecter les droits de l'homme et la démocratie**. Des procédures contractuelles (contrats de développement) doivent être mises en œuvre avec les gouvernements de ces pays, sans ignorer la participation de leurs sociétés civiles, afin de fixer les objectifs à atteindre, concevoir les mécanismes d'évaluation et déterminer les conséquences à tirer de leurs résultats. Les possibilités de financer directement les acteurs non gouvernementaux des pays de la ZSP où ces valeurs sont ignorées par les gouvernements doivent être élargies en conséquence ;

– **renforcer le rôle et les moyens des acteurs non gouvernementaux** français par l'accroissement de la part de l'aide publique qui leur est allouée et par la modification de la fiscalité en leur étendant l'accès à l'amendement Coluche. Le besoin d'établir une plus grande cohérence entre tous les opérateurs de la coopération française trouvera satisfaction dans la mise en œuvre, par l'État, des procédures de concertation sur les objectifs et les méthodes de chacun, en particulier au niveau des ambassades et à l'occasion des commissions mixtes. Il est également nécessaire d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la coopération internationale des collectivités locales ;

– **mettre fin à l'érosion de l'aide**, qui a diminué d'un tiers en quatre ans, et respecter notre engagement à la porter à 0,7 % du PNB, non inclus les TOM. Le Haut Conseil recommande l'adoption d'une loi de programmation budgétaire permettant de nous rapprocher des engagements internationaux pris par notre pays dans le domaine de la coopération internationale.

La France doit être prête à montrer l'exemple.

Propositions du Haut Conseil de la coopération internationale pour la présidence française de l'Union européenne

(26 juin 2000)

Le Haut Conseil de la coopération internationale demande au Gouvernement de saisir l'occasion de sa dernière présidence de l'Union européenne avant probablement dix ou douze ans pour prendre deux initiatives clés :

I. Permettre à l'Europe d'imposer sa voix dans les négociations internationales majeures actuellement en cours pour :

- *initier une réforme de l'OMC*, dans le sens d'une plus grande transparence, permettant à tous les États une égale participation aux décisions, et subordonnant ces dernières au respect des droits humains fondamentaux, politiques, économiques, sociaux et environnementaux ;
- *poser les bases d'une réforme des institutions de Bretton Woods* qui déboucherait notamment sur l'instauration de normes juridiques ou de procédures d'arbitrages internationales sanctionnant les responsabilités à l'origine d'un surendettement des pays pauvres, de manière à consolider l'impact des annulations de dettes en cours d'examen ;
- *créer, d'abord au niveau européen, une instance indépendante chargée de diagnostiquer les situations susceptibles de déboucher sur des « catastrophes humanitaires »* (montée des risques, naturels ou humains) et d'alerter les organismes compétents (institutions publiques, opérateurs d'aide, opinion publique...) afin de permettre leur prévention en liaison avec les comités directeurs de l'aide humanitaire de l'Union européenne. Les alertes lancées par cette instance doivent donner lieu, dans notre pays, à un plan de réponse concerté entre agences publiques et opérateurs privés. Une charte définissant le mode de relation en situation de crise entre l'État français et les ONG devrait être mise en chantier ;
- *faire reconnaître le droit de tous aux soins vitaux*. Les principaux médicaments contre les grandes pandémies et pour le traitement du sida, protégés par des brevets qui génèrent des prix élevés tout en interdisant la fabrication de médicaments dans le Tiers Monde, sont inaccessibles aux malades des pays pauvres. La situation est particulièrement inacceptable face à l'épidémie de sida qui sévit plus particulièrement en Afrique sub-saharienne. L'Union européenne doit mobiliser des moyens conséquents pour rendre accessibles les trithérapies dans le cadre du Fonds de solidarité thérapeutique, et de manière générale, lutter contre les inégalités d'accès aux soins sans pour autant négliger les politiques actives de prévention.

Elle doit faire respecter l'application des droits existants sur le plan international, à savoir les licences obligatoires et les importations parallèles pour les médicaments des maladies opportunistes, qui sont actuellement les seuls recours.

II. Pour concrétiser une politique de coopération européenne efficace, cohérente et citoyenne :

- Activer les réformes du fonctionnement de la Commission européenne en y introduisant :*
- d'une part, un mécanisme clair de reconnaissance des organisations de la société civile, les plus représentatives des citoyens engagés dans la construction d'une Europe

solidaire. Elles disposeraient alors d'un droit d'information sur le fonctionnement des institutions européennes et d'un droit d'expression, en participant notamment à certains conseils et comités interministériels (coopération, affaires humanitaires, environnement, immigration...);

– d'autre part, une très forte déconcentration des décisions et de la gestion au niveau des représentations locales, avec la mise en place de comités de pilotage associant les différents acteurs de la coopération : représentations diplomatiques, gouvernements locaux, représentants des associations de solidarités européennes et nationales...

Mettre en œuvre des contrats de partenariat avec les États respectant les droits de l'homme et les conditions d'un développement durable. Il est important que ceux-ci fixent des objectifs à atteindre et des mécanismes d'évaluation des progrès réalisés. La reconnaissance de biens publics internationaux doit être le fondement de ces contrats de partenariats. Ils devraient être liés à l'attribution des fonds de la coopération européenne. Dans les cas où il ne serait pas possible de conclure de tels accords avec les États concernés, les procédures de financement de l'UE doivent privilégier le canal non gouvernemental. En ce qui concerne les pays ACP, la « cagnotte » de 10 milliards d'euros de crédits FED non consommés lors des accords précédents pourrait être affectée à leur financement, soulignant ainsi le sens et la direction d'une coopération européenne repensée et cohérente.

Au sein même de l'UE, la Charte européenne des droits fondamentaux pourrait participer à la reconnaissance juridique des biens publics internationaux.

Des contrats de partenariat peuvent dès à présent être initiés :

– dans le cadre du **dialogue Euromed**, en proposant à nos partenaires méditerranéens que la conférence de Marseille soit l'occasion, en novembre 2000, de concrétiser trois objectifs fondamentaux, soutenus par des programmes européens : accès de tous les peuples méditerranéens à l'eau potable, reconnaissance sans entrave du droit syndical et d'association, reconnaissance des droits économiques et sociaux des femmes ;

– dans le cadre des **nouveaux accords UE-ACP**, en lançant une seconde phase de négociations visant à la construction d'un espace politique entre l'Europe et les ACP, par l'adoption, notamment, de nouveaux dispositifs de coopération s'inspirant des mécanismes qui ont permis la réussite de l'intégration européenne (FEDER et programmes ERASMUS/SOCRATES notamment) ; à soustraire le commerce des matières premières de l'instabilité des marchés pour faire prévaloir le concept de commerce équitable ; à privilégier des politiques régionales de contrôle de l'eau et de l'énergie, de préservation de l'environnement et de développement d'infrastructures économiques et de communication ;

– dans le cadre des **négociations pour l'adhésion de l'Europe de l'Est et du dialogue avec l'Asie Centrale**, en proposant des programmes d'appui à la démocratisation faisant largement appel aux acteurs non gouvernementaux ;

– enfin, **une grande concertation sur la coopération internationale doit être lancée au niveau européen.** Des rencontres internationales, associant pouvoirs publics, agences d'aide, acteurs non gouvernementaux et organismes de recherche doivent être organisées afin de faire le point sur la mondialisation, l'articulation entre droit commercial et droits fondamentaux, et la recherche pour le développement. Le but est d'affirmer une « voie européenne pour la coopération » dont la doctrine pourrait s'élaborer au sein de la Fondation européenne pour la recherche, où une division de la coopération internationale devrait trouver sa place.

Avis du Haut Conseil de la coopération internationale remis au Premier ministre :

« Que la coopération internationale soit une priorité forte de la présidence française de l'Union européenne »
(26 juin 2000)*

Parmi les priorités se dégageant de la présidence française de l'Union européenne, la réforme de l'Union liée à son élargissement apparaît comme une évidence. De ce point de vue, il revient au Haut Conseil d'attirer l'attention sur un point fondamental : l'identité même de l'Europe dépend de ses relations avec les autres. L'Europe en construction se doit d'ouvrir de nouvelles voies en matière de coopération internationale entre les pays et les nations, entre les sociétés et les peuples, de manière à fonder un système international respectueux des droits individuels et collectifs. L'Europe se doit de contribuer à la construction d'un monde acceptable pour tous pour réussir à trouver le souffle nécessaire à la construction de l'Union européenne. Le développement durable doit donner à la coopération européenne une cohérence nouvelle, à travers la mise en œuvre d'une double solidarité : entre pays industrialisés et pays en développement, appelant l'UE à adopter des modes de production et de consommation plus soucieux d'une bonne gestion des ressources naturelles et des patrimoines communs de l'humanité, dans une vision à long terme, intergénérationnelle.

Cet avis met volontairement l'accent sur un nombre restreint d'objectifs significatifs qui devraient marquer la présidence française. Il s'agit de trouver les moyens de renforcer le crédit politique, la cohérence et la transparence de la Commission européenne, celle-ci devant porter l'expression commune des États membres. La France a un intérêt particulier à ce que davantage de cohérence soit trouvée entre la Politique agricole commune et la politique d'aide au développement de l'Union, sans pour autant que ce soutien ne fragilise la sécurité alimentaire dans les pays du Sud. La réforme de la coopération européenne doit également être l'occasion d'envisager la transposition au plan international des méthodes qui ont permis l'intégration réussie des pays européens les plus pauvres : fonds structurels et programmes d'échanges.

La période de la présidence française pourrait être l'occasion de faire avancer le projet européen de refonte du système international, en redonnant par exemple aux institutions des Nations unies, notamment le PNUD, une place prééminente dans le débat. Elle peut aussi travailler à la redéfinition des rapports entre les institutions qui sont concernées par le développement et le système économique international. Le principe d'une représentation européenne commune peut être envisagé, permettant de poser de façon très concrète la question de la réforme nécessaire du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que de l'OMC, dans le sens d'une plus grande transparence, permettant à tous les États une égale participation aux décisions.

* Synthèse

L'Union européenne devrait peser pour infléchir l'initiative PPTE de réduction de dettes, en poussant à l'accélération de cette initiative, en renforçant la transparence dans le choix des pays bénéficiaires, en accordant une certaine attention aux pays dont la gestion des finances publiques est restée saine, et enfin en s'assurant qu'une partie des sommes dues au titre du service de la dette alimente des fonds gérés de manière paritaire avec la société civile. Le Parlement européen devrait systématiquement organiser un débat annuel, suivi d'un vote, sur les positions défendues par les représentants européens dans les institutions multilatérales et dans les négociations internationales. La discussion autour du développement durable implique la suprématie des conventions relatives à la défense de l'environnement et des droits de la personne humaine sur les traités commerciaux, en y associant la discussion sur les rapports entre politiques de développement et démocratisation.

La quatrième conférence euro-méditerranéenne dans le cadre du processus de Barcelone doit être l'occasion pour la présidence française de donner une nouvelle impulsion au partenariat euro-méditerranéen. Le Haut Conseil souhaite que cette conférence soit l'occasion de progresser sur les dossiers essentiels, grâce à la signature d'une charte de stabilité et de sécurité. L'ambition affichée par la déclaration de Barcelone doit être réaffirmée par un développement de la coopération décentralisée et la décision d'y affecter les fonds nécessaires. Le Haut Conseil estime par ailleurs que le projet de zone de libre-échange en Méditerranée doit être conditionné à la mise en place de mécanismes économiques permettant d'éviter la déstructuration du tissu existant. Il est nécessaire de veiller à ce que les conclusions du forum civil soient entendues et écoutées par la conférence ministérielle.

Le Haut Conseil de la coopération internationale voit en la Charte européenne des droits fondamentaux une étape essentielle dans la construction de la citoyenneté, pour autant qu'elle ait un statut permettant des recours en justice. Il attire toutefois l'attention du Premier ministre sur certains amendements pouvant être apportés au texte fondamental :

- renforcer les droits des résidents non communautaires, tout autant que ceux des citoyens de l'Union européenne, pour ne pas accroître le fossé séparant les deux catégories d'individus et rejeter les premiers dans une situation d'infra-citoyenneté ;
- porter intérêt aux droits collectifs, et non exclusivement aux droits individuels ;
- renforcer l'importance des droits économiques, sociaux et culturels, en insistant notamment sur le refus des discriminations impliquant d'abord un égal traitement entre les êtres humains quel que soit leur sexe ;
- organiser un droit d'asile plus généreux et une liberté de circulation accrue au sein de l'Union européenne.

L'aide aux pays ACP ne doit pas subir les conséquences, apparentes depuis plusieurs années, du renforcement de l'aide aux pays de l'Est et aux pays tiers méditerranéens. La présidence française pourrait proposer un renforcement du rôle du Parlement européen et des assemblées paritaires par rapport à l'accord UE-ACP, mais aussi veiller à la mise en œuvre efficace des dispositions prévues en faveur des acteurs non gouvernementaux. D'une manière générale, les programmes de la coopération européenne devraient donner la priorité, dans leurs actions, au renforcement des capacités, locales et nationales, de conception, d'expertise et de réalisation.

Le Haut Conseil rappelle qu'il convient que les politiques et les mesures de réduction des émissions, prévus par la convention climat et qu'appellent les changements climatiques, s'accompagnent d'un soutien au développement durable des pays en développement et tiennent compte de la diversité des contextes socio-économiques.

L'éducation est reconnue comme un droit fondamental du développement. L'Union européenne devrait renforcer la cohérence de son action dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche, en privilégiant les politiques d'accès du plus grand nombre, notamment des filles et la formation des personnels. Un réseau des centres européens de recherche pédagogiques devrait être initié, en partenariat avec des homologues du Sud.

La présidence française est l'occasion d'initier une politique européenne contre le sida, fondée sur des objectifs et des méthodes communes. Le Fonds de solidarité thérapeutique international devrait devenir un des outils principaux d'intervention de l'Union européenne et des coopérations bilatérales des pays membres, s'il était fait place, dans ses organes dirigeants, à d'autres partenaires internationaux. Plus globalement, la lutte contre le sida devrait s'inscrire dans une large initiative européenne de promotion de l'accès aux médicaments essentiels.

La priorité donnée à la lutte contre la pauvreté par l'Union européenne passe par un soutien aux tissus économiques locaux. Le Haut Conseil recommande l'encouragement des initiatives tendant à favoriser l'émergence ou la revitalisation d'un tissu d'entreprises locales avec, comme corollaire, le développement de l'épargne intérieure et de l'emploi. Les négociations entre l'Union européenne et les pays en développement devraient aussi porter sur les politiques d'immigration et d'émigration en tant que volet majeur des politiques de coopération. Il rappelle d'autre part, avec la Commission consultative des droits de l'homme, l'importance d'une adhésion universelle à la convention d'Ottawa portant interdiction des mines antipersonnel.

Avis du Haut Conseil de la coopération internationale remis au Premier ministre :

« Pour une position française lors du sommet du millénaire »

(29 août 2000)*

Le Haut Conseil de la coopération internationale, répond, par le présent avis, au souhait formulé par le Premier ministre lors de la réunion d'installation du Haut Conseil. Le Haut Conseil a ainsi soutenu les initiatives de Coordination SUD, pour organiser la participation d'une délégation d'ONG françaises au forum du millénaire.

Le Haut Conseil de la coopération internationale se permet d'attirer l'attention du Premier ministre sur trois questions :

– La régulation du monde ne peut être fondée sur une partie seulement des droits fondamentaux et doit, en particulier, s'appuyer sur une reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels. La France devrait lancer le débat de la juste place de l'organe de règlement des différends de l'OMC et des normes juridiques qu'il produit. Elle devrait à ce sujet réaffirmer que le droit international ne peut être fondé que sur le respect solidaire des droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels dans le cadre des engagements qui ont été pris sur ces questions.

Les droits économiques et sociaux étant menacés par l'usage abusif de la liberté des transactions internationales de capitaux, le sommet devrait être mis à profit pour avancer dans l'élaboration de mécanismes de régulation des mouvements de capitaux. Il devrait être aussi l'occasion de réaffirmer l'annulation de la dette des pays très endettés, tout en entamant une réflexion sur la possibilité de l'extension du champ des pays éligibles à cette annulation au-delà de ces pays. La réduction des inégalités et le respect du pacte des droits économiques, sociaux et culturels sont des impératifs de toute stratégie de développement. Il conviendrait de rappeler aux pays qui n'ont pas ratifié l'ensemble des conventions internationales déclinant ces principes, qu'ils doivent commencer par là.

– La prévention des désastres humains passe notamment par une action plus énergique face à la pandémie du sida et la réduction du trafic des armements légers.

La lutte contre la pandémie du sida doit faire l'objet d'une mobilisation internationale plus énergique, où les institutions françaises doivent trouver leur place.

Le trafic d'armes légères, qui prélève des ressources et constitue donc un gaspillage économique, aggrave, voire provoque, des conflits et drames humains contrariant les efforts de développement. Le gouvernement français a adopté une triple approche pour lutter contre ce fléau : de prévention, de réduction et régionale. Le Haut Conseil de la Coopération internationale salue ces initiatives et souhaite que le gouvernement

* Cet avis est repris dans son intégralité, p. 60-65.

français saisisse l'occasion de sa participation au sommet du millénaire pour les faire connaître et adopter par la communauté internationale.

– La participation de la société civile internationale aux réflexions et débats qui se déroulent dans les enceintes des Nations unies, prévue par l'article 71 de la Charte, est un élément essentiel du fonctionnement de ces dernières.

L'actualité récente a montré l'utilité d'une expression directe, dans ce cadre, de la frange de l'humanité qui milite pour la réalisation des idéaux de la communauté internationale : d'importantes avancées du droit international ont résulté de leur intervention dans ces enceintes ; des blocages inutiles et dangereux sont nés du refus de dialoguer avec elles.

Une réforme des procédures d'admission aux statuts consultatifs de l'ensemble des institutions de l'Organisation des Nations unies s'impose, dont la France pourrait être la cheville ouvrière. Ce devrait être également l'occasion de chercher à préciser le rôle des institutions non gouvernementales dans les mécanismes de conception et de prise de décisions des institutions onusiennes.

Le Haut Conseil apprécie particulièrement que le rapport du secrétaire général lance le débat sur le rôle des organisations représentatives des sociétés civiles dans la nécessaire régulation des conséquences de la mondialisation. Ce débat mérite d'être traité de la même façon au plan français.

Avis du Haut Conseil de la coopération internationale « Pour une position française lors du Sommet du millénaire » (29 août 2000)

Le Premier ministre, lors de sa réunion d'installation, le 26 novembre 1999, a invité le Haut Conseil de la coopération internationale à réfléchir aux conceptions que la France pourrait présenter, concernant la réforme du système des Nations unies, lors de la 55^e session de l'Assemblée générale, appelée aussi « Assemblée du millénaire », ainsi que du « Sommet du millénaire » que le secrétaire général a convoqués à New York début septembre 2000.

Le Haut Conseil a soutenu les initiatives de Coordination SUD, pour organiser la participation d'une délégation d'ONG françaises au forum du millénaire, rassemblement international d'ONG organisé par l'ONU en mai dernier pour préparer l'assemblée et le sommet du millénaire. Cette délégation, à laquelle s'est joint M. Stéphane Hessel, président du comité français pour la Solidarité internationale et membre également du Haut Conseil, a pu largement s'exprimer et participer à la rédaction de la *Déclaration finale*.

De retour de mission, la délégation a rédigé une note signalant « quelques problématiques majeures dans la perspective de l'assemblée du millénaire », que l'on trouvera ci-annexée.

Le Haut Conseil de la coopération internationale, qui regroupe des représentants d'OSI, de syndicats, des collectivités locales, des entreprises, des universités et des associations de migrants, répond par le présent avis à la demande du Premier ministre et prie tout d'abord celui-ci de bien vouloir prêter attention au document élaboré par Coordination SUD. Il se permet d'attirer en particulier son attention sur trois questions, apportant à chacune un commentaire complémentaire.

1) La régulation du monde ne peut être fondée sur une partie seulement des droits fondamentaux et doit, en particulier, s'appuyer sur une reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels.

À Seattle, une coalition très large d'organisations des sociétés civiles, bien que représentant parfois des intérêts contradictoires, a exprimé une idée simple : le droit international ne peut être subordonné au droit des affaires. Si l'Organisation mondiale du commerce a été contestée, en particulier son organe de règlement des différends (ORD), c'est que ce dernier est le reflet de la philosophie qui domine les accords commerciaux internationaux ; mais, sans négliger son caractère opaque et discutable en l'état, l'ORD n'en est pas la cause. L'idée même d'un organe judiciaire n'est pas mauvaise en soi, mais ce ne peut être le juge suprême dans des matières touchant à bien d'autres domaines que le commerce, au mépris de nombreux traités internationaux.

La France devrait lancer le débat, nécessaire, de la juste place de l'organe de règlement des différends de l'OMC et des normes juridiques qu'il produit. Elle

devrait à ce sujet réaffirmer que le droit international ne peut être fondé que sur le respect solidaire des droits de l'Homme, civils, politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels dans le cadre des engagements qui ont été pris sur ces questions. Le droit international n'est un processus porteur de progrès pour l'Homme que s'il s'arrime à ces principes. Il peut être porteur de libertés nouvelles s'il permet aux citoyens des recours plus accessibles lorsque leurs droits sont violés.

Les grandes crises financières récentes ont également montré que les droits économiques et sociaux peuvent être gravement violés par un usage abusif de la liberté des transactions internationales de capitaux. **Le sommet devrait être mis à profit pour avancer dans l'élaboration de mécanismes de régulation des mouvements de capitaux.** Une résolution a été votée à l'Assemblée nationale, demandant que la France fasse des propositions en ce sens à l'occasion de sa présidence de l'Union européenne. Il ne suffit pas de dire que les conditions ne sont pas réunies pour ne rien faire, un acte concret et solennel s'impose. La France devrait s'associer au Canada et à la Finlande, qui ont déjà exprimé leur position sur ce sujet, et saisir l'opportunité du sommet du millénaire pour proposer officiellement l'instauration de tels mécanismes, laissant ensuite la place à l'opinion publique d'intervenir ou non en faveur de cette proposition.

La situation de surendettement de dizaines de pays du Sud place ces pays dans une impasse en matière de financement de leur développement, une part beaucoup trop importante de leurs ressources étant consacrée au service de leur dette extérieure. Les décisions prises actuellement par les pays créanciers ne concernent qu'une minorité de pays, elles sont notoirement insuffisantes pour résoudre ce problème, et leur mise en application s'avère d'une extrême lenteur. À quelques semaines des Assemblées générales annuelles du FMI et de la Banque mondiale, le sommet du millénaire devrait être l'occasion de réaffirmer l'importance d'une annulation de la dette des pays très endettés, en situant cette annulation dans la perspective de la réflexion engagée au sein des Nations unies sur le financement du développement. La « réunion à haut niveau » que les Nations unies tiendront en 2001 sur ce thème (en présence de la Banque mondiale et du FMI) ne pourra déboucher que si la volonté politique existe au sein des pays riches pour libérer des ressources financières nouvelles au bénéfice des pays pauvres. Il faudra travailler, pour éviter les dérives, à une reconversion sur place, sous forme contractuelle, en faveur d'investissements utiles et vérifiables pour la population. Il faudra en outre réfléchir à l'extension du champ des pays éligibles à de telles annulations de dettes au-delà des seuls PPTE.

La relecture de ses dix dernières années d'existence, que se propose de faire l'Organisation des Nations unies lors du sommet, devra se faire au crible d'une analyse des conséquences politiques que les grandes conférences thématiques qui se sont succédé depuis Rio ont eues. Elles ont certes été porteuses d'engagements généreux, mais très peu se sont concrétisés, et leur juxtaposition a tendu, dans certains cas, à affaiblir l'unicité des principes exprimés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le temps de synthèse qu'offre ce sommet est bienvenu. Il doit toutefois rappeler que les travaux menés par l'ONU ces dix dernières années ne remettent pas en cause les avancées précédentes, et qu'au contraire ils doivent être appréhendés dans le contexte de celles-ci. **Il devrait également amener à réformer l'architecture générale du système onusien et à s'interroger en particulier sur la place des institutions de**

Bretton Woods, qui en sont des agences spécialisées. Le Haut Conseil salue à cet égard les initiatives courageuses prises par certains hauts fonctionnaires des Nations unies pour rendre à l'Organisation la force et l'autorité que certains de ses États membres tardent à lui reconnaître.

La réduction des inégalités et le respect du Pacte des droits économiques, sociaux et culturels, sont des impératifs de toute stratégie de développement. Faute de quoi le discours consensuel international sur la lutte contre la pauvreté doit être regardé avec vigilance, voire avec méfiance.

Il conviendra donc de rappeler aux pays – et non des moindres – qui n'ont pas encore ratifié l'ensemble des conventions internationales déclinant ces principes, notamment le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels, qu'ils doivent commencer par là.

2) La prévention des désastres humains passe notamment par une action plus énergique face à la pandémie du sida et à la réduction du trafic des armements légers.

L'action face aux désastres humains appelle des réponses opérationnelles plus adaptées. C'est le cas de la lutte contre la pandémie du sida (déjà abordé par les précédents avis du Haut Conseil), haute priorité nécessitant une mobilisation internationale plus énergique, où les institutions françaises doivent trouver leur place.

C'est le cas aussi du trafic d'armes légères, qui prélève des ressources et qui constitue donc un gaspillage économique, et qui aggrave, voire provoque, des conflits et drames humains contrariant les efforts de développement. Le gouvernement français a adopté récemment, concernant la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre, une triple approche, de prévention, de réduction et régionale qui se traduit par :

- le respect des principes énoncés dans l'action commune relative à la contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre, adoptée le 17 décembre 1998, et sa participation aux échanges tenus dans le cadre de l'arrangement de Wassenaar et un appui à la prise en considération de la question des « petites armes » dans ce cadre particulier ;
- une participation active à l'élaboration de la future convention des Nations unies contre la criminalité organisée transnationale ainsi qu'aux travaux relatifs au protocole visant à la lutte contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ;
- un actif soutien à la tenue d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, sous tous ses aspects, prévue en juin-juillet 2001 à Genève. À ce titre elle entend proposer prochainement un projet de convention internationale sur le marquage des armes légères et de petit calibre aux fins d'identification et de contrôle qui, partant d'une « harmonisation » du marquage des « petites armes », visera à mieux cerner la production et la circulation de celles-ci, d'assurer de meilleures conditions de sécurité dans la gestion des stocks, comme d'être capables de « remonter les filières empruntées par les trafics ».

Ces positions sont courageuses et lucides. **Le Haut Conseil de la coopération internationale salue les initiatives du gouvernement français et souhaite que ce dernier saisisse l'occasion de sa participation au « sommet du millénaire » pour les faire connaître et adopter par la communauté internationale.**

3) La participation de la société civile internationale aux réflexions et débats qui se déroulent dans les enceintes des Nations unies, prévue par l'article 71 de la Charte, est un élément essentiel du fonctionnement de ces dernières.

L'actualité récente a montré l'utilité d'une expression directe, dans ce cadre, de la frange de l'humanité qui milite pour la réalisation des idéaux de la communauté internationale : d'importantes avancées du droit international ont résulté de leur intervention dans ces enceintes ; des blocages inutiles et dangereux sont nés du refus de dialoguer avec elles.

Mais la réforme des critères d'admission au bénéfice de ces statuts qui est intervenue en 1996, supprimant la condition de représentativité universelle, a ouvert une boîte de Pandore : le flot des admissions (500 nouvelles par an) annonce un engorgement imminent du dispositif d'accès des ONG aux débats onusiens. S'il est évidemment souhaitable de leur donner un accès le plus large à ces débats, il apparaît cependant que des organisations représentatives de courants idéologiques éloignés des principes de la Charte des Nations unies, ayant ainsi obtenu leur admission, font désormais pression pour remettre en cause le document fondateur de l'organisation. L'existence d'une seconde procédure d'admission dans les enceintes onusiennes, plus généreuse encore, sous l'égide du service de la communication, renforce d'autre part la tendance à la constitution de coalitions idéologiques hostiles aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et leur permet de peser d'un poids sans rapport avec leur représentativité dans les enceintes des Nations unies.

Une réforme des procédures d'admission aux statuts consultatifs de l'ensemble des institutions de l'Organisation des Nations unies (une certaine harmonisation apparaissant en outre utile) s'impose donc, dont la France, qui a déjà fait des propositions dans ce sens, pourrait être la cheville ouvrière. Ce devrait être également l'occasion de chercher à préciser le rôle des institutions non gouvernementales (au sens large, collectivités locales et syndicats compris) dans les mécanismes de conception et de prise de décisions des institutions onusiennes. La volonté de certains États de faire taire des ONG dans le cadre de la sous-commission des droits de l'Homme s'est traduite récemment par le lancement de procédures d'exclusion de l'Ecosoc. Il importe qu'une grande vigilance soit portée à ce phénomène et aux dangers qu'il représente pour les défenseurs des droits de l'homme. Le bilan que le secrétaire général propose de demander à un groupe d'experts pourrait être une première étape dans la voie d'une réforme aussi nécessaire que délicate.

Le Haut Conseil apprécie particulièrement que le rapport du secrétaire général lance, sous différents angles, le débat sur le rôle des organisations représentatives des sociétés civiles dans la nécessaire régulation des conséquences de la mondialisation. Cette question mérite également d'être traitée au plan français, où la concertation entre les négociateurs du gouvernement et la société civile, avant les conférences internationales, demeure l'exception.

Le HCCI se prononcera prochainement sur d'autres sujets où l'Organisation des Nations unies doit jouer un rôle plus efficace et actif en dépassant les contraintes liées au fonctionnement intergouvernemental de certains de ses organes : protection des populations civiles dans les conflits, respect des droits des réfugiés et des personnes déplacées, et plus généralement, rôle des différents acteurs dans la prévention et la gestion des crises.

La conférence de Johannesburg en 2001 doit être préparée dans l'objectif d'avancées significatives concernant les droits des migrants. Le HCCI apportera son concours à cette réflexion.

ACTION CONTRE LA FAIM
AGIR ICI
ARTICLE PREMIER
ATTAC
BIOFORCE
COORDINATION SUD
GRET
HANDICAP INTERNATIONAL
MÉDECINS DU MONDE

Haut Conseil de la Coopération internationale
Jean-Louis Bianco, Président
Copie : Michel Doucin, Secrétaire général
Paris, le 4 août 2000

Monsieur le Président du Haut Conseil,

Du 20 au 26 mai derniers, nous avons participé aux travaux du forum du millénaire à New York.

Cette initiative originale lancée voici deux ans par Kofi Annan visait à permettre l'expression des opinions d'une « société civile » aux multiples visages suffisamment longtemps avant l'Assemblée générale des Nations unies pour qu'elles puissent parvenir aux États dans un délai favorisant leur prise en considération. Cette innovation témoigne d'une attention particulière en faveur de la société civile, et c'est en ce sens que nous avons estimé l'invitation attractive. Nous l'avons appréciée à sa juste valeur, malgré certaines dérives regrettables – par exemple la tentation de faire de la *Déclaration finale* une motion de soutien inconditionnel aux activités de l'ONU et aux initiatives de son Secrétaire général, ou les manœuvres de certaines organisations néo-fondamentalistes pour promouvoir leur vision du monde et de l'être humain.

Aujourd'hui, nous ne considérons pas le travail comme achevé. La *Déclaration finale* du Forum marque à nos yeux l'ouverture d'un processus, la volonté affirmée des ONG de participer aux efforts des États pour organiser les cadres d'un monde vivable. Nous souhaitons donc que les bases de réflexions jetées par ce texte soient approfondies. À ce propos, nous nous permettons de vous faire part de notre préoccupation face à

d'éventuelles modifications ultérieures que pourrait subir le texte avant d'être remis officiellement aux États. Des réunions internationales d'ONG devant se dérouler dans le courant de l'été, elles pourraient en effet tenter de formaliser de nouveaux apports à la *Déclaration finale* élaborée en mai. En conséquence, nous engageons les États et tous autres destinataires de la *Déclaration finale* à ne prendre en considération que le texte issu des discussions du forum du millénaire, comme nous le faisons nous-mêmes.

C'est ainsi que, sans remettre en cause les travaux auxquels nous avons participé à New York, nous souhaitons souligner certains points qui nous semblent cruciaux dans la perspective des débats de l'Assemblée générale de septembre. Nous avons rassemblé nos suggestions dans la note problématique que vous trouverez dans ce courrier. Nous espérons vivement que les arguments exposés retiendront toute votre attention, et que vous pourrez prochainement nous faire part de vos réactions. Nous souhaiterions notamment rencontrer la délégation française mandatée pour l'Assemblée générale après la tenue de cette dernière. Eu égard à son implication dans la préparation et le suivi du forum du millénaire, et au soutien qu'il a offert aux ONG françaises désireuses d'y participer, nous suggérons que cette rencontre se déroule en pleine association avec le Haut Conseil de la coopération internationale.

Dans l'attente de cette prochaine entrevue, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Les ONG françaises présentes au forum du millénaire

Forum du millénaire Quelques problématiques majeures dans la perspective de l'assemblée du millénaire

La notion de « société civile »

Le forum du millénaire, organisé pour la « société civile » par les Nations unies a particulièrement mis en évidence la nécessité de ne pas accepter de se mettre sous cette bannière de la « société civile » sans analyser la diversité des courants qui la traversent. Il faut dire franchement qu'on peut, parfois, se sentir en très mauvaise compagnie au vu des idées soutenues par des groupes très conservateurs – voire pire – se réclamant, avec tout autant de légitimité que d'autres, de la « société civile ».

La notion de « société civile » est utile pour parler des limites de la démocratie représentative (action des pouvoirs publics et des élus) et chercher des formes nouvelles de participation des citoyens à la vie politique. Elle est très utile quand l'État est défaillant et/ou autoritaire et qu'il faut que les acteurs non-gouvernementaux se mobilisent en faveur de l'intérêt général. Le caractère « civil » d'une institution ou d'une initiative n'est pas toujours forcément synonyme de vertu. De même que ce qui émane des États ne doit pas être diabolisé. Enfin, la notion de « société civile », doit également se défier de toute approche qui postule ou instrumentalise son homogénéité.

Les organisations progressistes doivent prendre les devants et se donner les moyens d'analyser l'hétérogénéité de la société civile, en caractérisant les clivages qui la traversent au lieu de les gommer au nom du besoin d'alliances consensuelles. Il y a effectivement besoin d'alliances, mais elles ne se trouvent pas forcément en fonction d'une démarcation entre État et société civile. Au forum de New York, nous avons vu à l'œuvre des groupes porteurs d'une vision du monde tellement idéaliste et communautaire, sous couvert d'harmonie et d'amour, qu'elle pourrait être, cette vision, aussi peu démocratique que d'autres romantismes au destin funeste. Ces groupes sont puissants, riches, organisés. La société civile est un « masque » très adéquat pour avancer. Plus les concepts sont flous, les projets imprécis, et les consensus truffés de généralités, plus ils profitent de cette dépolitisation pour distiller, parfois sincèrement, des valeurs et des visions du monde très idéologiques. Il ne s'agit pas de les dénoncer, eux et leurs tentatives de transformer les Nations unies en « communautés des communautés », il s'agit d'opposer d'autres analyses et d'autres projets qui déterminent avec qui on est d'accord et avec qui on n'est pas d'accord ; avec qui on s'allie et contre qui on lutte.

En conséquence, **nous appelons à la vigilance des États. La notion de « société civile » ne doit pas être utilisée de façon homogène. Elle ne doit pas être instrumentalisée par des groupes communautaires ou confessionnels. Elle ne doit pas servir des positions idéologiques qui visent à affaiblir les institutions politiques démocratiques, nationales ou internationales, au profit d'entités fondées sur l'appartenance communautaire ou religieuse.**

Le rôle des Nations unies sur la scène internationale

Dans certains de ses développements, le forum du millénaire a marqué un glissement vers un objectif particulier : offrir un appui enthousiaste à l'Organisation des Nations unies comme seule institution internationale à même d'organiser les cadres d'un monde vivable. Cette orientation de la réunion de New York était fortement marquée dans la première version de la déclaration des ONG ; elle a été confirmée, quoiqu'en termes plus mesurés, dans le texte final. Ce point amène une remarque, ainsi qu'une interrogation. Nous ne nous rendions à New York ni pour encenser le Secrétaire général des Nations unies et ses politiques, ni à l'inverse pour dénigrer l'ONU, mais pour préparer des recommandations aux États en prévision de la prochaine Assemblée générale de l'ONU. Ce dernier objectif ayant toutefois été confondu avec la nécessité d'apporter un soutien au secrétaire général quant aux propositions qu'il avait faites aux États dans son dernier rapport, nous nous sommes naturellement posé la question : l'ONU est-elle l'institution la mieux placée pour jouer un rôle prépondérant sur la scène internationale ?

Nous tentons ici d'apporter quelques éléments de réponse à une problématique qui mériterait certainement de plus longs développements. Il faut reconnaître que l'ONU représente, à l'échelle mondiale, le garant des grandes conventions qui règlent les relations des États entre eux, le garant des principes de droit reconnus comme universels par les pays membres, l'assemblée des États la plus représentative. En ce sens, les idées qu'elle défend ne devraient pas être mises en cause dans d'autres enceintes internationales. D'un autre côté, le renforcement des Nations unies ne doit pas s'appliquer exclusivement à donner plus de pouvoir au Conseil de sécurité.

Sans proposer un schéma pratique de mise en tutelle administrative de toutes les organisations internationales sous l'égide de l'ONU, **nous soulignons toutefois la nécessité, pour toutes ces organisations, y compris les institutions financières internationales, de respecter les principes des droits humains fondamentaux tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et dans le droit international, d'utiliser ces instruments de respect des droits humains comme cadre de référence pour l'élaboration de leurs projets et politiques.**

Nous demandons par conséquent aux États d'introduire dans la charte ou l'acte constitutif de chaque organisation internationale une mention reconnaissant la prééminence accordée par l'organisation aux textes onusiens fondamentaux. Nous rappelons par ailleurs aux États qu'ils doivent respecter les obligations contenues dans les instruments régionaux et internationaux de protection des droits humains, ainsi que les différentes règles sur lesquelles ils se sont accordés au sein de l'ONU. Cette mesure peut seule garantir une cohérence internationale des comportements étatiques et la défense de valeurs universellement reconnues.

Les risques de remise en cause de l'universalité des droits humains

Nous assistons depuis une dizaine d'années à une remise en question de l'universalité des droits humains dans les grandes conférences onusiennes, et ceci sous la pression

d'ONG qui semblent en réalité défendre les intérêts de certains gouvernements, de pouvoirs politiques néo-fondamentalistes ou de types sectaires, voir d'intérêts économiques puissants. Le but étant de modifier pas à pas, de conférences en conférences, le projet, l'esprit et le contenu des textes fondateurs des droits humains élaborés depuis plus d'un siècle, et en particulier les conventions des droits humains issues de la DUDH. Ceci se manifeste à travers la manipulation des concepts fondamentaux par le biais d'un révisionnisme sémantique à l'œuvre lors de l'élaboration des textes, plates-formes d'action, déclarations, rapports, commissions, groupes de travail...

Les mécanismes d'attaque du principe d'universalité pourraient schématiquement se décrire comme suit : morcellement du principe d'universalité en détournant et en isolant certains articles de la DUDH pour aboutir à la notion de relativisme culturel ; substitution des droits universels en droits individuels ; abandon des fondements universels présents dans les textes fondateurs au profit du « réalisme » à court terme sous le couvert d'une vision « pragmatique » ; transformation des notions de liberté de croyance et de droits à l'autodétermination au profit d'idéologies d'oppression fondamentalistes, religieuses, sectaires, totalitaires... ; instrumentalisation du principe de démocratie en consultation populiste ; refonte de l'universalité en une vision globale niant la réalité de la dynamique des tensions, des conflits, des luttes... Ces tendances se sont manifestées de façon particulièrement évidente dans la première déclaration finale proposée lors de la consultation d'ONG pour le sommet du millénaire.

En dehors de toute analyse approfondie de ce texte qui a déjà fait l'objet d'une critique dans des rapports précédents, nous ne retiendrons ici que trois points qui n'ont finalement pas été conservés dans la déclaration achevée le 26 mai 2000. Il est indispensable que les gouvernements veillent en septembre, lors du sommet du millénaire à ne pas laisser passer ces formules qui constituent les failles par lesquelles l'universalité des droits humains peut être mise en échec : l'unique référence aux conférences onusiennes de ces dix dernières années et non pas aux conventions des droits humains élaborées depuis cinquante ans ; la demande aux gouvernements de ratifier les principaux instruments des droits humains et non pas l'ensemble des conventions – le terme principal restant une donnée subjective qui vise sur le temps à faire abandonner certains textes fondamentaux) ; la transformation du principe d'universalité des droits humains en droits humains individuels.

Pour conclure, nous engageons tous les États à reprendre dans leurs discours les points essentiels de la *Déclaration finale* du forum du millénaire en la matière :

- **la référence aux conventions des droits humains dans leur ensemble et non pas uniquement aux conférences des dix dernières années des Nations unies ;**
- **la ratification par les gouvernements de l'ensemble des traités relatifs aux droits humains ;**
- **veiller à ce qu'aucun nouveau traité ou nouvelle convention international(e) ne contredise les conventions des droits humains des Nations unies.** Une attention toute particulière devra être portée à la visibilité des droits humains des femmes (telle que présentée dans la section droits humains de la *Déclaration finale*), et à la mention expresse de non discrimination due à l'orientation sexuelle.

La mondialisation financière et la progression des inégalités

Contrairement à ce qui se dit et s'écrit sur la reprise de l'emploi, la résorption des inégalités n'est pas à l'ordre du jour. Le fossé qui se creuse entre les pays développés et en développement est au contraire devenu le problème central de notre époque. Il ne fait que croître et se combine avec l'explosion de nouvelles formes de pauvreté, d'exclusion et de précarité dans les pays « riches » de l'OCDE et ceux de l'Europe centrale. Ces inégalités s'alimentent des processus de la mondialisation des marchés. L'activité spéculative déstabilise les efforts de développement, le redéploiement des activités de production exacerbe les concurrences et encourage le dumping social.

Dans les « riches » pays industriels la figure du chômeur, de l'exclu, du précaire relativisent l'impact des discours sur la perspective d'une « reprise économique », gonflée par la « net-économie ». « Cette reprise – si tant est qu'elle ait effectivement lieu – n'implique nullement de façon mécanique une meilleure répartition des richesses produites. Elle peut même, *via* les politiques de flexibilité, de précarisation, alimenter les inégalités existantes, en générer de nouvelles. La poursuite de la spéculation, la course aux stock-options et aux produits financiers, la bonne santé des paradis fiscaux et la baisse continue de l'aide publique au développement l'illustrent suffisamment.

Combattre la précarité et la flexibilité, venir à bout des inégalités, éradiquer la pauvreté relèvent bien d'abord et avant tout d'un choix de société, de valeurs, et de politiques suffisamment courageuses pour s'opposer à la dictature des marchés, promouvoir la redistribution des richesses. Nous demandons en conséquence aux gouvernements de s'engager en faveur de la taxe Tobin, de prendre des initiatives pour l'interdiction des paradis fiscaux et l'annulation de la dette. Nous resterons attentifs à la façon dont ils se comporteront au regard de ces trois questions essentielles.

Les désastres de la confusion humanitaire/politique

La perception de l'humanitaire s'est opacifiée. Cette dérive est provoquée par la grande confusion des opérations dites « militaro-humanitaires » de cette dernière décennie (Somalie 1992, Bosnie 1992, Rwanda 1994, Kosovo 1999, Timor 1999), soulevant ainsi l'urgence de clarifier les rôles de chacun des acteurs au sein des crises politiques.

D'abord reflet d'une démission du politique face aux conflits comme ce fut le cas en Bosnie, l'humanitaire s'est transformé en instrument de gestion des conflits, dans un paysage où l'interventionnisme des grandes puissances s'est accentué. Peu importe les dommages causés à l'action humanitaire, qui finit par se dénaturer et se dévoyer aux yeux même des populations qu'elle est censée secourir, peu importe l'utilisation abusive des motifs humanitaires qui vont servir de gâchette au déclenchement d'une opération militaire, comme ce fut le cas au Kosovo ! Les moyens d'intervention des États, désormais labellisés « humanitaires », sont conçus comme un « package » dans

la recherche d'un impact global sur les crises. Aux États-Unis, l'US Army organise des exercices humanitaires conjointement avec les organisations humanitaires. Le rôle des armées devient déterminant, et c'est au Kosovo que les efforts « humanitaires » de l'OTAN auront particulièrement attisé la controverse : on y aura vu, en effet, coexister et travailler sur les mêmes programmes des volontaires d'ONG, le personnel des agences des Nations unies et les militaires, en uniforme et en armes, des corps d'armée de plus d'une dizaine de pays !

Cette confusion engendre plusieurs effets préjudiciables :

1) **Dénaturation de l'aide humanitaire.** Le recours aux armes, qui vise toujours la domination politique et militaire de l'adversaire ou des belligérants, est systématiquement paré du qualificatif « humanitaire » dans le cadre d'opérations multinationales. Que ces interventions soient quelquefois motivées par des préoccupations légitimes, n'autorise pas à les confondre avec l'acte humanitaire qui vise, par des moyens pacifiques, à porter assistance à des populations en péril, de manière impartiale et sans discrimination.

2) **Affaiblissement des organisations spécialisées de l'ONU.** Les agences humanitaires spécialisées de l'ONU, comme le Haut Commissariat aux réfugiés, sont déposées de leurs prérogatives opérationnelles et organisationnelles, au profit de structures de commandement militaires ou militarisées dépendant d'alliances politiques régionales. Par conséquent, sont aussi mises en jeu la crédibilité et l'efficacité du mandat des Nations unies, car la déresponsabilisation du politique entraîne à son tour l'atonie des mécanismes de sécurité collective du système onusien.

3) **Mise en danger du personnel des ONG humanitaires.** Habiller une guerre de motifs humanitaires, c'est exposer l'action humanitaire à la suspicion, au discrédit, au danger et finalement à la paralysie. La dégradation récente des conditions de sécurité pour les volontaires qui évoluent au cœur des conflits et les difficultés de l'accès aux victimes viennent nous le confirmer.

4) **Mise en danger des populations.** L'aide humanitaire étant instrumentalisée par les États, les populations civiles, premières victimes des conflits armés, subissent, par voie de conséquence, les aléas de cette confusion des genres. Le diagnostic de vulnérabilité des populations n'étant pas, en première instance, ce qui conditionne les prises de position politiques des gouvernements, la protection des civils n'est pas assurée. Parfois même, les populations deviennent otages des manœuvres ou l'humanitaire et le stratégique sont mêlés.

Dans un tel schéma, par ailleurs, les lignes budgétaires « humanitaires » des bailleurs de fonds traditionnels des ONG naissent et s'évaporent selon l'idée que se font les États de la résolution des conflits. Plus question aujourd'hui de parler de populations vulnérables en Albanie ou en Corée du Nord ! Il s'agit là d'une véritable conditionnalité politique à l'octroi de programmes humanitaires, qui pose avec acuité la question de la vocation respective du politique et de l'humanitaire face aux souffrances du monde.

La confusion s'exerce encore à l'encontre des victimes, lorsque les tenants de la conditionnalité de l'aide humanitaire, voulant lier octroi de l'aide au respect plus effectif des droits de l'homme dans un pays donné, oublient tout simplement que les

« bénéficiaires » de l'aide humanitaire ne sont pas les gouvernements et régimes en place, détenteurs de la violence d'État, mais les populations victimes de ces mêmes régimes.

La distinction très claire des champs d'activités et des responsabilités relevant de l'humanitaire et du politico-militaire est une condition indispensable à la poursuite d'une action humanitaire fidèle à sa vocation.

Par conséquent, nous engageons tous les États à s'emparer des points essentiels de la *Déclaration Finale* du forum du millénaire en la matière :

- les références à la nécessaire indépendance et impartialité de l'aide humanitaire vis-à-vis du politique et du militaire ;
- les références à la promotion et au respect du droit humanitaire international qui vise la protection des populations et du personnel humanitaire.

Le désarmement et les armes légères

Le forum du millénaire et le rapport du secrétaire général des Nations unies ont réaffirmé une des principales vocations des Nations unies : la recherche de la paix et de la sécurité dans le monde. Les représentants des ONG ont à cette occasion en particulier appelé la nécessité du désarmement et de la lutte contre la prolifération nucléaire.

Mais l'établissement d'une paix globale passe aussi par le désarmement conventionnel. Dans ce domaine, les efforts consentis pour limiter et interdire les armes de destruction massive (nucléaires, chimiques, bactériologiques, biologiques), sont complémentaires des actions visant à lutter contre la prolifération des armes conventionnelles. Suivant l'exemple de ce qui a été réalisé pour interdire les mines antipersonnel, une action déterminée doit voir le jour pour combattre le fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Dans les questions de paix, de sécurité et de désarmement, le contrôle des exportations d'armements joue un rôle clé. La prolifération de ces armes, et en particulier des armes légères et de petit calibre, contribue à bafouer les droits humains, entretient la criminalité, entrave le développement de nombreuses sociétés, voire engendre des catastrophes humanitaires. Il circulerait plus de 500 millions d'armes légères dans le monde ! Leurs victimes sont la plupart du temps des civils. Elles aggravent les conflits, retardent leur résolution et rendent difficile la mise en œuvre des accords de paix, rendent dangereuses les interventions des organisations d'urgence et humanitaires et des organisations internationales.

Or aujourd'hui, malgré les conséquences de la prolifération de ces armes sur les populations civiles, il n'existe que peu de transparence et de contrôle de leurs transferts, et aucune règle au niveau des Nations unies. Parmi les nombreuses propositions présentées dans la *Déclaration finale* du forum du millénaire, sous le chapitre « Paix, sécurité et désarmement », il nous paraît important d'en retenir deux :

- la mise en place d'un code de conduite international relatif aux transferts d'armes au niveau de l'ONU, sur le modèle de celui présenté par les prix Nobel de la paix ;

– l'élargissement du registre des armes conventionnelles de l'ONU aux armes légères, voire aux matériels de sécurité et de maintien de l'ordre, ou la constitution au niveau de l'ONU d'un registre spécifique pour ces matériels.

Mais d'autres propositions existent, qu'il nous paraît aussi important de promouvoir, telle que la proposition d'une convention internationale sur le marquage des armes légères, de manière à en assurer la traçabilité et le contrôle de leur circulation

En 2001 va se tenir la conférence de l'ONU sur le trafic des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. C'est une occasion unique d'avancer enfin vers la lutte contre la prolifération de ces matériels et leurs conséquences sur les populations civiles. Il s'agit de faire de cette conférence non pas un coup d'épée dans l'eau, mais un réel plan d'action, sous-tendu par une volonté politique forte, défendue et promue notamment par la France, qui prenne enfin en compte le droit à la sécurité et au développement des populations.

Malgré cinquante ans d'efforts, les États possèdent encore de quoi détruire plusieurs fois la planète. Les armes légères et de petit calibre détruisent tous les jours. Il ne s'agit plus d'attendre.

Par conséquent, nous engageons tous les États à s'emparer des propositions faites dans ce sens par les ONG concernant la limitation et l'interdiction des armes non discriminantes ou de destruction massive. Un effort significatif doit être accordé à la lutte contre la prolifération et les dommages causés par les armes légères et de petit calibre.

Nous demandons aussi que les ONG et la société civile soient pleinement associées aux travaux préparatoires et à la conférence de 2001.

Avis remis au Premier ministre : **« Crises, coopération et développement »** (23 novembre 2000)

Le Haut Conseil de la coopération internationale a pour mission de permettre une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération française, dans un souci de cohérence de leurs actions. Il a aussi pour vocation d'éclairer l'opinion et les décisions publiques en participant à une meilleure information sur les enjeux actuels et en formulant des recommandations relatives à l'action des partenaires de la coopération.

Il a choisi d'explorer une première série de questions soulevées par l'exigence d'une meilleure articulation entre la coopération au développement de notre pays et l'action que cette dernière pourrait avoir pour prévenir les crises ou limiter les drames qu'elles occasionnent.

Conscient que la gravité, la complexité et la multiplicité des enjeux ne sauraient recevoir de réponses superficielles ou définitives, le Haut Conseil remercie l'ensemble des partenaires de la coopération, tant publics que privés, qui ont bien voulu participer aux échanges et débats qu'il a organisés pendant près d'une année sur ce thème, processus au terme duquel le rapport et le présent avis ont été élaborés.

CONSIDÉRANT QUE :

- les principes du droit international, notamment inscrits dans la Charte des Nations unies, ainsi que ceux du droit humanitaire international et des droits de l'homme, sont régulièrement et gravement bafoués ;
- l'insécurité, les atteintes massives aux droits de l'homme, les conflits armés, la vulnérabilité croissante aux catastrophes naturelles ou aux chocs d'origine économique et sociale réduisent de plus en plus souvent à néant les prémisses du développement et annulent les effets positifs des politiques de soutien antérieures ;
- la violence coûte de plus en plus cher aux pays qui la subissent et à ceux qui les aident : le coût de la reconstruction du Cambodge, du Mozambique et, plus récemment de Timor et du Kosovo, illustre le prix qu'il faut payer lorsque l'évolution vers des conflits armés n'a pas pu être prévenue en amont ;
- les crises touchent particulièrement les pays appartenant à la zone de solidarité prioritaire où l'essentiel de notre coopération au développement est concentré ;
- les conflits affectent de plus en plus le sort des populations civiles, qui deviennent de plus en plus souvent les moyens et les fins des affrontements ;
- toute société peut connaître des périodes aiguës d'antagonismes, notamment à la suite de chocs extérieurs qu'elle subit, souvent indissociables des processus de mutation ou d'adaptation en réponse à ces chocs. Cependant, l'impuissance à éviter l'escalade de la violence signifie souvent, outre les cortèges de souffrances qui accompagnent les conflits, une paralysie de longue durée de ces sociétés, qui les condamne durablement au sous-développement ;
- plus nombreuses, les crises tendent de plus en plus à se diffuser par contagion à l'échelle régionale. Leur complexité empêche de recourir aux explications simplistes en usage pendant la guerre froide : des générations entières en viennent à vivre sous

l'emprise de situations de crises de longue durée où ne peuvent plus être distingués ni la paix ni la guerre ni le retour à la situation antérieure ;

– l'action diplomatique semble encore rester, pour la France, le moyen privilégié de réponse aux crises modernes, alors que sur place, les États n'ont souvent plus de prise sur les événements ou sont, eux-mêmes, en conflit avec une partie de leur population. Elle paraît accorder la première place, parmi les facteurs du développement, à la sécurité des seules frontières et gouvernements existants. Ainsi, la France a souvent semblé observer la montée des crises sur un mode réactif plutôt que pro-actif ;

– notre coopération internationale, et particulièrement notre coopération au développement, n'a, ainsi, pas inscrit les crises et leur prévention au nombre des principes d'action internationale, notamment lors de la réorganisation récente du dispositif de coopération, malgré le potentiel qu'offrent la somme de compétences regroupées au sein de la DGCID, de la direction du Trésor et de l'AFD et la coordination du CICID ;

– toute situation de crise ne peut évidemment appeler une réponse ou une intervention internationale de notre pays, mais que toute réaction ou absence de réaction a une signification politique qu'il convient d'expliquer à l'opinion publique de notre pays et à celle des pays concernés ;

– les intervenants potentiels lors des crises se sont multipliés : institutions et organisations internationales, autorités politiques, mais aussi, à l'échelle nationale, administrations civiles et militaires, ONG, collectivités locales, entreprises... ;

– la diversité des intervenants dans les situations de crise n'est pas un handicap mais devrait au contraire constituer un amplificateur de l'action et du rayonnement international de notre pays ;

– le degré d'implication de ces intervenants diffère, certes, selon le stade de la crise (prévention ; alerte, aide d'urgence ; reconstruction) mais que les formes modernes des crises remettent en cause la « division du travail » traditionnelle entre ces différents acteurs ;

– en matière d'alerte et de prise de conscience des risques, les maillons faibles du dispositif de solidarité internationale tiennent moins à l'absence d'informations, souvent recueillies par les administrations, les chercheurs et les ONG, tant humanitaires que de développement, présentes sur le terrain, qu'à une exploitation insuffisante des informations pertinentes et, qu'en conséquence, ces lacunes accroissent les obstacles mis à l'exercice, par les décideurs publics, de leur responsabilité politique ;

– la reconstruction des sociétés après la crise (restauration des services de base, de la police, de la justice, de la perception des impôts etc.) constitue un enjeu de long terme qui impose de mobiliser de nombreux acteurs dans la durée (administrations civiles, solidarité entre collectivités territoriales, entreprises...) dans une perspective apparentée à celle de la coopération au développement. Le dispositif public français consacre peu de moyens budgétaires et humains à cet objectif et l'organisation dont il est doté, séparant reconstruction et aide au développement, ne lui permet pas d'y jouer un rôle aussi important qu'il le pourrait ;

– les entreprises françaises sont également trop peu impliquées dans le secours aux populations et le rétablissement des services de base, bien que les initiatives de la cellule d'Urgence puis de la Mission interministérielle à l'Europe du Sud-Est, lors de la crise du Kosovo témoignent d'une certaine évolution ;

– malgré leur excellente image internationale, les ONG humanitaires françaises souffrent de la faiblesse de leurs moyens financiers et, de ce fait, de celle de leurs structu-

res centrales, qui, à courte échéance, risque de ne plus leur permettre de respecter les standards et exigences administratifs de plus en plus élevés exigés pour avoir accès aux financements internationaux ;

– particulièrement dans la période de reconstruction et de transition vers le développement, la France, qui a longtemps joui d’une avance dans sa capacité d’intervention humanitaire, est aujourd’hui en retard par rapport aux pays développés comparables. Elle ne dispose pas des moyens permettant de conduire des opérations de grande envergure.

I. Le Haut Conseil de la coopération internationale formule les recommandations suivantes :

A. En ce qui concerne notre politique de coopération et d’urgence

La Charte des Nations unies doit impérativement rester le cadre légal pour toute décision d’intervention dans une crise impliquant le recours à la force en vue de la préservation, du maintien ou du rétablissement de la paix.

La France doit apporter son soutien politique et financier aux politiques multilatérales attentives à la prévention des crises et appuyer des réformes du fonctionnement de l’Organisation des Nations unies permettant de faire du respect de sa Charte, de la sécurité des populations et du respect du droit humanitaire un mandat explicite et effectif des interventions de la communauté internationale.

En particulier elle devrait être attentive à ce que les réformes économiques et financières préconisées par les institutions internationales spécialisées n’accroissent pas elles-mêmes les facteurs de risque, la pauvreté et l’injustice sociale.

La France peut être motrice dans la mise sur pied de la politique extérieure et de sécurité commune de l’Europe (PESC) afin que l’Europe, principal bailleur de fonds de l’aide humanitaire et de la coopération, apporte une contribution significative à la résolution des crises. En particulier notre pays devra veiller à ce que l’Afrique, continent où le besoin de sécurité et de développement est le plus élevé, ne fasse pas figure de continent oublié sur la scène internationale et que les ambitions des accords de Cotonou concernant la prévention des crises reçoivent un contenu et des suites concrets.

La France devrait également veiller à ce qu’une doctrine politique préside à l’offre humanitaire européenne et à l’utilisation des fonds d’Écho, et à ce que ceux-ci puissent, en pratique, continuer de bénéficier directement à l’ensemble des ONG européennes.

Parallèlement, et de manière complémentaire, à la montée en puissance des institutions multilatérales en matière de prévention des conflits et de respect du droit humanitaire, il est souhaitable que notre pays conserve des capacités d’action autonomes sous réserve d’une transparence et d’un débat démocratique où le Parlement devrait avoir un rôle éminent, (cf. *infra*) :

- pour les cas où les institutions multilatérales se montreraient incapables ou non désireuses d’agir ;
- pour jouer un rôle moteur dans la phase de mise en place de la politique extérieure de sécurité commune ;
- pour répondre, le cas échéant, aux situations de crise où des conditions spécifiques nous conduiraient à intervenir rapidement, dans la zone de solidarité prioritaire ou toute autre région ;
- pour donner la capacité aux acteurs français engagés dans la « solidarité dans l’urgence » de continuer à agir en leur permettant de mobiliser rapidement un financement public, en préalable aux financements européens ou multilatéraux plus lents à prendre effet.

La prévention ainsi que la gestion des crises sociales et politiques, comme celles causées par les catastrophes naturelles, doivent être clairement incluses dans les programmes de coopération et de développement, avec pour principe et objectif de permettre aux sociétés ou pays concernés d’améliorer leur résistance aux chocs exogènes ou endogènes, en s’appuyant sur des réseaux locaux compétents.

Le Haut Conseil recommande que les pays très endettés, victimes de catastrophes naturelles ou de chocs externes, bénéficient d’une réduction totale de leur dette, bien au-delà de ce que préconisent actuellement les institutions multilatérales et bilatérales.

B. En ce qui concerne les sanctions et embargos

Le Haut Conseil estime que si, à l’avenir et malgré les inconvénients qui en résultent pour les populations civiles, certaines sanctions économiques font toujours partie des moyens utilisés par les Nations unies pour donner effet à ses résolutions, ce doit être à la condition que ces mesures soient graduelles, limitées dans le temps, périodiquement évaluées et excluent les biens et services nécessaires aux populations civiles et à la vie démocratique (médicaments, nourriture ; supports éducatifs et de communication nécessaire au respect du pluralisme politique).

La France devrait, dans cette optique, pousser davantage à l’adoption internationale de sanctions comme le gel des avoirs des gouvernants s’étant livrés à des détournements de fonds, à des trafics illicites ou à de graves violations des droits de l’Homme.

C. En ce qui concerne l’organisation du dispositif français de gestion des crises

Le Haut Conseil recommande de mieux structurer le réseau d’alerte des situations de crise, permettant de synthétiser les informations de toutes origines et non pas seulement celles d’origine administrative.

Il recommande surtout de doter sans tarder notre pays d’une organisation administrative capable de gérer le continuum de la crise jusqu’à la reconstruction, c’est-à-dire :

- de centraliser et de synthétiser l’information et de prévoir des scénarii d’évolution des crises ;
- de regrouper les moyens civils et militaires de l’État, tout en assurant le dialogue et la coordination avec les autres intervenants français de la crise ;

– de donner toute sa place à la constitution, à terme, d'un service public de protection civile internationale, prolongeant les structures nationales existantes.

Les caractéristiques principales et objectifs de cet organisme sont développés et font l'objet de recommandations précises dans le rapport préparatoire examiné et discuté par le Haut Conseil le 23 octobre 2000.

D. En ce qui concerne les procédures budgétaires et le contrôle parlementaire

Le Haut Conseil recommande au Gouvernement de favoriser l'adhésion de l'opinion publique d'ores et déjà partie prenante dans le processus de décision en matière de crise, notamment par le biais des médias, à la politique voulue par notre pays en matière de prévention des crises et d'assistance d'urgence. À cet effet il souligne l'opportunité de voir figurer en loi de finance initiale une enveloppe budgétaire générale consacrée aussi bien à d'éventuelles opérations extérieures qu'à l'assistance d'urgence.

Cette procédure aurait par ailleurs l'intérêt de permettre une rapidité de réaction et d'éviter de procéder au redéploiement de crédits prévus pour l'aide ou la coopération dans d'autres pays ou liés à des engagements préalables.

Dans le même souci d'implication des citoyens français, la tenue d'un débat public au sein du Parlement préalablement aux interventions militaires extérieures, et l'actualisation à cet effet de l'article 35 de la constitution ainsi que le propose la Commission de la défense de l'Assemblée nationale, rejoignent les préoccupations du Haut Conseil.

II. Le Haut Conseil suggère au Gouvernement un effort de clarification dans les deux domaines suivants :

Le HCCI suggère au Gouvernement de clarifier, à destination de l'opinion publique, sa doctrine en matière d'intervention dans les situations de crise. Aucune intervention durable ne peut plus être conduite aujourd'hui sans le soutien de l'opinion publique et celle-ci admettra de moins en moins les politiques de « double standard » (intervention en Yougoslavie, abstention en Tchétchénie). Ceci apparaît d'autant plus nécessaire que la politique de coopération de la France a fait, jusqu'à récemment, l'objet de soupçons ou d'arrière-pensées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Le Haut Conseil mentionne dans la conclusion du rapport préparatoire les points que devrait couvrir cette nouvelle doctrine en matière d'intervention publique, d'aide au développement, de prévention et de gestion des crises qu'il appelle de ses vœux, mais qu'il ne lui appartient pas d'élaborer.

L'État français a développé au cours des années récentes, des actions humanitaires, dont le principe n'est plus guère contesté, en particulier lorsqu'il s'agit de monter des opérations d'extrême urgence, d'assurer la sécurité des personnels humanitaires, de mobiliser la logistique lourde dont seules nos armées disposent ou de favoriser les échanges d'informations avec les autres acteurs. Un effort de clarification des

mandats des différents intervenants s'impose néanmoins, ainsi que l'élaboration d'un code de conduite respectant les principes et valeurs de chacun de ceux-ci. Cet effort de clarification doit en particulier concerner leur rôle et leur mandat dans le cas des actions civilo-militaires qui, sans être mises en cause dans leur principe, soulèvent encore quelques difficultés de compréhension et d'application.

III. Le Haut Conseil de la coopération internationale invite le Gouvernement à se pencher sur trois questions ouvertes qui ne sauraient recevoir de réponses simples et sur lesquelles le débat doit être poursuivi

- Sur le plan général, dans un monde où l'insécurité s'ajoute toujours plus à la pauvreté et risque, pour beaucoup, de l'installer durablement, deux graves interrogations devront être approfondies par les acteurs de la coopération et du développement :
 - comment, et par quels instruments, la coopération au développement pourra-t-elle concrètement contribuer à la prévention des crises et à la réduction de leurs impacts ?
 - comment les organismes et les acteurs du développement pourront-ils s'assurer que, par leurs actions mêmes, ils ne participent pas à l'exacerbation des conflits ?
- En ce qui concerne les institutions internationales, Médecins du monde a formulé une proposition tendant à créer, au sein de l'ONU, une Commission humanitaire dont le mandat consisterait à effectuer un diagnostic humanitaire (collecter l'information sur les situations humanitaires ; analyser les risques encourus par les populations civiles ; alerter afin que leur protection soit assurée) en période de crise. Cette proposition souligne un réel problème du fonctionnement des Nations unies. Si elle ne fait pas aujourd'hui l'unanimité, il semble cependant important au Haut Conseil que le débat, sur le rapport entre diagnostic humanitaire et décision humanitaire, qu'elle a initié, soit poursuivi.
- Sur le plan du dispositif national, une organisation politique et administrative qui fait cohabiter l'ensemble des services traitant des problématiques de la coopération au développement, du financement des organisations internationales multilatérales et de la gestion de la dette et de l'urgence présente des avantages certains. Ce modèle a été récemment adopté par le gouvernement britannique et paru particulièrement digne d'intérêt au HCCI. Il pourrait inspirer à moyen terme le gouvernement français si ce dernier souhaite mieux intégrer les différentes problématiques en jeu pour mieux gérer le continuum qui va de l'urgence au développement en passant par la coopération.

Trois points, entre beaucoup d'autres, sur lesquels le Haut Conseil de la coopération internationale entend poursuivre le processus de dialogue qu'il a engagé avec l'ensemble des acteurs de la coopération.

Contribution relative au projet de déclaration du conseil des ministres européens sur la politique de développement

(7 novembre 2000)

Les 30 et 31 octobre 2000, à l'initiative du Haut Conseil de la coopération internationale, un séminaire réunissant des organismes similaires de quatorze des quinze États membres de l'Union européenne s'est tenu à Paris, avec la participation de représentants de différentes administrations nationales ainsi que des services de la Commission européenne. Les participants à ce séminaire ont notamment discuté du projet de déclaration sur la politique de développement de la Communauté européenne, qui sera soumis au Conseil des ministres du développement qui se réunira le 10 novembre 2000.

Ces débats n'étaient pas destinés à exprimer une position commune de la part des participants au séminaire. Cependant, dans le cours des échanges, plusieurs appréciations ont été formulées sur le projet de déclaration, à la fois positives sur un plan général et en termes de contribution sur certains de ses aspects ou sur ce qui ne s'y trouve pas.

I. Un texte bienvenu

Un certain nombre de participants au séminaire des 30-31 octobre 2000 a estimé que la préparation et l'adoption d'un texte définissant les objectifs et les principales modalités d'une politique européenne de développement constituent une initiative extrêmement positive.

Le projet de déclaration fournit, en effet, une vision claire et articulée de ce que doit être la politique européenne de soutien au développement, au-delà des particularismes propres aux zones géographiques ou à certaines catégories de pays. De même, les objectifs de ce que devrait être cette politique sont clairement identifiés, avec les domaines de compétences dans lesquels l'Union européenne peut se prévaloir d'un réel avantage comparatif.

Par ailleurs, le développement est reconnu comme un droit et le projet aborde franchement la question, difficile, des rapports entre commerce et développement.

Aussi, nonobstant les problèmes divers évoqués ci-dessous, ce projet de déclaration définit un cadre d'ensemble des politiques de développement de l'Union européenne, ce qui représente un progrès par rapport à la situation de dispersion qui prévalait auparavant.

II. Un pas vers une identité européenne de développement, mais un pas seulement

Cependant, même si ce projet de déclaration représente une avancée intéressante, beaucoup de progrès restent à faire dans la politique européenne de coopération au développement.

A. Il n'y a pas encore de véritable identité européenne de développement

Le projet de déclaration soumis au Conseil des ministres européens exprime à plusieurs reprises des préoccupations concernant la lutte contre les inégalités dans les pays en développement et la nécessité de veiller à l'équité dans la répartition des fruits de la croissance. Cependant, ces préoccupations sont formulées de manière incidente et l'on constate que le projet place encore l'Union européenne à la remorque des institutions de Bretton Woods, en faisant de la lutte contre la pauvreté l'axe central et unique des stratégies de développement. Sous cet angle, le projet n'évoque pas, non plus, l'objectif de parvenir à une représentation unique de l'Union dans les instances dirigeantes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. De manière générale, le message politique européen gagnerait donc à être plus substantiel, plus élaboré.

B. Dans le couple commerce-développement, ce sont les volets commerciaux qui prédominent, au détriment du développement

Comme l'indique le projet de déclaration, les accords de Cotonou représentent une approche novatrice à plusieurs égards, notamment avec la ré-affirmation du partenariat, qui avait connu une certaine dilution au fil des conventions de Lomé. Cependant, il est apparu à beaucoup des participants au séminaire que ces accords relèvent plus du libre-échange que du co-développement.

Le projet de déclaration a le mérite d'aborder de front la question des rapports entre commerce et développement. Mais la réponse n'est pas pleinement satisfaisante.

À juste titre, il est souligné que les politiques de développement et les politiques commerciales doivent se renforcer mutuellement. Mais ce n'est pas ce qui semble ressortir, par exemple, des accords de Cotonou, qui sont de nature à avoir des effets négatifs dans plusieurs domaines : les importations des pays en développement augmenteront inévitablement avec l'établissement des zones de libre-échange ce qui risque de faire disparaître plusieurs secteurs non compétitifs, ce qui aura des conséquences sur les populations les plus vulnérables, les recettes douanières, principale ressource dans bon nombre de pays, sont appelées à diminuer sans que des alternatives aient été envisagées.

En outre, la notion même de meilleure insertion dans l'économie mondiale n'est pas claire. D'ores et déjà, les pays ACP, par exemple, constituent des économies assez ouvertes, même si les modalités de cette ouverture, c'est-à-dire la spécialisation

produits, n'est pas satisfaisante. Or, force est de constater que, bien souvent, le problème est celui de l'accès aux marchés des pays industrialisés, particulièrement dans les domaines agricoles et textiles. Mais il conviendrait aussi d'indiquer en quoi devrait consister cette meilleure insertion.

Il serait donc utile de préciser les conditions dans lesquelles les politiques commerciales peuvent accompagner efficacement les politiques de développement.

C. Un rôle encore insuffisant reconnu aux États du Sud et aux sociétés civiles tant du Sud que du Nord

Bien que le projet de déclaration relève de l'approche qualifiée de novatrice des accords de Cotonou, il ne fait pas référence au partenariat qui a présidé à leur élaboration et qui devra présider à leur mise en œuvre. C'est pourtant la seule voie qui permette de s'assurer de l'appropriation des politiques de développement par les États du Sud, ainsi que de leur participation, maîtres mots du développement. C'est aussi le seul moyen d'éviter la dérive vers la pratique de la conditionnalité que l'on avait pu observer dans la mise en œuvre des accords précédents.

Il faut également répéter que le projet de déclaration n'accorde pas une place importante au rôle de la société civile, qu'il s'agisse de celle des États du Sud que du Nord. Or l'Union européenne accuse, dans ce domaine, un retard par rapport aux bonnes pratiques qui émergent progressivement au niveau international, la difficulté du dialogue avec la Commission étant une expérience malheureusement largement partagée.

D. Quelle efficacité dans la mise en œuvre des politiques européennes de coopération ?

Le projet de déclaration fait explicitement référence aux principes de cohérence et de complémentarité des politiques européennes en matière de développement mais il n'en tire pas toutes les conclusions pratiques.

Ainsi, rien n'est dit, ou presque, sur les coordinations entre la Commission et les États membres, sur la recherche de co-financements, sur les délégations au profit des agences de développement bilatérales. De même, il y a des raisons de douter que la cohérence avec les politiques européennes, notamment l'agenda 2000 et la politique agricole commune, pourra être assurée.

Quant aux modalités de mise en œuvre des nouvelles orientations, il est également permis d'avoir des craintes, d'autant que le projet de déclaration semble considérer que la réforme de la Commission ne concerne qu'elle. Or, pour autant qu'on le sache – la transparence a encore des progrès à faire –, cette réforme semble s'orienter vers une dilution, à tout le moins une érosion, du pôle « développement » à l'occasion de la réforme des relations extérieures. Ceci risque de conduire à une fragmentation du partenariat avec les pays en développement. Comment, dans ces conditions, se fera l'approche pays ? Quel sera le rôle du « conseil développement », dont certains disent

qu'il serait devenu une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs ? Enfin, tandis que le renforcement de l'efficacité de l'aide est peu abordé dans le projet de déclaration, on ne peut manquer de s'interroger sur le mode d'élaboration et le contenu du plan d'action que la Commission a été invitée à préparer.

Il conviendra, en tout cas, que l'examen du rapport annuel de la Commission sur la politique de développement de la Communauté soit l'occasion de procéder à la détection des problèmes et à l'identification des mesures propres à les résoudre.

Contribution du HCCI au débat parlementaire : Les positions françaises défendues dans les institutions financières internationales

(Rapport du Gouvernement sur les activités du FMI et de la Banque mondiale, remis au Parlement le 23 août 2000)

Le 23 août 2000, le Gouvernement a transmis au Parlement un rapport sur les activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. À la demande de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le Haut Conseil de la coopération internationale a élaboré une contribution aux travaux du Parlement. Celle-ci a été préparée par plusieurs auditions de représentants de l'administration française et des deux institutions de Bretton Woods, et après une discussion au sein de la commission « articulation entre coopération bilatérale et multilatérale » du Haut Conseil, à laquelle participent organisations syndicales et patronales, associations de solidarité internationale, universitaires, responsables politiques, fonctionnaires de différentes administrations et personnalités qualifiées. Ce travail est consigné dans le rapport, préparé par cette commission, qui accompagne cette contribution.

I. Le rapport du Gouvernement permet d'engager le débat sur les positions françaises défendues dans les institutions financières internationales

Ce deuxième rapport du Gouvernement est d'une grande qualité. Il traduit une incontestable amélioration de la transparence de la part du Gouvernement dans les affaires concernant les institutions financières internationales. Le Haut Conseil se félicite de la publication de ce rapport et de son contenu, qui aborde sans détour les principaux problèmes de l'actualité économique, financière et monétaire internationale, ainsi que le rôle des institutions financières internationales. Il expose aussi très clairement les conceptions et les positions françaises dans ces domaines.

Le HCCI considère néanmoins que des progrès restent à faire en matière d'amélioration de la transparence. Ils concernent surtout les institutions elles-mêmes. Il est vrai que dans les années récentes, le FMI et la Banque mondiale, soumis à des contestations vigoureuses, ont fait d'indéniables efforts pour améliorer leur transparence et leur communication extérieure. Mais, dans leur travail quotidien, les améliorations sont peu perceptibles au niveau des décisions ; la consultation des sociétés civiles, du Sud comme du Nord, reste rhétorique et ne suffit pas à combler le déficit de légitimité croissant auquel doivent faire face les institutions de Bretton Woods.

Les positions françaises défendues dans les institutions financières internationales, telles qu'elles apparaissent dans le rapport du Gouvernement, laissent transparaître une vision insuffisamment critique des institutions de Bretton Woods. Elles prennent peu de distance par rapport au diagnostic que ces institutions dressent de l'état du

monde, par rapport à l'appréciation de la politique de libéralisation complète qu'elles ont défendue et par rapport aux résultats qu'elles ont obtenus en tant que régulateur monétaire et financier et qu'opérateur du développement. Ces questions restent en débat.

II. Les initiatives majeures des IFI sont discutables faute d'évaluer à leur juste mesure leurs conséquences négatives

L'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) n'est pas à la hauteur des problèmes. Elle illustre le manque de transparence des IFI et s'accompagne de retards peu compréhensibles dans la mise en œuvre des réductions de dette. La notion de soutenabilité est en elle-même contestable s'agissant de pays disposant de très peu de ressources, confrontés à la diminution des aides publiques extérieures et à un environnement international instable s'agissant de leurs recettes d'exportation de produits de base. Les ratios de soutenabilité auront pour effet de limiter les capacités d'endettement de ces pays, dès lors qu'il n'est ni envisageable ni souhaitable de substituer totalement des dons aux prêts. Plus fondamentalement, la question de la dette n'est pas reliée à celle du financement du développement. Par ailleurs, le Haut Conseil souhaite vivement qu'un contenu concret soit donné à l'association de la société civile à la mise en œuvre de l'initiative.

Les politiques d'ajustement structurel ont souvent eu des conséquences sociales très lourdes ; la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités ont été sacrifiées au profit de la stabilisation, des préoccupations de court terme et de la libéralisation. Pour le Haut Conseil, le nécessaire respect des équilibres économiques et financiers n'est pas en cause. La contestation porte sur la nature des politiques imposées à l'occasion de la réduction des déséquilibres. Le rapport est peu explicite sur les positions françaises relatives à la nouvelle doctrine des institutions de Bretton Woods qui allie l'ajustement structurel, la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance. Le Haut Conseil attire l'attention sur les conséquences négatives des politiques d'ajustement imposées sur les situations de pauvreté et d'inégalités, sur le danger à restreindre le développement à la lutte contre la pauvreté et à réduire les modes de gouvernement et la démocratie aux conceptions dominantes de la bonne gouvernance.

Les projets et les interventions de la Banque mondiale sont de plus en plus ambivalents. Doivent-ils servir de support aux réformes institutionnelles et aux plans d'ajustement structurel, obéissent-ils à une logique d'investissement sectoriel, sont-ils destinés à renforcer l'intervention des cabinets et firmes internationaux, sont-ils des vecteurs de la lutte contre la pauvreté et pour la bonne gouvernance ? Les deux exemples cités dans le rapport, en Chine (Tibet) et au Tchad-Cameroun (pipeline), montrent à l'évidence que la démarche reste fortement technocratique. Les études d'impact préalables ont peu pris en compte l'environnement, mais également les populations ; il a fallu les réactions virulentes d'ONG du Sud et du Nord pour que ces questions soient discutées, avec comme conséquence que la Banque mondiale a confirmé ses décisions dans un cas et s'est retirée dans l'autre.

III. La réforme des IFI est à l'ordre du jour, elle doit redéfinir la place et le rôle de ces institutions dans le système international

Les institutions de Bretton Woods sont fortement contestées ; on a pu vérifier les critiques des associations et des syndicats à Seattle, Washington et Prague et des gouvernements du Sud lors de la dernière CNUCED. Le rapport Meltzer se fait l'écho des critiques des Républicains américains. Le Gouvernement, dans son rapport, prend la défense de ces institutions. Il reste à définir les positions françaises sur leur réforme. Il apparaît en effet de plus en plus clairement qu'on ne pourra pas faire l'économie d'une réforme substantielle de ces institutions et de l'architecture du système financier et économique mondial. En particulier, il conviendrait de conférer à ces institutions une légitimité renforcée au niveau politique. Ceci passe par une réforme de leurs instances de direction. En effet, ce n'est pas au G7, peu représentatif au plan mondial, de traiter les crises comme ce fut le cas ces dernières années avec les pays asiatiques et émergents.

La France doit jouer un rôle à la mesure de la place qui est la sienne, un des plus importants actionnaires, dans ces institutions. L'Union européenne aussi. Un resserrement et une unification de la représentation des États européens membres, au moins dans le domaine du développement, est souhaitable. Ceci implique de prendre des initiatives pour parvenir à la définition d'une politique commune de coopération au développement, dont la déclaration des ministres européens du développement, adoptée le 10 novembre 2000 sous présidence française, n'a fourni que les premiers éléments.

La question de l'évaluation des politiques menées par ces institutions est aujourd'hui centrale. La Banque mondiale et le FMI se sont dotés d'instances d'évaluation plus autonomes. Cette avancée devrait être complétée par la mise en place d'une instance d'évaluation complètement indépendante, qui pourrait être rattachée au système des Nations unies. La possibilité d'une saisine de cette instance par les parties concernées, et peut-être dans un second temps par les représentants des parlements et des différents secteurs de la société civile, serait un pas en avant considérable dans la démocratisation du système international et contribuerait à la légitimité des institutions qui le composent.

De même, la régulation mondiale ne peut pas être définie uniquement en termes organisationnels. Il apparaît indispensable de s'assurer des conditions dans lesquelles les IFI se soumettent au droit international, particulièrement aux protocoles et aux accords auxquels ont souscrit la plupart de leurs États membres ou actionnaires.

La réforme des institutions de Bretton Woods implique aussi une prise de position sur leur régionalisation, sans pour autant adopter celle qui est préconisée dans le rapport Meltzer. La répartition des rôles doit être clarifiée non seulement entre le FMI et la Banque mondiale, mais aussi entre celle-ci et les banques régionales de développement au regard des politiques macroéconomiques et de leur impact social sur les différentes catégories de population. Il en est de même pour l'accès au financement du développement en ce qui concerne la répartition des rôles entre la Banque mondiale, le FMI et les marchés financiers.

Les positions françaises doivent préciser la place relative des institutions de Bretton Woods, et de l'OMC, par rapport au système des Nations unies. La « bonne gouvernance » concerne aussi la gouvernance mondiale, en particulier celle relative à la

gestion des biens publics internationaux. Tous les pays, y compris les plus pauvres, doivent pouvoir se faire entendre. Ceci appelle une réforme des modes de gouvernement des IFI mais aussi la réunion d'une conférence internationale sur l'organisation de la gouvernance mondiale rassemblant les institutions internationales en charge du développement ou de fonctions de régulation, les pays en développement, dont les plus pauvres, et les principaux bailleurs de fonds bilatéraux, dont la France pourrait prendre l'initiative.

IV. Une réforme des IFI devrait permettre d'amorcer celle du système économique, financier et monétaire mondial

Le rapport du Gouvernement insiste à juste titre sur l'importance de la stabilité monétaire et financière internationale et sur le rôle, dans ce domaine, des institutions de Bretton Woods et plus particulièrement du FMI. Toutefois, si le FMI est statutairement appelé à assurer la stabilité monétaire internationale, la promotion systématique de la libéralisation du marché international des capitaux n'a que peu d'assises juridiques dans ses propres statuts. Cette remarque concerne autant les clauses de sauvegarde par rapport à la déstabilisation par les capitaux flottants que la formulation de conditionnalités liées à des supposées « bonnes politiques » et « bonnes gouvernances ». Rappelons aussi que, pour les pays en développement, il existe peu de remèdes adéquats face aux risques qu'ils encourent du fait de l'instabilité des taux de changes et de la volatilité des capitaux, notamment à court terme, qui ont été largement à l'origine des crises récentes. Le rapport du Gouvernement aborde la question de la gestion des crises mais n'a pas tiré toutes les leçons de la crise asiatique, notamment en ce qui concerne la protection sociale et la gouvernance mondiale.

Le financement du développement est la victime des dérèglements internationaux et d'une politique trop systématique de libéralisation généralisée. La rencontre gouvernementale de haut niveau sur le financement du développement, prévue d'ici un à deux ans, sera l'occasion de définir des positions françaises cohérentes en la matière. Il s'agira alors de préciser les modalités de la réduction massive de la dette, et des conditions associées ; la manière de faire face aux risques résultant de la volatilité des cours des matières premières et de l'évolution des taux d'intérêt ; la taxation des transactions financières à court terme ainsi que la lutte contre la criminalité financière et les paradis fiscaux ; le financement des politiques publiques de redistribution, de décentralisation et de la mise en place des services publics de base ; les conditions de l'investissement international et l'accès aux marchés financiers ; le lien entre commerce international et développement ; enfin, la reprise de l'aide publique au développement selon les orientations retenues dans le cadre des Nations unies.

Les questions concernant l'Organisation mondiale du commerce ne relevaient pas directement du rapport du gouvernement. Il y aurait néanmoins lieu de préciser comment est assurée la cohérence des interventions de ces trois institutions, en particulier en ce qui concerne les pays en développement. Un rapport annuel du Gouvernement au Parlement sur les positions françaises dans la préparation des positions de

l'Union européenne sur les négociations commerciales et le fonctionnement de l'OMC compléterait heureusement le rapport sur les IFI.

V. Dans l'immédiat, l'aide publique au développement reste stratégique mais insuffisante

Le Haut Conseil est préoccupé par le fait que les questions concernant le rôle des IFI sont abordées dans un contexte de baisse sensible de l'aide publique au développement. Or, l'APD reste la principale ressource extérieure des pays pauvres et de plusieurs pays à revenu intermédiaire, un catalyseur important des flux de capitaux privés et, souvent, la seule source de financement des investissements publics dans les services publics de base. L'APD est également une condition nécessaire au financement des biens publics internationaux. C'est une des seules formes de redistribution internationale dans une économie mondialisée. Une augmentation massive et transitoire de l'APD doit accompagner la mise en place de nouveaux mécanismes de financement du développement à l'échelle internationale. La France se doit d'augmenter sensiblement son effort d'aide au développement et d'entraîner l'Union européenne dans cette voie. Le Haut Conseil se saisira prochainement de cette question.

Sur le plan européen, l'acquis communautaire que constitue la politique de coopération au développement gagnerait à être renforcé, notamment pour ce qui est des rapports avec les institutions de Bretton Woods. Des initiatives françaises sont souhaitables pour améliorer l'intégration dans ce domaine et pour amener l'Union européenne à assumer toutes ses responsabilités.

Les positions françaises explicitées dans le rapport du Gouvernement mériteraient d'être largement débattues par la représentation nationale et par les différents secteurs de la société civile, ainsi que par l'ensemble des acteurs concernés par la coopération. Ce serait aussi l'occasion pour le Gouvernement de clarifier les logiques qui président à la répartition de l'APD entre les coopérations bilatérale et multilatérale, ainsi qu'entre les institutions financières internationales et les autres institutions de coopération du système des Nations unies.

Ceci appelle, à l'évidence, une impulsion de la part du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, dont les tâches de coordination et d'harmonisation des positions des ministères concernés devraient être substantiellement renforcées, au moins au niveau de son secrétariat général qui pourrait jouer un rôle beaucoup plus actif.

Bilan chronologique du Haut Conseil de la coopération internationale

Année 1999

10 février

Création juridique sous la forme d'une autorité sans personnalité morale rattachée au Premier ministre par décret cosigné du Président de la République, du Premier ministre, des ministres des Affaires étrangères, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et de la Coopération et de la Francophonie. (Décret 99-90 du 10 février 1999.)

28 mai

Décret du Premier ministre nommant M. Jean-Louis Bianco au poste de président.

5 octobre

Arrêté du Premier ministre nommant M. Michel Doucin au poste de secrétaire général.

10 novembre

Décret 99-38 désignant les soixante membres du Haut Conseil.

28 octobre

Réunion interministérielle arrêtant les moyens budgétaires et quelques règles de fonctionnement du Haut Conseil dans ses rapports avec les administrations (suivie d'un « bleu »).

26 novembre

Cérémonie d'installation officielle du Haut Conseil par le Premier ministre en l'hôtel Matignon. Il suggère de porter un intérêt particulier à trois rendez-vous en 2000 : le débat au Parlement sur la coopération, la présidence de l'Union européenne par la France au second semestre et le sommet du millénaire des Nations unies. Inauguration du site internet *www.hcci.gouv.fr*.

30 novembre

Première réunion plénière qui élit un bureau provisoire, décide de la création de six commissions de travail (Conceptions françaises pour le développement ; État de droit, démocratie et développement ; articulation entre coopérations bi et multilatérales ; bilan de la coopération ; éducation, formation et coopération ; prévention, gestion des crises et coopération), en présence de MM. Nicoullaud, Perreau, Guidoni et de Fontaine-Vive, ainsi que d'une délégation du CAD de l'OCDE.

21 décembre

Deuxième réunion plénière qui adopte le règlement intérieur, entend un rapport des membres présents à la conférence OMC de Seattle et décide de préparer une mission pour participer au forum du millénaire de l'ONU (mai 2000). M. François Nicoullaud, directeur général de la Coopération internationale et du Développement du ministère des Affaires étrangères est auditionné.

Année 2000

17 janvier

Entretien entre Jean-Louis Bianco et le vice président pour l'Europe de la Banque mondiale, M. Jean-François Rischard.

1^{er} février

Troisième réunion plénière : M. Jean Lemierre, directeur du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et M. Antoine Poullieute, directeur général de l'Agence française pour le développement, sont auditionnés.

2 et 3 février

Séminaire de synthèse des travaux, en préparation à la rédaction de l'avis sur la coopération en vue des débats parlementaires du 26 avril, à l'initiative de la commission « bilan ». Lors de cette rencontre, les rapporteurs pour la France du CAD de l'OCDE ont été entendus.

6-12 février

Mission au Mali du secrétaire général pour lancer la réflexion sur la coopération avec ce pays.

15 février

Réunion de bureau en présence de M. Éric Danon, directeur du cabinet du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie.

17 février

Audition de M^{me} Laurence Tubiana, conseillère technique au cabinet du Premier ministre dans le cadre de la commission « conceptions ».

6 et 7 mars

Rencontre à **Washington** du président, accompagné de MM. Tavernier et Massiah, avec M. **Wolfensohn** ainsi qu'un certain nombre d'ONG américaines, à New York avec M. **Kofi Annan** et M. **Malloch-Brown** ainsi qu'un certain nombre de responsables du PNUD.

13 mars

Quatrième réunion plénière au cours de laquelle est adopté **un avis sur la coopération avec la Russie** au regard des événements de Tchétchénie. M. Jean François Stoll, directeur des relations économiques extérieures du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie est auditionné.

21 mars

Réunion de bureau en présence de M. François Nicoullaud. Participation de Jean-Louis Bianco à la Commission Coopération Développement présidée par M. Charles Josselin et où M. Moscovici est également intervenu.

27 mars

Audition de M^{me} Inge Kaul, directrice des études sur le développement au PNUD, centrée sur la notion de « Biens publics globaux ».

28 mars

Audition de M. David Kaufman, directeur de l'Institut de recherche de la Banque mondiale dans le cadre des commissions « conception » et « État de droit ». Rencontre entre M. Jean Louis Bianco et M. Zéphirin Diabré, administrateur adjoint du PNUD. Rencontre avec M. Tommy Koh, président de la Fondation Europe-Asie.

18 avril

Cinquième réunion plénière au cours de laquelle un avis sur la coopération dans la perspective des débats parlementaires sur la coopération et sur la présidence par la France de l'Union européenne est adopté. Décision est prise d'organiser un séminaire d'été les 28 et 29 août à Dourdan.

25 avril

Débat sur la coopération au sein de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale : le président présente l'avis du Haut Conseil (qui a été distribué aux députés).

26 avril

Débat sur la coopération au sein de la commission des affaires étrangères du Sénat : M. Charasse commente, en tant que membre du Haut Conseil, l'avis du 18 avril (qui a été diffusé aux sénateurs).

3 mai

Participation de quelques membres du Haut Conseil au groupe de travail de la Commission Coopération Développement sur la gestion des allégements de dette.

4 mai

Audition de M. Mamadou Ndoye, expert au département éducation à la Banque mondiale dans le cadre de la commission « éducation-formation et coopération ». Audition de M^{me} Saikiko Fukada-Parr, directrice du rapport sur le développement humain du PNUD dans le cadre de la commission « conceptions du développement » et présentation du rapport 2000.

5 mai

Mission à Strasbourg du secrétaire général, au Conseil de l'Europe (division des ONG) et à l'Institut régional des coopérations pour le développement (IRCOD – Alsace).

15 mai

Séminaire « la recherche au service du développement et de la coopération », organisé en collaboration avec le service des études de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement, qui réunit cent cinquante personnes dont une moitié de responsables de centres de recherche.

16 mai

Réunion entre le président, accompagné du secrétaire général, et M^{me} Florence Parly, secrétaire d'État au Budget.

19-21 mai

Mission à Sofia du secrétaire général, invité par la Banque mondiale à un séminaire sur le droit des ONG investies de responsabilités publiques.

22-26 mai

Participation de onze ONG soutenues par le Haut Conseil au **forum du millénaire**, plusieurs étant dirigées par des membres du Haut Conseil et la délégation étant conduite par M. Stéphane Hessel (président du CFSI) et M^{me} Nathalie Herlemont (Coordination Sud représentant M. Hubert Prévot, son président).

25-26 mai

Participation du secrétaire général, à l'invitation du Foreign Office, à un séminaire européen organisé à Glasgow sur les relations entre administrations publiques et sociétés civiles en Europe.

26-28 mai

Présidence par M. Jacques Godfrain, représentant le Haut Conseil, de la table ronde « gouvernance économique en Afrique » organisée à la Haye par la Banque mondiale dans le cadre de rencontres avec les parlementaires européens.

31 mai

Audition par la commission « articulation des coopérations bi multilatérales » de M. Michel Roussin, président du groupe Afrique du MEDEF, et de M. Michel Rocard, ancien président de la Commission du développement du Parlement européen.

15 juin

Audition, par la même commission, de M. Philippe Soubestre, ancien directeur général au développement puis au service commun des relations extérieures et de M. Bernard Petit, directeur de la Coopération au développement à la direction générale Développement, tous deux à la Commission européenne.

26 juin

Sixième réunion plénière : audition de M. Charles Josselin et adoption d'un avis sur les initiatives que pourrait prendre la France en ce qui concerne la coopération internationale à l'occasion de sa présidence de l'Union européenne.

26 juin

Réunion du bureau avec M. Callisto Madavo, vice président pour l'Afrique de la Banque mondiale.

4 juillet

Réunion de la commission « éducation-formation » autour de M. Alain Mingat, économiste principal sur les questions d'éducation à la Banque mondiale.

6 et 7 juillet

Mission de la commission « prévention, gestion des crises et coopération internationale » à Londres pour une visite au DFID (ministère de la Coopération), à l'ODI (Centre de recherche sur le développement) et aux ONG international Alert et Saferworld.

16 au 20 juillet

Mission au Sénégal de la commission « conceptions » pour y préparer les travaux du Haut Conseil sur ce pays.

27 au 30 août

Séminaire d'été de Dourdan et **Septième réunion plénière. Un avis sur la participation française au sommet du millénaire est adopté.**

3 octobre

Participation de M. Dominique Bocquet, conseiller technique au cabinet du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie à une réunion de bureau.

23 octobre

Huitième réunion plénière qui vise le projet de rapport de la commission 6 sur « Crises, coopération et développement ».

30 et 31 octobre

Séminaire sur la coopération internationale de l'Union européenne réunissant quatre-vingt-dix représentants des sociétés civiles européennes dont huit organismes homologues du Haut Conseil. Un débat avec le directeur du cabinet du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie permet de préparer une « contribution à la déclaration » que les ministres de la Coopération adopteront le 10 novembre lors du Conseil européen de développement.

7 novembre

Audition de MM. Rischard (Banque mondiale), Larsen (FMI), M^{me} Pallez (D. Trésor) dans le cadre de la commission 3.

9 et 10 novembre

Participation du secrétaire général au séminaire « Comment donner une place de premier rang aux droits de l'homme dans l'aide au développement ? » organisé par le Centre de recherche sur le développement de l'université de Bonn.

12 novembre

Intervention de M. Stéphane Hessel, représentant le Haut Conseil, au Forum des sociétés civiles de la conférence Euroméditerranéenne de Marseille.

23 novembre

Neuvième réunion plénière : adoption de l'avis sur « Crises, coopération et développement ».

Audition de M. Jean François Stoll, directeur des relations économiques extérieures du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre de la commission 3.

Remise du Prix de la coopération internationale par le Premier ministre, Lionel Jospin aux neuf organismes sélectionnés par le jury et, par M. Charles Josselin, aux vingt nominés.

Par ailleurs des **réunions du bureau provisoire** présidées par M. Bianco ont eu lieu à un rythme hebdomadaire et les commissions de travail se sont réunies à un rythme variant de la cadence hebdomadaire à la périodicité mensuelle, procédant pour la plupart à l'audition de personnalités extérieures, dont un bon nombre de hauts fonctionnaires. Un groupe de travail sur le thème « Ville et coopération » est en voie de constitution sous la présidence de M. Yves Dauge.

Un séminaire international sur les régulations mondiales et le droit international coorganisé avec le Comité des droits économiques et sociaux des Nations unies, le PNUD, la Banque mondiale et la CNUCED est prévu le 7 mai 2001.

Le **site internet**, sur lequel tous les travaux du Haut Conseil sont très rapidement présentés, a été fréquenté par 6 000 personnes en octobre. Doté de forums de discus-

sion, il reçoit une trentaine de messages par jour. Le site internet a établi des liens avec une quarantaine d'autres sites, dont ceux des administrations qui y présentent leur coopération internationale et ceux des principales ONG françaises. Il publie également, très lues, des « notes de lecture » résumant les principaux rapports existant sur les questions de coopération internationale (soixante-treize à ce jour). Le site est progressivement traduit en anglais et espagnol.

Une trentaine d'articles de **presse** (*Le Monde, Libération, Le Figaro, Les Échos, Marchés Tropicaux, France Soir, La Croix, Ouest France...*) sont parus présentant le Haut Conseil de la Coopération internationale et ses premiers avis au Premier ministre.

Une centaine d'organismes, principalement des ONG, adressent au Haut Conseil leurs revues et lettres de liaison, alimentant ainsi son **centre de documentation**.

Un réseau de personnalités étrangères intéressées à débattre de coopération internationale avec le Haut Conseil a été créé, que relie une revue « **Dialogues** » et des échanges sur internet. Un réseau spécialisé s'est constitué sur le thème de la gouvernance.

Liste* des personnalités auditionnées par le HCCI

M. François Nicoulaud, directeur général de la Coopération et du Développement, 21 décembre 1999.

M. Jean Lemierre, directeur du Trésor, 1^{er} février 2000.

M. Antoine Poullieute, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), 1^{er} février 2000.

MM. Pietro Veglio, chef de division CAD/OCDE et **Christian Flamant**, administrateur principal CAD/OCDE, 2 février 2000.

M. Jean-François Stoll, directeur général de la direction des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 13 mars 2000.

M. Callisto Madavo, vice-président de la Banque mondiale, région Afrique, 26 juin 2000.

M. Dominique Bocquet, conseiller auprès du ministre délégué à la Coopération et la Francophonie, 3 octobre 2000.

Commission 1

M^{me} Inge Kaul, programme des Nations unies pour le Développement, directrice de l'ouvrage collectif *Global Public Goods : international Cooperation in the 21st Century*, 7 mars 2000.

M. Guy Serieys, chef du département d'Afrique, service de la coordination géographique de la DGCID, 19 juin 2000.

M. Michel Gardas, chargé de mission au département d'Afrique, service de la coordination géographique de la DGCID, 19 juin 2000.

M. Nicolas Wit, directeur général adjoint de Cités unies France, 19 juin 2000.

Commission 2

M. Angel Saldomando, économiste franco-chilien, Fundacion siglo XXI, 7 juin 2000.

* Non exhaustive

Commission 3

M^{me} Saiko Fukada Parr, responsable du rapport sur le développement humain (PNUD), 4 mai 2000.

M. Philippe Soubestre, ancien directeur général français du service commun des relations extérieures, 15 juin 2000.

M. Bernard Petit, directeur de la direction Coopération au développement à la DG Développement, 15 juin 2000.

M. Jean-François Rischard, vice-président pour l'Europe à la Banque mondiale (Paris), 7 novembre 2000.

M. Flemming Larsen, directeur du Bureau européen du FMI (Paris), 7 novembre 2000.

M^{me} Stéphane Pallez, chef du service des affaires internationales et européennes à la direction du Trésor, 7 novembre 2000.

M. Jean-François Stoll, directeur de la direction des Relations économiques extérieures au MINEFI, 23 novembre 2000.

M. Jean-Michel Severino, inspecteur général des finances, ancien vice-président pour l'Asie-Pacifique à la Banque mondiale, 29 novembre 2000.

M. Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international, 29 novembre 2000.

M. Bruno Delaye, directeur général de la direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID), 29 novembre 2000.

M. Gilles Lainé, chef du Bureau des Nations unies, de la francophonie et des banques de développement au MAE, 29 novembre 2000.

Commission 4

M. Yannick Jadot, Solagral, 3 février 2000.

M. William Bénichou, coordination géographique, direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID), 3 février 2000.

MM. Xavier Blanchard et Raphaël Bello, direction des Relations économiques extérieures, 3 février 2000.

Commission 5

M^{me} Josseline de Clausade, chargé de mission auprès du ministère des Affaires étrangères, 20 décembre 1999.

M^{me} Catherine Bizot, cabinet du ministère de l'Éducation nationale, 4 janvier 2000.

M. François Blaimont, directeur général d'Edufrance, 4 janvier 2000.

M. Yves Saint-Geours, directeur de la Coopération scientifique, universitaire et de recherche du ministère des Affaires étrangères, 11 janvier 2000.

M. Lucien Cousin, chef de la division de la coopération éducative au ministère des Affaires étrangères, 11 janvier 2000.

M. Alain Le Gourrière, chargé de mission des Nouvelles Technologies de l'information auprès du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, 25 janvier 2000.

M. Jean-Claude Balmes, chef de la division éducation du département des projets sociaux de l'Agence française de développement, 8 février 2000.

M. Jean-Michel Chassériaux, responsable des relations internationales, IRD, 15 février 2000.

M. Daniel Andler, professeur de philosophie à l'université de Paris IV, 15 février 2000.

M. Michel Broue, mathématicien, directeur de l'institut Henri-Poincaré, 15 février 2000.

M. François-Régis Mahieu, professeur d'économie, université de Versailles, 15 février 2000.

M^{me} Thérèse Locoh, démographe à l'INED, 21 mars 2000.

M. Mamadou Ndoye, Senior education specialist, Africa Region (Banque mondiale), 4 mai 2000.

MM. Guy Ourisson et Anthony Mauvais de la **Fondation Kastler**, 9 mai 2000.

M. Alain Mingat, économiste principal de la Banque mondiale, secteur éducation, 4 juillet 2000.

Commission 6

M. Michel Bonnot, directeur de la cellule d'Urgence, ministère des Affaires étrangères, 16 mai 2000.

MM. le colonel **Touvere**y et le commissaire commandant **Jacques Bedeneau**, ministère de la Défense, 30 mai 2000.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport « Crises, coopération et développement », ont été auditionnés également **M. Drain**, **X. Guilhou**, **T. Pujolle**, **C. Sportis**, le commissaire **Bénédeaux**, l'amiral **Hebrard**, **M. A Dejammet** ainsi que plusieurs responsables du DFID, Department for International Development, ministère de la Coopération britannique, créé en 1997 par décret parlementaire.

Liste des abréviations

ACP :

Afrique, Caraïbes, Pacifique (pays signataires des conventions de Lomé puis des accords de Cotonou conclu avec l'Union européenne)

AFD :

Agence française de développement

CCD :

Commission coopération développement

CNCDH :

Commission nationale des droits de l'homme

CICID :

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

DGCID :

Direction générale de la coopération internationale et du développement, ministère des Affaires étrangères

FMI :

Fonds monétaire international

HCCI :

Haut Conseil de la coopération internationale

IFI :

Institutions financières internationales

OCDE :

Organisation de coopération et de développement économique

OMC :

Organisation mondiale du commerce

ONG :

Organisation non gouvernementale

PECO :

Pays d'Europe centrale et orientale

PNUD :

Programme des Nations unies pour le développement

PPTE :

Pays pauvres très endettés

UE :

Union européenne

Annual report

Presentation

Instituted by a Prime Ministerial decree in February 1999 and set up in November of the same year, the *Haut Conseil de la coopération internationale*, the High Council for International Cooperation, has been in existence for hardly a year.

In a rapidly changing world, this new body has already attracted considerable interest both in France and abroad.

The obstacles to trade in goods, services and capital flows have been gradually reduced over the last half-century by means of negotiations entered into freely or under constraint, according to whether the country is rich or poor, and this has contributed to genuine economic growth, despite serious crises that have been costly in social terms. The frameworks for control disintegrated along with the disappearance of the Bretton Woods system in the 1970s.

Generally speaking, globalisation favours the strong and penalises the weak. A large part of the planet is excluded from the benefits globalisation can offer: virtually the whole of Africa, a large part of South Asia, many countries emerging in Eastern Europe and in Latin America – and, indeed entire areas inside countries: in China, India, Brazil and elsewhere. Such exclusions translate into a persistent, worsening state of poverty, a lack of any access to basic social and health services, malnutrition, if not outright famine, fatal pandemics (AIDS, malaria, etc.). Even the so-called developed countries – the American megapower is an example – are not spared such inequalities of development.

Globalisation is not a recent phenomenon – it was more marked at the turn of the last century in many ways – but it would be fruitless to expect the market alone to correct the very profound inequalities globalisation causes, inequalities that are factors for conflict. For this reason, international cooperation in all fields, including the free movement of persons, is a necessity.

In its own modest way, the High Council for International Cooperation aims to throw new light on actions for international cooperation. In the course of its first year of activity, it has submitted seven Opinions and Contributions to the Prime Minister, government ministers and the *Assemblée nationale*. The topics covered are very diverse: Chechnya and cooperation with Russia, French and European cooperation for development, the French Presidency of the European Union, the Millennium Summit, crisis and development, and international financial cooperation. These Opinions come from men and women engaged, whether professionally or as voluntary workers, in activities that relate to international cooperation, and they bring to bear their own specific views of the world, which are not carbon copies of those of national delegations or government experts.

As the High Council has affirmed on several occasions in its Opinions, the rights of the individual – not only civil and political rights, but also material – economic and

social – rights are not catered for in globalisation despite the fact that such rights are also a factor for development. Neither the reduction of sources of inequality, nor guarantees for human rights, nor sustainable development are provided automatically. Whether it is at European, regional or global level, regulatory control is indispensable and urgently needed. At least, this is the confirmed belief of civil society, which, through its many components – trade unions, private enterprise, associations for solidarity, non-governmental organisations, migrant associations, parliamentarians, journalists, academics, researchers – finds expression through the HCCI.

The year 2000 also provided an opportunity for the first awards by the Prime Minister of International Cooperation Prizes to winners designated by the HCCI. These prizes single out the exemplary and innovative character of certain actions for cooperation conducted by organisations in civil society. This event provides witness to the importance attached by the highest governmental authorities to the development of such activities. It is part of the HCCI's mission to inform the general public of the most successful examples of French cooperation.

The Annual Report which follows provides a description of what has been accomplished during this first year, a year in which everything had to be invented from scratch, or very nearly so. The preparation of the seven Opinions required a great deal of work. The year 2000 was also used to put in place a general secretariat able to provide effective backup for HCCI members in the performance of their duties. Other contributions to this work have been made by the HCCI's correspondents in government departments; this has not always been easy since the culture of centralisation and distrust of hybrid bodies is still widespread, and the civil servant's special status, with its regard for the right channels and a duty of discretion, can be an impediment to dialogue. This is in fact one of the original features of the HCCI – the organisation of a new form of transparency and debate in which all involved retain their assigned roles and duties.

The HCCI looks forward to its second year of life – of the three years allotted for its first term – with optimism, and is preparing to build a network of contacts at both European and global levels, relating most notably, where the latter level is concerned, to issues of “governance”. Promising contacts have been made with the six consultative councils which are the HCCI's European “opposite numbers”, with the United Nations Development Programme (UNDP), the World Bank and the OECD's Development Assistance Committee. It also intends to develop its expertise by calling on the services of the academic and research world more frequently. It has begun to entrust studies to it, in addition to awarding grants to young researchers. It will seek to put in place, with all concerned partners, a network for information on “best practice” in the field of cooperation and development.

One essential issue for the High Council is to assess follow-up on the Opinions it submits. During the year just ended, some reactions have been obtained, notably from the President of the Republic following the Millennium Summit and from the delegated Minister for cooperation and the French-speaking world, concerning European development policy, but it remains the case that genuine dialogue, which the government has wished to promote and to put in place, must be built up over time.

Jean-Louis Bianco
President of the HCCI

Report

At the end of 2000, the HCCI completed the first fourteen months of its existence. Before going back over its activities during that period, it seems to us to be useful to recall the conditions which led to the creation of what is a completely new type of institution in France, and the role assigned to it.

The role and organisational structure of the High Council for International Cooperation

The idea of creating a hybrid body midway between government and civil society is an old one, but it was the recent overhaul of French cooperation which provided an opportunity to actually put it into practice.

Formation and missions of the HCCI

The gestation period for the HCCI was long before its creation finally occurred and its missions were defined.

Origins

For many years, any debate with private actors on overseas cooperation policy appeared to run counter to the core prerogatives of the State. However, the input from non-governmental organisations, local government bodies, international trade federations, trade unions representing salaried workers, representatives of the corporate sector, mutual and cooperative bodies and migrant associations is significant, and it thus appeared desirable, in order to ensure greater effectiveness for the actions undertaken by all concerned, to involve them in collective reflection on French cooperation policy.

The idea of creating a High Council for International Cooperation (HCCI), which would offer civil society and central government a common forum for reflection, is an old one. This project was first set in train by Pierre Mauroy, at the instigation of Jean-Pierre Cot, Minister for cooperation, and subsequently by Michel Rocard, on the initiative of Stéphane Hessel, a former ambassador.

In 1990, in a collective report submitted by him to the Prime Minister, Stéphane Hessel, now a member of HCCI, set out the need to create a body without decision-making powers but capable of providing a framework for concerted analysis of the future prospects for relations between France and the developing nations and of the ways in which a better match could be achieved between means and ends in French cooperation policy. The HCCI was to be assigned the task of throwing new light on these issues for the Prime Minister and helping the most appropriate solutions to emerge.

In the view of Stéphane Hessel, the HCCI's objectives should be the following:

- Definition of a medium term vision capable of providing guidance for action at the day-to-day level and the preparation of annual cooperation budgets;
- Improvement of the evaluation of actions and policies for cooperation and development;
- A strengthening of collaboration and dialogue between the various government ministries and with France's partners in the developing nations.

In October 1997, the Assizes for Cooperation and International Solidarity (*Assises de la Coopération et de la solidarité internationale*), organised by Jacques Pelletier, chairman of the preparatory steering committee, and presided over by Charles Josselin, secretary of state for cooperation, placed on record the need, indeed the urgent necessity, of creating “a forum for collaborative work by all those involved in cooperation policy, which could be provided by a new body”. The report by Yves Tavernier, member of the French parliament, concerning the reforms in French cooperation, submitted to the Prime Minister in December 1998, concurred with this view.

In the context of with the major overhaul of the departments responsible for overseas cooperation in 1998, the French government decided to respond to this request, which had been expressed on many occasions over the previous twenty years. The decree of February 10, 1999 thus instituted the High Council for International Cooperation (HCCI). An annex to this document contains the text of the Prime Ministerial decree ordering the creation of this body.

The inaugural session of the HCCI was chaired by the Prime Minister, Lionel Jospin, on November 26, 1999. On that occasion, he indicated that the creation of the High Council formed part of the reform of international cooperation, which makes development aid a major component of French foreign policy.

Alongside the interministerial committee for international cooperation and development (CICID), an interministerial body intended to choose and define the policy directions applied by each Minister working in these fields, the HCCI has as its role the achievement of renewed coherence in French cooperation policy.

In administrative terms, the HCCI answers directly to the Prime Minister. This ensures that it is in direct contact with political decision-makers, which will lead it to focus its reflection on operational approaches. It also gives it the autonomy and independence to guarantee its freedom of thought on the issues it considers.

Extracts from the speech to the High Council for International Cooperation on 26 November 1999 given by the Prime Minister, Mr. Lionel Jospin

“(...) In implementing this reform, we have set out to adjust France’s resources to match the new dimensions of international action (...) You will be inventing a new form of partnership with civil society (...)

Your High Council offers non-governmental actors in the cooperation field a forum for collective reflection (...). For many years, discussion of our international policy with private actors appeared to some to run counter to the core prerogatives of the State. Nevertheless, the contributions made by non-governmental organisations are remarkable, as is testified, most notably, by the Nobel prizes awarded to Handicap International and Médecins sans Frontières (...). Similarly, local and regional government is playing an increasingly important role in programmes supporting the rule of law in society. They see the value of their actions recognised abroad without being able to express their opinion on our cooperation between nations in the fields that involve them directly. Likewise, despite the fact that international trade federations have contributed to democratisation in many countries (...), we were providing access to collective reflection on these issues neither to trade unions representing salaried workers nor to the representatives of the corporate sector, nor to mutual and cooperative bodies.

Input from NGOs devoting their efforts to development has been valued at over three billion francs every year. The worth of contributions made by migrant associations is not far from this. Those of local and regional government is close to a billion francs. The total for all these funds equates to over one-fifth of the FRF34 billion of public money we spend on aid for development (...).

Civil society is diverse, and you will be its spokespersons (...).

You must of course seek to obtain public support for action for international cooperation (...).

Your independence is the guarantee of your freedom of thought. In order to ensure that independence the membership of the High Council excludes public servants in post. While you answer to the Prime Minister in administrative terms, that is, in my view, a further guarantee of your autonomy.

You will be able to consider any issue falling within your remit (...). You will also be free to decide how to organise your work (...). Naturally, all state services will assist you in your duties. I have asked all official departments to take the necessary organisational steps and specifically to make sure that they are properly represented in the working committees on which they are invited to sit (...).

Together, in a context of dialogue between the State and civil society, we shall breathe life into the High Council (...). I have no doubt that you will be able, through a process of work, analysis and imagination, to help all the actors – public or private – of international cooperation to serve more effectively the purpose that unites them all: the fostering of balanced development in a more just, more human world”.

Missions

The High Council for International Cooperation must contribute to the process of reflection and debate on policy directions for overseas cooperation, rising above the traditional divisions between public and private, relevant and irrelevant, financial and technical. It provides a context in which individuals representative of those who contribute to the presence of France and its action in the field of international cooperation can compare and contrast their respective visions of the ongoing development of partner countries and the role to be played by France.

The High Council must therefore contribute to improved relationships between the various actors in the cooperation field, notably by improving the circulation of information, and to consideration of the prospects for the medium term. It must aim in this way to encourage better utilisation of knowledge of third world societies and economies, and in other partner countries, of their development, of relations between North and South and between the countries of the South. This is because such knowledge is dispersed throughout the government, in academic and scientific institutions, banks, private companies, not-for-profit associations, non-governmental organisations and international organisations.

It is the intention of the High Council for International Cooperation to gather together this data in the form of prospective overview summaries presenting alternative options on the topics it chooses. It may also take the initiative of exploring new issues, or take existing analyses further, especially through the organisation of seminars and congresses or by commissioning studies from outside experts.

It must be possible for France's positions to be founded on advanced research, for example on subjects such as the integration of developing nations into the global economy, the debt issue, the goals and issues related to demography and the role of women in development, and the consequences of rapid urbanisation on developing countries.

The missions of the High Council are therefore the following:

Mobilisation of all actors whether in the public or private sectors:

The High Council for International Cooperation sees itself as a forum whose first task is to enable the various actors in international cooperation, in both public and private sectors, to meet, to compare their respective positions and to conduct joint analytical work, as well as, secondly, providing an opportunity for the different components of French civil society to debate with central government on the policy directions and methods applicable to international cooperation.

Advising the Prime Minister:

The High Council for International Cooperation has a duty to contribute to reflection on the policy directions for French aid and international cooperation. It may decide to consider any issue falling within its remit, it not being ruled out that the government may request its advice on, and assessment of the topics of its choice.

With this in mind, the High Council will submit Opinions to the Prime Minister and formulate recommendations on France's bilateral and multilateral policies, as well as on the action undertaken by private operators in the field of international cooperation.

It may also put forward measures likely to facilitate exchanges on the whole range of actions involved in cooperation, whether public or private.

Informing and mobilising public opinion:

In order to persuade French public opinion of the advantages and effectiveness of aid for development and of international cooperation, it has become apparent that it is necessary to make the actions undertaken more readily understandable, to combat prejudice and highlight successes.

In order to strengthen its credibility, cooperation policy must be more transparent for the general public. The High Council will aim to ensure effective circulation of information on the methods and results of cooperation policies. With this in mind, it will draft Opinions on cooperation and development policy, which it will lay before the Prime Minister and place on public record.

In addition, the High Council has put in place a network for dialogue on international cooperation. Its website (<http://www.hcci.gouv.fr>)¹ is intended to foster general public support for international cooperation actions. Indeed, this site is the result of a unique partnership between the training centre for the new media professions founded in Lyons by Handicap International, a not-for-profit association, in order to assist the disabled. The site contains a detailed presentation of the High Council, its operation and missions, a list of its members and their career histories, the proceedings of all the High Council's plenary sessions, the discussion forums of the various working committees (to which Internet users can contribute), the Opinions submitted to the Prime Minister, reading notes on various documents relating to international cooperation, information on the International Cooperation Prize and on grants awarded for research work.

Due to the concern for transparency, virtually all the work of the High Council High Council has been made available on this website and can be read and used by all. The wealth of original content the site contains makes it a genuine "portal" for French thinking on international cooperation.

This permanent point of contact with those interested in the work of the High Council is supplemented by publication of a bimonthly information bulletin, "Dialogues" (first issue October 2000, no. 2 January 2001).

In order to accomplish its mission with regard to the general public, every year the High Council awards an International Cooperation Prize to reward accomplishments in the field of overseas cooperation made by individuals or organisations in the public or private sectors, in France or abroad. The aim of the Prize is to make a wider audience aware of exemplary initiatives contributing to the establishment or development of cooperation in a context of partnership. The High Council for Cooperation makes this award both symbolically, at a prize-giving ceremony conducted by the Prime Minister, and more tangibly, in the form of financial payments. Prize-winners are chosen by a panel of members of the High Council, after the general public has expressed its preferences via the Internet.

1. Figures on numbers of visitors are given in page 34.

In order to mobilise and support young university researchers working on international cooperation and development, the High Council has also decided to award each year grants to students registered for DEA (*Diplôme d'études approfondies* – Diploma of advanced studies) postgraduate courses or working on theses involving research on topics relevant to the Council.¹

HCCI Membership

Alongside the members *per se* of the High Council, a network of correspondents exists in government departments whose work is connected in various ways with the activities of the High Council, as well as a number of observers. It is worth bearing in mind in this context that although all are not represented on the High Council, twenty-eight ministerial departments play a part in France's international actions.

Members

The membership of the High Council for International Cooperation is designed to reflect the definition of “civil society” adopted at the time of its initial formation, that is to say all those who participate in development and cooperation outside the institutions of the State. It was thus manifestly important to avoid giving preference to NGOs alone, but to ensure the inclusion of company managers, teachers, researchers, the media, the migrant world, parliamentarians, local and regional government, certain institutions and the trade unions.

The High Council is thus made up, in addition to its President, of some sixty members appointed by the Prime Minister for a term of three years. The first appointments were made in November 1999:

- Two members of the Economic and Social Council appointed in response to a proposal from the President of the Economic and Social Council,
- A mayor, a member of a General Council [local authority for a territorial *département*] and a member of a Regional Council [regional government body] appointed in response to a proposal from associations representing, respectively, mayors, presidents of general councils and presidents of regional councils,
- Forty individuals belonging: to organisations whose principal activity is in the field of international solidarity or umbrella organisations representing them (see p. 000), collective bodies representing organisations seeking to integrate migrants into France, along with their countries of origin, federations of trade unions representing salaried workers, employers' groups, mutual organisations governed by the code of law on mutual bodies and federations of mutual bodies, cooperatives and enterprises active in the social economy,
- Fifteen public figures chosen for their authoritative reputation in the field of aid for development and cultural, scientific or technical cooperation.

1. See pages 126-127 below.

Not-for-profit associations in the field of international solidarity

These are associations with a declared participation in international solidarity. There were 458 such bodies listed in the Directory of international solidarity associations 2000 published by Cocodev. Most say that their activity is generally focused on development. Nevertheless, it is still difficult to draw up a classification of the various types of French association working in the field of international solidarity, since any precise definition of the characteristics specific to action on international solidarity is problematic.

Officers

The High Council has a number of officers. These are its President, a number of members elected at the plenary session of 29 August 2000, and the chairs of the working committees. In 2000, they met every week to consider the programme of work for the High Council for International Cooperation, the organisation of the plenary sessions and coordination of the various working committees.

The General Secretariat

The High Council for International Cooperation has a general secretariat comprising executive-level staff made available by several government departments, in addition to a number of special consultants. Its role is to organise the working committees alongside the chairs and rapporteurs these groups already possess, to liaise with the appropriate government departments, steer outside expert studies commissioned in accordance with the requirements of the working groups, organise seminars and congresses, and manage communications both internally (with members) and externally.

The General Secretary of the High Council was appointed by order of the Prime Minister on 5 October 1999 for a three-year term. At the end of 2000, the Ministries of Foreign Affairs, Finance, National Education and Culture had made available the services of one or more high-level civil servants.

In order to cope with the scale of the tasks assigned to it, the general secretariat contracts out a large part of its work to various outside bodies bound by agreement or legal contract to the Ministry of Foreign Affairs. The latter is responsible for managing the High Council's budget.

Correspondents in government departments observers

In order to guarantee the independence of the High Council, no civil servant or manager of a public establishment – other than academic institutions – who is still in post may become a member. Notwithstanding this, the remit of the High Council involves it in working in close conjunction with all government departments contributing to international cooperation.

For this purpose, the Minister has designated correspondents in each government department to act as channels for information from the High Council on its work, Opinions and expert analyses where it wishes central government to be kept informed of these. The decree of 10 February 1999 also makes clear that, in addition, representatives of the President of the Republic, the Prime Minister, the Minister of Foreign Affairs, the Minister with responsibility for the economy and finance, and other government ministries specified on the agenda, shall participate in the work of the High Council in a consultative role. This confers upon state representatives a right to close collaboration in the work of the High Council of which they have been able to avail themselves on many occasions, notably in connection with assessments to which their respective government departments have been subject.

The decree also specifies the organisation of the working relationships with bodies existing prior to the creation of the High Council: the *Commission nationale de la coopération décentralisée* / National Commission for decentralised cooperation – the *Commission nationale consultative des droits de l’Homme* / National Consultative Committee on Human Rights, and the *Commission coopération développement* / Cooperation and Development Commission. The same is true of the director general of the *Agence française de développement* / French Development Agency, and the interministerial delegate for co-development and international migration.

How the HCCI functions

The High Council for International Cooperation meets regularly in plenary session in order to consider the work done by its internal bodies. In addition, it has begun to build a network of outside correspondents. Lastly, in order to accomplish all these tasks, it calls upon a range of various human and financial resources.

Meetings

The High Council meets regularly in plenary session in order to examine and confirm broad policy directions, to discuss its Opinions and Reports and to hear the views of departmental managers, politicians and non-governmental organisations.

The officers, meeting in the presence of the general secretary and, if applicable, non-members invited to attend, proceed on the basis of an agenda drawn up by the President of the High Council in response to proposals from the General Secretary. They make known their views on important issues relating to work in progress or to be developed, the external relations of the High Council or on any other question needing their approval prior to implementation.

The General Secretariat meets once a week to deal with technical matters.

Working committees and groups

When the High Council was first formed, it was resolved that its members would be divided into six working committees focused on the following topic areas:

1. French thinking in the field of international cooperation, a topic subsequently changed to “Concepts and methods for policy on international cooperation”;
2. “Aid for democratisation and the consolidation of the rule of law”;
3. “The interfacing of bilateral and multilateral cooperation”;
4. “A critical overview of French governmental and non-governmental cooperation”, subsequently – following the issuance of an Opinion on French cooperation policy – “Analysis of factors for development”;
5. “Cooperation in the fields of education and professional training”;
6. “Crisis prevention and management”.

The working committees are led by members of the High Council designated as Chair and Rapporteur. The latter are assisted by at least one member of the General Secretariat, where the organisation and coordination of the work is concerned. The committees may hear the views of individuals, request outside expert studies to provide input, and draft opinions and reports.

In addition to the working committees as such, the High Council has also put in place a working group on urban cooperation led by Yves Dauge, member of the French parliament.

In the course of their work, working committees also hear the views of public figures and experts (cf. the last annex¹ which contains a list of individuals interviewed by the High Council’s working committees).

Correspondents

It is impossible to design and implement effective cooperation without active participation from the institutions and general public of the countries with which France cooperates. For this reason, the High Council has insisted from the beginning that its work should not be limited to France, given that goals and issues are increasingly global in nature.

The plenary meeting of 13 March 2000 resolved to build an “external network” for the High Council, to comprise public figures from the civil societies of foreign countries, who would be chosen for their independence of mind, openness to dialogue, experience and expertise.

Within this network, a number of individuals have shown interest in considering issues of governance. The decision to create this type of network was reached at a seminar held by the High Council at the end of August 2000. It will be implemented early in 2001.

1. See annexes’ french version, page 94.

Coordination with other bodies

Through regular contact between their respective presidents and the fact that members sit on both bodies, the High Council has conducted ongoing discussions with the CNCDH (French National commission on human rights). In the same way, there has mutual input and work between the High Council and the CDD (Cooperation and development commission) through members sitting on both bodies and regular participation of the general secretariat of one in the work of the other.

The activities of the High Council for International Cooperation in 1999-2000

During the first year of its existence, the activities of the High Council for International Cooperation have been many and intensive. A description will be given here of each of the following items in turn: the plenary sessions, of which there have been nine, the Opinions and Contributions, numbering seven in all (reproduced or summarised in annex), the proceedings of the working committees, the seminars for analysis and exchanges of views organised by the High Council, and the awarding of International Cooperation Prizes and study grants.

An annex contains a chronological history of the High Council's activities since it was set up at the end of 2000.

Opinions

In the space of a year, the High Council for International Cooperation has submitted four Opinions to the Prime Minister on the following topics "Cooperation with Russia in the light of events in Chechnya" (13 March 2000); "Cooperation and the French presidency of the European Union" (18 April 2000); "Ensuring that international cooperation is a major priority for the French presidency of the European Union" (26 June 2000); "Towards defining a French position at the Millennium Summit" (29 August 2000); "Crisis management and prevention and cooperation" (23 November 2000). These Opinions and Contributions are reproduced or summarised in Annex.

In addition, the High Council's officers, mandated by a plenary session, have adopted two further "Contributions": one for Charles Josselin, the delegated Minister for cooperation and the French-speaking world, concerning the draft statement of the Council of European Ministers on development policy (a Contribution formally adopted on 7 November 2000, with an official pronouncement by the Council of Ministers on 10 November 2000); and the second for the finance committee of the *Assemblée nationale*, concerning the positions defended by France in international financial institutions (5 December 2000).

In these Opinions and Contributions, the High Council for International Cooperation has expressed a number of major concerns relating to the most important international issues of the present time: the persistence, indeed the worsening, of global poverty and inequality, along most notably with a marginalisation of part of the planet's population, in which the rest seems to be increasingly losing interest, the existence of grave violations of human rights and fundamental economic and social rights, which the market, whatever its legitimacy, cannot remedy, the difficulty, or even unwillingness, of the international community to commit itself genuinely to sustainable development, and lastly, the gaps and inadequacies still manifest in international cooperation in all these fields. Furthermore, the High Council has expressed its concern regarding the manner in which dialogue with the civil societies of states has been organised, particularly in the United Nations, where participating non-governmental organisa-

tions do not share all the values expressed in the Universal Declaration of Human Rights (Opinion of 29 August 2000).

Both the goals and the practical methods of international cooperation are at the centre of the thinking of the whole of the High Council, especially with regard to development in the third world.

Despite the fact that progress has undeniably been made, at least where the announcement of strategies and policies are concerned, too little attention is still being paid to the fight to reduce poverty and inequality (Opinion of 18 April 2000 and 5 December 2000). Nevertheless, it is on the causative factors of poverty that we must act, and not merely its symptoms. As for inequality, this is still seen essentially in terms of income, whereas there are other, graver forms of inequality relating to assets common to all – education, health, information, access to a healthy environment – which the market is unable to rectify (Opinion of 18 April 2000).

Sustainable development (Opinion of 18 April 2000), which seeks to ensure that growth is not achieved at the expense of future generations, must also make it possible to ensure the protection of natural resources and ecosystems in developing countries. It must for this reason be taken into account in their policies and programmes, as well as in the aid and projects funded by donors. The promotion of democracy and human rights in developing countries, as well as in the emerging economies (Opinion of 13 March 2000), is also a major goal: such promotion is an objective in itself in terms of the values involved, but it also relates to the means, in the absence of organised opposition in such countries, for limiting social exclusion, poverty and mismanagement. From that flows the necessity of restoring proper government and justice, decentralisation and participation, recognition of, and partnership with the organisations of civil society, all this with a concomitant concern for national culture.

“How” is just as important as “why”. It is a matter of France’s commitment, either in the context of international cooperation, or directly.

European cooperation has received particular attention (Opinions of 18 April and 26 June 2000, Contribution of 7 November 2000). In issuing these opinions, the High Council has expressed three major concerns. Firstly, we are forced to acknowledge that much remains to be done before arriving at any shared European identity where development policy is concerned. No doubt the signing of the Cotonou Accords and the adoption of a declaration on this topic by the Council of European development ministers on 10 November 2000 have allowed progress to be made in this direction, but it is still difficult to argue that there is any overall European vision on this issue. This serves to explain to a large extent why Europe does not speak with one voice in international forums in debates on the fate of developing countries. This causes it to lose the capacity to exert influence, and Europe is not seen as a major player in the field of development aid, despite the fact that, taking the European Union and EU Member States together, Europe provides over half of all global aid. Lastly, Europe has made little progress in assessing the impact of its internal policies on developing countries. This is a matter of coherence, given that at the same time as the Union is granting major amounts of aid to these countries, its policies on agriculture, fisheries, transport, energy, environment, and trade – especially the opening up of its market – have significant consequences for them. The High Council expressed a wish that the

French presidency of the European Union should take up these issues in order to progress this essential component of external policy.

The High Council has also expressed its concern at the activities of international financial institutions and the WTO (Contribution of 5 December 2000). This relates firstly to the transparency, responsibility and accountability of these institutions, notably with regard to actors in civil society. Progress has undeniably been achieved in recent years, but the situation nevertheless remains unsatisfactory. At root, the High Council is particularly worried by the consequences of policies implemented by these institutions, which have very substantial resources available to them – notably financial and intellectual – not only for developing or emerging nations but with regard to main shareholders who, outside the United States, do not always exercise the required degree of vigilance, especially where the impact of these policies on deprived population groups is concerned. Once again, the absence of any unified view or representation on the part of the European Union makes itself felt. Generally speaking, an overall assessment of these institutions raises more questions than it answers, given that the regulatory role assigned to the international financial system has not enabled serious crises to be avoided, whether localized (Asia, Russia, Brazil, Mexico) or long-lasting (under-development and increasing marginalisation). It may be added in passing that the High Council considers (Opinion of 23 November 2000) that the handling of such crises is not solely a financial problem and measures are called for, before, during and afterwards, in order to prevent their occurrence and to plan for remedies as part of a development strategy. The Council has also pointed to the need to take steps internationally to prevent the proliferation of small arms (Opinion of 29 August 2000). And lastly, it has highlighted the fact that the activities of international financial institutions such as the WTO should not lead to the marginalisation of organisations in the UN structure, since these bodies have a role to play in the provision of support for development (Opinion of 29 August 2000).

Among the major topics relevant to international cooperation, initiatives aimed at cancelling the external debt of poor countries and the stepping up of public development aid which should accompany it are of utmost importance. They also demand swift implementation, with a simplification of the arrangements for the HIPC initiative and, in compliance with the principle of additionality defined at the inception of that initiative, an increase in the level of development aid provided.

This is a message addressed to the French government first of all. The High Council has never ceased to ask why the level of development aid should have declined, as has been the case over the last several years. This decline reflects a diminution in international solidarity with regard to countries which are unfortunately a long way in many cases from escaping the mire of under-development and profound poverty. It also compromises the ability of France to influence the provision of aid internationally or in the context of the European Union, the United Nations or international financial institutions. Lastly, the involvement of non-governmental actors in the defining of policy directions for this aid and its implementation is far from satisfactory despite the fact that this could provide a means of strengthening the international reputation of France.

Plenary sessions

Since its creation, the High Council has held nine plenary sessions.

The **first plenary session** (30 November 1999) permitted the operational structures of the High Council for International Cooperation to be put in place. Exchanges of views between HCCI members and participants led to the following:

- definition of six priority topics for consideration in the working committees;
- designation of a leader and the Council members to sit initially on each working committee;
- election of interim HCCI officers on the basis of a unanimous ballot;
- definition of the first timetable, based around parliamentary and governmental milestone dates, for the work of the High Council.

The **second plenary session** (21 December 1999) led to an overview on the state of progress on the proceedings of the working committees and the hearing of the views of François Nicoullaud, Director general for international cooperation and development at the Ministry of Foreign Affairs. He spoke of the desire of his Ministry for a clear message from civil society and for greater importance to be given to interfacing with extra-governmental cooperation. In addition, François Nicoullaud expressed his wish for close and frequent contacts with the High Council for International Cooperation.

The **third plenary session** (1 February 2000) yielded an update on the progress made by the working committees and allowed the Council to hear the views of Jean Lemierre, Treasury Director, and Antoine Pouillieute, Director General of the French Development Agency (AFD).

M. Lemierre spoke of the fight to eliminate obstacles to development, and specifically over-indebtedness. He argued in favour of France's lightening of the debt burden and more openness of French markets to production from the poorest nations, granting them preferential terms, albeit temporary. He wished to see greater effectiveness for the development aid provided by central government, infrastructures and basic services. This goal necessarily entails critical examination of the way in which public expenditure is applied.

M. Lemierre also recommended that the organisation of aid and allocation of resources be improved, as well as their concentration on the poorest countries as a matter of priority. Lastly, he recommended improved interfacing between the bilateral, multilateral and EU dimensions of French overseas aid.

The meeting with Mr. Pouillieute provided an opportunity for a debate on the nature, role and functions of the French Development Agency (AFD).

At the **fourth plenary session** (13 March 2000), HCCI members heard the views of Jean-François Stoll, director of external economic relations at the Ministry for the Economy, Finance and Industry. Mr. Stoll focused his statement on the links between trade and development. In his view, the correlation between the liberalisation of trade and development has not been verified. The World Trade Organisation, which has a part to play in ensuring more balanced integration of developing countries in world

trade, must rectify its own imbalances and inadequacies in order to accomplish its mission in this domain. Only when the WTO has been reformed can the sensitive debates on issues such as the environment, competition or social norms be begun with the developing nations. Finally, trade can be a factor for development only on condition that it is accompanied by “structural” aid, that is to say aid for “governance”.

The meeting then went on to examine the Opinion prepared for the Parliamentary debate on French cooperation. The main observations generated by this discussion related essentially to the tripartite concept suggested by the committee 1 presided by Stéphane Hessel, that is to say the three principles which must accompany development: combat against social inequality, sustainable development and promotion of democracy and human rights.

At this same meeting, the High Council also adopted the Opinion on French cooperation with Russia in the light of the events in Chechnya.

The **fifth plenary session** (18 April 2000) took place with input from Eric Danon, head of staff for Charles Josselin, and in the presence of the representatives of the OECD’s Development Assistance Committee. Discussions during this session covered the draft Opinion relating to cooperation for development and the French presidency of the European Union.

At the **sixth plenary session** (26 June 2000), Charles Josselin made a statement to the High Council, which adopted an Opinion on the initiatives open to France in the field of international cooperation during the French presidency of the European Union in the second half of 2000.

The **seventh plenary session** (29 August 2000) had on its agenda the discussion and adoption of the fourth Opinion concerning the “French position at the Millennium Summit” and the presentation of committee 6’s working document on crisis. The meeting also elected the HCCI’s officers and appointed the panel for the award of the International Cooperation Prize. The Opinion was unanimously adopted by the meeting.

Committee 6’s working document on cooperation in the context of crisis prevention and management was presented by its Chair, Frédéric Tiberghien. This very rich document raised a large number of questions, especially on the subject of the effectiveness of economic sanctions and embargoes, the emergence of State humanitarian action, as well as the difference between predicting and preventing crisis.

The High Council elected its officers, that is to say the Chairs of the six working committees, ex officio, and nine other members.

A list of 18 members was approved to form the panel for the International Cooperation Prize.

The **eighth plenary session** (23 October 2000) provided an opportunity to finalise the arrangements for various High Council events: the International Cooperation Prize award ceremony, the seminar with the High Council’s European opposite numbers, and the final selection of the 12 successful candidates for receipt of study grants.

The session then proceeded to debate two Opinions, one on crisis situations and the other on cooperation with the CEECs (Central and Eastern European Countries),

drafted with help from the CEEC committee – which is composed, in addition to the High Council, of various NGOs and associations working in the relevant countries – chaired by Gabriel Cohn-Bendit, who is also a member of the High Council.

Discussion of the Opinion on crisis situations continued and it was resolved that its adoption should be postponed to the next plenary session.

The Opinion on policy for cooperation with CEECs was debated and the members of the High Council decided that it would be considered once again at a later date.

The **ninth plenary session** (23 November 2000) had as the main item on its agenda the discussion and formal adoption of the Opinion on “Crisis, cooperation and development”. Following a small number of amendments put forward by members and debated by the meeting, the Opinion was adopted and it was possible to submit it to the Prime Minister on the same day, accompanied by the corresponding report, during the award ceremony for the International Cooperation Prize.

State of progress on the tasks of the working committees

As its title indicates, “*French thinking on international cooperation*”, the initial goal of **Working committee 1**, chaired by Stéphane Hessel, French ambassador, was to draw out the fundamental principles constituting French identity in the field of overseas cooperation.

From the beginning of the work of this committee, it became apparent that this title might generate a purely historical perspective, which was not the committee’s goal. In order to remove this ambiguity, working committee 1 changed this heading to “Concepts and methods for policy on international cooperation”. This committee is seeking to examine the conceptual bases of French policy on cooperation. The main thrusts of its work centre essentially on the combat against forms of inequality (and especially poverty), sustainable development and democratic development founded on the rule of law and respect for fundamental economic and social rights.

After the adoption of the Opinion submitted to the Prime Minister on 18 April 2000 in preparation of the Parliamentary debate on French cooperation (25 and 26 April 2000), this committee has directed its efforts, firstly, at an examination of the conditions of the partnership with various countries, beginning with Senegal, which is of particular interest due to the political changes that have occurred there and the long-established nature of its relations with France, and, secondly, on cooperation with the LDCs (bearing in mind the world conference on this topic planned for May 2001).

“*Aid for democratisation and the rule of law*” (**Working committee 2**): This committee, chaired by Guy Labertit, an expert at the Jean Jaurès Foundation, is examining the political conditions attached to aid and the institution of the rule of law and democracy as a core component of cooperation policies. This is because the absence of a democratic framework may be an important factor in non-development. The scope for enquiry here is considerable since it covers not only the institutional domain but also civil society.

This committee's area of study has three main focal points:

- An overview of the impact of cooperation actions for the promotion of respect for the rule of law and for democratisation; democratic engineering, judicial and institutional cooperation, “good governance”;
- Aid for the emergence of an autonomous civil society: coordination of French public- and private-sector actions (partnerships, decentralised cooperation, inter-society cooperation, development of functional pluralism, aid for local democracy);
- A study of the political conditions attached to aid.

This committee has selected four angles of approach: “democracy through organisational structures”, “democracy through methods”, “democracy through operational functioning” and “democracy by example”.

“The interfacing of bilateral and multilateral cooperation” (Working committee 3): This committee, chaired by Yves Tavernier, member of the French parliament, started by directing its efforts at the French contribution to European cooperation policy, the general cooperation policy of the European Union and its positioning in international bodies, and subsequently on the activities of international financial institutions.

At the beginning of its work, the committee prepared an Opinion for the Prime Minister on policy directions for the French presidency of the European Union.

It also began drafting a Contribution to the Parliamentary debate dealing with the positions defended by France in the Bretton Woods institutions, based on a government report on their activities. These developments relate to citizens' oversight of French positions in international financial institutions (IFIs), an examination of French positions in relation to IFI interventions, the French position on reform of financial institutions and the international financial system, France's international cooperation and the role of the IFIs. The Contribution of the High Council on this topic was examined by the finance committee of the *Assemblée nationale*, which heard statements from the rapporteurs of the HCCI working committee.

“The factors for development” (Working committee 4): This committee, chaired by Jacques Baratier, a former industrialist, set out initially to work on an overview of French cooperation policy.

Then, it gradually reached a decision to select a central set of issues surrounding support for a basic economic fabric through aid for the formation and funding of very small enterprises. It then proceeded to examine successful experiments relating to basic economic activities in order to identify the keys to success and to see how these might be reproduced on a large scale.

The committee's analysis focused specifically on development at the fringes of towns and cities and ongoing changes in the economic structures of developing countries.

“Cooperation in the field of education and professional training” (Working committee 5): This committee, chaired by Gabriel Cohn-Bendit, founder of GREF (*Groupement des retraités éducateurs sans frontières* / International grouping of retired instructors), started by collecting information and views in order to arrive at a better understanding of French cooperation policy in the field of education. The prac-

tices and examples provided by Switzerland, Canada, Scandinavia and Germany were studied with a view to comparative analysis.

Several distinct sets of issues were identified during the work of the committee:

- Training for excellence and basic education;
- Reception and follow-up for researchers, teachers and foreign students in France;
- Technical and professional training;
- Development of partnerships;
- The use of information and communication technologies;
- The role of research in international cooperation.

The committee formed several working groups dealing with higher education and research, education for development at primary and secondary levels, basic education and technical and professional training. It is to submit a report providing an overview of its work, along with proposals.

“Crisis prevention and management and cooperation” (Working committee 6): This committee, chaired in turn by François Grunewald, president of the URD group (*Urgence, Réhabilitation, Développement / Urgency, Rehabilitation, Development*), and Frédéric Tiberghien, a company manager, looked at ways of improving the interface between policies for cooperation and for the prevention and management of crises, given that public cooperation policies are regularly compromised by recurrent crises of all kinds.

The prediction, prevention and management of crises are activities that demand contributions from all actors (public servants, political decision-makers, non-governmental actors) in all sectors of international cooperation (diplomacy, economics, defence, humanitarian aid and development). The committee stressed the utmost importance of the notion of instability and the need to go beyond the dominant model associating peace, stability and development.

The working committee selected 7 topics for examination:

- Warning systems;
- The organisation of crisis management;
- Political decisions;
- Access to victims and mandating the various actors;
- Aid in crisis situations;
- The issues surrounding bilateral/multilateral systems;
- Relations between the corporate sector and NGOs during the aftermath of a crisis.

The Report and Opinion on “Crisis management and prevention” were submitted to the members of the High Council, who approved them at the session held on 23 November 2000.

Seminars and participation in, or support for certain events

In order to prepare its work, the High Council for International Cooperation organised a number of seminars during 2000. It also supported certain events and participated on its own behalf in others.

High Council seminars

- The High Council for International Cooperation organised a seminar on “*Research at the service of development and cooperation*”, held on 15 May 2000, with the collaboration of the general directorate for international cooperation and development (Ministry of Foreign Affairs). The purpose of this seminar was to stimulate reflection on two main issues: firstly, how the research world can best contribute to the work of the High Council and, secondly, how the latter can help research.

Several workshops were set up, involving 120 participants:

- Multilateral institutions and global regulation;
- The effectiveness of cooperation policies;
- Development values and policies.

A round table was held on research in French cooperation policy and its integration into the international dimension. The papers given were “Economic goals and issues for research” (Mr. Griffon), “Scientists, experts and politicians” (Mr. Roqueplo) and “Research’s inevitable international dimension” (Mr. De La Rive Box).

The conclusions reached at the seminar enabled several ways forward to be defined and proposals formulated. The High Council expressed a wish to be kept informed of research work on the effectiveness of governmental and non-governmental international cooperation. It declared itself willing to partner all those conducting research on the assessment of cooperation, especially in the context of international networks. It declared its interest in the problems encountered by French research on development: insufficient support from the authorities and inadequate integration of the research dimension into development policy, weak support for research in the countries of the South.

The High Council raised the possibility of preparing in the longer term an Opinion and/or a Report on policy in the area of development research, in consultation with the interested parties. It declared itself willing to partner those working on topics falling within its remit, to co-fund studies and to fund research grants, insofar as these were capable of yielding input important for its own work.

The discussions also highlighted strong demand from the research world for reforms relating to this sector, announced as part of the overhaul of French cooperation. Researchers also expressed a wish that the French presidency of the European Union should demonstrate both the importance attached by the authorities to the development research sector and their perception of a necessary international dimension for that activity.

- The High Council for International Cooperation organised a summer seminar at Dourdan, on 27-30 August 2000 on “Development: a political matter”. Officials participated to the seminar: Denis Delbourg, diplomatic advisor of the Prime Minister, Éric Danon, head of staff for the delegated minister for cooperation and the French-speaking world, Bruno Delaye, director general of the DGCID. The delegated minister, Charles Josselin, made the final speech of the seminar. 250 development theorists and practitioners debated two major study topics of current relevance to development:

- “Political silence and the tools to combat poverty”;
- “What is the political model underlying the apolitical concept of governance?”

By organising this meeting between public authorities, international institutions and the civil societies of different countries, the High Council set out to organise a conceptual debate at a time when doubt is being cast on the value of the dogma known as the “Washington consensus”.

Four topic-centred workshops were set up:

The first, devoted to cooperation in education, restated the full importance of basic education in fighting different forms of inequality, whereas this area receives only 3% of French public development aid. It became apparent that it was necessary to include, alongside school education, nursery education, the acquisition of expertise useful in daily life, and the basic components of professional activities. The use of bilingualism (a local language combined with a national or international language used for communication) is likely to favour the acquisition of such skills. Elite training and education remains unavoidable, but this must prioritise the development goals of the countries of the South in order to limit unemployment and migration.

The second focused on the topic of microfinance, which provides access to credit for the most deprived. The discussions underlined the pragmatism of French action in this area, in addition to the complementary, rather than contradictory, relationship between the French and Anglo-Saxon approaches. The High Council presented the conclusions of a study of the French situation, which had been entrusted to two personnel members on placement with the general secretariat. Finally, it was recalled that while access to credit is an effective solution allowing people to escape situations in which their survival is extremely precarious, only the creation of viable small enterprises can allow them to achieve a higher standard of living and genuine autonomy.

The workshop devoted to crisis prevention and management took as its starting point the observation that a large number of countries receiving international aid are in a chronic state of civil or cross-frontier war. The discussions dealt with the necessity for international cooperation of making greater efforts to deal with the causes of conflict (injustices in the allocation of natural wealth or budget resources, access to public-sector posts, and so on) in an endeavour to prevent their occurrence. Development cooperation programmes should make it possible for civil populations in situations of crisis to continue to receive aid providing them with sufficient food to survive, as well as a minimum of health care. Working committee 6 of the High Council, dedicated to this issue, presented its draft report on “Crisis management, prediction and prevention, and cooperation”.

The proceedings of the final workshop highlighted the contradiction between the pivotal role of women in society and their marginalisation in the political and economic spheres. The discussions concluded that an approach to development in terms of “gender” was necessary, on the basis of female-male equality.

Several other topics were debated in the working groups:

- The crucial importance of the interfacing of representative democracy with direct democracy;
- The critical role that cooperation policies should play in towns and cities;
- The fundamental role of freedom of the press and media in the emergence of the rule of law in a state;
- The advantages in creating, based around research centres and French and international institutes participating in this seminar, an international network for the analysis

of the consequences of the implementation of governance in certain countries under pressure from international bodies;

- Comparison and contrast of the viewpoints of the French corporate sector with those of civil society in the area of cooperation policy;
- New technology and cooperation;
- The training of French diplomats in cultural, scientific and technical cooperation.

About twenty members of the Ministry of Foreign Affairs participated to these working groups.

- In connection with the French presidency of the European Union, the High Council held on 30-31 October 2000 a seminar for bodies similar to the HCCI operating in other European countries. This seminar was intended above all to enable these organisations to meet, and to exchange their viewpoints on cooperation between central governments and civil societies, their past experience and results, making it possible for them to form, where applicable, common “study projects”. Five consultative committees with an analogous role to that of the HCCI arranged to be represented: the Federal council for sustainable development (Belgium), the Bureau for international development cooperation (Denmark), KESU, Kehityksmaasuhteiden Neuvottelukunta (Finland), the Irish Aid Advisory Committee (Ireland) and the Advisory Council on International Affairs (Netherlands).

Representatives from governments or NGO platforms in other countries of the European Union also attended, with the exception of Luxembourg. On the French side, the following were present in addition to the High Council: the head of staff for the delegated minister for cooperation and the French-speaking world, Dominique Bocquet, the director general of DGCID, Bruno Delaye, the head of the international and European affairs department at the Treasury Directorate, Ms Stéphane Pallez, and Bernard Petit, director at the directorate general for development (European Commission).

Numerous topic-centred workshops were set up around the following issues:

- What should be the role of civil society in the new Cotonou convention?
- The problem of conditionality in ACP/EU relations?
- How can we give practical reality to the Cotonou convention’s declared objective of preventing crisis?
- How can we promote social rights in cooperation between Europe and developing countries?
- What are the chances for success of the interministerial conference on the Euro-Mediterranean partnership in Marseilles?
- What is the latest on the Eastern front?
- Does Europe have a policy on Asia?
- With Latin America, are our solidarity networks sufficiently exploited?

The participants, numbering approximately one hundred, discussed at length the crisis of the system for collaboration between the European Commission and the organisations belonging to civil society. They had the opportunity of discussing with Dominique Bocquet the draft statement of the Council of European Ministers concerning the European Community’s development policy. Finally, the HCCI’s opposite numbers elsewhere in Europe exchanged information on their past experience, and explained their working methods and missions.

To conclude, the participants noted inadequacies in European thinking in the field of development in relation to the Bretton Woods institutions, UNDP and the OECD, especially on the question of trade and on the new Cotonou Accords.

The rich content of the discussions and the informal exchanges enabled the European actors in international cooperation to get to know each other better, to improve their mutual understanding and to look at possibilities for working together in the future, notably through regular exchanges of information. It became apparent that the views of these “European HCCIs” converge to a large extent on the need for the European Union to take account of civil society in the Member States when designing aid policies and the methods for their implementation.

Participation in, and support for events

The High Council for International Cooperation gave its support to a French NGO platform to enable it to take part in a forum for civil society organised alongside the Millennium Summit in New York in September 2000. It was also represented at the civil society forum held prior to the Euro-Mediterranean conference in November 2000 in Marseilles.

International Cooperation Prizes

Several million French citizens take part in the life of not-for-profit associations, trade unions, local and regional governmental bodies, academic institutions, professional and trade organisations, and so on, which are engaged in activities relating to international solidarity. Such activities lead to a considerable number of achievements which remain largely unknown. The High Council for International Cooperation wished to bring to the attention of the general public, as well as to the other non-government actors and government departments, some of the most exemplary of those achievements, doing so by means of the award of an International Cooperation Prize at a ceremony which took place on 23 November 2000 at Matignon, an event to which the Prime Minister was kind enough to lend his assistance.

Among one hundred and fifteen applications received by the High Council, eighty eight were declared eligible and presented on Internet during a month. Nine achievements were awarded prizes and approximately twenty others were ‘nominated’.

The first three International Cooperation Prizes were awarded as follows:

- The “Grand Prize” (FRF150,000): the *Cité-Propre* [Clean City] project by CIPRE (*Centre international de promotion de la recuperation* / International centre for promotion and recovery) devoted to the environment and to sustainable development (see box below).
- The “Judges’ Special Prize” (FRF100,000): the *Pro-Café* project by CICDA (*Centre international de coopération pour le développement agricole* / International centre for cooperation for agricultural development) and the Belgian NGO OTA (an exchange collective for appropriate technology) devoted to trade with justice.
- The “Third Prize” (FRF50,000): a development aid project directed at the printed press media in Vietnam, conducted by the not-for-profit association *Ouest-fraternité*

(employees of the newspaper *Ouest-France*), dedicated to human rights and freedom of the press.

A prize “Courage and devotion” was awarded jointly by the Giacinto Accornero foundation under the aegis of the Fondation de France and by the HCCI (FRF150,000) to a Millau-Mali mutual aid project.

The next five prize-winners each received FRF15,000:

- The “Educational Partnerships” Prize: ASASEC project (agricultural training in Cambodia).
- The “Private Enterprise and Development” Prize: *Congé solidaire* [Holiday Solidarity] project (helping every citizen in the Northern countries who is a salaried employee to contribute to sustainable development in the countries of the South).
- The “Decentralised Cooperation” Prize: a project for the twinning of Mulhouse and Timisoara.
- The “Rural development and Energy” Prize: Sikka project (village with 800 inhabitants in southern Hebron) conducted by CODEV-PERC (Palestinian Energy and Environment Centre).
- The “Tourism and New Forms of Solidarity” Prize: LVT-TDS project, an accommodation village in Burkina Faso.

At the awards ceremony on 23 November 2000, the head of the French government, who announced his intention to convene in the near future a meeting of the High Council for International Cooperation in a working session, underlined the exemplary nature of the prize-winning projects, which reflect “an approach which not only brings the action of central government closer to that of non-governmental circles in the Northern countries, but also contributes to the emergence of civil society in the countries of the South (...)”.

Grand International Cooperation Prize awarded to the *Cité-Propre* / Clean City project: “Promotion of the Recycling of Plastic Waste and the Recovery of Packaging” conducted by CIPRE in Cameroon

CIPRE (*Centre International de Promotion de la Récupération* – International centre for the promotion of waste recovery) is a Cameroonian NGO, a not-for-profit, apolitical organisation created in April 1996 with the aim of helping in the management of urban waste in Cameroon. The *Cité-Propre* project, led by Roger Tchunte and six other founder members of CIPRE, and based in the town of Yaoundé, specifically in its deprived neighbourhoods, has a dual goal: the reduction of poverty and the protection of the urban environment for improved human health. These twin objectives, reduced poverty and sustainable development, are the source of richness and originality of the project. Aimed as it is at three main target groups – women, children and local craft waste recovery – this project has two principal dimensions:

A social dimension:

- based on an awakening and development of the awareness of the local population to the need to protect the environment, through a census of all not-for-profit

associations in the deprived urban areas, a raising of the awareness of the local population, and the ecological education of the young;

– based on the promotion of the development of local individual expertise for waste recovery through the development and dissemination of appropriate techniques and technologies for the conversion of plastic waste.

An economic dimension:

– based on the collection of the maximum quantity of plastic waste produced by the local population, by making constant improvements to the system for waste sorting at source and the incentivised delivery of waste to collection points;

– based on the conversion of the waste collected to derive optimum value from it, by means of four activities: direct recovery of certain types of waste, packing of collected waste, the promotion of the recycling of plastic waste by selling it on to manufacturing companies, and the marketing of products.

While it has an immediate impact on the protection of the environment through the collection and recycling of waste, this project is also part of a long-term process involving the raising of the level of awareness of the local population. Alongside this, it enables poverty to be reduced in the deprived areas of Yaoundé, by promoting the development of waste recovery by local experts, and by creating an upstream waste sorting capability.

Grants

Grants are awarded in order to foster and to encourage research work on topics relevant to international cooperation and to contribute to the work of the High Council for International Cooperation. At the end of 2000, twelve (renewable) grants of FRF15,000 each were awarded:

Research Topics

Sustainable development in Brazil: what is its international importance?

Relations between the European Union and MERCOSUR in the context of the WTO: confrontation or cooperation?

The role of France in relations between the European Union and black Africa since 1957.

French influence in the Polish education system at a time of reform by the Ministry of Education.

Methods of fertility control in French- and English-speaking sub-Saharan Africa : a comparative analysis (Mali, Burkina Faso, Ghana, Tanzania).

A technical and economic analysis of the practices of peasant farmers for feeding and monitoring the health of livestock in the Niger office area: the specific case of the Niono area.

Niger Office – Niono area. Raising literacy levels in private companies and society generally in the urban context of Mali: the specific case of Bamako district.

The interest taken by the authorities in working with NGOs in the field of cooperation for development: the role of these organisations in Mali's civil society.

Understanding and analysing the geography of violence and extreme poverty in addition to environmental risks in metropolitan Salvador.

The link between citizenship and professional training in Brazil.

New modes of institutionalisation of the rule of law with partnership from civil society in Mali.

An inventory and assessment of technological alternatives for small-scale agriculture in the Brazilian Amazonia.

The website

The HCCI's website (<http://www.hcci.gouv.fr>) provides a detailed presentation of the of the High Council for International Cooperation, its operation and its missions, a list of its members and their career history, reports on all plenary sessions, discussion forums for the various working committees (to which Internet-users may contribute), Opinions submitted to the Prime Minister, reading notes on various documents dealing with international cooperation, information on the International Cooperation Prize and grants awarded by the High Council for research work, a section entitled "Our website selection" with links to other sites dedicated to international cooperation, which may be sites set up by NGOs, trade unions, national or international organisations. The website of the High Council for International Cooperation expresses a determination to widen the scope of the explorations of Internet-users interested in international cooperation.

The reading notes contribute to the accomplishment of this mission by offering Internet-users an opportunity to get to know the content of reference works, as analysed and summarised by the general secretariat. The topics covered in these publications reflect the breadth of the HCCI's interests, ranging from crisis management to the development policy of the European Union, and including public assets at the global level. These notes reflect the current state of research on issues related to cooperation, and therefore constitute a valuable tool for those who wish to understand the goals and issues of international cooperation.

The two sites of the High Council for International Cooperation – which are the same but with differing addresses due to a change in address mode – receive a very large number of visits, which is testimony to the interest they arouse: over the last four months of 2000, there were almost 18,000 visitors – an average of 4,500 every month.¹

1. See the illustrations pages 33 and 34.

List of abbreviations

ACP:

Africa, Caribbean, Pacific (countries party to the Lomé conventions, and subsequently of the Cotonou Accords signed with the European Union)

AFD:

Agence Française de Développement / French development agency

CCD:

Commission Coopération Développement / Cooperation and Development Committee

CEEC:

Central and Eastern European Countries

CICID:

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement / Interministerial committee for international cooperation and development

CNCDH:

Commission nationale des droits de l'homme / National committee for human rights

DGCID:

Direction générale de la coopération internationale et du développement / General Directorate for international cooperation and development – Ministry of Foreign Affairs

EU:

European Union

IMF:

International Monetary Fund

HCCI:

Haut Conseil de la coopération internationale / High Council for International Cooperation

HIPC:

Heavily Indebted Poor Countries

IFIs:

International Financial Institutions

NGO:

Non-Governmental Organisation

OECD:

Organisation for Economic Cooperation and Development

UNDP:

United Nations Development Programme

WTO:

World Trade Organisation

Jahresbericht

Einführung

Gegründet gemäß Verordnung des Premierministers im Februar 1999 und im November des gleichen Jahres offiziell eingesetzt, besteht der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit seit nunmehr etwas mehr als einem Jahr.

In einer Welt, die sich im tiefgreifenden Wandel befindet, hat diese neu gegründete Einrichtung sowohl in Frankreich wie auch im Ausland großes Interesse hervorgerufen.

Seit einem halben Jahrhundert sind die Hindernisse im Waren-, Dienstleistungs- und Kapitalverkehr schrittweise abgebaut worden; dies geschah auf dem Wege von Verhandlungen, die geführt wurden oder die man hat hinnehmen müssen – je nachdem, ob man zu den reichen oder zu den armen Staaten gehörte – und die zu einem realen wirtschaftlichen Wachstum beigetragen haben, das jedoch verbunden war mit schwer wiegenden und unter sozialem Aspekt sehr kostspieligen Krisen. Mit der Auflösung des Bretton-Woods-Systems in den Siebziger Jahren wurden zudem alle Regulierungsrahmen gesprengt.

Alles in allem gesehen begünstigt die Globalisierung eher die Starken, während sie die Schwachen benachteiligt. Ein großer Teil unseres Planeten bleibt von den Segnungen der Globalisierung ausgeschlossen: Dazu zählen praktisch der gesamte afrikanische Kontinent, ein großer Teil Südasiens sowie zahlreiche Staaten Osteuropas und Lateinamerikas; dazu zählen aber auch – innerhalb eines Landes selbst – ganze Regionen, so zum Beispiel in China, Indien, Brasilien, usw. Diese Ausgrenzungen kommen in einer anhaltenden und oft weiter wachsenden Armut zum Ausdruck, außerdem im fehlenden Zugang zu sozialen Grunddienstleistungen und zum Gesundheitswesen, in Unterernährung, wenn nicht sogar in Hungersnöten, sowie in den Tod bringenden Pandemien (Aids, Malaria...). Selbst die so genannten entwickelten Staaten, angefangen bei der Supermacht USA, sind gegen Ungleichheiten bei der Entwicklung nicht gefeit.

Die Globalisierung ist keine Erscheinung neueren Datums – zu Beginn des 20. Jahrhunderts war sie in gewisser Hinsicht von weitaus größerem Ausmaß –, doch es hätte keinen Zweck darauf zu warten, dass allein der Markt die sehr tief greifenden und aus der Globalisierung heraus resultierenden Ungleichheiten korrigierte, welche zudem zu zahlreichen Konflikten Anlass geben. Die internationale Zusammenarbeit ist folglich auf all diesen Gebieten – einschließlich des freien Personenverkehrs – einfach eine Notwendigkeit.

In seinem bescheidenen Rahmen hat es sich der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit zum Ziel gesetzt, die Aktionen auf dem Gebiet der internationalen Zusammenarbeit in einem neuen Licht erscheinen zu lassen. Im ersten Jahr seines Bestehens hat er dem Premierminister sowie den Ministern und der Nationalversammlung sieben Stellungnahmen und andere Beiträge zu Themen überreicht, die von großer Vielfalt zeugen: Tschetschenien und die Zusammenarbeit mit Russland, französische

und europäische Entwicklungszusammenarbeit, französische Präsidentschaft der Europäischen Union, Millenniumsgipfel, Krisen und Entwicklung, internationale Kooperation im Finanzbereich. Auf eng mit der internationalen Zusammenarbeit verbundenen Gebieten engagierte Frauen und Männer haben diese Stellungnahmen verfasst, ihres Berufes wegen oder in ehrenamtlicher Tätigkeit; sie taten dies mit der ihnen eigenen Wahrnehmungsgabe, die mit der unserer nationalen Vertreter oder von Fachleuten aus der Verwaltung nicht vollkommen übereinstimmt.

Der Hohe Rat hat es mehrmals in seinen Stellungnahmen betont: Die Rechte eines jeden Einzelnen – die bürgerlichen und die politischen Rechte, aber auch die dinglichen Rechte, das heißt die Wirtschafts- und Sozialrechte – werden beim Prozess der Globalisierung nicht berücksichtigt, obwohl sie auch als Faktor für die Entwicklung eine nicht unerhebliche Rolle spielen. Weder der Abbau der Ungleichheiten, noch die Garantie für Menschenrechte, noch die nachhaltige Entwicklung sind ipso facto gewährleistet. Eine dahin gehende Regelung ist unbedingt erforderlich und dringend geboten, sei es auf regionaler oder europäischer Ebene, sei es weltweit. Davon ist jedenfalls die Zivilgesellschaft überzeugt, die sich in ihrer vielfältigen Zusammensetzung – Gewerkschaften, Unternehmen, Solidaritätsgruppen, nicht regierungsgebundene Organisationen, Migrantenvereinigungen, Parlamentarier, Journalisten, Professoren, Forscher – des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit als Sprachrohr bedient.

Das Jahr 2000 bot dem Premierminister darüber hinaus die Gelegenheit, die erstmals vom Hohen Rat verliehenen Preise für internationale Zusammenarbeit zu überreichen. Diese Preise lieferten den Beweis für die Vorbildlichkeit und Innovation der von den Organisationen der Zivilgesellschaft auf dem Gebiet der Zusammenarbeit durchgeführten Aktionen. Diese Veranstaltung zeugt darüber hinaus von der Bedeutung, welche die höchsten Stellen unseres Staates der Weiterentwicklung solcher Aktivitäten beimessen. Es gehört zum Aufgabengebiet des Hohen Rates, die Öffentlichkeit über die am besten gelungenen Vorgehensweisen der französischen Entwicklungspolitik zu informieren.

Der nachfolgende Tätigkeitsbericht legt Rechenschaft darüber ab, was in diesem ersten Jahr getan wurde, in dessen Verlauf völliges oder fast unbekanntes Neuland betreten wurde. Die Ausarbeitung der sieben Stellungnahmen setzte eine umfangreiche Arbeit voraus. Das Jahr 2000 wurde ebenfalls dazu genutzt, ein Generalsekretariat zu gründen, das den Mitgliedern des Hohen Rates bei ihren Aufgaben wirksam unter die Arme greifen kann. An dieser Arbeit war auch ein dichtes Netz von Partnern aus den Verwaltungen beteiligt, was allerdings manchmal mit Schwierigkeiten verbunden war, weil noch immer ein gewisser Geist der Zentralisierung und das Gefühl von Misstrauen solchen Vermittlungsorganen gegenüber weit verbreitet sind und weil sich darüber hinaus der Status von Beamten, getragen vom Hierarchiedenken und von der Verpflichtung zur Diskretion, dem Dialog in den Weg stellen kann. Im Übrigen gehört es zu den Besonderheiten des Hohen Rates, dass er eine neue Form von Transparenz sowie eine neue Diskussionskultur ins Leben gerufen hat, bei der jeder seine eigene Rolle und seine spezifischen Zuständigkeiten behält.

Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit sieht dem zweiten Jahr seines Bestehens – insgesamt ist sein erstes Mandat auf drei Jahre festgelegt – mit Optimismus entgegen; er trifft die Vorbereitungen für die Schaffung eines Beziehungsge-

flechtes, das sowohl auf europäischer Ebene wie auch weltweit – und hier vor allem zu Fragen bezüglich der „Staatsführung“ – aktiv werden soll. Viel versprechende Kontakte wurden zu sechs europäischen Beiräten – vergleichbar mit dem Hohen Rat –, zu Vertretern des Entwicklungsprogramms der Vereinten Nationen (UNPD), zur Weltbank sowie zum Ausschuss für Entwicklungshilfe bei der OECD geknüpft. Der Hohe Rat beabsichtigt ebenfalls, seine Fähigkeiten zur Begutachtung weiter zu entwickeln, indem er sich häufiger als bisher an Vertreter von Universitäten und Forschungseinrichtungen wendet. Er hat damit begonnen, diese Institutionen mit Studien zu betrauen, wobei jungen Forschern gleichzeitig Stipendien gewährt werden. Er wird sich bemühen, gemeinsam mit allen daran interessierten Partnern ein Datennetz bezüglich der „guten Vorgehensweisen“ auf dem Gebiet der Zusammenarbeit und Entwicklung einzurichten.

Eine wesentliche Frage besteht für den Hohen Rat darin zu bewerten, wie man auf seine Stellungnahmen eingegangen ist. Im Laufe des vergangenen Jahres haben wir zwar schon einige Antworten erhalten, insbesondere von Seiten des Staatspräsidenten im Anschluss an den Millenniumsgipfel sowie, im Hinblick auf die europäische Entwicklungspolitik, von Seiten des Staatssekretärs für Zusammenarbeit und Francophonie, aber ein richtiger Dialog, wie ihn die Regierung gewünscht und vorgesehen hat, muss erst noch zustande kommen.

Jean-Louis Bianco
Präsident des HCCI

Bericht

Am Ende des Jahres 2000 blickt der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit auf die ersten vierzehn Monate seines Bestehens zurück. Bevor hier näher auf die im Verlaufe dieses Zeitraums durchgeführten Aktionen eingegangen werden soll, erscheint es angebracht, die Bedingungen, die zur Entstehung dieser zuvor in Frankreich noch nicht existierenden Einrichtung geführt haben, sowie die Rolle, die ihr zugewiesen wurde, in Erinnerung zu rufen.

Funktion und Organisation des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit

Die Idee, eine Mittelstruktur zwischen den Staatsorganen und der Zivilgesellschaft zu gründen, ist nicht neu; sie konnte jedoch erst im Rahmen der kürzlich auf dem Gebiet der französischen Zusammenarbeit durchgeführten Reform in die Tat umgesetzt werden.

Gründung und Aufgaben des Hohen Rates

Der Entstehungsprozess brauchte seine Zeit, bis man zur Gründung des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit schreiten und seine Aufgabengebiete festlegen konnte.

Entstehung

Lange Jahre schien es mit den hoheitlichen Rechten des Staates nicht vereinbar, dass man sich mit privaten Akteuren auf dem Gebiet der Kooperationspolitik auseinandersetzte. Dennoch ist der von den nicht regierungsgebundenen Organisationen, den Gebietskörperschaften, den Gewerkschaften, den Unternehmensvertretern, den dem Grundprinzip der Gegenseitigkeit verpflichteten Gesellschaften, den Genossenschaften oder den Migrantenvereinigungen geleistete Beitrag nicht unbedeutend, und es ist daher wünschenswert, diese Akteure in die gemeinsame Überlegung im Hinblick auf die französische Politik der Zusammenarbeit mit einzubeziehen, um eine größere Effizienz der Unternehmungen beider Seiten zu sicher zu stellen.

Schon früher hatte man mit dem Gedanken gespielt, einen Hohen Rat für internationale Zusammenarbeit (HCCI) zu gründen, der sowohl der Zivilgesellschaft wie auch dem Staat eine Plattform für gemeinsame Überlegungen bieten sollte. Auf Betreiben des damaligen Ministers für Zusammenarbeit, Jean-Pierre COT, danach auch auf Veranlassung von Michel Rocard sowie auf Anregung des früheren Botschafters, Stéphane Hessel, war es schließlich Pierre Mauroy, der dieses Projekt in Angriff genommen hatte.

Im Jahre 1990 legte Stéphane Hessel, der heute Mitglied des HCCI ist, dem Premierminister einen gemeinsamen Bericht vor, in dem er die Notwendigkeit unterstrich, eine Instanz zu schaffen, die – nicht als Entscheidungsinstanz konzipiert – den Rahmen bilden sollte für die Weiterführung einer konzertierten Überlegung hinsichtlich der künftigen Beziehungen Frankreichs zu den Entwicklungsländern sowie hinsichtlich einer angemesseneren Einsetzung der Mittel und einer besseren Umsetzung der Ziele der französischen Kooperationspolitik. Dem HCCI sollte die Aufgabe zufallen, den Premierminister umfassend über diesen gesamten Themenkomplex zu informieren und die Ausarbeitung von geeigneten Lösungen zu fördern.

Stéphane Hessel formulierte für den HCCI die folgenden Ziele :

- Auf mittlere Sicht soll ein Konzept erarbeitet werden, dank dessen die täglichen Aktionen gesteuert und der Jahresetat im Bereich der Zusammenarbeit vorbereitet werden können.
- Die Bewertung der durchgeführten Aktionen sowie der Kooperations- und Entwicklungspolitik soll verbessert werden.
- Die konzertierte Zusammenarbeit und der Dialog zwischen den verschiedenen Ministerien einerseits und Frankreichs Partnern in den Entwicklungsländern andererseits sollen verstärkt werden.

Im Oktober 1997 betonten die Teilnehmer der Tagung für Zusammenarbeit und internationale Solidarität, die vom Präsidenten des vorbereitenden Lenkungsausschusses, Herrn Jacques Pelletier, organisiert und vom delegierten Minister für Entwicklungshilfe, Herrn Charles Josselin, geleitet wurde, die Notwendigkeit, ja die Dringlichkeit einer „gemeinsamen Plattform für alle auf dem Gebiet der Zusammenarbeit tätigen Akteure; diese Rolle könnte von einer neu zu gründenden Instanz gewährleistet werden“. In seinem Bericht zur Reform der französischen Zusammenarbeit, der dem Premierminister im Dezember 1998 vorgelegt wurde, kommt der Abgeordnete Yves Tavernier zum selben Schluss.

Im Rahmen der im Jahre 1998 durchgeführten, umfangreichen Reform der für die Zusammenarbeit zuständigen Dienststellen hat die französische Regierung den Beschluss gefasst, dem in den vergangenen zwanzig Jahren mehrfach zum Ausdruck gebrachten Wunsch zu entsprechen : Gemäß Verordnung vom 10. Februar 1999 konnte der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit (HCCI) gegründet werden. Im Anhang finden Sie den Wortlaut der vom Premierminister unterzeichneten Gründungsverordnung des Hohen Rates.

Die Eröffnungssitzung des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit am 26. November 1999 stand unter dem Vorsitz von Premierminister Lionel Jospin. In seiner Rede erklärte Jospin, dass sich die Gründung des Hohen Rates in die Reform der

Kooperationspolitik einfüge und somit die Entwicklungshilfe einen neuen, höheren Stellenwert in der auswärtigen Politik Frankreichs einnehmen werde.

Neben dem Interministeriellen Ausschuss für internationale Zusammenarbeit und Entwicklung (CICID) – einer interministeriellen Instanz, die sowohl als Schlichter auftritt wie auch die Zielrichtungen jedes Ministeriums festlegt, das auf diesen Themenfeldern interveniert – kommt dem Hohen Rat die Rolle zu, der französischen Zusammenarbeit eine neue Kohärenz zu verleihen.

Verwaltungstechnisch gesehen ist der Hohe Rat dem Premierminister unterstellt. Dieser Status sichert ihm eine direkte Verbindung mit den politischen Entscheidungsträgern, wodurch er sich bei seinen Überlegungen eher auf die praktische Durchführung von Aktionen konzentrieren kann. Darüber hinaus verfügt er dank dieses Status über uneingeschränkte Autonomie und Selbstständigkeit, die ihm bei seinen Überlegungen völlige Freiheit garantieren.

Auszüge aus der Eröffnungsrede von Premierminister Lionel Jospin vor den Mitgliedern des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit 26. November 1999

„(...) Mit dieser Reform wollten wir die von Frankreich angewandten Methoden den neuen Gegebenheiten bei internationalen Aktionen anpassen. (...) Sie werden eine neue Partnerschaft mit der Zivilgesellschaft eingehen (...).

Sie, die Mitglieder des Hohen Rates, bieten den nicht regierungsgebundenen Akteuren auf dem Gebiet der Zusammenarbeit eine Plattform für gemeinsame Überlegungen (...). Sich mit privaten Akteuren über unsere internationale Politik auseinander zu setzen erschien manch einem lange Zeit als Frevel gegenüber dem hoheitlichen Auftrag des Staates. Doch der von nicht regierungsgebundenen Organisationen geleistete Beitrag ist bemerkenswert, wovon nicht zuletzt die Verleihung des Friedensnobelpreises an Handicap International sowie an Ärzte ohne Grenzen Zeugnis ablegt (...). Ebenso beteiligen sich die Gebietskörperschaften immer häufiger an Unterstützungsprogrammen zur Errichtung des Rechtsstaates. Sie sehen, dass ihr Engagement im Ausland anerkannt wird, können indessen aber nicht ihre Meinung zu Themen der zwischenstaatlichen Zusammenarbeit äußern – Themen, die sie direkt betreffen. Während der Einsatz internationaler Gewerkschaftsbündnisse maßgeblich zur Demokratisierung zahlreicher Staaten beigetragen hat (...), versperren wir sowohl den Gewerkschaften wie auch den Unternehmensvertretern, sowohl Berufsgenossenschaften wie auch Kooperativen den Zugang zu einer gemeinsamen Überlegung.

Der von den NGO im Rahmen der Entwicklungshilfe geleistete Beitrag liegt schätzungsweise bei mehr als drei Milliarden Francs pro Jahr. Die Migrantenvereinigungen sind mit einer ähnlichen Summe beteiligt, während die von den Gebietskörperschaften gewährte Summe fast eine Milliarde erreicht. Die Gesamtsumme dieses Fonds übersteigt ein Fünftel der 34 Milliarden Francs, die der Staat für die öffentliche Entwicklungshilfe ausgibt.

Die Zivilgesellschaft setzt sich aus den unterschiedlichsten Komponenten zusammen, für die Sie als gemeinsames Sprachrohr auftreten werden (...). Selbstverständlich werden sie positiv darauf hinwirken müssen, dass auch die breite Öffentlichkeit in die Aktionen internationaler Zusammenarbeit mit einbezogen wird (...). Ihre Unabhängigkeit garantiert Ihnen bei Ihren Überlegungen völlige Freiheit. Um diese Unabhängigkeit zu gewährleisten, sind aktive Staatsdiener als Mitglieder im Hohen Rat ausgeschlossen. Wenn Sie verwaltungstechnisch dem Premierminister unterstellt sind, so sehe ich darin eine zusätzliche Garantie für Ihre Autonomie.

Sie werden jede Frage aufgreifen können, die zu Ihrem Zuständigkeitsbereich gehört (...). Außerdem werden Sie alle Freiheiten besitzen, Ihre Arbeit nach Ihren Vorstellungen zu organisieren (...). Selbstverständlich werden Ihnen sämtliche Behörden bei Ihrer Aufgabe zur Seite stehen. Ich habe jede Behörde beauftragt, sich dementsprechend einzurichten und insbesondere darauf zu achten, dass sie in den Arbeitsgruppen vertreten ist, wo ihre Anwesenheit erwünscht wird (...). Gemeinsam werden wir im Dialog zwischen dem Staat und der Zivilgesellschaft den Hohen Rat mit Leben erfüllen (...). Ich zweifle keine Sekunde daran, dass Sie auf Grund Ihrer Arbeit, Ihren Überlegungen und Ihrer Vorstellungskraft allen – staatlichen und privaten – Akteuren auf dem Gebiet der Zusammenarbeit werden dabei helfen können, dem Ziel, das alle vereint, bestmöglich zu dienen; das heißt zu einer ausgeglichenen Entwicklung einer gerechteren und menschlicheren Welt beizutragen“.

Aufgaben

Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit muss sich an den Überlegungen und Diskussionen bezüglich der Ausrichtung unserer Kooperationspolitik beteiligen und dabei die herkömmlichen Divergenzen zwischen privatem und öffentlichem Sektor, zwischen denen, die im Zentrum des Geschehens und denen, die außerhalb davon stehen sowie zwischen Finanz- und Fachwelt überwinden. Er bildet den Rahmen, in dem sich die Vertreter aller derer, die Frankreich in der Welt repräsentieren und in seine internationale Zusammenarbeit eingebunden sind, über ihre jeweilige Sichtweise die Entwicklung der Partnerländer und die Rolle Frankreichs betreffend austauschen können.

Der Hohe Rat muss folglich dazu beitragen, dass die Kommunikation zwischen den verschiedenen Akteuren auf dem Gebiet der Zusammenarbeit besser funktioniert, was vor allem dadurch erreicht werden kann, dass der Informationsfluss zwischen den Gruppen gewährleistet sein muss; ferner muss der Hohe Rat Überlegungen hinsichtlich der mittelfristigen Perspektiven anstellen. Ziel dessen ist es, die Kenntnisse bezüglich der Gesellschafts- und Wirtschaftssysteme in der Dritten Welt und anderer Partnerstaaten sowie bezüglich der Entwicklung, der Nord-Süd- wie auch der Süd-Süd-Beziehungen besser anzuwenden. Die Verwaltung, Universitäten und wissenschaftliche Forschungseinrichtungen, Banken, Unternehmen, Verbände, die nicht regierungsgebundenen wie auch die internationalen Organisationen – alle verfügen sie über solche Kenntnisse, die es jetzt jedoch zu bündeln gilt.

Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit erwägt, diese Daten in Form eines zukunftsorientierten Gesamtüberblicks zusammen zu fassen, in dem die verschiedenen Überzeugungen zu den ausgewählten Themen dargestellt werden sollen. Der Hohe Rat kann darüber hinaus die Initiative dafür ergreifen, dass neue Themen eingehend geprüft und bereits bestehende Überlegungen vertieft werden; dazu wird er Seminare und Kolloquien veranstalten und externe Studien in Auftrag geben.

Die Positionen Frankreichs müssen sich auf weitergehende vertiefende Forschungen stützen können, beispielsweise zu Themen wie die Integrierung von Entwicklungsländern in das globale Wirtschaftssystem, die Schuldenproblematik, die Herausforderung der Bevölkerungsentwicklung und die Rolle der Frau oder auch die Folgen einer zu schnellen Urbanisierung in Entwicklungsländern.

Die Aufgaben des Hohen Rates lassen sich demnach wie folgt definieren :

Die öffentlichen und privaten Akteure mobilisieren :

Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit versteht sich als ein abgeschlossener Bereich, in dem sich einerseits die verschiedenen – öffentlichen und privaten – Akteure auf dem Gebiet der internationalen Zusammenarbeit treffen, ihre Position einander annähern und gemeinsame Analysen erstellen können, wo andererseits den verschiedenen Gruppen der französischen Zivilgesellschaft die Gelegenheit geboten werden soll, sich mit dem Staat über Zielrichtung und Methoden der internationalen Zusammenarbeit auseinander zu setzen.

Dem Premierminister beratend zur Seite stehen :

Es ist die Aufgabe des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit, sich an den Überlegungen bezüglich der französischen Politik der weltweit ausgerichteten Entwicklungszusammenarbeit zu beteiligen. Der Hohe Rat kann jede Frage aufgreifen, die seinem Zuständigkeitsbereich unterliegt, ohne dabei jedoch der Regierung die Möglichkeit zu verwehren, bei ihm zwecks Rat und Beurteilung zu Themengebieten ihrer Wahl anzufragen.

Im Hinblick darauf legt der Hohe Rat dem Premierminister Stellungnahmen vor und spricht Empfehlungen aus bezüglich der bilateralen und multilateralen Politik Frankreichs, ebenso die Unternehmungen privater Akteure auf dem Gebiet der internationalen Zusammenarbeit betreffend.

Die öffentliche Meinung informieren und deren Kräfte mobilisieren :

Um die öffentliche Meinung Frankreichs vom Interesse und der Wirkungskraft von Entwicklungshilfe und internationaler Zusammenarbeit zu überzeugen, erscheint es notwendig, die auf diesen Gebieten durchgeführten Aktionen der Bevölkerung plausibel zu machen, gegen Vorurteile anzugehen und Erfolge in ein besseres Licht zu stellen.

Um ihre Glaubwürdigkeit zu stärken, muss die Kooperationspolitik der öffentlichen Meinung gegenüber mehr Transparenz an den Tag legen. Der Hohe Rat verfolgt daher das Ziel, einen besseren Informationsfluss, die Methoden und Ergebnisse dieser Kooperationspolitik betreffend, sicher zu stellen. Zu diesem Zweck arbeitet er Stellungnahmen zur Politik der Entwicklungszusammenarbeit aus, die nach Vorlage beim Premierminister veröffentlicht werden.

Im Übrigen hat der Hohe Rat ein Dialogforum zum Thema internationale Zusammenarbeit eingerichtet. Seine Internet-Seiten (<http://www.hcci.gouv.fr>)¹ sollen einen Beitrag dazu liefern, dass auch die breite Öffentlichkeit in die Aktionen internationaler Zusammenarbeit mit einbezogen wird. Dieses Projekt wurde übrigens erstmals in enger Zusammenarbeit mit dem Berufsbildungszentrum ‚Neue Medien‘ verwirklicht, das der Verein *Handicap International* in Lyon gegründet hatte, um behinderte Menschen finanziell zu unterstützen. Auf dieser Website kann man sich ausführlich über den Hohen Rat, seine Arbeitsweise und seine Aufgaben informieren; des Weiteren findet man dort die Liste seiner Mitglieder und deren Biographien, die Protokolle aller Vollversammlungen des Hohen Rates sowie der von den verschiedenen Ausschüssen organisierten Diskussionsforen (an denen sich im Übrigen alle Internet-Nutzer beteiligen können), die dem Premierminister vorgelegten Stellungnahmen, so genannte Informationsblätter zu den diversen, im Zusammenhang mit der internationalen Zusammenarbeit stehenden Dokumenten sowie Informationen über den im Bereich der internationalen Zusammenarbeit ausgeschriebenen Preis und über die für Forschungsarbeiten gewährten Stipendien.

Da der Hohe Rat um Transparenz bemüht ist, kann sich jeder Internet-Nutzer der Website bedienen und fast alles über die Arbeit des Hohen Rates erfragen. Auf Grund seiner Informationsfülle und seiner Besonderheit versteht sich diese Website wie ein „großes Tor“, das den Zugang zur französischen Betrachtungsweise im Hinblick auf die internationale Zusammenarbeit gewährt.

Vervollständigt wird dieser permanente Kontakt mit allen an der Arbeit des Hohen Rates Interessierten durch die Herausgabe einer alle zwei Monate erscheinenden Informationsbroschüre mit dem Titel «Dialogues» (N° 1 erschien im Oktober 2000, N° 2 im Januar 2001).

Um seinem Auftrag der breiten Öffentlichkeit gegenüber gerecht zu werden, verleiht der Hohe Rat jedes Jahr den Preis für Internationale Zusammenarbeit, wodurch auf dem Gebiet der Zusammenarbeit erzielte, bemerkenswerte Leistungen von privaten oder öffentlichen, aus Frankreich oder aus dem Ausland stammenden Personen oder Organisationen belohnt werden sollen. Ziel dieses Preises ist es, eine breite Öffentlichkeit über beispielhafte Initiativen zu informieren, welche im Rahmen der Partnerschaft zur Schaffung oder Weiterentwicklung von Beziehungen auf dem Gebiet der Kooperation beigetragen haben. Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit verleiht eine symbolische Auszeichnung, im Rahmen einer feierlichen Zeremonie in Anwesenheit des Premierministers, und gewährt zugleich eine materielle Belohnung in Form einer finanziellen Zuwendung. Eine Jury, die sich aus Mitgliedern des Hohen Rates zusammensetzt, ernennt die Preisträger, nachdem sich bereits zuvor ein breites Internet-Publikum für seine Favoriten ausgesprochen hat.

Um junge Universitätsangehörige, die sich mit internationaler Zusammenarbeit und Entwicklungshilfe befassen, zu motivieren und zu unterstützen, hat der Hohe Rat darüber hinaus beschlossen, Studenten vor Abschluss eines Aufbaustudiums (Post-

1. Einzelheiten zur Website sowie zu deren Frequentierung entnehmen Sie bitte dem folgenden Seiten : S. 165-S. 166.

graduierstudium) oder in Vorbereitung zur Doktorarbeit jährlich ein Stipendium zuzusprechen für Forschungsarbeiten, an deren Themen der Hohe Rat Interesse hat¹.

Zusammensetzung des HCCI

Neben den eigentlichen Mitgliedern des Hohen Rates findet man zahlreiche Beobachter sowie ein Netz von Partnern aus den Verwaltungen, die in vielerlei Hinsicht Interesse an den Aktivitäten des Hohen Rates haben. Es sollte in diesem Zusammenhang daran erinnert werden, dass insgesamt 28 ministerielle Abteilungen, auch wenn sie nicht alle im Hohen Rat vertreten sind, aktiv zur Außenpolitik Frankreichs beitragen.

Die Mitglieder

In der Zusammensetzung des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit sollen sich alle Menschen wieder finden, die sich seit ihrer Gründung als Angehörige der „Zivilgesellschaft“ fühlen dürfen, das heißt die Menschen, die, außerhalb der staatlichen Einrichtungen stehend, in der Entwicklungszusammenarbeit mitwirken. Daher schien es von Anfang an wichtig, dass nicht allein die NGO bevorzugt ihre Vertreter in den Rat entsandten, sondern dass alle mit eingeschlossen wurden : Unternehmer, Lehrkräfte, Forscher, Parlamentarier sowie Vertreter der Presse, von Migrantenvereinigungen, von Gebietskörperschaften, von manchen Institutionen und von den Gewerkschaften.

Neben seinem Präsidenten setzt sich der Hohe Rat aus sechzig Mitgliedern zusammen, die für einen Zeitraum von drei Jahren vom Premierminister ernannt werden. Die ersten Ernennungen erfolgten im November 1999 :

- Zwei Mitglieder des Wirtschafts- und Sozialausschusses werden auf Vorschlag des Präsidenten des Wirtschafts- und Sozialausschusses ernannt.
- Ein Bürgermeister, ein Generalrat und ein Regionalrat werden auf Vorschlag einer jeweils repräsentativen Vereinigung von Bürgermeistern, Präsidenten von Generalräten und Präsidenten von Regionalräten ernannt.
- Vierzig Angehörige : von Organisationen, die sich in der Hauptsache mit internationaler Solidarität beschäftigen, oder von Organisationen, die sich mit Ersteren zusammen geschlossen haben (siehe Untenstehenden Kasten), von allen Migrantenvereinigungen, die damit betraut sind, in Zusammenarbeit mit ihrem Herkunftsland die Integration in Frankreich zu erleichtern, vom Dachverband der Arbeitnehmergewerkschaften, von dem Grundprinzip der Gegenseitigkeit verpflichteten Gesellschaften und Versicherungen, von Genossenschaften und gemeinwirtschaftlichen Unternehmen.
- Fünfzehn Persönlichkeiten, die kraft ihrer im Bereich der Entwicklungshilfe sowie auf dem Gebiet der kulturellen, wissenschaftlichen und technischen Zusammenarbeit ausgeübten Funktion bestimmt werden.

1. Siehe dazu folgende Seiten : S. 164-S. 165.

Die Vereinigungen für internationale Solidarität

Diese Vereine werden als solche anerkannt, wenn sie erklären, dass sie sich für die internationale Solidarität einsetzen. Im von der Cocodev (Kommission für Entwicklungszusammenarbeit) erstellten Verzeichnis der Vereinigungen für internationale Solidarität 2000 sind 458 von ihnen aufgeführt. Die Mehrheit dieser Vereinigungen behauptet von sich, dass sie bei ihren Aktivitäten in der Hauptsache auf die Entwicklung ausgerichtet seien. Dennoch ist es noch immer mit Schwierigkeiten verbunden, eine genaue Typologie des französischen Vereinslebens festzulegen, in dem alle für die internationale Solidarität tätigen Vereine erfasst werden können, weil nicht alle für internationale Solidarität charakteristischen Entscheidungskriterien so leicht einzuschätzen sind.

Der Vorstand

Der Hohe Rat wird von einem Vorstand geleitet. Dieser setzt sich aus dem Präsidenten des Hohen Rates, aus den während der Vollversammlung vom 29. August 1999 in den Vorstand gewählten Mitgliedern sowie aus den Ausschussvorsitzenden zusammen. Im Jahr 2000 kam der Vorstand jede Woche zusammen, um darauf zu achten, dass das vorgegebene Arbeitsprogramm des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit erfüllt wird, und um dafür zu sorgen, dass Vollversammlungen veranstaltet und die Arbeiten der verschiedenen Ausschüsse koordiniert werden.

Das Generalsekretariat

Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit verfügt über ein Generalsekretariat, das sich aus von mehreren Verwaltungen entsandten leitenden Mitarbeitern und aus Referenten zusammensetzt. Seine Aufgabe besteht darin, gemeinsam mit den Präsidenten und den ihnen zugeordneten Berichterstattern die Arbeitsausschüsse zu leiten, die Kontakte mit den betreffenden Verwaltungen zu gewährleisten, die an externe Stellen in Auftrag gegebenen Studien den Bedürfnissen der Arbeitsgruppen entsprechend zu koordinieren, Seminare und Kolloquien abzuhalten sowie für die externe und auch interne Kommunikation (der Mitglieder untereinander) zu sorgen.

Der Generalsekretär des Hohen Rates wird per Erlass des Premierministers vom 5. Oktober 1999 für einen Zeitraum von drei Jahren ernannt. Ende 2000 hatten das Außen-, Finanz-, Erziehungs- und Kulturministerium einen oder mehrere leitende Beamte dafür zur Verfügung gestellt.

Um die ihm zugewiesenen, umfangreichen Aufgabengebiete bewältigen zu können, vergibt der Generalsekretär einen Großteil seiner Verpflichtungen an verschiedene, so genannte Suborganisationen, die in der Regel vertraglich an das Außenministerium gebunden sind. Letzteres ist zudem für die Haushaltsführung des Hohen Rates zuständig.

Die Partner in anderen Verwaltungsinstanzen und die Beobachter

Um die Unabhängigkeit des Hohen Rates sicher zu stellen, darf weder ein hoher Staatsbeamter noch sonst ein in einer öffentlichen Einrichtung – Universitäten sind hierbei ausgenommen – tätiger verantwortlicher Mitarbeiter darin Mitglied werden. Der Hohe Rat ist hingegen beauftragt, mit allen Verwaltungsinstanzen, die bei der internationalen Zusammenarbeit aktiv mitwirken, eng zusammen zu arbeiten.

Zu diesem Zweck wurden in jeder Behörde von den jeweiligen Ministern Partner benannt, deren Aufgabe es ist, sich um die Weitergabe von Informationen zwischen der jeweiligen Behörde und dem Hohen Rat zu kümmern, welche dessen Arbeiten, die Stellungnahmen und die von Seiten des Staates erstellten Gutachten, die er zu nutzen wünscht, betreffen. Die Verordnung vom 10. Februar 1999 stellt darüber hinaus klar, dass die Vertreter des Staatspräsidenten, des Premierministers, des Ministers für Auswärtige Angelegenheiten, des Wirtschafts- und Finanzministers sowie all der Minister, die von den in der Tagesordnung vorgesehenen Fragestellungen betroffen sind, mit beratender Stimme an den Arbeiten des Hohen Rates teilnehmen. Diese Tatsache verleiht den Vertretern der Staatsmacht das Recht, eng in die Arbeiten des Hohen Rates mit einbezogen zu werden, wovon sie im Übrigen ausgiebig haben Gebrauch machen können, besonders als es um die Bewertung ihrer jeweiligen Behörden ging.

Die Verordnung regelt des Weiteren die arbeitstechnischen Beziehungen mit den Instanzen, die bereits vor der Gründung des Hohen Rates bestanden haben : der Ausschuss für dezentralisierte Zusammenarbeit, die Nationale Menschenrechtskommission (CNCDH) und die Kommission für Entwicklungszusammenarbeit (Cocodé). Dies gilt auch für den Geschäftsführer der Französischen Agentur für Entwicklungshilfe (AFD) sowie für den Delegierten des interministeriellen Ausschusses für Zusammenarbeit in Entwicklungsfragen und internationale Migration.

Arbeitsweise des HCCI

Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit kommt regelmäßig zu Plenarsitzungen zusammen, um über die von seinen internen Abteilungen durchgeführten Arbeiten zu beraten. Darüber hinaus hat es sich der Hohe Rat zur Aufgabe gemacht, ein Netzwerk externer Partner zu knüpfen. Um seine Aufgaben zu einem guten Abschluss zu bringen, bemüht sich der Hohe Rat schließlich um personelle Verstärkung und ausreichende Geldmittel.

Die Besprechungen

Der Hohe Rat kommt regelmäßig zu Plenarsitzungen zusammen, um über die wichtigen Zielrichtungen zu beraten und abzustimmen, um sich über die Stellungnahmen und Berichte auszutauschen und um die von Behörden, der Politik sowie den nicht regierungsgebundenen Organisationen entsandten Verantwortlichen anzuhören.

Der Vorstand berät sich in Anwesenheit der Mitglieder des Generalsekretariats und möglicherweise auch gemeinsam mit auswärtigen Gästen nach einer Tagesordnung, die zuvor vom Präsidenten auf Vorschlag des Generalsekretärs fest gesetzt wurde. Er nimmt Stellung zu bedeutenden Fragen laufende oder künftige Arbeiten, die Außenbeziehungen des Hohen Rates oder jegliche andere Frage betreffend, die seiner Zustimmung bedarf, um umgesetzt werden zu können.

Das Generalsekretariat kommt einmal wöchentlich zu einer Dienstbesprechung zusammen.

Die Ausschüsse und Arbeitsgruppen

Anlässlich der Gründung des Hohen Rates wurde der Beschluss gefasst, dass dessen Mitglieder den insgesamt sechs Arbeitsausschüssen zugeteilt werden, die sich mit folgenden Themen befassen:

1. Die französische Denkweise im Hinblick auf die internationale Zusammenarbeit – ein Thema, das später unter dem neuem Titel „Konzeption und Methodik einer Politik der internationalen Zusammenarbeit“ fortgeführt wurde;
2. „Hilfe auf dem Weg zu mehr Demokratie und zur Konsolidierung des Rechtsstaates“;
3. „Zusammenspiel von bilateraler und multilateraler Zusammenarbeit“;
4. „Kritische Bilanz der von der französischen Regierung und von nicht regierungsgebundenen Organisationen geleisteten Zusammenarbeit“; nachdem man die Stellungnahme bezüglich der französischen Kooperationspolitik abgegeben hatte, beschäftigte sich der Ausschuss mit dem Thema „Analyse der Faktoren der Entwicklungshilfe“;
5. „Die Zusammenarbeit im Bereich von Bildung und Ausbildung“;
6. „Krisenprävention und Krisenbewältigung“.

Die Ausschüsse werden von Mitgliedern des Hohen Rates geleitet, die jeweils zum Präsidenten bzw. zum Berichterstatter ernannt werden. Letzteren steht zwecks Organisation und Koordinierung der Arbeiten mindestens ein Mitglied des Generalsekretariats zur Seite. Die Ausschüsse sind befugt, mündliche Anhörungen durchzuführen, zur Unterstützung ihrer Arbeit externe Studien in Auftrag zu geben sowie Stellungnahmen und Berichte zu verfassen.

Abgesehen von den eigentlichen Ausschüssen hat der Hohe Rat darüber hinaus eine Arbeitsgruppe eingerichtet, die sich unter Federführung des Abgeordneten Yves DAUGE mit der Zusammenarbeit von Städten befasst.

Um ihre Arbeit optimal durchführen zu können, laden die Ausschüsse auch Persönlichkeiten und Fachleute zu mündlichen Anhörungen ein (siehe dazu im Anhang¹ die Liste der Persönlichkeiten, die von den Ausschüssen des Hohen Rates zu mündlichen Anhörungen geladen wurden!).

1. Siehe französische Version Seiten : S. 94.

Die Partner

Eine effiziente Kooperation kann ohne die aktive Teilnahme der Institutionen und Bevölkerungen in den Staaten, mit denen Frankreich zusammen arbeitet, weder konzipiert noch umgesetzt werden. Aus diesem Grund hat der Hohe Rat darauf bestanden, dass sich seine Überlegungen nicht allein auf das Mutterland Frankreich beschränken, während andererseits die Herausforderungen immer mehr globalere Züge annehmen.

Anlässlich der Vollversammlung vom 13. März 2000 wurde der Beschluss gefasst, ein so genanntes „externes Netz“ des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit zu gründen, das sich aus Persönlichkeiten der ausländischen Zivilgesellschaften zusammensetzt, die auf Grund ihrer Unvoreingenommenheit, ihrer Dialogbereitschaft, ihrer Erfahrungen und ihrer Fähigkeiten ernannt werden.

Innerhalb dieses Netzes haben zahlreiche Personen ihr Interesse daran bekundet, über Fragen bezüglich der Staatsführung nachzudenken. Die Entscheidung, ein solches Netz auf den Weg zu bringen, wurde während eines Seminars gefällt, das der Hohe Rat Ende August 2000 veranstaltet hatte; das Netz selbst wird Anfang 2001 einsatzbereit sein.

Die koordinierte Zusammenarbeit mit anderen Instanzen

Da beide Präsidenten regelmäßige Kontakte pflegen und weil darüber hinaus Mitglieder einen Sitz in der jeweils anderen Instanz haben, steht der Hohe Rat in ständigem Meinungsaustausch mit der CNCDH (Nationale Menschenrechtskommission). Auf gleiche Art und Weise vollzieht sich die Zusammenarbeit zwischen dem Hohen Rat und der Cocodev/CCD (Kommission für Entwicklungszusammenarbeit): Da auch hier Mitglieder in der jeweils anderen Instanz zugegen sind und die jeweiligen Generalsekretariate in die Arbeiten des anderen Partners mit einbezogen werden, werden Beiträge ausgetauscht, und man arbeitet Hand in Hand zusammen.

Die Aktivitäten des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit in den Jahren 1999-2000

Im ersten Jahr seines Bestehens kann der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit auf zahlreiche und vielfältige Aktivitäten zurück blicken. Nacheinander erwähnt werden sollen die Plenarsitzungen, neun an der Zahl, die insgesamt sieben Stellungnahmen und andere Beiträge (deren Wortlaut oder Zusammenfassung Sie im Anhang finden können), die Arbeiten der Ausschüsse, die vom Hohen Rat organisierten Seminare, die dem gemeinsamen Nachdenken und dem Meinungsaustausch dienen, sowie die Ausschreibung des Preises für internationale Zusammenarbeit und die Gewährung von Stipendien.

Im Anhang finden Sie eine chronologische Bilanz der Aktivitäten des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit, beginnend mit dessen Einsetzung bis Ablauf des ersten Jahres, Ende 2000.

Die Stellungnahmen

Innerhalb eines Jahres hat der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit fünf Stellungnahmen erarbeitet, die dem Premierminister übergeben wurden :

- „Über die Zusammenarbeit mit Russland angesichts der Ereignisse in Tschetschenien“ (13. März 2000);
- „Über die Politik der Zusammenarbeit und die französische Präsidentschaft der Europäischen Union“ (18. April 2000);
- „Damit die internationale Zusammenarbeit während der französischen Präsidentschaft der Europäischen Union als absolut vorrangig eingeordnet wird“ (26. Juni 2000);
- „Für eine eigene Position Frankreichs während des Millenniumsgipfels“ (29. August 2000);
- „Über Krisenprävention und Krisenbewältigung sowie Kooperation“ (23. November 2000).

Wortlaut oder Zusammenfassungen dieser Stellungnahmen und Beiträge finden Sie im Anhang.

Im Übrigen hat der Vorstand des Hohen Rates im Auftrag der Vollversammlung folgenden beiden Beiträgen zugestimmt : Der erste war bestimmt für Herrn Charles Josselin, delegierter Minister für Zusammenarbeit und Francophonie, und bezog sich auf die geplante Erklärung des Europäischen Ministerrats zur Entwicklungspolitik (Dem Beitrag wurde am 7. November 2000 zugestimmt, während der Ministerrat am 10. November 2000 zu dieser Erklärung Stellung bezog). Der zweite Beitrag richtete sich an den Finanzausschuss der Nationalversammlung und befasste sich mit den Positionen, die Frankreich innerhalb der internationalen Finanzinstitute einnimmt (5. Dezember 2000).

Dank dieser Stellungnahmen und Beiträge konnte der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit in vielerlei Hinsicht seine Sorgen angesichts der augenblicklichen schwer wiegenden Probleme weltweiten Ausmaßes zum Ausdruck bringen : Dazu zählen die anhaltende, ja sogar sich verschlimmernde Armut und die Ungleichheiten in der Welt, die insbesondere im Zusammenhang mit der Ausgrenzung eines Teiles unseres Planeten zu sehen sind, während der andere Teil offensichtlich immer weniger Interesse an der Bekämpfung dieser Missstände zeigt; dazu zählen des Weiteren die bestehenden schwer wiegenden Beeinträchtigungen der Menschenrechte sowie die Beschränkungen der wirtschaftlichen und sozialen Grundrechte, die der Markt, auch wenn es noch so gerechtfertigt erscheint, auszugleichen nicht in der Lage ist; dazu gehören ferner die Schwierigkeiten, wenn nicht sogar Widerstände auf Seiten der internationalen Gemeinschaft gegenüber einer wirklichen Verpflichtung zu Gunsten einer nachhaltigen Entwicklung; schließlich müssen die Mängel und Unzulänglichkeiten erwähnt werden, welche im Rahmen der internationalen Zusammenarbeit noch immer in allen Bereichen zu Tage treten. Im Übrigen zeigte sich der Hohe Rat beunruhigt angesichts der Art und Weise, wie der Dialog mit den Zivilgesellschaften geführt wird, dies hauptsächlich im Rahmen der UNO, wo die darin eingebundenen Nichtregierungsorganisationen nicht alle in der universellen Menschenrechtserklärungen enthaltenen Werte teilen (siehe dazu Stellungnahme vom 29. August 2000).

Ebenso zeigt sich der Hohe Rat besorgt im Hinblick auf die Zielsetzungen wie auch auf die Art und Weise, wie die internationale Zusammenarbeit praktisch umgesetzt wird, insbesondere was die Entwicklung in der Dritten Welt betrifft.

Es lässt sich nicht leugnen, dass zumindest dem Wortlaut der strategischen und politischen Absichtserklärungen nach Fortschritte erzielt wurden; dennoch ist der Stellenwert, der der Bekämpfung von Armut und Ungleichheiten eingeräumt wird, noch unzureichend (Stellungnahmen vom 18. April 2000 und vom 5. Dezember 2000). Man sollte sein Hauptaugenmerk vielmehr auf die Wurzeln der Armut richten und nicht an deren Symptomen herumdoktern. Die Einkommensunterschiede bleiben zwar weiterhin auf einem Besorgnis erregenden Niveau, andererseits jedoch erweisen sich die Ungleichheiten im Hinblick auf solche Gemeingüter wie Erziehungs- und Gesundheitswesen, ungehinderte Erreichbarkeit von Informationen und Leben in einer gesunden Umwelt als weitaus himmelschreiender; diese Ungleichheiten kann der Markt allein nicht abstellen (Stellungnahme vom 18. April 2000).

Die nachhaltige Entwicklung (Stellungnahme vom 18. April 2000), die darauf abzielt, ein Wachstum zu gewährleisten, ohne dass die dafür aufzubringenden Kosten auf nachfolgende Generationen abgewälzt werden, muss auch dazu führen, dass man die Bodenschätze schonend fördert und verwertet und dass man das Ökosystem in den Entwicklungsländern schützt. Folglich muss die nachhaltige Entwicklung sowohl in Politik und Programmen der Entwicklungsländer wie auch im Rahmen der Entwicklungshilfe und der von den Geberländern finanzierten Projekte in Betracht gezogen werden. Die Förderung von Demokratie und Menschenrechten in den Entwicklungsländern wie auch in den im Übergang begriffenen Staaten (Stellungnahme vom 13. März 2000) stellt ebenfalls eine große Herausforderung dar : als ideelle Werte sind sie an sich schon als Ziel zu definieren, doch sie müssen auch, da es in den meisten dieser Staaten an geeigneten Gegenmächten fehlt, als Mittel gesehen werden, um Ausgrenzung, Armut und Misswirtschaft zu begrenzen. Daraus ergibt sich die Notwendigkeit,

dass Staat und Justiz rehabilitiert, dass Dezentralisierung und Mitbestimmung wieder eingeführt und dass die aus den Zivilgesellschaften hervorgehenden Organisationen anerkannt und in die Aktionen mit einbezogen werden; dies muss unter Achtung der jeweiligen Kulturen geschehen.

Das ‚Wie‘ ist dabei genauso wichtig wie das ‚Warum‘. Und dies betrifft das Engagement Frankreichs direkt und nicht nur im Rahmen der internationalen Zusammenarbeit.

Die europäische Zusammenarbeit besitzt einen besonderen Stellenwert (Stellungnahmen vom 18. April und 26. Juni 2000, Beitrag vom 7. November 2000). In seinen Stellungnahmen zeigt sich der Hohe Rat auf drei Feldern außerordentlich besorgt. Zunächst muss festgestellt werden, dass in Sachen Entwicklungspolitik noch ein gewaltiges Stück Weg hin zu einer europäischen Identität zurückgelegt werden muss. Sicher konnten auf Grund der Unterzeichnung des Übereinkommens von Cotonou und dank der Tatsache, dass der europäische Rat der Entwicklungsminister am 10. November 2000 eine Erklärung zu diesem Thema verabschiedet hat, bereits erhebliche Fortschritte erzielt werden. Aber es ist noch schwierig, in diesem Zusammenhang von einer wirklich europäischen Gesamtkonzeption zu reden. Dies erklärt zudem auch, warum im internationalen Rahmen Europa zu einem großen Teil bei Debatten über das Schicksal der Entwicklungsländer nicht mit einer Stimme spricht. Somit verliert es dort an Einfluss und erscheint auch nicht als Hauptakteur, wenn es um Entwicklungshilfe geht, während andererseits die Europäische Union und ihre Mitgliedsstaaten gemeinsam weltweit mit mehr als der Hälfte bei deren Finanzierung beteiligt sind. Schließlich ist Europa bis jetzt nur wenig voran gekommen, wenn es darum geht zu bewerten, wie sich seine interne Politik auf die Entwicklungsländer auswirkt. Die Sorge gilt hier der Kohärenz, denn während die Union diesen Ländern auf der einen Seite eine beachtliche Entwicklungshilfe gewährt, trägt sie auf der anderen Seite auf Grund ihrer Agrar-, Fischerei-, Transport-, Energie-, Umwelt- und Handelspolitik – vor allem die Öffnung ihres Marktes betreffend – mit dazu bei, dass dies nicht ohne schwer wiegende Konsequenzen für eben diese Staaten bleibt. Der Hohe Rat hat daher den Wunsch geäußert, dass Frankreich während seiner Präsidentschaft der Europäischen Union diese Themen wieder aufgreift, um einen der wesentlichen Aspekte seiner Außenpolitik ein entscheidendes Stück vorwärts zu bringen.

Der Hohe Rat zeigt sich auch beunruhigt angesichts der Aktivitäten der internationalen Finanzinstitute sowie der WTO (Beitrag vom 5. Dezember 2000). Dies betrifft in erster Linie die Transparenz, das Verantwortungsbewusstsein und die Fähigkeit dieser Institutionen, Rechenschaft abzulegen – die «accountability» – insbesondere gegenüber den Akteuren aus der Zivilgesellschaft. In den vergangenen Jahren wurden unbestreitbare Fortschritte erzielt, doch die augenblickliche Situation gibt hier noch lange nicht zur Zufriedenheit Anlass. Vor diesem Hintergrund zeigt sich der Hohe Rat außerordentlich besorgt angesichts der Konsequenzen, welche die von diesen Institutionen in die Wege geleitete Politik nach sich ziehen kann, denn diese Einrichtungen verfügen über beträchtliche finanzielle Mittel und vor allem geistige Fähigkeiten, wenn es um die Entwicklungsländer oder um die im Übergang begriffenen Staaten geht, wie auch um die wichtigsten Aktionäre, die es – mit Ausnahme der Vereinigten Staaten – besonders dann an der erforderlichen Wachsamkeit fehlen lassen, wenn die Auswirkungen dieser Politik auf die ärmsten Bevölkerungsschichten untersucht werden sollten. Auch hier spürt man deutlich, dass es der Europäischen Union an

einer einheitlichen Sichtweise und Vorstellung fehlt. Allgemein kann betont werden, dass die Bilanzen dieser Institutionen mehr Fragen aufwerfen, als dass sie Antworten geben, da die ihnen übertragene Funktion zur Regulierung des internationalen Finanzsystems es nicht hat verhindern können, dass plötzlich ernste Krisen aufgetreten sind, die sich entweder punktuell (Asien, Russland, Brasilien, Mexiko) entwickelt haben oder über einen längeren Zeitraum erstreckten (Unterentwicklung und wachsende Ausgrenzung). Im Übrigen ist der Hohe Rat der Einschätzung (Stellungnahme vom 23. November 2000), dass die Krisenbewältigung nicht ausschließlich ein Problem finanzieller Natur darstellt und dass sie zuvor, währenddessen und danach Maßnahmen erforderlich macht, durch die der Versuch unternommen werden soll, dem Aufkommen von Krisen vorzubeugen und im Rahmen einer Entwicklungsstrategie Wiedergutmachung zu leisten. Der Hohe Rat hat darüber hinaus die Notwendigkeit hervor gehoben, weltweit Vorkehrungen zu treffen, um die Ausbreitung so genannter leichter Waffen zu verhindern (Stellungnahme vom 29. August 2000). Schließlich hat der Hohe Rat darauf hingewiesen, dass die Aktivitäten der internationalen Finanzinstitute wie beispielsweise der WTO nicht zu einer Ausgrenzung der unter dem Dach der Vereinten Nationen agierenden Organisationen führen dürften, welche auf dem Gebiet der Entwicklungshilfe eine wichtige Rolle zu spielen haben (Stellungnahme vom 29. August 2000).

Zu den wichtigsten Themen im Bereich internationaler Zusammenarbeit gehören auch die Initiativen, die darauf abzielen, die von den armen Ländern angehäuften Auslandsschulden zu erlassen und parallel dazu die ihnen zukommende staatliche Entwicklungshilfe zu verstärken. Auch diese Maßnahmen müssen unverzüglich in die Tat umgesetzt werden, wobei der Maßnahmenkatalog der PPTE-Initiative vereinfacht und in Übereinstimmung mit dem eingangs dieser Initiative erwähnten Grundsatz der Zusätzlichkeit die Anstrengungen auf dem Gebiet der Entwicklungshilfe verstärkt werden müssen.

Diese Botschaft richtet sich in erster Linie an die französische Regierung. Denn der Hohe Rat stellt sich unverändert die Frage, warum man – wie seit mehreren Jahren schon beobachtet – den Beitrag zur Entwicklungshilfe konstant gesenkt hat. Diese Reduzierung führt zu einer Schwächung der internationalen Solidarität den Staaten gegenüber, von denen die meisten leider noch keinen Ausweg aus einer von Unterentwicklung und großer Armut gekennzeichneten Situation gefunden zu haben scheinen. Sie schmälert darüber hinaus die Möglichkeiten Frankreichs, auf internationaler Ebene sowie im Rahmen der EU, der UNO und der internationalen Finanzinstitute den Lauf der Dinge im Zusammenhang mit der Entwicklungshilfe beeinflussen zu können. Schließlich ist die Beteiligung nicht regierungsgebundener Akteure an der Festlegung neuer Zielsetzungen im Bereich der Entwicklungshilfe und an deren Umsetzung noch weit davon entfernt, zur Zufriedenheit Anlass zu geben, könnte dies doch andererseits eine Methode darstellen, den Einfluss Frankreichs in der Welt zu stärken.

Die Plenarsitzungen

Seit seiner Gründung hat der Hohe Rat insgesamt neun Plenarsitzungen abgehalten.

Anlässlich der **ersten Plenarsitzung** (30. November 1999) konnten die neuen Strukturen des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit eingesetzt werden. Im Anschluss an einen Meinungsaustausch zwischen den verschiedenen Mitgliedern und anderen Rednern wurden folgende Punkte herausgearbeitet :

- Es wurden Überlegungen zu sechs vorrangigen Themen festgelegt, die im weiteren Verlauf in den Arbeitsgruppen behandelt werden sollten.
- Für jeden Ausschuss wurden ein Verantwortlicher und eine erste Gruppe von Beratern ernannt.
- Ein vorläufiger Vorstand wurde einstimmig gewählt.
- Unter Beachtung der vom Parlament und der Regierung gesetzten Fristen wurde ein Zeitplan für die ersten Arbeiten des Hohen Rates festgelegt.

Während der **zweiten Plenarsitzung** (21. Dezember 1999) konnte eine erste Bilanz der in den Ausschüssen geleisteten Arbeit gezogen werden. Zudem hatte man den Generaldirektor der im Außenministerium für internationale Zusammenarbeit und Entwicklung zuständigen Abteilung, Herrn François Nicoullaud, zu einer mündlichen Anhörung eingeladen. Dabei hat dieser den Wunsch seines Ministeriums nach einer Botschaft von Seiten der Zivilgesellschaft zum Ausdruck gebracht; darüber hinaus erklärte er sich bereit, den Beziehungen mit Akteuren nicht-staatlicher Zusammenarbeit einen größeren Stellenwert einzuräumen. Im Übrigen äußerte François Nicoullaud den Wunsch, mit dem Hohen Rat für internationale Zusammenarbeit enge und vielfältige Kontakte zu pflegen.

Die **dritte Plenarsitzung** (1. Februar 2000) bot Gelegenheit zu einer weiteren Bilanz der Arbeit in den Ausschüssen. Zu einer Anhörung hatte man den Leiter der Abteilung Staatshaushalt, Herrn Jean Lemierre, sowie den Generaldirektor der AFD, Herrn Antoine Pouillieute, eingeladen.

Herr Lemierre hob dabei die Anstrengungen zur Überwindung der Hindernisse auf dem Weg zur Entwicklung – insbesondere in Form der Überschuldung – hervor. Er plädierte dafür, dass Frankreich einen Teil der Schulden erlassen und seine Märkte für Produkte aus den ärmsten Ländern durch - wenn auch nur vorübergehende - Gewährung von Sonderkonditionen weiter öffnen solle. Er gab seinem Wunsch Ausdruck, dass die Leistungsfähigkeit der Hilfe durch eine Weiterentwicklung des Staates, der Infrastrukturen sowie der Grunddienstleistungen verstärkt werden solle. Dieses Ziel erfordere einen kritischen Blick auf die Art und Weise, wie öffentliche Ausgaben eingesetzt werden.

Herr Lemierre sprach sich des Weiteren dafür aus, dass die Entwicklungshilfe und die Verteilung der Mittel besser organisiert werden solle, wobei diese vorrangig den ärmsten Staaten zu Gute kommen sollten. Schließlich forderte er ein besseres Zusammenspiel der französischen Entwicklungshilfe zwischen den bilateralen, multilateralen und gemeinschaftlichen Ebenen. Der Vortrag von Herrn Pouillieute bot die Gelegenheit zu einer Debatte über Wesen, Rolle und die Funktionen der Französischen Agentur für Entwicklungshilfe (AFD).

Anlässlich der **vierten Plenarsitzung** (13. März 2000) hatten die Mitglieder den Leiter der im Ministerium für Wirtschaft, Finanzen und Industrie für die außenwirtschaftlichen Beziehungen zuständigen Abteilung, Herrn Jean-François Stoll, zu einer Anhörung geladen. In seinem Redebeitrag richtete Herr Stoll sein Hauptaugenmerk auf die Beziehungen zwischen Handel und Entwicklung. Seiner Meinung nach habe sich der direkte Bezug zwischen der Liberalisierung des Handels und der Entwicklungshilfe nicht bestätigt. Die Welthandelsorganisation, die sich ihrer Rolle bei einer ausgewogeneren Integration der Entwicklungsländer in den Welthandel bewusst sein muss, müsse zunächst ihre eigenen Missstände und Schwachstellen beseitigen, um ihre Aufgabe in diesem Bereich erfüllen zu können. Erst müsse die WTO reformiert werden, bevor man so heikle Themen wie Umweltschutz, Wettbewerb oder Sozialnormen gemeinsam mit den Entwicklungsländern angehen könne. Schließlich könne der Handel einen für die Entwicklung entscheidenden Faktor nur unter der Bedingung darstellen, dass er einher geht mit einer „strukturellen“ Hilfe, das heißt einer Hilfe zur „Staatsführung“.

Im Anschluss daran behandelte die Versammlung eingehend den für die Parlamentsdebatte über die französische Kooperationspolitik vorgesehene Stellungnahme. Von dieser Diskussion sind an bedeutenden Beobachtungen im Wesentlichen die von der Kommission unter Vorsitz von Stéphane Hessel vorgeschlagenen drei Hauptzielsetzungen hervor zu heben : der Kampf gegen soziale Ungleichheiten, die nachhaltige Entwicklung sowie die Förderung von Demokratie und Menschenrechten. Während dieses Treffens verabschiedete der Hohe Rat auch die Stellungnahme bezüglich der Zusammenarbeit Frankreichs mit Russland angesichts der Ereignisse in Tschetschenien.

Die **fünfte Plenarsitzung** (18. April 2000) fand statt unter Mitwirkung von Herrn Eric Danon, dem Kabinettschef von Minister Charles Josselin, sowie in Anwesenheit von Vertretern des Entwicklungshilfausschusses der OECD. In den Diskussionen ging es um den Entwurf einer Stellungnahme bezüglich der Entwicklungszusammenarbeit sowie der französischen Präsidentschaft der Europäischen Union.

Während der **sechsten Plenarsitzung** (26. Juni 2000) sprach Charles Josselin vor den Mitgliedern des Hohen Rates; des Weiteren stimmte dieser den Initiativen zu, die Frankreich im Verlaufe seiner Präsidentschaft der Europäischen Union im zweiten Halbjahr 2000 auf dem Gebiet der internationalen Zusammenarbeit ergreifen könnte.

Die Tagesordnung der **siebten Plenarsitzung** (29. August 2000) enthielt folgende Punkte : Diskussion über die vierte Stellungnahme bezüglich der „Position Frankreichs während des Millenniumsgipfels“ und deren Verabschiedung sowie Vorstellung eines Arbeitspapiers des sich mit Krisenprävention und Krisenbewältigung befassenden Ausschusses 6. Des Weiteren wählte man an diesem Tag den Vorstand und ernannte die Mitglieder der Jury für den Preis der internationalen Zusammenarbeit.

Das Arbeitspapier des Ausschusses 6 wurde von dessen Vorsitzendem, Herrn Frédéric Tiberghien, präsentiert. Dieses sehr umfangreiche Dokument warf zahlreiche Fragen auf, die insbesondere die Wirksamkeit von Wirtschaftssanktionen und Embargos, das verstärkte Entstehen vom Staat organisierter humanitärer Aktionen und darüber hinaus den Unterschied zwischen Krisenvoraussage und Krisenprävention betrafen.

Der Hohe Rat wählte seinen Vorstand, der sich aus den sechs Ausschussvorsitzenden, den rechtmäßigen Mitgliedern sowie aus neun weiteren Mitgliedern zusammensetzt.

Eine Liste von 18 Jury-Mitgliedern, die über die Vergabe des Preises für internationale Zusammenarbeit entscheiden sollen, wurde angenommen.

Während der **achten Plenarsitzung** (23. Oktober 2000) beschlossen die Teilnehmer die Ausrichtung der verschiedenen Veranstaltungen des Hohen Rates : die Verleihung des Preises für Internationale Zusammenarbeit, das gemeinsame Seminar mit den europäischen Kollegen des Hohen Rates sowie die endgültige Auswahl der 12 Stipendiaten.

Anschließend diskutierte die Versammlung über zwei Stellungnahmen, wobei sich die erste mit den Krisen in der Welt befasste. Die zweite hatte die Zusammenarbeit mit den MOEL (Mittel- und osteuropäischen Ländern) zum Thema und war mit Hilfe des „MOEL– Komitees“ erarbeitet worden; es handelt sich hierbei um einen Ausschuss, in dem unter Federführung eines Mitglieds des Hohen Rates, Herrn Gabriel Cohn-Bendit, der Hohe Rat selbst, einige NGO sowie Verbände vertreten sind, die sich in den betreffenden Staaten vor Ort engagieren.

Da zur Stellungnahme bezüglich der Krisen in der Welt weiterer Diskussionsbedarf bestand, beschloss man, die Abstimmung bis zur kommenden Plenarsitzung zu vertagen.

Über die Stellungnahme bezüglich der Zusammenarbeit mit den MOEL wurde ebenfalls lebhaft diskutiert; auch hier entschieden die Mitglieder des Hohen Rates, die Debatte zu einem späteren Zeitpunkt wieder aufzunehmen.

Auf der Tagesordnung zur **neunten Plenarsitzung** (23. November 2000) stand in der Hauptsache die Debatte über die Stellungnahme „Krisen, Zusammenarbeit und Entwicklung“ sowie deren Verabschiedung. Dazu hatten die Mitglieder einige Änderungsvorschläge eingebracht, die in der Versammlung besprochen wurden, bevor die Stellungnahme verabschiedet wurde. Sie konnte noch am gleichen Tag dem Premierminister im Rahmen der feierlichen Preisverleihung übergeben werden.

Fortgang im Meinungsbildungsprozess der Ausschüsse

Wie es der Titel *„Die französische Denkweise im Hinblick auf die internationale Zusammenarbeit“* bereits besagt, war der **Ausschuss 1** unter Leitung des Botschafters Frankreichs, Herrn Stéphane Hessel, ursprünglich mit dem Ziel angetreten, die Grundprinzipien und Grundbestandteile einer französischen Identität auf dem Gebiet der Zusammenarbeit zu beleuchten.

Zu Beginn der Arbeiten dieses Ausschusses stellte sich jedoch heraus, dass dieser Titel dazu führen könnte, dies allzu sehr unter einem „historizistischen“ Gesichtspunkt zu sehen, was nicht als Gegenstand dieser Kommission vorgesehen war. Um dieses Missverständnis aus dem Weg zu räumen, gab sich der Ausschuss 1 einen neuen Namen und firmierte fortan unter dem Titel „Konzeption und Methodik einer Politik der internationalen Zusammenarbeit“. Diese Kommission ist bestrebt, die

konzeptionellen Grundlagen der französischen Kooperationspolitik zu untersuchen. In ihren Grundlinien befasst sie sich bei ihrer Arbeit in der Hauptsache mit der Bekämpfung der Ungleichheiten (insbesondere mit dem Kampf gegen die Armut), mit der nachhaltigen Entwicklung und mit der auf dem Rechtsstaat und der Wahrung der Wirtschafts- und Sozialrechte begründeten, demokratischen Entwicklung.

Nach Annahme der Stellungnahme, die dem Premierminister – in Anbetracht der Parlamentsdebatte zur Kooperation am 25. und 26. April 2000 – am 18. April 2000 übergeben wurde, lenkte der Ausschuss bei seinen Arbeiten das Hauptaugenmerk zum einen auf die Überprüfung der Voraussetzungen, die für eine Partnerschaft mit verschiedenen Staaten erfüllt werden müssen; man konzentrierte sich dabei zunächst auf den Senegal, ein auf Grund der politischen Veränderungen, die dort stattgefunden haben, und seiner langjährigen Beziehungen zu Frankreich außerordentlich interessantes Land. Zum anderen richtete man den Blick auf die Zusammenarbeit mit den besonders unterentwickelten Ländern [PMA] (im Hinblick auf die zu diesem Thema für Mai 2001 vorgesehene, weltweite Konferenz).

„Hilfe auf dem Weg zu mehr Demokratie und zur Konsolidierung des Rechtsstaates“ (Ausschuss 2) : Unter der Leitung von Herrn Guy Labertit, einem Experten bei der Jean-Jaurès-Stiftung, stellte dieser Ausschuss Überlegungen an bezüglich der für Entwicklungshilfe erforderlichen, politischen Auflagen sowie im Hinblick auf die Errichtung eines Rechtsstaates und die Einführung der Demokratie als Bestandteil der Kooperationspolitik. In der Tat kann das Fehlen eines demokratischen Systems notwendigerweise dazu führen, dass Entwicklungshilfe nicht im vorgesehenen Maße gewährt wird. Das Betätigungsfeld für die Ermittlungen ist von beachtlichem Ausmaß, weil es nicht nur den institutionellen Bereich abdeckt, sondern sich auch auf die Zivilgesellschaft erstreckt.

In ihrem allgemeinen Aufgabenbereich befasst sich die Kommission mit folgenden drei Themenschwerpunkten :

- Bilanz der auf dem Gebiet der Zusammenarbeit durchgeführten, den Rechtsstaat und die Demokratisierung betreffenden Aktionen; demokratische Planung, Zusammenarbeit im Bereich von Justiz und Institutionen, „gute Staatsführung“;
- Hilfe beim Aufbau einer unabhängigen Zivilgesellschaft : Koordinierung der von französischer Seite durchgeführten, staatlichen und privaten Aktionen (Partnerschaften, dezentralisierte Zusammenarbeit, gesellschaftsübergreifende Zusammenarbeit, Entwicklung eines operationellen Pluralismus, Hilfe auf dem Weg zur Demokratie vor Ort);
- Prüfung der für Entwicklungshilfe erforderlichen, politischen Auflagen.

Der Ausschuss hat sich bei seinen Überlegungen auf folgende vier Aspekte festgelegt : „Strukturen zur Demokratie“, „Methoden zur Demokratie“, „Arbeitsweisen zur Demokratie“ und „Modelle zur Demokratie“.

„Zusammenspiel von bilateraler und multilateraler Zusammenarbeit“ (Ausschuss 3) : Dieser Ausschuss unter Leitung des Abgeordneten Yves Tavernier stellte zunächst den Beitrag Frankreichs zur europäischen Kooperationspolitik, die allgemeine, von der Europäischen Union verfolgte Politik der Zusammenarbeit und ihre Positionierung in den internationalen Gremien in den Mittelpunkt seiner Aktivitäten; danach befasste er sich auch mit den Aktivitäten der internationalen Finanzinstitute.

Nachdem er seine Arbeit aufgenommen hatte, erarbeitete der Ausschuss eine Stellungnahme über die Zielsetzungen der französischen Präsidentschaft der Europäischen Union und legte sie dem Premierminister vor.

Die Kommission zeichnet darüber hinaus für einen Beitrag zur Parlamentsdebatte verantwortlich, der sich – ausgehend vom Regierungsbericht über die Aktivitäten der Bretton-Woods-Institutionen – mit den von Frankreich innerhalb dieser Institutionen vertretenen Positionen befasst. Diese Ausführungen beschäftigen sich mit der Bürgerkontrolle, das heißt mit einer von Transparenz geprägten Kontrolle der von Frankreich in den internationalen Finanzinstituten (IFI) vertretenen Positionen, mit der Prüfung der französischen Positionen im Bezug auf die Interventionen der IFI, mit der französischen Position im Hinblick auf die Reform der Finanzinstitute und des internationalen Finanzsystems, mit der internationalen Zusammenarbeit Frankreichs sowie mit dem von den IFI eingenommenen Stellenwert. Der Beitrag des Hohen Rates zu diesem Thema wurde vom Finanzausschuss der Nationalversammlung geprüft, die dazu den zuständigen Referenten der vom HCCI eingerichteten Kommission angehört hat.

„Faktoren der Entwicklungshilfe“ (Ausschuss 4) : Ursprünglich hatte sich dieser Ausschuss unter Leitung des früheren Industriellen, Herrn Jacques Baratier, mit der Bilanz der französischen Kooperationspolitik befasst. Nach Erstellung dieser Bilanz hat sich die Kommission jedoch mit einer anderen Problemstellung von zentraler Bedeutung befaßt : Ein wirtschaftliches Basisgefüge sollte gefördert werden, indem man bei der Gründung und Finanzierung von Kleinbetrieben (TPE) helfend eingreift. Dazu analysierte die Kommission die auf diesem Gebiet gemachten positiven Erfahrungen, griff die am meisten Erfolg versprechenden, so genannten Schlüsselfaktoren heraus und untersuchte, wie diese in großem Umfang angewandt werden können.

Die Überlegungen konzentrierten sich in der Hauptsache auf die Entwicklung städtischer Randzonen sowie auf die Evolution des Wirtschaftsgefüges in den einzelnen Entwicklungsländern.

„Die Zusammenarbeit im Bereich von Bildung und Ausbildung“ (Ausschuss 5) : Diese Kommission wurde geleitet von Herrn Gabriel Cohn-Bendit, dem Gründer des GREF (= Verband der ehemaligen Erzieher ohne Grenzen); sie nahm zunächst Anhörungen vor, um sich ein besseres Bild von der französischen Kooperationspolitik im Bereich des Erziehungswesens machen zu können. Darüber hinaus wurden die gängigen Praktiken und Beispiele aus der Schweiz, aus Kanada, den skandinavischen Ländern und Deutschland vergleichend analysiert.

Im Rahmen dieser vom Ausschuss durchgeführten Untersuchungen zeichneten sich mehrere Problemfelder ab :

- Spitzen- oder Elitenbildung und erzieherische Grundversorgung;
- Empfang und Betreuung ausländischer Forscher, von Vertretern des Lehrkörpers und von Studenten in Frankreich;
- Fachschulunterricht und Berufsschulwesen;
- Weiterentwicklung von Partnerschaften;
- Anwendung und Einsatz moderner Informations- und Kommunikationstechnologien;
- die Rolle der Forschung in der internationalen Zusammenarbeit.

Dieser Ausschuss bildete mehrere Arbeitsgruppen, die sich mit folgenden Themen befassen :

- Hochschulwesen und Forschung;
 - Entwicklungshilfe auf dem Lehrplan in der Primar- und Sekundarstufe;
 - erzieherische Grundversorgung sowie Fachschulunterricht und Berufsschulwesen.
- Dazu wird die Kommission einen Abschlussbericht vorlegen, in dem sie ihre Arbeiten zusammenfassen und geeignete Vorschläge unterbreiten wird.

„*Krisenprävention, Krisenbewältigung und Zusammenarbeit*“ (**Ausschuss 6**) : Dieser Ausschuss, der zunächst unter der Leitung von Herrn François Grunewald, dem Vorsitzenden des Verbandes URD (emergency – rehabilitation - development [Notfall, Rehabilitierung, Entwicklung]), stand und danach unter Federführung des Unternehmers Frédéric Tiberghien zusammenkam, stellte sich der Frage, wie die politischen Akteure in den Bereichen Zusammenarbeit sowie Krisenprävention und Krisenbewältigung vor dem Hintergrund, dass die staatliche Politik der Zusammenarbeit angesichts des wiederholten Auftretens von Krisen verschiedenster Art regelmäßig von Neuem in Frage gestellt wird, besser aufeinander abgestimmt arbeiten können.

Was Krisenvorhersagen, vorbeugende Maßnahmen gegen und die Bewältigung von Krisen betrifft, so sind alle Akteure (Staatsbeamte, politische Entscheidungsträger, nicht regierungsgebundene Akteure) von allen an der Zusammenarbeit beteiligten Bereichen (Diplomatie, Wirtschaft, Verteidigung, humanitäre und Entwicklungshilfe) gefordert. In diesem Zusammenhang betonte der Ausschuss die Tatsache, dass weltweit noch immer mangelnde Stabilität vorherrsche und es daher notwendig sei, das bestehende und nicht mehr zeitgemäße Modell, das Frieden, Stabilität und Entwicklung gleichsam miteinander verbinde, zu reformieren.

Dazu hat der Ausschuss sieben Arbeitsthemen fest gehalten :

- Maßnahmenkataloge im Ernstfall;
- Krisenmanagement und Krisenbewältigung;
- politische Entscheidungen;
- ungehinderte Erreichbarkeit der Opfer und Mandat der verschiedenen Akteure;
- Hilfe während der Krise;
- Problematik bilateral / multilateral;
- Beziehungen zwischen dem Unternehmenssektor und den Vertretern der NGO unmittelbar nach Beendigung einer Krise.

Der betreffende Bericht und die Stellungnahme zum Thema „Krisenprävention, Krisenbewältigung und Zusammenarbeit“ sind den Mitgliedern des Hohen Rates vorgelegt worden; während der Plenarsitzung am 23. November 2000 erteilten diese den Arbeiten ihre Zustimmung.

Die Seminare

- Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit hat am 15. Mai 2000 zum Thema „*Forschung zu Gunsten von Entwicklung und Zusammenarbeit*“ ein Seminar veranstaltet; Mitorganisator war dabei die im Außenministerium für Entwicklung und

internationale Zusammenarbeit zuständige Generaldirektion. Ziel dieses Seminars war es, Denkanstöße zu zwei bedeutenden Fragestellungen zu bieten : Wie kann einerseits der Forschungssektor zu den Arbeiten des Hohen Rates beitragen? Wie kann andererseits der Hohe Rat der Forschung dienlich sein?

Die 120 Seminarteilnehmer konnten unter drei Arbeitsgruppen zu folgenden Themen auswählen :

- multilaterale Institutionen und globale Regelung;
- Wirksamkeit der Kooperationspolitik;
- praktischer Wert von Entwicklungspolitik.

„Die Forschung in der französischen Kooperationspolitik und ihre Eingliederung in das globale System“ stand im Mittelpunkt eines runden Tisches, in dessen Rahmen Vorträge zu folgenden Themen gehalten wurden : „Die wirtschaftlichen Herausforderungen der Forschung“ (Herr Griffon), „Der Gelehrte, der Experte und der Politiker“ (Herr Roqueplo) und „Die notwendige internationale Ausrichtung der Forschung“ (Herr De La Rive Box).

Dank der aus diesem Seminar gezogenen Schlussfolgerungen konnten neue Arbeitsfelder aufgezeigt und Vorschläge abgefasst werden. Der Hohe Rat hat den Wunsch zum Ausdruck gebracht, künftig regelmäßig über die Forschungsarbeiten bezüglich der Wirksamkeit von regierungs- und nicht regierungsgebundener internationaler Kooperationspolitik informiert zu werden. Er erklärte sich zudem bereit, mit all denjenigen zusammen zu arbeiten, welche die Arbeiten bezüglich der Bewertung der Kooperationspolitik, insbesondere im Rahmen internationaler Organisationen leiten. Außerdem äußerte er sich interessiert an den Problemen, vor denen die französische Entwicklungsforschung steht : mangelnde Unterstützung seitens der Behörden, unzureichender Platz für den Forschungssektor innerhalb der Entwicklungspolitik, nur halbherzige Unterstützung für die Forschung in den Staaten der Südhalbkugel.

Der Hohe Rat hat auf die Möglichkeit hingewiesen, in absehbarer Zeit eine Stellungnahme und / oder einen Bericht über die Politik bezüglich der Entwicklungsforschung vorzubereiten, dies sollte in enger Abstimmung mit dem betroffenen Personenkreis geschehen. Er erklärte sich zudem bereit, sich mit denjenigen zusammenzutun, die an Themen arbeiten, welche zu seinem Zuständigkeitsbereich gehören, sich des Weiteren finanziell an Studien zu beteiligen sowie Forschungsstipendien in dem Maße zu gewähren, wie diese seinen eigenen Unternehmungen nützen können.

Während der Diskussionen zeigte sich darüber hinaus, dass die Vertreter aus den Forscherkreisen große Erwartungen in die im Rahmen der Reform der französischen Zusammenarbeit angekündigten Veränderungen in ihrem Bereich setzen. Sie äußerten zudem den Wunsch, dass während der französischen Präsidentschaft der Europäischen Union sowohl das Interesse, das seitens der Behörden an der Entwicklungsforschung besteht, wie auch deren Auffassung von einer notwendigen internationalen Ausrichtung einer solchen Tätigkeit zum Ausdruck gebracht werden.

- Der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit richtete vom 27. bis 30. August 2000 ein Sommerseminar – Thema : „Entwicklung ist Politik“ – in Dourdan (Großraum Paris) aus. Mehrere Persönlichkeiten aus der Politik haben daran teilgenommen : Denis Delbourg (außenpolitischer Berater des Premierministers), Eric Danon (Kabinettsleiter im Staatsministerium für Zusammenarbeit und Frankophonie), Bruno

Delaye (Generaldirektor für internationale Zusammenarbeit und Entwicklung). Staatsminister Charles Josselin hat die Schlußansprache gehalten. 250 Fachleute und vor Ort tätige Entwicklungshelfer diskutierten über zwei herausragende Themen die gegenwärtigen Überlegungen zur Entwicklungshilfe betreffend :

- „Was die Politik nicht zur Sprache bringt und die Werkzeuge im Kampf gegen die Armut“,
- „Welches politische Modell liegt dem apolitischen Konzept der Staatsführung zu Grunde?“

Der Hohe Rat hatte zu diesem Treffen Vertreter von Behörden, internationalen Institutionen sowie von Zivilgesellschaften verschiedener Staaten eingeladen, denn er wollte zu einem Zeitpunkt, da einige der unter der Bezeichnung „Washington Consensus“ bekannt gewordene Dogmen zunehmend in Frage gestellt werden, eine neue, grundlegende Debatte lostreten.

Vier thematisch gebundene Arbeitsgruppen wurden eingerichtet :

Die erste Arbeitsgruppe, die sich mit der Zusammenarbeit im Erziehungswesen befasste, unterstrich die ganze Bedeutung, die der erzieherischen Grundversorgung im Kampf gegen die Ungleichheiten zukommt, während ihr auf der anderen Seite lediglich 3 % der staatlichen französischen Entwicklungshilfe zufließen. Es erschien daher dringend geboten, dass neben der klassischen Schulausbildung auch die Vorschulerziehung, der Erwerb von für den Alltag nützlichen Kenntnissen sowie Grundelemente von berufsbegleitendem Unterricht mit in dieses Programm eingeschlossen werden. Die Förderung der Zweisprachigkeit (zum einen regionale Sprache, zum anderen nationale und internationale Verkehrssprache) dürfte diese Entwicklung nur beschleunigen. Die Ausbildung von Spitzenkräften bleibt weiterhin ein unverzichtbares Ziel, muss dabei aber die Entwicklung in den Staaten der südlichen Hemisphäre bevorzugen, um dort der Arbeitslosigkeit und den Massenabwanderungen Einhalt zu gebieten.

Die zweite Arbeitsgruppe beschäftigte sich mit der Frage der Mikrofinanzierung, die es den ärmsten Menschen ermöglicht, Kredite zu erhalten. Während der Aussprachen zeigte sich zum einen der ganze Pragmatismus, der in den französischen Redebeiträgen zu diesem Themenkomplex zum Ausdruck kam; zum anderen stellte sich heraus, dass zwischen den französischen und den angelsächsischen Betrachtungsweisen mehr Übereinstimmung denn Meinungsverschiedenheiten herrschten. Im Vorfeld hatten zwei Praktikanten des Generalsekretariats eine Studie über die Lage in Frankreich erarbeitet, deren Schlussfolgerungen der Hohe Rat vorstellte. Wenn die Kreditwürdigkeit weiterhin als wirksame Lösung für einen Ausweg aus einer extrem unsicheren Situation in Betracht kommt, dann kann – dies wurde zum Abschluss hervorgehoben – nur die Gründung von kleinen, wirtschaftlich lebensfähigen Unternehmen den Weg zu einem höheren Lebensstandard und zu einer wirklichen finanziellen Unabhängigkeit ebnen.

Die Arbeitsgruppe, deren Themenschwerpunkt bei der Krisenprävention und der Krisenbewältigung lag, ging von der Feststellung aus, dass ein Großteil der Staaten, die in den Genuss internationaler Hilfen kommen, sich andauernd im Kriegszustand befinden – sei es im Innern, sei es mit ihren Nachbarn. In den Diskussionen zeigte sich, dass es für die Akteure der internationalen Zusammenarbeit unerlässlich ist, ihr

Hauptaugenmerk mehr darauf zu richten, wo diese Auseinandersetzungen ihren Ursprung haben (Ungerechtigkeiten bei der Verteilung von natürlichen Ressourcen und Geldmitteln sowie beim Zugang zu Arbeitsplätzen im öffentlichen Dienst, usw.) und wie man dagegen vorgehen kann, um möglichst ein erneutes Aufflammen der Konflikte zu verhindern. Die Entwicklungszusammenarbeit müsste in einer Krisensituation dafür Sorge tragen, dass die Zivilbevölkerungen auch weiterhin in den Genuss von Entwicklungshilfe kommen, damit sie sich mit ausreichend Nahrungsmitteln eindecken können und eine Grundversorgung im Gesundheitswesen gewährleistet bleibt. Der Ausschuss 6 des Hohen Rates, der seine Arbeit diesem Themenkomplex widmet, hat in diesem Zusammenhang seinen geplanten Bericht mit dem Titel „Krisenprävention, Krisenbewältigung und Zusammenarbeit“ vorgestellt.

Die Teilnehmer der letzten Arbeitsgruppe stellten den Widerspruch heraus, der noch immer zwischen der zentralen Rolle, die Frauen in der Gesellschaft spielen, einerseits und ihrer Ausgrenzung in Politik und Wirtschaft andererseits besteht. Man kam in den Diskussionen zu dem Schluss, dass sich die Entwicklungshilfe notwendigerweise auch des Themas „Geschlecht“ annehmen müsse, um zu einer Gleichbehandlung von Mann und Frau zu kommen.

In den Arbeitsgruppen wurde auch über zahlreiche andere Themen diskutiert :

- die entscheidende Bedeutung des Zusammenspiels von repräsentativer und direkter Demokratie;
- der entscheidende Stellenwert, der den Städten in der Kooperationspolitik zukommen sollte;
- die grundlegende Rolle, die Presse- und Medienfreiheit beim Aufbau eines Rechtsstaates spielen sollen;
- Ausgehend von den Forschungszentren sowie von den französischen und internationalen Instituten, die am Seminar teilgenommen haben, sollte unbedingt ein internationales Netzwerk aufgebaut werden, dessen Aufgabe es sein wird, die Folgen der unter dem Druck internationaler Instanzen eingesetzten Staatsführungen zu analysieren;
- die Gegenüberstellung der von französischen Unternehmen einerseits und der Zivilgesellschaft andererseits vertretenen Standpunkte die Kooperationspolitik betreffend;
- Zusammenarbeit und neue Technologien;
- die Ausbildung der französischen Diplomaten im Hinblick auf die kulturelle, wissenschaftliche und technische Zusammenarbeit.

Insgesamt haben sich ungefähr 20 Beamte aus dem Außenministerium an diesen Arbeiten beteiligt.

- Der Hohe Rat nahm die französische Präsidentschaft der Europäischen Union zum Anlass und veranstaltete am 30. und 31. Oktober 2000 ein Seminar mit Institutionen, die in anderen europäischen Ländern annähernd eine ähnliche Funktion erfüllen. Dieses Seminar sollte in erster Linie dazu dienen, dass sich Vertreter dieser Einrichtungen trafen und kennen lernten, dass sie zum Meinungsaustausch hinsichtlich der Zusammenarbeit zwischen Zivilgesellschaften und dem Staat zusammenkamen und dass sie sich über ihre Erfahrungen und erzielten Ergebnisse austauschten, bevor sie sich möglicherweise auf die Einrichtung so genannter „gemeinsamer Workshops“ einigten. Fünf Beiräte, die eine dem Hohen Rat analoge Funktion ausüben, entsandten ihre Vertreter zu diesem Seminar; dies waren im Einzelnen : aus Belgien der Zentral-

rat für nachhaltige Entwicklung, aus Dänemark die Abteilung für Entwicklungszusammenarbeit, aus Finnland der Kehityksmaasuhteiden Neuvottelukunta (KESU), das Irish Aid Advisory Committee sowie aus den Niederlanden der Advisory Council of International Affairs.

Darüber hinaus waren Vertreter von Regierungen und nicht regierungsgebundenen Organisationen aus den anderen EU-Mitgliedsstaaten mit Ausnahme Luxemburgs anwesend. Von französischer Seite nahmen neben den Vertretern des Hohen Rates teil : der Kabinettschef des delegierten Ministers für Entwicklungshilfe und Francophonie, Herr Dominique Bocquet, der Generaldirektor der DGCID, Herr Bruno Delaye, die Leiterin der im Finanzministerium für internationale und europäische Angelegenheiten zuständigen Abteilung, Frau Stéphane Pallez, sowie Herr Bernard Petit, Leiter der für Entwicklungshilfe zuständigen Generaldirektion (innerhalb der Europäischen Kommission).

Zahlreiche thematisch gebundene Arbeitsgruppen wurden eingerichtet, die sich mit folgenden Fragestellungen beschäftigten :

- Welche Rolle spielen die Zivilgesellschaften im neuen Übereinkommen von Cotonou?
- Das Problem der politischen Auflagen in den Beziehungen zwischen EU und AKP-Staaten.
- Wie kann das im Übereinkommen von Cotonou genannte Ziel einer Krisenprävention verwirklicht werden?
- Wie können die sozialen Rechte in Rahmen der Zusammenarbeit zwischen Europa und den Entwicklungsländern gefördert werden?
- Wie stehen die Erfolgsaussichten für die interministerielle EU-Mittelmeer-Konferenz von Marseille?
- Was gibt es Neues im Osten?
- Verfolgt Europa überhaupt eine Asien-Politik?
- Wird unser Netzwerk der Solidarität mit Lateinamerika ausreichend geschätzt?

Die ungefähr hundert Teilnehmer setzten sich eingehend mit der Krise bezüglich eines zwischen der Europäischen Kommission und den aus der Zivilgesellschaft hervorgehenden Organisationen einvernehmlichen Maßnahmenkatalogs auseinander. Mit Herrn Dominique Bocquet diskutierten sie über den Entwurf einer Erklärung, die der Europäische Ministerrat zur Entwicklungshilfepolitik der Europäischen Gemeinschaft abgeben soll. Schließlich konnten sich die europäischen Kollegen des HCCI über ihre Erfahrungen austauschen sowie ihre Arbeitsweisen und Aufgaben darlegen.

Als Fazit ihrer Gespräche kamen die Teilnehmer zu der Feststellung, dass im Vergleich zu den Bretton-Woods-Institutionen, zum UNPD und der OECD der europäische Denkansatz die Entwicklungshilfe betreffend noch zahlreiche Schwächen aufweise, insbesondere im Hinblick auf die Handelsfrage und das neue Übereinkommen von Cotonou.

Die Fülle der Debatten und ein überaus fruchtbarer, informeller Meinungs-austausch haben es den auf dem Gebiet der internationalen Zusammenarbeit tätigen, europäischen Akteuren ermöglicht, sich gegenseitig kennen zu lernen, sich einander besser zu verstehen und die Möglichkeit einer künftigen Zusammenarbeit, vor allem auf dem Wege eines regelmäßigen Informationsaustausches, ins Auge zu fassen. Es stellte sich

während dieses Seminars heraus, dass die „europäischen HCCI“ im Großen und Ganzen die gleiche Meinung vertreten, wenn es um die Notwendigkeit geht, dass die Europäische Union die Zivilgesellschaften ihrer Mitgliedsstaaten bei der Konzeption einer gemeinsamen Entwicklungshilfepolitik und bei den Methoden ihrer Umsetzung mit einbeziehen muss.

Die im Bereich der internationalen Zusammenarbeit ausgeschriebenen Preise

Mehrere Millionen Franzosen nehmen aktiv am Vereinsleben teil, sei es in Gewerkschaften, auf Ebene der Gebietskörperschaften, in akademischen Einrichtungen, in Berufsverbänden, usw.; all diesen Vereinigungen ist eins gemein : Sie setzen sich für die internationale Solidarität ein. Diese Aktivitäten finden ihren Niederschlag in zahlreichen Projekten, die allerdings nur selten bekannt werden. Daher hatte der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit den Wunsch, bei einem breiten Publikum, aber auch gegenüber den nicht regierungsgebundenen Akteuren sowie gegenüber den Behörden den Bekanntheitsgrad einiger und zudem beispielhafter Projekte zu steigern; dies sollte anlässlich der Verleihung des Preises für internationale Zusammenarbeit im Rahmen einer Feierstunde am 23. November 2000 im Hôtel Matignon [Sitz des Premierministers] geschehen, zu der uns der Premierminister freundlicherweise beehrte.

Von den 115 Bewerbungsunterlagen, die beim Hohen Rat eingereicht wurden, wurden 80 für Wert erachtet, der internationalen Öffentlichkeit während über einem Monat vorgestellt zu werden. Davon erhielten neun Beiträge einen Preis; etwa zwanzig weitere wurden „nominiert“.

Die drei ersten Preise für internationale Zusammenarbeit wurden wie folgt vergeben :

- Der „Große Preis“ (150.000 Francs) ging an das vom CIPRE (Internationales Zentrum zur Förderung der Wiederverwertung) durchgeführte Projekt ‚*Cité-Propre*‘ [Saubere Stadt], in dessen Mittelpunkt der Umweltschutz und die nachhaltige Entwicklung standen (siehe dazu Rahmentext im weiteren Verlauf dieses Abschnitts).
- Der mit 100.000 Francs dotierte „Spezialpreis der Jury“ wurde dem gemeinsam vom CICDA (Internationales Kooperationszentrum für landwirtschaftliche Entwicklung) und von der belgischen NGO OTA (Gemeinschaft für geeignete Technologie) durchgeführten Projekt ‚Pro-Café‘ verliehen, bei dem der ausgewogene Handelsverkehr im Mittelpunkt stand.
- Mit dem „Dritten Preis“ (50.000 Francs) wurde das von der Vereinigung ‚Ouest-fraternité‘ (dahinter stehen Mitarbeiter der größten französischen regionalen Tageszeitung Ouest France) realisierte Entwicklungshilfeprojekt zu Gunsten der vietnamesischen Printmedien ausgezeichnet, wobei es hauptsächlich um die Menschenrechte sowie um die Pressefreiheit ging.

Ein gemeinsam von der unter der Schirmherrschaft der Fondation de France stehenden Giacinto-Accornero-Stiftung und vom HCCI ausgeschriebener Preis „Ausdauer und Auflösung“ (150.000 Francs) wurde dem Projekt gegenseitiger Hilfe Millau-Mali zuerkannt.

Die folgenden fünf Preise sind jeweils mit 15.000 Francs dotiert :

- Der „Preis für Erziehungspartnerschaften“ ging an das Projekt ASASEC (landwirtschaftliche Ausbildung in Kambodscha).
- Der „Preis Unternehmen und Entwicklung“ ging an das Projekt ‚Solidarischer Urlaub‘ (Jedem Bürger der nördlichen Hemisphäre, der in einem Unternehmen beschäftigt ist, wird geholfen, seinen Beitrag zur nachhaltigen Entwicklung in der südlichen Hemisphäre zu leisten).
- Der Städtepartnerschaft zwischen Mulhouse und Timisoara wurde der „Preis für dezentralisierte Zusammenarbeit“ zuerkannt.
- Der „Preis für ländliche Entwicklung und Energiewesen“ ging an das von der CODEV-PERC (Palestinian Energy and Environment Center) durchgeführte Projekt ‚Sikka‘ (ein 800 Einwohner zählendes Dorf südlich von Hebron).
- Mit dem „Preis für Tourismus und neue Solidarität“ wurde das Projekt LVT-TDS ausgezeichnet, ein Feriendorf in Burkina Faso.

Anlässlich der feierlichen Preisverleihung am 23. November 2000 bekräftigte der Regierungschef seine Absicht, die Mitglieder des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit demnächst zu einer Arbeitssitzung zusammen kommen zu lassen. Darüber hinaus hob er den Modellcharakter der mit einem Preis ausgezeichneten Projekte hervor als Beispiele „von Vorhaben, die nicht nur Akteure des Staates und nicht regierungsgebundener Kreise der Nordhalbkugel einander näher bringen, sondern auch ihren Beitrag zur Entstehung von Zivilgesellschaften auf der Südhalbkugel leisten (...)“.

Großer Preis für internationale Zusammenarbeit, zuerkannt dem vom CIPRE in Kamerun geleiteten Projekt Cité-Propre „Förderung des Recyclings von Plastikabfällen und der Wiederverwertung von Verpackungsmüll“

CIPRE (Internationales Zentrum zur Förderung der Wiederverwertung) ist eine aus dem westafrikanischen Staat Kamerun stammende, nicht regierungsgebundene, gemeinnützige Organisation, die im Jahre 1996 mit dem Ziel gegründet wurde, einen Beitrag zum Abfallmanagement in diesem Land zu leisten. Mit dem Projekt Cité-Propre, das unter der Leitung von Roger Tchunte und sechs weiteren Gründungsmitgliedern des CIPRE steht und besonders in den Armenvierteln der Hauptstadt Yaoundé angesiedelt ist, werden gleich zwei Ziele verfolgt : zum einen weniger Armut, zum anderen Schutz des städtischen Umfeldes im Hinblick auf eine bessere Gesundheit des Menschen. Diese doppelte Zielsetzung, nämlich Bekämpfung der Armut und nachhaltige Entwicklung, machen aus diesem Projekt eine wertvolle und zugleich originelle Angelegenheit. Es richtet sich in der Hauptsache an drei Zielgruppen – Frauen und Kinder, Altmaterialsammlerbetriebe und Industrielle aus der Recyclingbranche – und umfasst zwei Teile :

Die soziale Komponente :

- Das Bewusstsein der Bevölkerung für den Schutz ihres unmittelbaren Umfeldes soll geweckt und weiter entwickelt werden; dazu sollen die in den Armenvierteln tätigen Vereine erfasst werden, die Bevölkerung ist für die Problematik zu sensibilisieren, Kinder und Jugendliche müssen in den Genuss von Umwelterziehung kommen.

– Die Weiterentwicklung des Handwerks auf dem Gebiet der Altmaterialsamm-
lung soll gefördert werden; dazu sollen die für die Verwertung von Plastikabfällen
geeigneten Techniken und Technologien weiter entwickelt und einem breiteren
Kreis zugänglich gemacht werden.

Die wirtschaftliche Komponente :

– Ein Maximum an von der Bevölkerung produziertem Plastikabfall soll gesam-
melt werden; dazu muss das System der Abfalltrennung in den Haushalten konti-
nuierlich verbessert werden, und die Sammelstellen müssen jegliche
Unterstützung erfahren.

– Die gesammelten Abfälle sollen auf optimale Art und Weise verwertet werden;
dazu sind vier Wege einzuhalten : Bestimmte Abfälle müssen direkt gesammelt,
die gesammelten Abfälle müssen wärmetechnisch behandelt, das Wiederverwer-
tung von Plastikabfällen durch den Wiederverkauf an die Industrie muss gefördert
und die daraus gewonnenen Produkte müssen wieder in den Handel gebracht
werden.

Die Stipendien

Mit der Bewilligung von Stipendien verfolgt man das Ziel, zum einen die Studenten
zu fördern und sie zugleich zu ermutigen, Forschungen zu Fragen der internationalen
Zusammenarbeit anzustellen, zum anderen eine Beitrag für die Arbeit des Hohen
Rates für internationale Zusammenarbeit zu leisten. Ende 2000 wurden insgesamt
zwölf Stipendien in Höhe von jeweils 15.000 Francs (evtl. verlängerbar) vergeben.

Themen der Forschungsarbeiten

Die nachhaltige Entwicklung in Brasilien : Was steht international auf dem Spiel?

Die Beziehungen zwischen der Europäischen Union und den Staaten des Mercosur-Marktes im Rahmen der WTO : Konfrontation oder Kooperation?

Die Rolle Frankreichs in den Beziehungen zwischen der Europäischen Union und Schwarzafrika seit 1957.

Der französische Einfluss auf das polnische Erziehungswesen zu einem Zeitpunkt, da das Erziehungsministerium Reformen in die Wege geleitet hat.

Methoden der Geburtenkontrolle in französisch- und englischsprachigen Staaten des südlichen Afrika : eine vergleichende Analyse (Mali, Burkina Faso, Ghana, Tansania).

Technisch-wirtschaftliche Analyse der bäuerlichen Fütterungspraktiken und die durch die Veterinärmedizin gewährleistete Versorgung des Viehs in der Verwaltungszone Niger : Fallbeispiel aus dem Gebiet Niono.

Alphabetisierung in Unternehmen und Betrieben im städtischen Umfeld von Mali : Fallbeispiel aus dem Bezirk Bamako.

Welches Interesse besteht bei den Behörden, auf dem Gebiet der Entwicklungszusammenarbeit mit den NGO zusammen zu arbeiten? – die Rolle der aus der Zivilgesellschaft Malis hervorgegangenen Organisationen.

Die Geographie des Elends und der Gewalt sowie die Umweltgefahren im Mutterland Salvadors verstehen und Untersuchen.

Der Zusammenhang zwischen Staatsbürgerschaft und Bildung in Brasilien.

Die neuen Methoden der Institutionalisierung des Rechtsstaates unter Einbeziehung der Zivilgesellschaft in Mali.

Bestandsaufnahme und Bewertung technologischer Alternativen für bäuerliche Kleinbetriebe in Amazonien (Brasilien).

Die Website

Auf der Website des HCCI (<http://www.hcci.gouv.fr>) werden der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit sowie seine Arbeitsweise und seine Aufgaben ausführlich vorgestellt; außerdem findet man dort eine Liste aller Mitglieder sowie deren Biographie, die Protokolle aller Plenarsitzungen und der von den verschiedenen Ausschüssen ausgerichteten Diskussionsforen (zu denen im Übrigen die Internet-Benutzer beitragen können), den Wortlaut der dem Premierminister vorgelegten Stellungnahmen, so genannte Informationsblätter zu den diversen, im Zusammenhang mit der internationalen Zusammenarbeit stehenden Dokumenten sowie Informationen über den im Bereich der internationalen Zusammenarbeit ausgeschriebenen Preis wie auch über die vom Hohen Rat für Forschungsarbeiten gewährten Stipendien. Darüber hinaus enthält die Website eine Rubrik „Unsere Auswahl an Websites“, wo man Links zu Homepages findet, die sich ebenfalls mit der internationalen Zusammenarbeit befassen und entweder von NGO, von Gewerkschaften oder von anderen nationalen und internationalen Organismen ins Netz gestellt werden. Auf seiner Website bringt der Hohe Rat für internationale Zusammenarbeit seinen Willen zum Ausdruck, das „Betätigungsfeld“ der an internationaler Zusammenarbeit interessierten Internet-Benutzer zu erweitern.

Die so genannten Lesemittelungen sind Teil dieser Aufgabe, denn sie bieten den Internet-Benutzern die Möglichkeit, sich über den Inhalt von Nachschlagewerken zu informieren, die zuvor vom Generalsekretariat untersucht und zusammengefasst worden sind. Die in diesen Werken behandelten Themen spiegeln den gesamten Umfang des Betätigungsfeldes des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit wider : von der Krisenbewältigung über das Gemeinwohl auf internationaler Ebene bis hin zur Entwicklungspolitik der Europäischen Union. Da sie, was die Forschung zu Fragen der internationalen Zusammenarbeit betrifft, stets auf dem neuesten Stand gehalten werden, stellen sie für denjenigen, der die Tragweite der internationalen Zusammenarbeit zu ermessen wünscht, ein wertvolles Werkzeug dar.

Die beiden Websites des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit – es handelt sich hier um ein und dieselbe Website mit auf Grund einer Veränderung bei der Adressierungsmethode zwei verschiedenen Adressen – erfreuen sich eines überaus regen Zuspruchs : Annähernd 18.000 Besucher wählten sich in den letzten vier Monaten des Jahres 2000 – dies entspricht einem monatlichen Mittel von etwa 4.500 Menschen – in die Seiten des HCCI ein, was von einem großen Interesse an dieser Thematik zeugt¹.

1. Siehe Illustrationen S. 33-S. 34.

Verzeichnis der Abkürzungen

AKP :

Afrika-Karibik-Pazifik (Unterzeichnerstaaten der « Konvention von Lomé » sowie des Übereinkommens von Cotonou, abgeschlossen mit der Europäischen Union)

AFD :

Französische Agentur für Entwicklungshilfe

CCD :

Ausschuss für Zusammenarbeit und Entwicklung

CNCDH :

Nationale Menschenrechtskommission

CICID :

Interministerieller Ausschuss für internationale Zusammenarbeit und Entwicklung

DGCID :

Generaldirektion für Zusammenarbeit und Entwicklung im Außenministerium

IWF :

Internationaler Währungsfonds

HCCI :

Hoher Rat für internationale Zusammenarbeit

IFI :

Internationale Finanzinstitute

OECD :

Organisation für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

WTO :

Welthandelsorganisation

NGO :

Nicht regierungsgebundene Organisationen

MOEL :

Mittel- und osteuropäische Länder

UNPD :

Entwicklungsprogramm der Vereinten Nationen

PPTE :

Programm für die ärmsten und meistverschuldeten Staaten

EU :

Europäische Union

Informe anual

Presentación

Creado por decreto del Primer Ministro en febrero de 1999 y constituido en noviembre del mismo año, el Alto Consejo de la Cooperación Internacional tiene poco más de un año de existencia.

En un mundo en plena transformación, la nueva institución ha suscitado ya mucho interés, tanto en Francia, como en el extranjero.

Desde hace medio siglo, los obstáculos a los intercambios de mercancías, servicios y capitales se han ido reduciendo mediante negociaciones que se asumían o se sufrían según se fuese rico o pobre, lo que ha contribuido a un crecimiento económico real pero con crisis severas y socialmente costosas. Con la desaparición del sistema de Bretton Woods en los años setenta, estallaron los marcos de regulación.

En conjunto, la globalización favorece a los fuertes y penaliza a los débiles. Una gran parte del planeta queda excluida de los beneficios que puede aportar: prácticamente África entera, una parte considerable de Asia del Sur, numerosos países de Europa Oriental y América Latina -y, en el propio interior de los países, zonas enteras- en China, India, Brasil... Estas exclusiones se traducen en persistencia y agravación de la pobreza, ausencia de acceso a servicios sociales y sanitarios básicos, malnutrición, cuando no hambruna, pandemias mortales (SIDA, malaria, etc.). Ni siquiera los países desarrollados, comenzando por la superpotencia americana, gozan de protección contra las desigualdades de desarrollo.

La globalización no es un fenómeno reciente -a principios del siglo pasado, era aún más patente en algunos aspectos - pero sería inútil esperar que el mercado corrija en solitario las profundas desigualdades que ésta genera, y que constituyen tantos factores de conflicto. Así pues, la cooperación internacional en todos los ámbitos -incluida la libre circulación de las personas- es una necesidad.

Desde su modesta escala, el Alto Consejo de la Cooperación Internacional aspira a dar un nuevo enfoque a las acciones de cooperación internacional. Durante su primer año de actividad, emitió siete dictámenes y ponencias que fueron elevados al Primer Ministro, a diversos ministros y a la Asamblea Nacional. Los temas fueron muy diversos: Chechenia y la cooperación con Rusia, la cooperación francesa y europea al desarrollo, la Presidencia francesa de la Unión Europea, la Cumbre del Milenio, crisis y desarrollo, la cooperación financiera internacional. Estos dictámenes son el parecer de mujeres y hombres comprometidos profesionalmente o en calidad de voluntarios con actividades que atañen a la cooperación internacional, y ofrecen una percepción que les es propia y que no es estrictamente idéntica a la de la representación nacional, ni a la de los expertos de la Administración.

Como el Alto Consejo ha afirmado en varias ocasiones en sus dictámenes, la globalización no toma en cuenta los derechos de la persona -ni los derechos civiles y políticos, ni tampoco los derechos reales; es decir, los económicos y sociales- a pesar de que

éstos son también un factor de desarrollo. Ni la reducción de las desigualdades, ni la garantía de los derechos humanos, ni el desarrollo sostenible se aseguran ipso facto. Ya sea a escala europea, regional o mundial, su regulación resulta indispensable y urgente. Ésta es, cuanto menos, la convicción de esta comunidad civil, cuyos múltiples componentes -sindicatos, empresas, asociaciones de solidaridad, organizaciones no gubernamentales, asociaciones de inmigrantes, parlamentarios, periodistas, universitarios, investigadores- se expresan a través del Alto Consejo de la Cooperación Internacional.

El año 2000 dio ocasión también a la entrega, de manos del Primer Ministro, de los primeros Premios de la Cooperación Internacional otorgados por el Alto Consejo. Estos premios mostraron el carácter ejemplar e innovador de algunas acciones de cooperación llevadas a cabo por organizaciones de la comunidad civil. El galardón da testimonio de la importancia que las más altas autoridades del Estado conceden al desarrollo de estas actividades, y es parte de la función del Alto Consejo: informar al público de las realizaciones de mayor éxito de la cooperación francesa.

El siguiente informe de actividades rinde cuentas de lo que fue este primer año, durante el cual hubo que inventarlo todo o casi todo. La preparación de los siete dictámenes requirió un gran esfuerzo. El año 2000 se aprovechó también para constituir una Secretaría General que respaldase eficazmente a los miembros del Alto Consejo en sus tareas. Participó también en este trabajo una importante red de interlocutores en las administraciones, no sin dificultades algunas veces, porque la cultura de centralización y desconfianza respecto a las entidades intermedias es algo generalizado todavía, y el estatus de los funcionarios, debido al principio jerárquico y la obligación de discreción, puede ser un obstáculo para el diálogo. Es, por otra parte, una de las originalidades del Alto Consejo, organizar una nueva forma de transparencia y debate, en la que cada cual conserve su propio papel y sus misiones específicas.

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional afronta su segundo año de existencia -de los tres que durará su primer mandato- con optimismo y se apresta a construir redes de relaciones, tanto a escala europea como mundial, especialmente, en cuanto a esta última, en relación con las cuestiones referentes a la “gobernanza”. El Alto Consejo ha entablado contactos prometedores con sus seis consejos consultivos “homólogos” europeos, el Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD), el Banco Mundial y el Comité de Ayuda al Desarrollo de la OCDE. Cuenta también con desarrollar sus capacidades de peritaje acudiendo con mayor frecuencia al mundo universitario e investigador. Ha comenzado a confiarle estudios, concediendo becas a jóvenes investigadores. Se esforzará en poner en funcionamiento, con todos los socios interesados, una red de datos sobre las “buenas prácticas” en materia de cooperación y desarrollo.

Una cuestión esencial para el Alto Consejo es evaluar el seguimiento que se da a sus dictámenes. Durante el pasado año, consiguió que se hiciera algún eco de ellos, especialmente el Presidente de la República tras la Cumbre del Milenio, y el Ministro delegado de la Cooperación y la Francofonía respecto a la política europea de desarrollo, pero queda por construir un verdadero diálogo, objetivo esencial del Gobierno.

Jean-Louis Bianco
Presidente del HCCI

Informe

Al terminar el año 2000, el Alto Consejo de la Cooperación Internacional finaliza sus primeros catorce meses de existencia. Antes de recapitular las actividades llevadas a cabo en el transcurso de este periodo, ha parecido de utilidad rememorar las condiciones que condujeron al nacimiento de esta institución, de características totalmente novedosas en Francia, y el espacio que se le asignó.

Papel y organización del Alto Consejo de la Cooperación Internacional

La idea de crear una estructura intermedia entre los poderes públicos y la comunidad civil viene de antiguo, pero no ha podido llevarse a cabo más que con ocasión de la reciente reforma de la cooperación francesa.

Creación y funciones del Alto Consejo

La gestación del Alto Consejo de la Cooperación Internacional fue larga antes de materializarse su creación y definirse sus funciones.

Génesis

Durante mucho tiempo, parecía contrario a las prerrogativas soberanas del Estado debatir con los agentes privados sobre la política de cooperación. Sin embargo, la contribución de las organizaciones no gubernamentales, colectivos territoriales, federaciones sindicales internacionales, sindicatos de asalariados, representantes de los empresarios, mutualidades y cooperativas o las asociaciones de inmigrantes no es desdeñable y pareció conveniente, para asegurar una mayor eficacia a las acciones de unos y otros, asociarlos a todos en una reflexión colectiva sobre la política de cooperación de Francia.

La idea de crear un Alto Consejo de la Cooperación Internacional (HCCI), que ofreciera a la comunidad civil y al Estado un espacio de reflexión común, viene de antiguo. Este proyecto lo puso en marcha Pierre Mauroy, a instancias de Jean-Pierre Cot, Ministro de Cooperación y, más tarde, Michel Rocard, por iniciativa de Stéphane Hessel, antiguo Embajador.

En 1990, en un informe colectivo que presentaba al Primer Ministro, Stéphane Hessel, actualmente miembro del HCCI, exponía la necesidad de crear una instancia no decisoria, que sirviera de marco a la consecución de una reflexión concertada sobre las perspectivas de las relaciones entre Francia y los países en desarrollo, y sobre una mejor adecuación de los medios y fines de la política francesa de cooperación. El HCCI debía tener por función facilitar una visión de conjunto al Primer Ministro y favorecer la aparición de soluciones lo mejor adaptadas posible.

Según Stéphane Hessel, los objetivos del HCCI debían ser los siguientes:

- establecer a medio plazo una perspectiva capaz de guiar las acciones cotidianas y preparar los presupuestos anuales de la cooperación;
- mejorar la evaluación de las acciones y políticas de cooperación y desarrollo;
- reforzar la concertación y el diálogo entre los diferentes ministerios y con los socios de Francia en los países en desarrollo.

En octubre de 1997, la Reunión de la Cooperación y la Solidaridad Internacional, organizada por Jacques Pelletier, Presidente del comité de dirección preparatorio, y presidida por Charles Josselin, Secretario de Estado de la Cooperación, dejaron constancia de la necesidad, e incluso de la urgencia, de abrir un “espacio de concertación entre todos los agentes implicados en la política de cooperación, función que podría asegurar una instancia de nueva planta”. El informe de Yves Tavernier, diputado, sobre la reforma de la cooperación francesa, remitido al Primer Ministro en diciembre de 1998, lo confirmaba.

En el contexto de la importante reforma de los servicios encargados de la cooperación que se produjo en 1998, el Gobierno francés decidió responder a tal expectativa, expresada muchas veces desde hacía veinte años. Así, por Decreto de 10 de febrero de 1999, se creó un Alto Consejo de la Cooperación Internacional (HCCI). Se presenta en anexo el texto del decreto del Primer Ministro relativo a la creación del Alto Consejo.

La sesión inaugural del Alto Consejo de la Cooperación Internacional fue presidida por el Primer Ministro, Lionel Jospin, el 26 de noviembre de 1999. En su discurso, indicó que la creación del Alto Consejo se inscribe dentro del marco de la reforma de la cooperación, que hace de la ayuda al desarrollo un componente esencial de la política exterior de Francia.

Junto al Comité Interministerial de la Cooperación Internacional y el Desarrollo (CICID), instancia interministerial destinada a arbitrar y definir las orientaciones de todos y cada uno de los ministerios que intervienen en estas materias, el papel del Alto Consejo es dar una nueva coherencia a la cooperación francesa.

En el plano administrativo, depende del Primer Ministro. Este estatuto le asegura una relación directa con los responsables políticos, lo que lo conduce a centrar su reflexión en enfoques operativos y le confiere, además, una autonomía e independencia que garantizan la libertad de las reflexiones que se llevan a cabo.

Extractos de la conferencia pronunciada por Lionel Jospin, Primer Ministro, el 26 de noviembre de 1999 ante el Alto Consejo de la Cooperación Internacional

“(...) Con esta reforma, hemos querido adaptar los medios de Francia a las nuevas dimensiones de la acción internacional (...) Ustedes van a inventar un nuevo partenariado con la comunidad civil (...)”

El Alto Consejo ofrece a los agentes no gubernamentales de la cooperación un espacio de reflexión común (...). A algunos les ha parecido durante mucho tiempo que debatir nuestra política internacional con los agentes privados atentaba contra la función soberana del Estado. Sin embargo, la contribución de las organizaciones no gubernamentales es muy destacable, como lo atestiguan, en particular, los Premios Nobel concedidos a Handicap Internacional y a Médicos sin Fronteras (...). Del mismo modo, los colectivos locales participan cada vez en mayor medida en programas de apoyo al Estado de derecho y ven reconocida su acción en el extranjero sin poder emitir su parecer sobre nuestras cooperaciones entre Estados en materias que les afectan directamente. De igual manera, a pesar de que la acción de las federaciones sindicales internacionales ha contribuido a la democratización de numerosos países (...), nosotros no aceptábamos en la reflexión colectiva, ni a los sindicatos de asalariados, ni a los representantes de los empresarios, ni a las mutualidades y cooperativas.

La aportación de las ONG que se consagran al desarrollo se evalúa en más de tres mil millones de francos al año. La de las asociaciones de inmigrantes alcanza un importe prácticamente similar. La de los colectivos locales roza los mil millones. El total de estos fondos representa más de una quinta parte de los 34 mil millones de francos de nuestra ayuda pública para el desarrollo (...).

La comunidad civil es diversa, ustedes van a convertirse en sus portavoces (...).

Naturalmente, van a necesitar ustedes estimular la adhesión del público a las acciones de cooperación internacional (...).

Su independencia garantiza la libertad de sus reflexiones. Para asegurar esta independencia, la composición del Alto Consejo excluye a los funcionarios del Estado en activo. Su dependencia administrativa del Primer Ministro es, en mi opinión, una garantía más de autonomía.

Ustedes podrán encargarse de cualquier cuestión relevante de su campo de competencias (...). Gozarán también de total libertad para la organización de sus trabajos (...). Por supuesto, el conjunto de los servicios del Estado los ayudará en su tarea. He pedido a todas las administraciones que se organicen en consecuencia y velen, en particular, por el nivel de su representación en las comisiones de trabajo a las que ustedes las inviten (...).

Juntos en el diálogo entre el Estado y la comunidad civil, haremos vivir al Alto Consejo (...). No dudo que ustedes sabrán ayudar, con su esfuerzo, reflexión e imaginación, a todos los agentes -tanto públicos, como privados- de la cooperación a lograr el objetivo que los une: contribuir al desarrollo equilibrado de un mundo más justo y más humano.”

Funciones

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional debe participar en la reflexión y el debate relativos a las orientaciones de la política de cooperación, lejos de las divisiones tradicionales entre privado y público, implicados y no implicados, financiero y técnico. Constituye un espacio en el cual los representantes de todos los que participan en la presencia de Francia y su acción de cooperación internacional pueden confrontar sus respectivos puntos de vista sobre la evolución de los países socios y el papel de Francia.

El Alto Consejo debe, por tanto, contribuir a una mejor articulación entre los diferentes agentes de la cooperación, sobre todo, mediante una mejor circulación de la información, y a reflexionar sobre las perspectivas a medio plazo. De este modo, pretende favorecer una mejor utilización de los conocimientos sobre las sociedades y economías del Tercer Mundo y otros países socios, sobre su desarrollo y las relaciones Norte-Sur y Sur-Sur, ya que estos conocimientos se encuentran desperdigados entre la Administración, los medios universitarios y la investigación científica, los bancos, empresas, asociaciones, organizaciones no gubernamentales y organizaciones internacionales.

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional se propone reunir estos datos en forma de síntesis prospectivas que presenten opciones alternativas sobre cuestiones de su competencia y, del mismo modo, puede tomar la iniciativa de explorar nuevos temas o profundizar en las reflexiones existentes, especialmente mediante la organización de seminarios o coloquios y el encargo de estudios externos.

Las tesis de Francia deben poder apoyarse en investigaciones rigurosas, por ejemplo, en relación a temas como la integración de los países en desarrollo en la economía mundial, la cuestión de la deuda, los asuntos referentes a la demografía y el papel de las mujeres en el desarrollo o las consecuencias de la urbanización rápida de los países en desarrollo.

Así pues, las funciones del Alto Consejo son las siguientes:

Movilizar a los agentes públicos y privados:

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional se define como un recinto que debe, por una parte, permitir el encuentro de los diferentes agentes públicos y privados de la cooperación internacional, aproximar sus planteamientos y hacer análisis conjuntos y, por otra parte, dar la oportunidad a los diferentes componentes de la sociedad civil francesa de debatir con el Estado orientaciones y métodos en materia de cooperación internacional.

Asesorar al Primer Ministro:

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional tiene por función participar en la reflexión sobre las orientaciones de la política francesa de ayuda y cooperación internacional. Puede hacerse cargo de cualquier cuestión relevante de su campo de competencias, sin excluir la posibilidad de que el Gobierno le solicite asesoramiento y evaluaciones sobre asuntos de su elección.

Desde esta perspectiva, el Alto Consejo emite dictámenes para el Primer Ministro y formula recomendaciones sobre las políticas bilaterales y multilaterales de Francia, y

sobre la actuación de los operadores privados en materia de cooperación internacional. También puede proponer medidas de índole tal que faciliten los intercambios sobre las diversas acciones, públicas y privadas, de cooperación.

Informar y movilizar a la opinión pública:

Para convencer a la opinión francesa del interés y la eficacia de la ayuda al desarrollo y la cooperación internacional, se convino en que era necesario dar una mejor legibilidad a las acciones emprendidas, luchar contra los prejuicios negativos y poner de relieve los éxitos.

Para reforzar su credibilidad, la política de cooperación debe ser transparente frente a la opinión pública. El Alto Consejo pretende asegurar una buena circulación de la información sobre los métodos y resultados de las políticas de cooperación. Desde esta perspectiva, elabora dictámenes sobre la política de cooperación y desarrollo, que remite al Primer Ministro y se hacen públicos.

Por otra parte, el Alto Consejo ha establecido una red de diálogo sobre la cooperación internacional. Su sitio Internet (www.hcci.gouv.fr)¹ se destina a intentar favorecer la adhesión del público a las acciones de cooperación internacional. Además, se ha realizado en una colaboración original con el Centro de Formación en los Empleos de los Nuevos Medios que la asociación Handicap International creó en Lyon para integrar a las personas con discapacidad. En este sitio, se encuentra una presentación detallada del Alto Consejo, su funcionamiento y sus funciones, la lista de sus miembros y sus biografías, se hacen públicas las actas de todas las reuniones plenarios del Alto Consejo, los foros de discusión de las diferentes comisiones (en los que pueden participar los internautas), los dictámenes enviados al Primer Ministro, las fichas de lectura de diversos documentos relativos a la cooperación internacional, información sobre el Premio de la Cooperación Internacional y las becas que concede para trabajos de investigación.

Dado su celo por la transparencia, la práctica totalidad de los trabajos del Alto Consejo está disponible en este sitio, y cualquier persona puede consultarla y utilizarla. Por su riqueza y originalidad, este sitio viene a ser un “portal” de la reflexión francesa sobre la cooperación internacional.

Este contacto permanente con los que sienten interés por los trabajos del Alto Consejo, se complementa con la difusión de un boletín de información bimensual titulado “Diálogos” (n° 1 - octubre de 2000, n° 2 - enero de 2001).

Para cumplir su función dirigida al público, el Alto Consejo concede cada año un Premio a la Cooperación Internacional destinado a recompensar realizaciones de cooperación acometidas por personas u organizaciones privadas y públicas, francesas y extranjeras. El objetivo de este premio es poner en conocimiento de un público muy amplio iniciativas ejemplares que contribuyen al establecimiento o desarrollo de relaciones de cooperación, en el marco de un partenariado. El Alto Consejo de la cooperación otorga una recompensa, a la vez simbólica, en el marco de una solemne ceremonia de entrega de premios de manos del Primer Ministro, y material, mediante

1. Ver infra páginas 33-34, los datos de frecuencia de acceso.

dotaciones financieras. A los galardonados los designa un jurado compuesto por miembros del Alto Consejo, luego de que la opinión pública internauta haya expresado sus preferencias.

Para incentivar y dar soporte económico a jóvenes universitarios que trabajen en la cooperación internacional y el desarrollo, el Alto Consejo tomó también la decisión de conceder anualmente becas a estudiantes de DEA (posgrado) o para tesis de trabajos de investigación cuyos asuntos sean de su interés¹.

Composición del HCCI

Además de los miembros propiamente dichos del Alto Consejo, existe una red de interlocutores con las administraciones afectadas por motivos diversos por las actividades del Alto Consejo, así como otra de observadores. No está de más recordar, a este respecto que, incluso cuando no todos tienen representación en el Alto Consejo, veintiocho departamentos ministeriales coparticipan en la acción exterior de Francia.

Los miembros

La composición del Alto Consejo de la Cooperación Internacional pretende reflejar la definición de “comunidad civil” que estaba implícita en su creación, es decir, la de todos aquellos que participan en el desarrollo y la cooperación, fuera de las instituciones del Estado. Así, es importante no sólo dar prioridad a la representación de las ONG, sino incluir también a empresarios, docentes, investigadores, medios de prensa, representantes de inmigrantes, parlamentarios, colectivos territoriales, algunas instituciones y sindicatos.

El Alto Consejo está compuesto, por tanto, además de por su presidente, por sesenta miembros nombrados por el Primer Ministro por una duración de tres años. Los primeros nombramientos se produjeron en noviembre de 1999:

- Dos miembros del Consejo Económico y Social se nombran a propuesta del Presidente del Consejo Económico y Social.
- Un alcalde, un consejero general y un consejero regional, se nombran a propuesta de una asociación representativa de los alcaldes, los presidentes de Consejo General y los presidentes de Consejo Regional, respectivamente,
- Cuarenta personas pertenecientes a: organizaciones que tienen por actividad principal la solidaridad internacional u organizaciones que las federan (ver infra página 000), colectivos de organizaciones de inmigrantes encargados de su integración en Francia, por su país de origen, confederaciones sindicales de asalariados, agrupaciones de empleadores, organismos mutualistas que dependen del código de la mutualidad y de las federaciones de mutualidades, cooperativas y empresas de economía social,

1. Ver infra páginas 196-197.

- Quince personalidades elegidas por tratarse de autoridades en materia de ayuda al desarrollo y cooperación cultural, científica y técnica.

Las asociaciones de solidaridad internacional

Son las asociaciones que declaran participar en la solidaridad internacional. 458 de entre ellas están censadas en el Repertorio de asociaciones de solidaridad internacional 2000 realizado por la Cocodev. La mayoría de estas asociaciones declara un tipo de actividad cuyo eje global es el desarrollo. Sigue siendo difícil, de todas formas, establecer hoy en día una tipología del mundo asociativo francés comprometido con la solidaridad internacional, porque las características de la acción de solidaridad internacional no son fáciles de definir.

Junta Directiva

El Alto Consejo está dotado de una Junta Directiva compuesta por el Presidente del Alto Consejo, los miembros elegidos durante la asamblea plenaria del 29 de agosto de 2000 y los presidentes de las comisiones. En 2000, se reunió todas las semanas para velar por el programa de trabajo del Alto Consejo de la Cooperación Internacional, la organización de las reuniones plenarias y la coordinación entre las diferentes comisiones.

Secretaría General

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional está dotado de una Secretaría General compuesta por cuadros procedentes de varias administraciones y encargados de misión. Su papel es animar las comisiones de trabajo junto con los presidentes y portavoces, asegurar el enlace con las administraciones concernidas, dirigir los estudios exteriores encargados en función de las necesidades de los grupos de trabajo, organizar seminarios o coloquios y gestionar la comunicación interna (con los miembros) y externa.

La Secretaría General del Alto Consejo se nombra por Orden del Primer Ministro de 5 de octubre de 1999 por espacio de tres años. Al final del año 2000, los ministerios de Asuntos Exteriores, Economía, Educación Nacional y Cultura franceses habían puesto a su disposición uno o varios altos funcionarios.

Para hacer frente a la amplitud de las tareas que tiene asignadas, la Secretaría General subcontrata una buena parte de sus actividades a diferentes organismos exteriores relacionados por convenio o contrato con el Ministerio de Asuntos Exteriores francés. Este último se encarga de la gestión presupuestaria del Alto Consejo.

Interlocutores en las administraciones y observadores

Con el fin de garantizar la independencia del Alto Consejo, ningún funcionario de Estado ni responsable de establecimiento público -excepto las universidades- en activo puede convertirse en miembro del HCCI. Sin embargo, el Alto Consejo tiene vocación de colaborar estrechamente con todas las administraciones que participan en la cooperación internacional.

A tal efecto, los ministros han designado interlocutores en todas las administraciones que se encargan de transmitir la información del Alto Consejo sobre sus trabajos, dictámenes y peritajes en los que desea contar con la ayuda del Estado. El Decreto de 10 de febrero de 1999 precisa, además, que los representantes del Presidente de la República, del Primer Ministro, del Ministro de Asuntos Exteriores, del Ministro de Economía y Finanzas y, en general, de los ministros franceses afectados por las cuestiones inscritas en el orden del día, participan en los trabajos del Alto Consejo con voz consultiva. Esto confiere a los representantes del Estado el derecho a vincularse estrechamente a los trabajos del Alto Consejo, derecho del que pueden hacer amplio uso, especialmente a favor de evaluaciones realizadas en sus administraciones.

El decreto organiza también relaciones de trabajo con las instancias que existían antes de la creación del Alto Consejo: la Comisión Nacional de la Cooperación Descentralizada, la Comisión Nacional Consultiva de los Derechos del Hombre y la Comisión Cooperación y Desarrollo. Lo mismo en cuanto al Director General de la Agencia Francesa de Desarrollo y el Delegado Inteministerial para el Codesarrollo y las Migraciones Internacionales.

Funcionamiento del HCCI

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional se reúne regularmente en sesión plenaria para deliberar sobre los trabajos llevados por sus infraestructuras internas. Además, el Alto Consejo se ha consagrado a la confección de una red de interlocutores externos. Por último, para llevar a buen puerto todas sus tareas, el Alto Consejo moviliza diferentes recursos humanos y económicos.

Las reuniones

El Alto Consejo se reúne con regularidad en sesión plenaria para examinar y validar las grandes líneas de orientación, debatir los dictámenes e informes y oír la opinión de responsables administrativos, políticos o no gubernamentales.

La Junta General, que cuenta en sus reuniones con la asistencia del Secretario General y, eventualmente, de invitados externos, delibera siguiendo un orden del día establecido por el Presidente del Alto Consejo a propuesta del Secretario General. Se pronuncia sobre cuestiones importantes que conciernan a los trabajos en curso o por desarrollar, las relaciones exteriores del Alto Consejo o cualquier otra cuestión que necesite su aval para ponerla en marcha.

La Secretaría General se reúne una vez por semana en reuniones de servicio.

Comisiones y grupos de trabajo

Durante la creación del Alto Consejo, se decidió agrupar a sus miembros en seis comisiones de trabajo, en torno a los siguientes temas:

1. El pensamiento francés en materia de cooperación internacional, tema que enseguida pasó a ser: “diseño y métodos de una política de cooperación internacional”;
2. “Ayuda a la democratización y consolidación del Estado de derecho”;
3. “La articulación entre las cooperaciones bilaterales y multilaterales”;
4. “Balance crítico de la cooperación francesa gubernamental y no gubernamental”, posteriormente -tras la entrega del dictamen sobre la política francesa de cooperación- “análisis de los factores del desarrollo” ;
5. “Cooperación en materia de educación y formación”;
6. “Prevención y gestión de las crisis”.

Las comisiones están moderadas por miembros del Alto Consejo designados como sus presidentes y portavoces. Estos últimos cuentan con la asistencia de al menos un miembro de la Secretaría General para la organización y coordinación de los trabajos. Las comisiones pueden invitar a personalidades, solicitar un estudio externo para apoyar sus trabajos y redactar dictámenes e informes antes de que los adopte la Asamblea Plenaria.

Al margen de las comisiones propiamente dichas, el Alto Consejo ha formado también un grupo de trabajo sobre cooperación urbana, con Yves Dauge, diputado.

Para llevar a cabo sus trabajos, las comisiones invitan también a personalidades y expertos (cf. en Anexo¹ la lista de las personas invitadas por las comisiones del Alto Consejo).

Interlocutores

No se puede concebir ni realizar una cooperación eficaz sin la participación activa de las instituciones y poblaciones de los países con los que coopera Francia. Además, el Alto Consejo se propone que su reflexión no sea puramente francesa cuando las cuestiones que se tratan son cada vez más globales.

La Asamblea Plenaria de 13 de marzo de 2000 decidió constituir una “red exterior” del Alto Consejo de la Cooperación Internacional, compuesta por personalidades de comunidades civiles extranjeras elegidas por su independencia de opinión, su apertura al diálogo, su experiencia y sus competencias.

Dentro de esa red, varias personas manifestaron su interés por reflexionar sobre cuestiones referentes a la gobernanza. La decisión de crear tal red se había tomado durante el seminario que el Alto Consejo mantuvo a finales de agosto de 2000 y se pondrá en marcha a principios de 2001.

1. Ver los anexos en la versión francesa, página 94.

Coordinación con otras instancias

Mediante contactos regulares entre sus presidentes y la existencia de miembros que pertenecen a ambas instancias, el Alto Consejo ha mantenido frecuentes conversaciones con la CNCDH (Comisión Nacional de los Derechos del Hombre). Del mismo modo, se han hecho intervenciones y trabajos cruzados entre el Alto Consejo y la CDD (Comisión Cooperación Desarrollo), por medio de sus miembros comunes y una participación regular de la Secretaría General de ésta en los trabajos de aquél.

Actividades del Alto Consejo de la Cooperación Internacional en 1999-2000

Durante el primer año de existencia del Alto Consejo de la Cooperación Internacional, sus actividades fueron numerosas y densas. Recordaremos sucesivamente las sesiones plenarias, en número de nueve, los dictámenes y ponencias, siete en total (reproducidos o resumidos en Anexo), los trabajos de las comisiones, los seminarios de reflexión e intercambios organizados por el Alto Consejo y la concesión de los Premios de la Cooperación Internacional y becas de estudios.

Un Anexo se encontrará una descripción cronológica de las actividades del Alto Consejo de la Cooperación Internacional desde su constitución hasta el final del año 2000.

Los dictámenes

En un año, el Alto Consejo de la Cooperación Internacional ha elaborado cuatro dictámenes para el Primer Ministro: “Cooperación con Rusia a la vista de los acontecimientos en Chechenia” (13 de marzo de 2000); “Cooperación y la Presidencia francesa de la Unión Europea” (18 de abril de 2000); “Para que la cooperación internacional sea una prioridad esencial de la Presidencia francesa de la Unión Europea” (26 de junio de 2000); “A favor de una posición francesa durante la Cumbre del Milenio” (29 de agosto de 2000); “Gestión y prevención de las crisis y cooperación” (23 de noviembre de 2000). Estos dictámenes y ponencias se reproducen o resumen en Anexo.

Por otra parte, la Junta general del Alto Consejo adoptó, por mandato de la Asamblea Plenaria, dos ponencias: la primera, dirigida a Charles Josselin, Ministro delegado de la Cooperación y la Francofonía, versaba sobre el proyecto de declaración del consejo de ministros europeos sobre la política de desarrollo (adoptada el 7 de noviembre de 2000; el Consejo de Ministros se pronunció sobre la declaración el 10 de noviembre de 2000). La segunda, dirigida a la Comisión de Economía de la Asamblea Nacional, versaba sobre las tesis francesas defendidas en las instituciones financieras internacionales (5 de diciembre de 2000).

Por medio de estos dictámenes y ponencias, el Alto Consejo de la Cooperación Internacional expresó serias preocupaciones referentes a los grandes problemas internacionales actuales: la persistencia, e incluso agravación, de la pobreza y las desigualdades en el mundo, especialmente la marginación de una parte del planeta, mientras que la otra parece desinteresarse de ello cada vez más; la existencia de graves atentados contra los derechos del hombre y contra los derechos fundamentales económicos y sociales, que el mercado no puede paliar, por muy justificado que esté, las dificultades, resistencias incluso, de la comunidad internacional a comprometerse verdaderamente a favor del desarrollo sostenible, en resumen, los vacíos e insuficiencias que manifiesta todavía la cooperación internacional en todas estas materias. Además, el Alto Consejo siente inquietud por la forma en que se entabla el diálogo con las comu-

nidades civiles, en particular en el marco de la ONU, donde algunas de las organizaciones no gubernamentales participantes no comparten todos los valores de la Declaración Universal de los Derechos del Hombre (dictamen del 29 de agosto de 2000).

Lo que preocupa a todo el Alto Consejo son tanto los objetivos como las modalidades de la cooperación internacional, sobre todo respecto al desarrollo del Tercer Mundo.

Incluso aunque se han hecho progresos innegables, al menos en el enunciado de las estrategias y políticas, se concede todavía un espacio insuficiente a la lucha contra la pobreza y las desigualdades (dictámenes de 18 de abril de 2000 y de 5 de diciembre de 2000). Sin embargo, no habría que limitarse a hablar sobre los síntomas de la pobreza, sino que hay que hablar de sus causas. En cuanto a las desigualdades, quedan ampliamente restringidas a los ingresos cuando son mucho más patentes con respecto a bienes comunes como la educación, la salud, la información, la posibilidad de disfrutar de un medio ambiente sano, y que el mercado por sí mismo no puede corregir (dictamen del 18 de abril de 2000).

El desarrollo sostenible (dictamen del 18 de abril de 2000), que aspira a asegurar un crecimiento cuyos costes no tengan que heredarlos las generaciones futuras, debe permitir también articular la protección de los recursos naturales y ecosistemas de los países en desarrollo. Así pues, debe tomarse en consideración en sus políticas y programas y en las ayudas y proyectos financiados por los donantes. La promoción de la democracia y los derechos del hombre en los países en desarrollo, así como en los países en transición (dictamen del 13 de marzo de 2000), constituye también un tema prioritario: en tanto que valores, son un objetivo en sí, pero también son medios para limitar la exclusión, la pobreza y la mala gestión, dada la ausencia de contrapoderes en la mayoría de esos países. De ahí deriva la necesidad de rehabilitar el Estado y la justicia, la descentralización y la participación, el reconocimiento y la asociación de las organizaciones de las comunidades civiles en el respeto a las culturas nacionales.

El cómo es tan importante como el porqué. Esto concierne al compromiso de Francia, ya sea en el marco de la cooperación internacional, ya sea directamente.

La cooperación europea ocupa un espacio particular (dictámenes de 18 de abril y 26 de junio de 2000, contribución de 7 de noviembre de 2000). Por medio de sus dictámenes, el Alto Consejo ha expresado tres preocupaciones principales. Primero, que debemos constatar que queda mucho camino por recorrer para llegar a tener una identidad europea en materia de política de desarrollo. Sin duda, la firma de los acuerdos de Cotonou y la adopción de una declaración sobre este asunto del Consejo de Ministros de Fomento europeos, el 10 de noviembre de 2000, han permitido progresar en esta vía. Pero es todavía difícil considerar que existe una concepción europea de conjunto sobre la cuestión. Esto explica, ampliamente, que Europa no hable a una sola voz en los recintos internacionales en los debates sobre el destino de los países en desarrollo. Pierde capacidad de influencia y no se presenta como un agente principal de la ayuda al desarrollo, cuando lo cierto es que asegura más de la mitad, Unión Europea y Estados miembros incluidos, en el plano mundial. En resumen, Europa ha avanzado poco en la evolución del impacto de sus políticas internas sobre los países en desarrollo. Aquí se trata de una cuestión de coherencia, puesto que, al mismo tiempo que la Unión Europea concede una ayuda importante a esos países, sus políticas referentes a la agri-

cultura, la pesca, los transportes, la energía, el medio ambiente y el comercio -especialmente la apertura de su mercado- tienen consecuencias nada desdeñables para ellos. El Alto Consejo ha expresado su deseo de que la Presidencia francesa de la Unión Europea retome estos temas, de manera que se haga progresar ese elemento esencial de su política exterior.

El Alto Consejo muestra inquietud también acerca de las actividades de las instituciones financieras internacionales y la OMC (ponencia de 5 de diciembre de 2000). Esto concierne primero a la transparencia, la responsabilidad y la capacidad de rendir cuentas -la “accountability”- de estas instituciones, en particular frente a los agentes de la comunidad civil. Se han realizado incontestables progresos estos últimos años, pero la situación no es satisfactoria por el momento. En el fondo, el Alto Consejo está particularmente preocupado por las consecuencias de las políticas acometidas por estas instituciones, que disponen de medios considerables -financieros e intelectuales, especialmente-, tanto tratándose de países en desarrollo o en transición como de los principales accionistas que, excepto Estados Unidos, no ejercen siempre la vigilancia requerida, en particular en lo tocante a las consecuencias de estas políticas sobre los grupos de población desfavorecidos. En esto, también se hace sentir la ausencia de uniformidad de puntos de vista y representaciones de la Unión Europea. De una manera general, el balance de esas instituciones suscita más preguntas que respuestas aporta, ya que la función de regulación del sistema financiero internacional que se les ha confiado no ha permitido evitar que sobrevengan crisis graves, ya sean puntuales (Asia, Rusia, Brasil, México) o escalonadas en el tiempo (subdesarrollo y marginación crecientes). Por lo demás, el Alto Consejo estimó (dictamen de 23 de noviembre de 2000) que el tratamiento de las crisis no es únicamente un problema financiero y que precisa que se adopten medidas antes, durante y después de las crisis, de forma que se intente prevenir su aparición y se estudien reparaciones en el marco de una estrategia de desarrollo. Recordó también la necesidad de tomar disposiciones, a escala internacional, para impedir la proliferación de las armas ligeras (dictamen de 29 de agosto de 2000). Por último, hizo valer que las actividades de las instituciones financieras internacionales como la OMC no deberían conducir a una marginación de las organizaciones del sistema de las Naciones Unidas, que hicieron su papel en materia de soporte al desarrollo (dictamen de 29 de agosto de 2000).

Entre los temas principales de la cooperación internacional, las iniciativas que pretenden la condonación de la deuda externa de los países pobres y el refuerzo de la ayuda pública al desarrollo que debería acompañarla, son de primordial importancia. Es preciso ponerlas en marcha rápidamente, simplificando el dispositivo de la iniciativa PPTE, y en conformidad con el principio de adicionalidad planteado al principio del mismo, poniendo de relieve el esfuerzo de ayuda al desarrollo.

Este mensaje se dirige, en primer lugar, al Gobierno francés. El Alto Consejo no cesa de preguntarse sobre las razones del descenso de la ayuda al desarrollo que se puede observar desde hace varios años, que se traduce por una disminución de la solidaridad internacional para con el gran número de países que están desgraciadamente muy lejos de haber salido del atolladero del subdesarrollo y la gran pobreza y que debilita también la capacidad de Francia para influir sobre el curso de la ayuda internacional, en los marcos europeo, de la ONU y de las instituciones financieras internacionales. En resumen, la asociación de los agentes no gubernamentales en la definición de las

orientaciones de esta ayuda y su realización están lejos de ser satisfactorias cuando podría ser un medio de reforzar la proyección internacional de Francia.

Las sesiones plenarias

Desde su creación, el Alto Consejo ha celebrado nueve sesiones plenarias.

La **primera sesión plenaria** (30 de noviembre de 1999) permitió instituir las estructuras operativas del Alto Consejo de la Cooperación Internacional. Los intercambios de puntos de vista entre los diferentes miembros de participantes comenzaron con:

- la definición de seis temas de reflexión prioritarios que abordar en el marco de comisiones de trabajo;
- la designación de un responsable y un primer grupo de asesores para cada comisión;
- la elección por unanimidad de una Junta Directiva provisional;
- la definición de un primer calendario de actividades del Alto Consejo en relación con los plazos parlamentarios y gubernamentales.

La **segunda sesión plenaria** (21 de diciembre de 1999) permitió recapitular sobre las actividades de las comisiones y escuchar la conferencia y opiniones de François Nicoullaud, Director General de Cooperación Internacional y Desarrollo del Ministerio de Asuntos Exteriores francés, quien recordó el deseo de este ministerio de recibir un mensaje de la comunidad civil y hacer hincapié en las relaciones con la cooperación fuera de Estado. Por otra parte, François Nicoullaud expresó su voluntad de mantener relaciones estrechas y frecuentes con el Alto Consejo de la Cooperación Internacional.

La **tercera sesión plenaria** (1 de febrero de 2000) sirvió para recapitular sobre las actividades de las comisiones y escuchar las opiniones del Sr. Lemierre, Director del Tesoro, y del Sr. Pouillieute, Director General de la AFD.

El Sr. Lemierre recordó la lucha contra los obstáculos para el desarrollo, en particular el sobreendeudamiento, abogó por que Francia redujera la deuda y por una más amplia apertura de sus mercados a las producciones de los países más pobres, con la concesión de créditos preferenciales incluso temporales. También expresó su anhelo de ver reforzada la eficacia de la ayuda mediante el desarrollo del Estado, de las infraestructuras y de los servicios de base, objetivo que exige una visión más crítica sobre la manera en la que se realiza el gasto público.

El Sr. Lemierre recomendó también una mejor organización de la ayuda y el reparto de los recursos, así como su concentración prioritaria sobre los países más pobres. En resumen, defendió una mejor articulación de la ayuda francesa a escala bilateral, multilateral y comunitaria.

La conferencia del Sr. Pouillieute dio ocasión a un debate sobre la naturaleza, el papel y las funciones de la Agencia Francesa de Desarrollo (AFD).

Durante la **cuarta sesión plenaria** (13 de marzo de 2000), los miembros del Alto Consejo contaron con la presencia de Jean-François Stoll, Director de Relaciones Económicas Exteriores en el Ministerio de Economía, Finanzas e Industria francés. El

Sr. Stoll centró su intervención en la relación entre comercio y desarrollo. Según sus propias palabras, la correlación entre liberalización de comercio y desarrollo está por verificar. La Organización Mundial del Comercio, que tiene el papel de lograr una integración más equilibrada de los países en desarrollo en el comercio mundial, debe poner remedio a sus propios desequilibrios y fallos, a fin de cumplir con su misión en este terreno. Sólo cuando la OMC se haya reformado, los debates delicados, tales como el medio ambiente, la competencia, las normas sociales, se podrán abordar con los países en desarrollo. Finalmente, el comercio sólo puede constituir un factor de desarrollo si va acompañado de ayuda “estructural”, es decir, de ayuda a la “gobernanza”.

A continuación, la Asamblea examinó el dictamen preparado para los debates parlamentarios sobre la cooperación francesa, que se adoptó definitivamente durante la quinta reunión plenaria de 18 de abril de 2000. Las principales observaciones obtenidas de esta discusión concernían esencialmente al tríptico propuesto por Stéphane Hessel, es decir, a los tres principios que debían acompañar al desarrollo: la lucha contra las desigualdades sociales, el desarrollo sostenible y la promoción de la democracia y los derechos del Hombre.

Durante esta reunión, el Alto Consejo adoptó también el dictamen sobre la cooperación francesa con Rusia a la vista de los acontecimientos en Chechenia.

La **quinta sesión plenaria** (18 de abril de 2000) se desarrolló con la participación de Eric Danon, Director del Gabinete de Charles Josselin, y contó con la presencia de representantes del Comité de Ayuda al Desarrollo de la OCDE. Durante la reunión, se adoptó el proyecto de dictamen sobre la cooperación para el desarrollo y la Presidencia francesa de la Unión Europea.

Durante la **sexta sesión plenaria** (26 de junio de 2000), Charles Josselin intervino ante el Alto Consejo; el HCCI adoptó un dictamen sobre las iniciativas que podría tomar Francia en materia de cooperación internacional durante la Presidencia francesa de la Unión Europea del segundo semestre del año 2000.

La **séptima sesión plenaria** (29 de agosto de 2000) tuvo por orden del día la discusión y adopción del cuarto dictamen sobre la “posición francesa en la Cumbre del Milenio” y la presentación del documento de trabajo de la Comisión 6 sobre las crisis. La Asamblea procedió también a la elección de la Junta Directiva y a la designación del jurado del Premio de la Cooperación Internacional, y adoptó el dictamen por unanimidad.

El documento de trabajo de la Comisión 6 sobre la cooperación en materia de prevención y gestión de las crisis fue presentado por su presidente, Frédéric Tiberghien. Este documento, muy completo, suscitó numerosas cuestiones, especialmente respecto al asunto de la eficacia de las sanciones económicas y embargos, la emergencia de un papel humanitario de Estado, o incluso, la diferencia entre previsión de las crisis y prevención.

El Alto Consejo eligió a la Junta Directiva, compuesta por los presidentes de las seis comisiones, miembros de derecho, así como otros nueve miembros.

Se aprobó una lista de 18 miembros para constituir el Jurado del Premio de la Cooperación Internacional.

La **octava sesión plenaria** (23 de octubre de 2000) dio ocasión a finalizar la organización de diferentes manifestaciones del Alto Consejo: la entrega del Premio de la Cooperación Internacional, el seminario con los homólogos europeos del Alto Consejo y la selección definitiva de los 12 galardonados a los que se otorgó una beca de estudios.

A continuación, la Asamblea debatió sobre dos dictámenes, el primero sobre las crisis y, el segundo, sobre la cooperación con los PECO (Países de Europa Central y Oriental), elaborado con la ayuda del Comité PECO, que aglutina, fuera del Alto Consejo, a diferentes ONG y asociaciones que intervienen en estos países y está presidido por Gabriel Cohn-Bendit, que además es miembro del Alto Consejo.

La discusión en torno al dictamen sobre las crisis se alargó en exceso y se decidió aplazar su adopción hasta la siguiente sesión plenaria.

Se discutió el dictamen sobre la política de cooperación con los PECO, y los miembros del Alto Consejo decidieron examinarlo de nuevo posteriormente.

La **novena sesión plenaria** (23 de noviembre de 2000) tenía por orden del día principal la discusión y adopción del dictamen “Crisis, cooperación y desarrollo”. Después de algunas enmiendas propuestas por los miembros y discutidas por la asamblea, se adoptó el dictamen, que pudo remitirse al Primer Ministro, acompañado del correspondiente informe, el mismo día de la ceremonia de entrega del Premio de la Cooperación Internacional.

Progreso de las reflexiones de las comisiones

Como indicaba su denominación, “*El pensamiento francés en materia de cooperación internacional*”, el objetivo inicial de la **Comisión 1**, presidida por Stéphane Hessel, Embajador de Francia, era articular los principios fundamentales y constitutivos de una identidad francesa en materia de cooperación.

Al iniciarse los trabajos de la comisión, se pensó que ese título podía inducir una perspectiva historicista, algo que no entraba en sus objetivos. Para disipar esta ambigüedad, la comisión 1 cambió de nombre y se denomina desde entonces “Conceptos y métodos para una política de cooperación internacional”. Esta comisión se centra en examinar las bases conceptuales de la política francesa de cooperación. Sus ejes de trabajo giran principalmente en torno a la lucha contra las desigualdades (en particular contra la pobreza), el desarrollo sostenible y el desarrollo democrático fundamentado sobre el Estado de derecho y el respeto a los derechos económicos y sociales.

Una vez aprobado el dictamen que se remitió al Primer Ministro el 18 de abril de 2000, para los debates parlamentarios sobre la cooperación, la comisión dio una nueva orientación a sus trabajos, por una parte, al examen de las condiciones del partenariado con diferentes países, comenzando por Senegal, país particularmente interesante por los cambios políticos que han ocurrido y la antigüedad de sus relaciones con Francia y, por otra, sobre la cooperación con los PMA (desde la perspectiva de la conferencia mundial sobre el asunto, prevista para mayo de 2001).

“Ayuda para la democratización y Estado de derecho” (Comisión 2): Esta comisión, presidida por Guy Labertit, experto de la Fundación Jean Jaurès, lleva una reflexión que trata sobre los condicionantes políticos de la ayuda y sobre la instauración del Estado de derecho y la democracia como elemento constitutivo de las políticas de cooperación. La ausencia de marco democrático puede ser, en efecto, un importante factor de ausencia de desarrollo. La extensión del campo de investigación es considerable, porque cubre, no solamente el terreno institucional, sino también el de la sociedad civil.

La temática general de la comisión gira en torno a tres grandes ejes:

- balance de la acción de cooperación en materia de Estado de derecho y democratización; ingeniería democrática, cooperación jurídica e institucional, “buena gobernanza”;
- la ayuda al surgimiento de una comunidad civil autónoma: coordinación de las acciones públicas y privadas francesas (partenariados, cooperación descentralizada, cooperación – intersocial, desarrollo de un pluralismo operativo, ayuda a la democracia local);
- estudio de los condicionantes políticos de la ayuda.

La Comisión se limita a cuatro ángulos de reflexión: “la democracia por las estructuras”, “la democracia por los métodos”, “la democracia por el funcionamiento” y “la democracia por el ejemplo”.

“Articulación entre cooperaciones bilateral y multilateral” (Comisión 3): Esta comisión, presidida por Yves Tavernier, diputado, centró sus actividades, en primer lugar, en la contribución de Francia a la política europea de cooperación, la política general de cooperación de la Unión Europea y sus tesis en las instancias internacionales; a continuación trató de las actividades de las instituciones financieras internacionales.

Al comienzo de sus trabajos, la comisión preparó un dictamen para el Primer Ministro sobre las orientaciones de la Presidencia francesa de la Unión Europea.

También inició la redacción de una contribución al debate parlamentario que trataba sobre las posiciones defendidas por Francia en las instituciones de Bretton Woods, a partir del informe del Gobierno sobre sus actividades. Estos desarrollos hacen referencia al control ciudadano de las tesis francesas en las instituciones financieras internacionales (IFI), el examen de las posiciones francesas frente a las actuaciones de las IFI, la posición francesa respecto a la reforma de las instituciones financieras y el sistema financiero internacional, la cooperación internacional de Francia y el espacio de las IFI. La contribución del Alto Consejo sobre este asunto fue examinada por la Comisión de Finanzas de la Asamblea Nacional francesa, que escuchó la conferencia del portavoz de la comisión del HCCI.

“Los factores de desarrollo” (Comisión 4): Esta comisión, presidida por Jacques Baratier, antiguo industrial, centró inicialmente su trabajo en un balance de la política de cooperación francesa.

Una vez elaborado el balance, la comisión dio una nueva orientación a sus trabajos en torno a una problemática central, la de la promoción del tejido económico de base para ayudar a la creación y financiación de las TPE (muy pequeñas empresas).

Procedió al examen de las experiencias exitosas de actividades económicas de base para extraer los factores clave de éxito y estudiar cómo reproducirlos a gran escala.

Las reflexiones se centraron especialmente en el desarrollo periurbano y en la evolución de las estructuras económicas de los países en desarrollo.

“La cooperación en materia de educación y formación” (Comisión 5): Esta comisión, animada por Gabriel Cohn-Bendit, fundador de la GREF (Agrupación de educadores jubilados sin fronteras), procedió primero a escuchar diversas conferencias, con el fin de comprender mejor la política francesa de cooperación en materia de educación. Se estudiaron, desde una perspectiva comparativa, las prácticas y ejemplos de Suiza, Canadá, los países nórdicos y Alemania.

De los trabajos de la comisión, se obtuvieron varias problemáticas:

- las formaciones de excelencia y la educación de base;
- la acogida y seguimiento de investigadores, educadores y estudiantes extranjeros en Francia;
- la enseñanza técnica y profesional;
- el desarrollo de partenariados;
- la utilización de las tecnologías de la información y de la comunicación;
- el papel de la investigación en la cooperación internacional.

Esta comisión constituyó varios grupos de trabajo sobre la enseñanza superior y la investigación; la educación al desarrollo en primer y segundo grado; la educación básica y la enseñanza técnica y profesional. Presentará un informe que sintetizará sus trabajos y propuestas.

“Gestión, prevención de las crisis y cooperación” (Comisión 6): Esta comisión, presidida sucesivamente por François Grunewald, Presidente del Grupo URD (Urgencia, Rehabilitación, Desarrollo), y Frédéric Tiberghien, empresario, se preguntó sobre los medios para una mejor articulación entre las políticas de cooperación, prevención y gestión de las crisis, habida cuenta de que las políticas públicas de cooperación están continuamente en tela de juicio debido a la recurrencia de crisis de toda índole.

La previsión, prevención y gestión de las crisis requieren de todos los agentes (agentes públicos, responsables políticos, agentes no gubernamentales) en todos los sectores de la cooperación internacional (diplomacia, economía, defensa, política humanitaria y desarrollo). La comisión subrayó la preeminencia de la noción de inestabilidad y la necesidad de superar el modelo dominante, que asocia la paz, la estabilidad y el desarrollo.

La comisión seleccionó 7 temas de trabajo:

- dispositivos de alerta;
- organización de la gestión de las crisis;
- decisiones políticas;
- acceso a las víctimas y mandato de los diferentes agentes;
- ayuda durante la crisis;
- problemática bilateral/multilateral;
- relaciones entre el sector empresarial y los agentes de las ONG en la poscrisis.

El informe y el dictamen sobre “gestión, prevención de las crisis y cooperación” se sometieron a los miembros del Alto Consejo, que aprobaron ambos textos durante la sesión de 23 de noviembre de 2000.

Los seminarios y la participación o el apoyo a ciertas manifestaciones

Para la preparación de sus trabajos, el Alto Consejo de la Cooperación Internacional organizó varios seminarios durante el año 2000. Igualmente, prestó su apoyo a ciertas manifestaciones y participó en la condición que ostenta en otras.

Los seminarios del Alto Consejo

- El Alto Consejo de la Cooperación Internacional organizó un *seminario sobre “la investigación al servicio del desarrollo y la cooperación”*, el 15 de mayo de 2000, con la colaboración de la Dirección General de la Cooperación Internacional y el Desarrollo (Ministerio de Asuntos Exteriores francés). Este seminario se proponía despertar una reflexión sobre dos grandes interrogantes: por una parte, cómo puede contribuir el sector de la investigación a los trabajos del Alto Consejo y, por otra parte, cómo puede éste contribuir a la investigación.

Se organizaron varios paneles de trabajo en los que se repartió a los 120 participantes:

- Instituciones multilaterales y regulación mundial;
- Eficacia de las políticas de cooperación;
- Valores y políticas del desarrollo.

Se celebró una mesa redonda sobre la investigación en la política francesa de cooperación y su inserción en lo internacional. Las exposiciones versaron sobre “los retos económicos de la investigación” (Sr. Griffon), “el sabio, el experto y el político” (Sr. Roqueplo) y “la necesaria dimensión internacional de la investigación” (Sr. de la Rive Box).

Las conclusiones del seminario permitieron encontrar pistas de trabajo y formular propuestas. El Alto Consejo manifestó su deseo de ser informado de los trabajos de investigación referentes a la eficacia de la cooperación internacional gubernamental y no gubernamental y mostró su disposición a asociarse con todos aquellos que dirijan trabajos sobre la evaluación de la cooperación, en particular en el contexto de redes internacionales. También reconoció su interés por los problemas que encuentra la investigación francesa sobre el desarrollo: insuficiencia de sostenimiento de los poderes públicos y de la inserción de la dimensión investigación en la política de desarrollo, y escaso apoyo a la investigación en los países del Sur.

El Alto Consejo esbozó la posibilidad de preparar, en plazo, un dictamen y/o un informe sobre la política de investigación para el desarrollo, de común acuerdo con los afectados que tengan interés. Se declaró dispuesto a asociarse con los que trabajan en asuntos que correspondan con sus competencias y a cofinanciar estudios y financiar becas de investigación, en la medida en que éstas pueden enriquecer sus propios trabajos.

Los debates hicieron igualmente resaltar la gran esperanza del sector investigador en las reformas que conciernen a este sector, enunciadas en el marco de la reforma de la cooperación francesa. Los investigadores expresaron su deseo de que la Presidencia francesa de la Unión Europea manifieste también el interés que los poderes públicos conceden al sector de la investigación sobre el desarrollo y su percepción de la necesaria dimensión internacional de una actividad de tales características.

- El Alto Consejo de la Cooperación Internacional organizó en Dourdan, del 27 al 30 de agosto de 2000, el seminario de verano “El desarrollo: por un debate político”, que contó con la participación de varias personalidades políticas: Denis Delbourg, consejero diplomático del Primer Ministro, Eric Danon, Director de gabinete del Ministro delegado a la Cooperación y la Francofonía, Bruno Delaye, Director General de Cooperación Internacional y Desarrollo. El Ministro delegado, Charles Josselin, pronunció el discurso de clausura del seminario. Durante el encuentro, doscientos cincuenta especialistas de teoría y prácticas del desarrollo debatieron sobre dos temas esenciales de la reflexión actual en torno al desarrollo:
 - “lo que se queda sin decir en política y las herramientas de lucha contra la pobreza”,
 - “¿Qué modelo político subyace al concepto apolítico de gobernanza?”

Con la organización de este encuentro entre poderes públicos, instituciones internacionales y comunidades civiles de diferentes países, el Alto Consejo quiso organizar un debate de ideas en el momento en que están en tela de juicio ciertos dogmas conocidos como el “consenso de Washington”.

Se celebraron cuatro paneles temáticos:

El primer panel, se consagró a la cooperación educativa y recordó toda la importancia de la educación básica en la lucha contra las desigualdades, cuando no se beneficia más que del 3% de la ayuda pública francesa al desarrollo. Se consideró necesario englobar, junto a la enseñanza escolar, la educación de la primera infancia, la adquisición de los conocimientos útiles para la vida diaria y los elementos de práctica profesional. El recurso al bilingüismo (lengua local y lengua de comunicación nacional e internacional) debería favorecer estas adquisiciones. La formación de élites sigue siendo indispensable, pero se debe dar prioridad a los objetivos de desarrollo de los países del Sur, con el fin de limitar el paro y el éxodo.

El segundo panel se centró en la cuestión de la microfinanciación, que permite el acceso de los más pobres a los créditos. Los debates subrayaron el pragmatismo de las intervenciones francesas en la materia, así como lo complementario, más que opuesto, entre las visiones francesa y anglosajona. El Alto Consejo presentó las conclusiones de un estudio sobre la situación francesa, que se había conferido a dos becarios de la Secretaría General. En conclusión, se recordó que, si bien el acceso al crédito sigue siendo una solución eficaz para salir de una situación de precariedad extrema, tan sólo la creación de pequeñas empresas económicamente viables puede permitir acceder a un mejor nivel de vida y a una autonomía real.

El panel dedicado a la prevención y la gestión de las crisis partió de la constatación de que un gran número de países beneficiarios de la ayuda internacional están en estado crónico de guerra civil o fronteriza. Los debates trataron sobre la necesidad, para la cooperación internacional, de orientarse más hacia el tratamiento de las causas de los conflictos (injusticias en el reparto de las riquezas naturales, presupuestarias, en

términos de acceso a los empleos públicos, etc.) para intentar prevenir su aparición. Las cooperaciones en desarrollo deberían permitir que, en situación de crisis, las poblaciones civiles continuasen beneficiándose de las ayudas que permitan su supervivencia alimentaria y unos mínimos de cobertura sanitaria. La comisión 6 del Alto Consejo, dedicada a esta cuestión, presentó su proyecto de informe sobre “Gestión, previsión y prevención de las crisis y cooperación”.

Los trabajos del último panel pusieron en evidencia la contradicción entre el papel bisagra de las mujeres en la sociedad y su marginación en las esferas políticas y económicas. Los debates concluyeron con la necesidad de un enfoque del desarrollo en términos de “género”, que repose sobre la igualdad hombres-mujeres.

En los grupos de trabajo, se debatió sobre algunos otros temas:

- la importancia crucial de la articulación entre democracia representativa y democracia directa;
- el lugar determinante que deberían tener las ciudades en las políticas de cooperación;
- el papel fundamental de la libertad de la prensa y los medios para el surgimiento de un Estado de derecho;
- la utilidad de crear, a partir de los centros de investigación e institutos franceses e internacionales participantes en el seminario, una red internacional de análisis de las consecuencias de la puesta en práctica de la gobernanza en ciertos países bajo la presión de las instancias internacionales;
- la confrontación de los puntos de vista de las empresas francesas y los de la comunidad civil sobre la política de cooperación;
- las nuevas tecnologías y la cooperación;
- la formación de los diplomáticos franceses en materia de cooperación cultural, científica y técnica.

En estos trabajos participaron unos veinte miembros de la administración del Ministerio de Asuntos Extranjeros.

- Con ocasión de la Presidencia francesa de la Unión Europea, el Alto Consejo organizó un seminario con los organismos que le son similares en otros países europeos, los días 30 y 31 de octubre de 2000. Este seminario debía permitir, sobre todo, que estos organismos celebrasen un encuentro, que pudiesen intercambiar sus planteamientos sobre la cooperación entre asociaciones civiles y Estados, sus experiencias y resultados, y que pudiesen emprender, eventualmente, “trabajos comunes”. Cinco de los consejos consultivos que hacen un papel análogo al del Alto Consejo enviaron representación: el Consejo Federal del Desarrollo Sostenible (Bélgica), la Junta Directiva para la Cooperación Internacional al Desarrollo (Dinamarca), el KESU, Kehityksmaasuhteiden Neuvottelukunta (Finlandia), el Irish Aid Advisory Committee (Irlanda) y el Advisory Council on International Affairs (Países Bajos).

También estaban presentes representantes de los gobiernos o de plataformas de ONG de los demás países de la Unión Europea, con la excepción de Luxemburgo. Por parte francesa, estaban presentes, además del Alto Consejo, el Director del Gabinete del Ministro delegado para la Cooperación y la Francofonía, Dominique Bocquet, el Director General de la DGCID, Bruno Delaye, la Jefa del servicio de asuntos internacionales y europeos en la dirección del tesoro, Stéphane Pallez, y Bernard Petit, Director de la Dirección General del Desarrollo (Comisión Europea).

Se celebraron numerosos paneles temáticos en torno a los siguientes interrogantes:

- ¿Cuál es el papel de las comunidades civiles en la nueva convención de Cotonou?
- El problema de los condicionantes en las relaciones Unión Europea/ACP.
- ¿Cómo concretar el objetivo de prevención de las crisis del convenio de Cotonou?
- ¿Cómo promover los derechos sociales en la cooperación entre Europa y los países en desarrollo?
- ¿Cuáles son las posibilidades de éxito de la conferencia interministerial sobre el partenariado euromediterráneo de Marsella?
- ¿Qué hay de nuevo en el Este?
- ¿Tiene Europa una política asiática?
- ¿Están suficientemente valoradas nuestras redes de solidaridad con América Latina?

Los participantes, un centenar, recordaron ampliamente la crisis del dispositivo de concertación entre la Comisión Europea y las organizaciones de la comunidad civil. Pudieron debatir con Dominique Bocquet sobre el proyecto de declaración del Consejo de Ministros europeos acerca de la política de desarrollo de la Comunidad Europea. Finalmente, los homólogos europeos del HCCI intercambiaron sus experiencias y explicaron sus métodos de trabajo y funciones.

En conclusión, los participantes constataron las deficiencias del pensamiento europeo en materia de desarrollo en relación a las instituciones de Bretton Woods, el PNUD o la OCDE, en particular sobre la cuestión del comercio y los nuevos acuerdos de Cotonou.

La riqueza de los debates y los intercambios informales permitieron a los agentes europeos de la cooperación internacional conocerse más, comprenderse mejor y estudiar la posibilidad de trabajar juntos en el futuro, especialmente mediante el intercambio regular de información. Se puso de manifiesto que los “HCCI europeos” tienen amplias convergencias de vista sobre la necesidad para la Unión Europea de insertar a las asociaciones civiles de los Estados miembros en la concepción de las políticas de ayuda, y sobre la metodología que adoptar.

La participación o el apoyo a determinadas manifestaciones

El Alto Consejo de la Cooperación Internacional prestó su apoyo a una plataforma de ONG francesas para permitirle participar en el Foro de la Asociación Civil organizado al margen de la Cumbre del Milenio, que se celebró en Nueva York en septiembre de 2000. Estuvo representado igualmente en el foro de la comunidad civil que se celebró con anterioridad a la conferencia Europa-Mediterráneo, en noviembre de 2000, en Marsella.

Los Premios de la Cooperación Internacional

Varios millones de franceses participan en la vida de asociaciones, sindicatos, colectivos locales, instituciones académicas, organismos profesionales, etc., comprometidos en actividades de solidaridad internacional. Se traducen en muy numerosas realizacio-

nes que, sin embargo, son raramente conocidas. El Alto Consejo de la Cooperación Internacional quiso dar a conocer al público, como a los demás agentes no gubernamentales y a las administraciones, algunas de las realizaciones más ejemplares mediante la entrega de Premios de Cooperación Internacional durante una manifestación organizada el 23 de noviembre de 2000 en la residencia del Primer Ministro, Hotel Matignon, y a la que el Primer Ministro se prestó amablemente a colaborar.

De los ciento quince expedientes recibidos, el Alto Consejo reconoció que ochenta y ocho eran elegibles. Galardonó a nueve realizaciones y nominó a una veintena más que se presentaron al público internauta durante varios meses.

Los tres primeros Premios de la Cooperación Internacional se otorgaron de la siguiente manera:

- Gran Premio (150.000 FRF): proyecto Ciudad-Limpia del CIPRE (Centro internacional de promoción de la recuperación), dedicado al medio ambiente y al desarrollo sostenible (cf. recuadro inferior);
- Premio especial del jurado (100.000 FRF): proyecto Pro-Café del CICDA (Centro internacional de cooperación para el desarrollo agrícola) y de la ONG belga OTA (Colectivos de intercambio para la tecnología apropiada) consagrado al comercio equitativo;
- Tercer Premio (50.000 FRF): proyecto de ayuda al desarrollo de la prensa escrita vietnamita de la asociación Oeste-Fraternidad (asalariados del periódico “Ouest-France”) dedicado a los derechos del hombre y a la libertad de prensa.

Un premio, “Valor y entrega”, otorgado a los medias, con la Fundación Giacinto Accornero, bajo la égida de la Fundación de Francia y por el HCCI (150.000 FRF): proyecto de ayuda mutua Millau-Mali.

Los cinco siguientes premios tienen una dotación de 15.000 FRF cada uno:

- Premio partenariados educativos: proyecto ASASEC (enseñanza agrícola en Camboya);
- Premio empresas y desarrollo: proyecto permiso solidario (ayudar a cada ciudadano del Norte, asalariado en una empresa, a contribuir al desarrollo sostenible de los países del Sur);
- Premio de la cooperación descentralizada: proyecto de hermanamiento de las ciudades de Mulhouse y Timisoara;
- Premio desarrollo rural y energía: proyecto Sikka (pueblo de 800 habitantes al sur de Hebrón) CODEV-PERC (Palestinian Energy and Environment Center);
- Premio turismo y nuevas solidaridades: proyecto LVT-TDS, pueblo de acogida en Burkina Faso.

Durante la ceremonia de entrega de los premios, el 23 de noviembre de 2000, el Primer Ministro, que anunció su intención de reunir próximamente al Alto Consejo de la Cooperación Internacional en sesión de trabajo, puso especial énfasis en el carácter ejemplar de los proyectos recompensados, *imagen de una gestión que no solamente acerca la acción del Estado y la de los medios no gubernamentales en el Norte, sino que contribuye también al surgimiento de la sociedad civil en los países del Sur (...).*

Gran Premio de la Cooperación Internacional otorgado al proyecto Ciudad-Limpia “Promoción del Reciclado de los Residuos Plásticos y la Recuperación de los Embalajes” realizado por CIPRE en Camerún

La ONG camerunesa CIPRE (Centro Internacional de Promoción de la Recuperación) es una organización apolítica y sin ánimo de lucro creada en abril de 1996 con el fin de contribuir a la gestión de los residuos urbanos en Camerún. El proyecto “Cité-Propre”, llevado por Roger Tchunte y otros seis miembros fundadores del CIPRE, se localiza en la ciudad de Yaunde y más concretamente en sus barrios más desfavorecidos, y persigue un doble objetivo: la reducción de la pobreza y la protección del medio urbano en beneficio de la salud humana. Este doble objetivo, lucha contra la pobreza y desarrollo sostenible, constituye a la vez su riqueza y su originalidad. Considerando a tres grupos principales: las mujeres y los niños, los profesionales recuperadores y los empresarios del reciclado, este proyecto comporta dos aspectos:

Un aspecto social:

- Porque despierta y desarrolla la conciencia de las poblaciones sobre la protección medioambiental, realizando el censo de las asociaciones de los barrios desfavorecidos, sensibilización de las poblaciones y educación ecológica de los jóvenes.
- Porque promueve el desarrollo del artesanado de recuperación mediante el desarrollo y la difusión de las técnicas y tecnologías apropiadas de evaluación de los residuos plásticos.

Un aspecto económico:

- Porque recoge el máximo de residuos plásticos producidos por las poblaciones para una mejora continua del sistema de clasificación en los hogares y un aporte motivado en los puestos de recogida.
- Porque valora de manera óptima los residuos recogidos y lleva cuatro actividades, que son: la recuperación directa de ciertos residuos, el acondicionamiento de los residuos recogidos, la promoción del reciclado de los residuos plásticos mediante su reventa a los industriales y la comercialización de los productos.

Puesto que tiene consecuencias inmediatas sobre la protección del medio ambiente, debido a la recogida y el reciclado de los residuos, este proyecto se inscribe también en el largo plazo, mediante campañas de sensibilización de las poblaciones. Paralelamente, permite reducir la pobreza en los barrios desfavorecidos de Yaunde, promoviendo el desarrollo del artesanado de recuperación, y creando una actividad de clasificación de los residuos al principio de la cadena.

Las becas

La concesión de becas pretende, al mismo tiempo, favorecer e incitar a la investigación en cuestiones de cooperación internacional y contribuir a los trabajos del Alto Consejo de la cooperación internacional. A finales del año 2000, se han concedido doce becas de 15.000 FRF (probablemente renovables).

Objetos de investigación

El desarrollo sostenible en Brasil: ¿cuáles son los retos internacionales?

Las relaciones de la Unión Europea y MERCOSUR en el marco de la OMC: ¿confrontación o cooperación?

El papel de Francia en las relaciones entre la Unión Europea y el África negra desde 1957.

La influencia francesa en el sistema educativo polaco en las reformas acometidas por el Ministerio de Educación.

Modos de control de la fecundidad en el África subsahariana francófona y anglófona: análisis comparativo (Malí, Burkina Faso, Ghana, Tanzania).

Análisis técnico-económico de las prácticas aldeanas de alimentación y seguimiento sanitario del ganado en la zona Office de Nigeria, caso de la zona de Niono.

Zona Office de Nigeria, caso de la zona de Niono. Alfabetización en las empresas y sociedades en el medio urbano de Malí: caso del distrito de Bamako.

El interés para los poderes públicos de trabajar con las ONG en materia de cooperación para el desarrollo: el papel de las organizaciones de la asociación civil en Malí.

Comprender y analizar la geografía de la miseria y de la violencia, así como los riesgos medioambientales en la región metropolitana de El Salvador.

La relación entre ciudadanía y formación en Brasil.

Los nuevos modos de institucionalización del Estado de derecho que agrupan a la sociedad civil en Malí.

Inventario y evaluación de las alternativas tecnológicas para la pequeña agricultura en la Amazonía brasileña.

El sitio Internet

El sitio Internet del HCCI (<http://www.hcci.gouv.fr>) ofrece una presentación detallada del Alto Consejo de la Cooperación Internacional y de su funcionamiento y funciones, la lista e historiales de sus miembros, se hacen públicas las actas de todas las reuniones plenarias del Alto Consejo, los foros de discusión de las diferentes comisiones (en los que pueden participar los internautas), los dictámenes enviados al Primer Ministro, las fichas de lectura de diversos documentos sobre la cooperación internacional y las informaciones sobre el Premio de la Cooperación Internacional y sobre las becas que concede para trabajos de investigación, un apartado llamado “nuestra selección de sitios web” que suministra una lista de enlaces con otros sitios dedicados a la cooperación internacional, ya sean ONG, sindicatos u organismos nacionales o internacionales. El sitio Internet del Alto Consejo de la Cooperación Internacional es la expresión

de la voluntad de ampliar el campo de investigación de los internautas interesados por la cooperación internacional.

Las notas de lectura forman parte de esta función, ya que ofrecen a los internautas la posibilidad de conocer el contenido de obras de referencia, analizadas y resumidas por la Secretaría General. Los asuntos tratados en estas obras muestran la extensión del campo de investigación del Alto Consejo de la Cooperación Internacional, que va desde la gestión de las crisis a la política de desarrollo de la Unión Europea, pasando por los bienes públicos a escala mundial. Puesto que exponen la actualidad de la investigación sobre las cuestiones de cooperación, son una valiosa herramienta para quien quiera comprender las cuestiones centrales en materia de cooperación internacional.

Los dos sitios del Alto Consejo de la Cooperación Internacional -se trata de un mismo sitio en realidad, pero con dos direcciones diferentes, debido a un cambio en el modo de direccionamiento- se consultan con mucha frecuencia, lo que da fe del interés que despiertan: en los cuatro últimos meses del año 2000: cerca de 18.000 visitantes, es decir, una media de 4.500 por mes¹.

1. Ver las ilustraciones páginas 33 y 34.

Listado de abreviaturas

ACP:

África, Caribe, Pacífico (países firmantes del Convenio de Lomé y de los Acuerdos de Cotonou celebrados con la Unión Europea)

AFD:

Agencia Francesa de Desarrollo

CCD:

Comisión Cooperación y Desarrollo

CNCDH:

Comisión Nacional de los Derechos del Hombre

CICID:

Comité Interministerial de Cooperación Internacional y Desarrollo

DGCID:

Dirección General de Cooperación Internacional y Desarrollo, Ministerio de Asuntos Exteriores francés

FMI:

Fondo Monetario Internacional

HCCI:

Alto Consejo de la Cooperación Internacional

IFI:

Instituciones Financieras Internacionales

OCDE:

Organización de Cooperación y Desarrollo Económico

OMC:

Organización Mundial del Comercio

ONG:

Organización no gubernamental

PECO:

Países de Europa Central y Oriental

PNUD:

Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo

PPTE:

Países pobres muy endeudados

UE:

Unión Europea

Table des matières

Présentation	5
Rapport	7
Le rôle et l'organisation du Haut Conseil de la coopération internationale	9
Création et missions du Haut Conseil	9
Composition du HCCI	14
Fonctionnement du HCCI	16
Les activités du Haut Conseil de la coopération internationale en 1999-2000	18
Les avis	18
Les séances plénières	21
État d'avancement des réflexions des commissions	23
Les séminaires et la participation ou le soutien à certaines manifestations	26
Les prix de la coopération internationale	29
Les bourses	31
Le site internet	33
Annexes	35
Décret du 10 février 1999 portant création du Haut Conseil de la coopération internationale	37
Avis du Haut Conseil de la coopération internationale sur la coopération avec la Russie au regard des événements en Tchétchénie (13 mars 2000)	39
Avis du Haut Conseil de la coopération internationale remis au Premier ministre en vue des débats parlementaires sur la coopération et sur la présidence de l'Union européenne (18 avril 2000)	40
Propositions du Haut Conseil de la coopération internationale pour la présidence française de l'Union européenne (26 juin 2000)	53
Avis du Haut Conseil de la coopération internationale remis au Premier ministre : « Que la coopération internationale soit une priorité forte de la présidence française de l'Union européenne » (26 juin 2000)	55
Avis du Haut Conseil de la coopération internationale remis au Premier ministre : « Pour une position française lors du sommet du millénaire » (29 août 2000)	58

Avis du Haut Conseil de la coopération internationale : « Pour une position française lors du Sommet du millénaire » (29 août 2000)	60
Forum du millénaire Quelques problématiques majeures dans la perspective de l'assemblée du millénaire	66
Avis remis au Premier ministre : « Crises, coopération et développement » (23 novembre 2000)	73
Contribution relative au projet de déclaration du conseil des ministres européens sur la politique de développement (7 novembre 2000)	79
Contribution du HCCI au débat parlementaire : Les positions françaises défendues dans les institutions financières internationales (Rapport du Gouvernement sur les activités du FMI et de la Banque mondiale, remis au Parlement le 23 août 2000).	83
Bilan chronologique du HCCI	88
Liste des personnalités auditionnées par le HCCI	94
Liste des abréviations	97
Annual report	99
Presentation	101
Report	103
The role and organisational structure of the High Council for International Cooperation	103
Formation and missions of the HCCI	103
HCCI Membership	108
How the HCCI functions	110
The activities of the High Council for International Cooperation in 1999-2000	113
Opinions	113
Plenary sessions	116
State of progress on the tasks of the working committees	118
Seminars and participation in, or support for certain events	120
International Cooperation Prizes	124

Grants	126
The website	127
List of abbreviations	129
Jahresbericht	131
Einführung	133
Bericht	137
Funktion und Organisation des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit	137
Gründung und Aufgaben des Hohen Rates	137
Zusammensetzung des HCCI	143
Arbeitsweise des HCCI	145
Die Aktivitäten des Hohen Rates für internationale Zusammenarbeit in den Jahren 1999-2000.	148
Die Stellungnahmen.	148
Die Plenarsitzungen.	152
Fortgang im Meinungsbildungsprozess der Ausschüsse	154
Die Seminare	157
Die im Bereich der internationalen Zusammenarbeit ausgeschriebenen Preise	162
Die Stipendien.	164
Die Website	165
Verzeichnis der Abkürzungen	167
Informe anual	169
Presentación.	171
Informe	173
Papel y organización del Alto Consejo de la Cooperación Internacional	173
Creación y funciones del Alto Consejo	173
Composición del HCCI	178
Funcionamiento del HCCI	180

Actividades del Alto Consejo de la Cooperación Internacional en 1999-2000	183
Los dictámenes	183
Las sesiones plenarias.	186
Progreso de las reflexiones de las comisiones	188
Los seminarios y la participación o el apoyo a ciertas manifestaciones	191
Los Premios de la Cooperación Internacional	194
Las becas	196
El sitio Internet	197
Listado de abreviaturas.	199